



LUNDI, LE 10ième JOUR DE JANVIER 1983

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 10ième jour du mois de janvier en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-trois à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
	Guy	LEBLANC
Mesdames et Messieurs les	Yvan	LECLERC
Conseillères et Conseillers	Pierre	DUPONT
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	Fernand	COLBERT
	Françoise	DROLET
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ
	Charlotte	LUSSIER

Procès-verbaux
20 et 22-12-82
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 décembre 1982 et les procès-verbaux des deux séances spéciales du 22 décembre 1982, soient adoptés.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règlement No. 5 re: police, avis donné par M. le Conseiller Pierre Roy, à la séance du 20 décembre 1982;
- b) Amendement au règl. 1982-Z re: zonage arcades de jeux, avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin, à la séance du 20 décembre 1982;

Amendement
au règl. No. 2
régie interne
du Conseil
re: nombre des
séances du
Conseil
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 2 concernant la régie interne du Conseil, aux fins de modifier la fréquence des séances du Conseil.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 10ième jour de janvier 1983.

SIGNÉ: M. le Conseiller Guy Leblanc.

1-83
Compte rendu
20-12-82
Adoption

PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 20 décembre 1982, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

2-83
Contrat

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc



LUNDI, LE 10ième JOUR DE JANVIER 1983

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières accepte de vendre à IMMEUBLES MAURICE POLLACK INC. l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION:

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant le lot originaire numéro DEUX MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (2492) du cadastre officiel de la cité de Trois-Rivières, plus amplement décrit comme suit, savoir:

De figure triangulaire, borné vers l'est et le sud-est par le lot numéro 2491 (Ruelle des Arts), vers le nord-ouest par les lots numéros 678-2 et 660-4; mesurant un mètre et vingt-trois centièmes (1,23 m.) vers l'est, vingt mètres et quatorze centièmes (20,14 m.) vers le sud-est, vingt-et-un mètres et trente-cinq centièmes (21,35 m.) vers le nord-ouest; contenant en superficie un mètre carré et un dixième (1,1 m.c.).

pour le prix de cent dollars (\$100.00).

Que Son Honneur le Maire ou, en son absence, le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Jean De Charette, Notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation de la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉ

3-83
Modification
des conditions
de travail des
employés
non-syndiqués
(horaire de
travail)
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté

Que le document intitulé "CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS NON SYNDIQUÉS DE LA VILLE" adopté par la résolution 107-82, le 22 mars 1982, soit et est modifié en changeant au sous-paragraphe 4.01.01 de l'article 4: "trente-deux heures et demie (32.50) par semaine" par "trente-cinq heures (35.00) par semaine".

ADOPTÉ

4-83
Amendement
à la résolution
60-82 re: marge
de crédit de la
Ville
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que la résolution 60-82 adoptée le 15 février 1982, soit et est modifiée en changeant le montant de la marge de crédit, pour celui de 5 000 000 \$.

ADOPTÉ

5-83
Modification
des limites
du district
commercial de
la SIDAC
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc

Que la résolution 376-82 du 20 septembre 1982, soit et est modifiée en changeant dans la délimitation du district commercial de la "SIDAC CENTRE-VILLE", "la rue Ste-Marie jusqu'à la rue Champflour, celle-ci jusqu'à la rue St-Prosper et de là jusqu'à la rue Laviolette" par "la rue St-Olivier jusqu'à la rue Niverville et de là la rue Ste-Geneviève jusqu'à la rue Laviolette".

ADOPTÉ



LUNDI, LE 10ième JOUR DE JANVIER 1983

6-83
Opposition à
fermeture du
bureau du
Ministère
des Comm.
Adoption

ATTENDU que le Gouvernement fédéral a manifesté l'intention de fermer ses bureaux du Ministère des Communications à Trois-Rivières;

ATTENDU que ce service existe à Trois-Rivières depuis 30 ans;

ATTENDU que depuis plusieurs années, la Ville de Trois-Rivières joue le rôle de capitale régionale et que, pour bien jouer ce rôle, il faut que les services du gouvernement fédéral soient conservés et améliorés;

ATTENDU que la fermeture des bureaux d'assignation de fréquence de Trois-Rivières entraînera des délais beaucoup plus longs pour l'obtention de nouvelles fréquences et pour la solution des nombreux problèmes qui peuvent survenir dans le domaine des communications;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières s'objecte à la fermeture du département d'assignation de fréquences du Ministère des Communications du Canada à Trois-Rivières et sensibilise les autorités concernées à tous les problèmes et inconvénients qu'une telle fermeture entraînera.

ADOPTÉ

7-83
Demande pour
l'extension
du programme
LOGINOVE au
secteur
Ste-Thérèse
Adoption

ATTENDU que le programme Loginove couvre présentement les secteurs St-Philippe, Hertel, St-Sacrement et Ste-Marguerite;

ATTENDU que l'extension de ce programme est prévue à d'autres secteurs de la Ville;

ATTENDU qu'il existe un besoin de restauration résidentielle dans le secteur Ste-Thérèse, tel que délimité sur le plan accompagnant cette résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières s'adresse au Ministère de l'Habitation du Québec afin que le programme Loginove s'applique au secteur Ste-Thérèse.

ADOPTÉ

8-83
Païement des
commandes
d'achats
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil autorise le paiement des comptes de décembre 1982 des différents fournisseurs, totalisant 173 390,69 \$.

ADOPTÉ

9-83
Demande au
gouv. du
Québec re:
modifications
au système
d'arbitrage
Adoption

ATTENDU que le système d'arbitrage de différends régit, en dernier ressort, la détermination des conditions de travail des policiers et des pompiers;

ATTENDU que le code du travail retient le critère de "l'équité et de la bonne conscience" comme seule règle de décision des arbitres de différends;

ATTENDU que cette norme s'est révélée inopérante à plus d'un point de vue;



LUNDI, LE 10ième JOUR DE JANVIER 1983

ATTENDU que la croissance des salaires des policiers en particulier, depuis le milieu des années 1970, dépasse tous les indices de références connus sans justification;

ATTENDU que les conditions de travail des policiers et des pompiers, y compris les bénéfiques marginaux, sont déjà très généreuses;

ATTENDU que le salaire des policiers est en moyenne de 50% supérieur au salaire payé dans l'entreprise en général;

ATTENDU que les pourcentages d'augmentation consentis par arbitrage créent de l'iniquité envers les autres employés municipaux;

ATTENDU que ces décisions détruisent les structures salariales de la municipalité notamment en ce qui concerne les cadres municipaux;

ATTENDU que les autorités gouvernementales recommandent aux municipalités de maintenir les augmentations de salaires de leurs employés en deça du pourcentage de croissance de l'inflation;

ATTENDU que les décisions arbitrales accordent des pourcentages d'augmentation sans commune mesure avec l'effort collectif de restriction des dépenses publiques;

ATTENDU que la masse salariale affectée directement ou indirectement par les sentences arbitrales constitue un poste budgétaire de première importance;

ATTENDU que les décisions arbitrales ne tiennent pas compte de la capacité de payer de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

D'exiger du gouvernement du Québec qu'il apporte, sans délai, des modifications au système d'arbitrage des différends afin de corriger les abus auxquels conduit ce mécanisme.

ADOPTÉ

10-83
Comptes
à payer
liste hebd.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Construction Bécancour Inc.:	
Travaux divers au Colisée - paiement no. 1 - retenue 10%	5 850,00 \$
Construction St-Maurice Ltée:	
Agrandissement de la bibliothèque - paiement no. 8 - retenue 10%	27 635,26
Plâtre Mauricien Enr.:	
Réparation partielle au mur est du Centre culturel - paiement no. 1	1 850,00
Consultants Pluritec Ltée:	
Honoraires (octobre 1982)	4 688,00
S. Controles Johnson Ltée:	
Étude d'économie d'énergie - Honoraires - Hôtel de Ville	2 000,00
Vézina, Fortier & Associés:	
Honoraires - Étude conservation d'énergie - Pavillon de la Jeunesse & Colisée	4 800,00
Jean-Louis Caron, architecte:	



LUNDI, LE 10ième JOUR DE JANVIER 1983

Honoraires - Transformation & rénovations Centre Notre-Dame-de-la-Paix - dernier versement	81,29
Vitrierie Champlain Inc.:	
Fourniture et installation de contre-fenêtres et moustiquaires - Centre communautaire A. Dugré - Paiement no. 1	1 400,00
Remplacement du lanterneau vitré donnant sur le bureau du vérificateur interne - paiement no. 1	919,76
Construction Bécancour Inc.:	
Rehaussement de la toiture - Centre communautaire A. Dugré - paiement no. 1	10 000,00
Spectralite 70 Ltée:	
Numérotage et identification des locaux - Centre Notre-Dame-de-la-Paix - paiement no. 1	1 213,36
Roger Villemure, architecte:	
Honoraires - Agrandissement de la bibliothèque	2 213,85
L. Desrochers & Fils Inc.:	
Agrandissement du Centre communautaire St-Michel - Plancher de béton, salles de toilettes - paiement no. 1	700,00
R. Magnan & Fils Inc.:	
Fourniture et pose de couvre-planchers - agrandissement du Centre communautaire St-Michel des Forges - paiement no. 1	2 639,24
Les Consultants Falardeau & Associés Ltée:	
Fourniture de contrôleurs - retenue 20%	1 320,00
Gaston Paillé Ltée:	
Branchement de service 1982 - première tranche de la retenue - remise de retenue	2 626,24
Delmont Construction:	
Réfection bordure toit Hôtel de Ville, Centre culturel - estimé no. 2 - retenue 10%	29 431,04
Saillant Inc.:	
Achat de pièces	99,51
Nedco 1975 Ltée:	
Achat de pièces	271,32
Gescan:	
Inverseur à l'eau	3 987,18
Canron Inc.:	
Achats de pièces	241,08
Quevis Enr.:	
Achats divers	673,68
Arno Électrique Ltée:	
Service de grue (6 décembre 1982) - 4 heures	200,00
Sani Paré Inc.:	
Cueillette ordures - Période 1er au 15 décembre 1982	21 559,67
Contenants Intercité Inc.:	
Contenants - Garage municipal	617,70
M.C. Transmission:	
Réparation de transmission	231,75
Commission Santé et Sécurité au Travail:	
Infraction au code de sécurité pour les travaux de construction	510,00
Xerox Canada Ltée:	
Photocopieur - Garage municipal	240,16
Photocopieur - Bibliothèque	272,50
Dr Roger Caron:	
Examens médicaux de décembre 1982	240,00
Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges:	
Bains publics et cours de natation	1 586,01
Commission Scolaire de Trois-Rivières:	
Parcs-écoles (nov. 82)	1 726,14
Le Nouvelliste:	
Publicité Loisirs	885,60
S. Gestion Industrielle Enr.:	
Appel d'offres	102,60
Trudel, Morin & Associés:	
Huissiers - signification	49,06
Marché Victoria Inc.:	
Achats divers	33,68



LUNDI, LE 10ième JOUR DE JANVIER 1983

Pouliot, Guérard & Associés Inc.:	
Honoraires - estimation de coût - rente de retraite d'un employé	719,00
Publications du Québec:	
Formulaire continu, 5 parties - dépôt du rôle d'évaluation.	545,00
Guyaine Duchesne:	
Services rendus	100,00
Ligue de Basket Ball:	
Frais d'arbitrage - année 82-83	700,00
J.C. Papillon:	
Réfection bordure toit Hôtel de Ville, Centre culturel - estimé 1 (final)	8 280,49
L. Ste-Marguerite Inc.:	
Achat de 2 barils pour système anti vol - Pavillon Ste-Marguerite	43,60
Draveur de Trois-Rivières:	
Tableau indicateur du Colisée	497,72
Pavillon St-Arnaud Inc.:	
Gestion - plein air - Parc Pie XII	2 000,00
Simone Demontigny:	
Travaux de restauration - St-Philippe	7 500,00
Agence S. Philipps Inc.:	
Hippodrome	332,50
Can. Trotting Ass.:	
Droits permis - 3 programmes - Hippodrome	827,40

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - DÉCEMBRE 1982

André Daviau	89,82
Réjean Boucher - novembre 82	93,80
Jean-Louis Goneau - octobre, novembre 82	210,10
Michel Lefebvre	37,62
Réjean Boucher - décembre 82	83,40
Michel Lacoursière - Octobre, novembre et décembre 82	87,12
Denis Lelièvre	18,70
Charles-E. Provencher	47,96

Gilles Beaudoin:	
Souper - Étude du budget	46,32
Wilson O'Shaughnessy:	
Dîner avec les trois (3) directeurs	37,50
Claude Doucet:	
Frais de voyage - Québec - Documents pour émission d'obligations	65,75

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Albert Morrissette	158,55
Guy-Paul Simard	384,37
Juliette Bourassa	102,01
René Monfette	404,51
René Monfette	467,18
René Monfette	626,16

TOTAL: 157 402,26 \$

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.


GREFFIER


MAIRE.

JL/JRD.



LUNDI, LE 24^{ième} JOUR DE JANVIER 1983

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 24^{ième} jour du mois de janvier en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-trois à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Mesdames et Messieurs les	Yvan	LECLERC
Conseillères et Conseillers	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	Fernand	COLBERT
	Françoise	DROLET
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ
	Charlotte	LUSSIER

Procès-verbal
10-01-83
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 janvier 1983, soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règlement No. 5 re: police, avis donné par M. le Conseiller Pierre Roy, à la séance du 20 décembre 1982;
- b) Amendement au règl. 1982-Z re: zonage arcades de jeux, avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin, à la séance du 20 décembre 1982;

Abrogation
du règl.
811-A re:
SIDAC et
nouveau
règlement
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je proposerai à une prochaine assemblée un règlement abrogeant le règlement 811-A concernant la formation d'une SOCIÉTÉ D'INITIATIVE ET DE DÉVELOPPEMENT DES ARTÈRES COMMERCIALES (SIDAC) et adoptant un nouveau règlement à cet effet conforme au chapitre 65 des Lois du Québec 1982.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 24^{ième} jour de janvier 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Fernand Colbert.

11-83
Compte rendu
24-01-83
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 24 janvier 1983, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 24ième JOUR DE JANVIER 1983

12-83
Règlement
2-3
fréquence
des séances
du Conseil
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 10 janvier 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 2-3 (1983) amendant le règlement No. 2 concernant la régie interne du Conseil, aux fins de modifier la fréquence des séances du Conseil, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

13-83
Contrat
vente à
GAZODUC
TRANS-
QUÉBEC
& MARITIMES
INC.
partie du
lot 189
15 170 \$
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier

Que la Ville de Trois-Rivières vende à GAZODUC TRANS-QUÉBEC & MARITIMES INC. pour le prix de 15 170 \$ comptant, l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION:

Une parcelle de terrain, de figure irrégulière, située dans la municipalité de la Ville de Trois-Rivières, étant une partie du lot originaire CENT QUATRE-VINGT-NEUF (Ptie 189) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières et indiquée par les lettres "A-B-C-D-E-F-A" sur le plan ci-annexé.

PARTIE DU LOT ORIGINAIRE 189

Commençant au point indiqué par la lettre "A" sur ledit plan, lequel point "A" est l'intersection de la ligne de division des lots originaires 189 et 190 avec la limite sud de la rivière Saint-Maurice (sans désignation cadastrale); de ce point "A", dans une direction est, une distance de vingt-sept mètres et quatre-vingt-huit centièmes (27,88 m) jusqu'au point "B"; de là, dans un gisement de 192°08'59", une distance de soixante-six mètres et quatre-vingt-dix centièmes (66,90 m) jusqu'au point "C"; de là, dans un gisement de 228°25'51", une distance de soixante-trois mètres et cinquante-trois centièmes (63,53 m) jusqu'au point "D"; de là, dans un gisement de 282°08'59", une distance de trente-cinq mètres et quarante centièmes (35,40 m) jusqu'au point "E"; de là, dans un gisement de 335°45'31", une distance de vingt-sept mètres et quatre-vingt-neuf centièmes (27,89 m) jusqu'au point "F"; de là, dans un gisement de 44°00'39", une distance de cent dix-sept mètres et trente-neuf centièmes (117,39 m) jusqu'au point "A", point de commencement.

CONTENANT en superficie six mille six cent quarante-cinq mètres carrés et cinq dixièmes (6 645,5 m.c.), équivalant à un arpent carré et neuf cent quarante-quatre millièmes (1.944 arp.c.).

BORNÉE vers le nord par la rivière Saint-Maurice (sans désignation cadastrale), vers l'est et le sud-est par une autre partie du lot originaire 189, vers le sud par une autre partie du lot originaire 189, vers le sud-ouest par une autre partie du lot originaire 189 et vers le nord-ouest par une partie du lot originaire 190.

Le tout tel que montré sur un plan préparé par Guy Labbé, arpenteur-géomètre, en date du 27 mai 1982, portant le numéro



LUNDI, LE 24ième JOUR DE JANVIER 1983

3027 de ses minutes.

Que Son Honneur le Maire ou, en son absence, M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Gérard Dufresne, Notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTÉ

14-83
Contrat
achat de
la SHQ
ptie 279-7
(Partie de
la rue
Chamberland)
1,00 \$
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy

Que Son Honneur le Maire ou, en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un projet d'acte préparé par Me Jean De Charette, Notaire, en vertu duquel la SOCIÉTÉ D'HABITATION cède à la Ville de Trois-Rivières, pour et en considération d'un montant de 1,00 \$, l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION:

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE de la subdivision numéro SEPT du lot originaire numéro DEUX CENT SOIXANTE DIX-NEUF (279-P.7) du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, plus amplement décrit comme suit, savoir:

De figure parallélogrammatique, borné vers le nord-est par la rue Sainte-Marguerite (sans désignation cadastrale), vers le sud-est par une partie du lot numéro 279-7, vers le sud-ouest par le lot numéro 26-A-490 (rue Chamberland), vers le nord-ouest par le lot numéro 279-8.

Mesurant vingt mètres et douze centièmes (20,12 m.) vers le nord-est et le sud-ouest, quatre-vingt-quatre mètres et quarante-six centièmes (84,46 m) vers le sud-est et le nord-ouest; contenant en superficie mille six cent quatre-vingt-seize mètres carrés et six dixièmes (1696,6 m.c.).

L'emplacement ci-dessus décrit constitue une partie de la rue Chamberland.

Tel que le tout est décrit dans une description technique et montré par un liséré rouge sur un plan, portant le numéro 82-18, préparés le 5 mars 1982 par Monsieur Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 150 (150) de ses minutes.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de cession qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

15-83
Contrat
servitude
par LA
CAISSE
POPULAIRE
ST-PHILIPPE
DE T.-R.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat préparé par Me Jean De Charette, Notaire, en vertu duquel la CAISSE POPULAIRE DE ST-PHILIPPE DE TROIS-RIVIÈRES consent à la Ville de Trois-Rivières une servitude



LUNDI, LE 24^{ième} JOUR DE JANVIER 1983

ptie du
lot 145
1,00 \$
Adoption

perpétuelle de passage en vue de l'installation et l'entretien d'une borne-fontaine sur l'immeuble suivant:

ASSIETTE DE LA SERVITUDE:

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE du lot originaire numéro CENT QUARANTE-CINQ (P.145) du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, plus amplement décrit comme suit, savoir:

De figure rectangulaire, borné vers le nord-est par le lot numéro 2427 (rue Gervais), vers le sud-est par le lot numéro 2439 (rue Royale), vers le sud-ouest et le nord-ouest par une partie du lot numéro 145; mesurant un mètre (1.0 m) vers le nord-est, le sud-est, le sud-ouest et le nord-ouest; contenant en superficie un mètre carré (1,0 m.c.).

Tel que le tout est décrit dans une description technique et montré par un liséré rouge sur un plan, portant le numéro 82-66, préparés par Monsieur Claude Juteau, arpenteur-géomètre, le 17 novembre 1982, sous le numéro cent soixante-dix-huit (178) de ses minutes.

pour et en considération d'un montant de 1,00 \$.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

16-83
Contrat
entente
avec LA
SOCIÉTÉ
PROTECTRICE
DES ANIMAUX
DE LA
MAURICIE
INC.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, Monsieur le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une convention sous seing privé avec la SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE LA MAURICIE INC. (SPA-M), en vertu de laquelle celle-ci s'engage à offrir son local du 2086 rue Notre-Dame comme refuge d'animaux et à effectuer la cueillette des animaux pour et en considération du produit net de la vente des licences pour chiens, durant la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 1983.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

17-83
Contrat
entente
avec PAVILLON
ST-ARNAUD INC.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, Monsieur le Maire-suppléant et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec le PAVILLON ST-ARNAUD INC., en vertu duquel la Ville accorde et convient du soutien financier à ce pavillon communautaire, pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 1983.

Le tout selon les termes et conditions mentionnées audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 24ième JOUR DE JANVIER 1983

18-83
Contrat
entente
avec le
CENTRE
LANDRY
INC.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, Monsieur le Maire-suppléant et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec le CENTRE LANDRY, en vertu duquel la Ville accrédite et convient du soutien financier à ce centre communautaire, pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 1983.

Le tout selon les termes et conditions mentionnées audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

19-83
Demande au
M.A.M. pour
émettre des
obligations
pour un
terme de
5 ans
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que pour l'emprunt par obligations au montant total de 3 267 000 \$, fait en vertu des règlements numéros: 453, 465, 770, 773, 775, 776, 777 (1981), 779, 789 (789-A), 790, 792, 793, 795 et 798, demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:

cinq (5) ans (à compter du 28 février 1983), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements ci-haut mentionnés, chaque émission subséquente devant être pour la balance respective due sur l'emprunt.

ADOPTÉ

20-83
Modifications
de certains
règlements
en vue de
l'émission
d'obligations
de
3 267 000 \$
Adoption

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières émet des obligations pour un montant total de 3 267 000 \$, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
453	1 045 000 \$
465	68 000
770	128 000
773	440 000
775	100 000
776	115 000
777 (1981)	262 000
779	115 000
789 (789-A)	175 000
790	325 000
792	63 000
793	63 000
795	310 000
798	58 000
	<u>3 267 000 \$</u>

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;



LUNDI, LE 24ième JOUR DE JANVIER 1983

Il est par conséquent:

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 3 267 000 \$:

- 1.- Les obligations seront datées du 28 février 1983;
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Nationale du Canada;
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 20% l'an sera payé semi-annuellement le 28 février et le 28 août de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
- 4.- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à l'article 17 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977, chapitre D-7)".
- 5.- Les obligations seront émises en coupures de 100 \$ ou de multiples de 100 \$.
- 6.- Les obligations seront signées par le Maire et le Trésorier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du Maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTÉ

21-83
Congrès 1984
de l'Ass. des
Commissaires
Industriels
du Québec
Adoption

ATTENDU que l'Association des Commissaires Industriels du Québec envisage de tenir son congrès annuel de 1984 à Trois-Rivières;

ATTENDU que Trois-Rivières fêtera son 350ième anniversaire de fondation en 1984;

ATTENDU que Trois-Rivières dispose des ressources hôtelières et humaines pour accueillir les congressistes;

ATTENDU que les activités entourant le 350ième anniversaire de fondation de la Ville susciteront l'intérêt des participants;

ATTENDU que la région du Trois-Rivières métropolitain est dotée du Service d'Expansion Économique et Industriel et que la Ville de Trois-Rivières dispose de deux (2) parcs industriels;

ATTENDU que Trois-Rivières est situé entre Québec et Montréal et constitue la ligne de démarcation entre le nord et le sud de la province;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières sollicite



LUNDI, LE 24ième JOUR DE JANVIER 1983

l'Association des Commissaires Industriels du Québec pour la tenue de son congrès de 1984 à Trois-Rivières.

ADOPTÉ

22-83
Comptes
à payer
mois de
janvier
1983
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Françoise Drolet

Que les comptes à payer au montant de 3 873 382,28 \$ pour la Ville et 2 303,75 \$ pour l'Hippodrome, comprenant les chèques émis dans le cours du mois de décembre 1982 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

23-83
Contrat
bail entre
la Ville
et le
Min.Trav.
Publics
et de
l'Approv.
de la Prov.
de Québec
Adoption

PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, Monsieur le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un bail sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières loue du Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement de la Province de Québec, l'immeuble ci-après décrit:

DÉSIGNATION:

Un immeuble formé par la subdivision 1558-3 du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, avec bâtisses dessus construites connues sous le nom de l'Ecole Ste-Marie, circonstances et dépendances, et portant le numéro civique 800, de Niverville, Trois-Rivières, du 24 janvier 1983 au 31 décembre 1984,

pour le prix de 1,00 \$ payable au début du bail. Par la suite, s'il y a renouvellement, le loyer sera d'un dollar (1,00 \$) payable au début de chaque mois.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

24-83
Congédiement
de M. Jean-Marc
CARIGNAN
Adoption

VU les actes repréhensibles et la conduite indigne du détective Jean-Marc CARIGNAN à l'occasion de la production d'un rapport de police relativement à un accident d'automobile survenu à Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine en 1971, et au cours de ses témoignages devant l'arbitre Pierre Dionne lors de l'audition d'un grief en 1972 et devant le juge Denys Dionne lors d'une pré-enquête tenue le 18 février 1982 par la Commission de Police du Québec;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que Monsieur Jean-Marc CARIGNAN,
770 St-François-Xavier #210,
Trois-Rivières, Qué.
G9A 1R6

soit et est congédié.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 24ième JOUR DE JANVIER 1983

25-83
Condoléances
à la famille
de Me Jean Lamy
Adoption

Les membres du Conseil ayant appris avec regret le décès de
M. Jean-Paul LAMY, père de Me Jean Lamy, Greffier municipal;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil, tant en son nom qu'en celui de tous les
citoyens de la Ville de Trois-Rivières, prie tous les membres
de la famille de bien vouloir agréer l'expression de ses plus
sincères condoléances.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Juliette Bouessa
ASSISTANT-GREFFIER

M. J. Desrosiers
MAIRE.

JB/JRD.



LUNDI, LE 31^{ème} JOUR DE JANVIER 1983

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 31^{ème} jour du mois de janvier en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-trois à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Mesdames et Messieurs les	Yvan	LECLERC
Conseillères et Conseillers	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	Fernand	COLBERT
	Françoise	DROLET
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ
	Charlotte	LUSSIER

Procès-verbal
24-01-83
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 24 janvier 1983, soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règlement No. 5 re: police, avis donné par M. le Conseiller Pierre Roy, à la séance du 20 décembre 1982;
- b) Amendement au règl. 1982-Z re: zonage arcades de jeux, avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin, à la séance du 20 décembre 1982;
- c) Abrogation du règl. 811-A re: SIDAC et nouveau règlement en vertu du ch. 65 L.Q. 1982, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 24 janvier 1983;

Règlement
décrétant
l'acquisition
d'équip. infor.
et autres
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant l'acquisition d'équipement informatique et autres et autorisant un emprunt au montant de 64 000 \$ à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 31^{ème} jour de janvier 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Henri-Paul Jobin.

Règlement
prévoyant
le paiement
d'honoraires
professionnels
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant le paiement d'honoraires professionnels pour divers travaux et projets et autorisant un emprunt au montant de 155 000 \$ à cet effet.

Il y aura dispense de lecture de règlement lors de son adoption.



LUNDI, LE 31^{ème} JOUR DE JANVIER 1983

Lu en Conseil, ce 31^{ème} jour de janvier 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Fernand Colbert.

Travaux
d'ouverture
de rue (prolon.
de la rue Des
Chenaux vers
le Boul. Des
Forges)
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement ordonnant l'ouverture d'une rue étant le prolongement du Boul. Des Chenaux, de la rue Chapais au Boul. Des Forges, sur les lots 186-9, 181-2-144 (largeur: 24,38 mètres soit 80,0 pi.), 186-2, 185-152, 185-85-2, 185-85-3, 185-86-2, 185-86-3, 185-87-2, 185-87-3, 185-88-2, 185-88-3, 185-89-2, 185-89-3, 185-90-2, 185-90-3, 185-91-2, 185-91-3, 185-P-92, 185-P-93, 185-94-2, 185-94-3, 185-P-122, 185-P-123, 185-124-2, 185-124-3, 185-125-2, 185-125-3, 185-128, 185-142 (largeur: 23,16 soit 76.0 pi.) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et à prendre les procédures nécessaires pour procéder à l'expropriation ou à l'acquisition desdits lots, et décrétant un emprunt de 90 000 \$ à ces fins.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 31^{ème} jour de janvier 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Georges Côté.

26-83
Adjudication
de l'émission
d'obligations
au montant de
3 267 000 \$
Adoption

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières dans le comté de Trois-Rivières, a demandé par l'entremise de la Gazette officielle du Québec, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 3 267 000 \$, avis qui a paru le 15 janvier 1983;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande, la Ville a reçu les quatre (4) soumissions ci-dessous détaillées:

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Prix offert</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Échéance</u>	<u>Loyer</u>
Geoffrion, Leclerc Inc.	98.41	84 000	10	22-02-84	11,918
		100 000	10.5	22-02-85	
		111 000	11	22-02-86	
		2 844 000	11.5	22-02-88	
		128 000	11.5	22-02-87	
Lévesque, Beaubien Inc.	98.029	84 000	10.25	28-02-84	12,0341
Wood, Gundy Ltée		100 000	10.75	28-02-85	
Merrill, Lynch		111 000	11	28-02-86	
Royal Sec. Ltée		2 972 000	11.5	28-02-87	
				28-02-88	
Banque Nationale Tassé & Associés	97.672	84 000	10	28-02-84	12,1027
Banque d'Épargne de la Cité du Dist. de Montréal		128 000	11	28-02-87	
		211 000	10.5	28-02-85	
				28-02-86	
		2 844 000	11.5	28-02-88	
Molson, Rousseau Inc.	97.67	84 000	10	28-02-84	12,1370
		100 000	10.75	28-02-85	
Brault, Guy, O'Brien Inc.				28-02-86	
		111 000	11	28-02-86	
McNeil, Mantha Inc.		2 972 000	11.5	28-02-87	
Walwyn, Stodgell, Cochran, Murray Ltée Richardson, Greenshields				28-02-88	



LUNDI, LE 31^{ème} JOUR DE JANVIER 1983

du Canada Ltée
Bell, Gouinlock Ltée

CONSIDÉRANT que l'offre ci-haut provenant de Geoffrion, Leclerc Inc. s'est avérée être la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que l'émission d'obligations au montant de 3 267 000 \$, de la Ville de Trois-Rivières, soit adjugée à Geoffrion, Leclerc Inc.

ADOPTÉ

27-83
Vente d'oblga.
(145 436,44 \$)
à la Société
Can. d'Hypo.
et de Loge. en
vertu des règl.
624 et 625
(prog. de réno.
Hertel)
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières, par ses règlements numéros 624 (1977) et 625 (1977), a été autorisée à emprunter une somme de 661 678 \$;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières, désire se prévaloir de la Loi nationale sur l'habitation (S.R.C. 1970 Chap. N-10), conformément aux conventions entre la Société d'Habitation du Québec et la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement;

ATTENDU que la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement a consenti à la Ville de Trois-Rivières, un prêt au montant de 145 436,44 \$;

ATTENDU qu'il y a lieu d'émettre des obligations pour la somme de 145 436,44 \$;

ATTENDU qu'il y a lieu d'amender les règlements numéros 624 (1977) et 625 (1977), en vertu desquels ces obligations seront émises;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que les règlements numéros 624 (1977) et 625 (1977), soient et sont modifiés pour y indiquer ce qui suit concernant l'émission de 145 436,44 \$ d'obligations relatives au prêt de la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement;

- a) Les obligations seront datées du 1^{er} juin 1981, et porteront intérêt à un taux de 10% l'an.
- b) Le capital et l'intérêt seront payés le 1^{er} juin de chaque année, conformément au tableau d'amortissement ci-annexé.
- c) Les obligations seront payables, au détenteur enregistré, à toutes les succursales de la Banque Nationale du Canada au Canada.
- d) La corporation se réserve le droit de racheter, par anticipation, la totalité ou une partie des obligations de cette émission, à toute date d'échéance mentionnée au tableau d'amortissement. Cependant, un tel rachat ne pourra comporter que des annuités entières et, s'il est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées. Chaque obligation sera rachetée à un prix non inférieur à sa valeur réelle établie en calculant la valeur actuelle de l'annuité, au taux d'intérêt de l'obligation, pour le terme non encore expiré à la date du rachat.
- e) Un avis de tel rachat devra être donné par la corporation pas moins de trente ni plus de soixante jours avant la date de rachat, sous pli recommandé, à la dernière adresse connue de tout détenteur d'une obligation immatriculée dont le rachat est ordonné.



LUNDI, LE 31^{ème} JOUR DE JANVIER 1983

- f) Les obligations seront signées par le Maire et par le Trésorier. La signature du Maire pourra être imprimée, gravée ou lithographiée sur les obligations.

Que de plus, demande soit faite à l'honorable Ministre des Affaires municipales, d'autoriser la Ville de Trois-Rivières, à vendre de gré à gré, au pair, au taux d'intérêt de 10%, à la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement, 145 436,44 \$ d'obligations émises en vertu de ses règlements numéros 624 (1977) et 625 (1977).

ADOPTÉ

28-83
Programme
de relance
"Relais"
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte la responsabilité de tous les projets présentés dans le cadre du programme "RELAIS" 1983.

Que Son Honneur le Maire Gilles Beaudoin et M. Claude Gendron, Directeur du Personnel soient et sont autorisés au nom de la Ville de Trois-Rivières à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada.

Que la Ville de Trois-Rivières s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉ

29-83
Dissolution
de l'escouade
motorisée du
Serv. de Police
et Incendie
et réaffectation
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR : M. le Conseiller Claude Péliissier
ET RÉSOLU:

Que l'escouade motorisée du Service de Police et Incendie soit et est dissoute et que ses membres soient réaffectés à la section gendarmerie.

ADOPTÉ

30-83
Mandat accordé
à M. le Maire
re: négociations
bassin et
barrage de la
rivière Milette
Adoption

VU l'article paru dans le journal Le Nouvelliste, édition du 31 janvier 1983, concernant le dossier du bassin et du barrage de la rivière Milette;

ATTENDU que la Ville a fait preuve de bonne foi dans toutes les négociations sur ce dossier;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de clarifier les faits concernant ce dossier;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que Son Honneur le Maire soit et est mandaté de rencontrer le Conseil d'Administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières afin de reprendre les négociations concernant le bassin et le barrage de la rivière Milette.

ADOPTÉ

31-83
Comptes
à payer
24-01-83
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:



LUNDI, LE 31^{ème} JOUR DE JANVIER 1983

Sani Paré Inc.:	
Cueillette des ordures - Période du 1 ^{er} au 15 janvier 1983	21 544,67 \$
Entreprises Camvrac Inc.:	
Déneigement #12-43 - 3 ^e versement contrat 1982, correction au 1 ^{er} versement	57 344,47
Laboratoires Choisy Ltée:	
Contrôle béton & sols - Factures 2129057-2129058 - LA110	491,33
Contrôle béton & sols - Bibliothèque - 2099073-2129055 LA110	513,50
Pavages de Nicolet Inc.:	
Aménagement de parcs 1982 - première tranche de la remise de retenue	
- remise de retenue	3 484,50
J.-C. Papillon & Fils Ltée:	
Remplacement de la machine de refroidissement - Complexe de l'hôtel de ville - retenue 10% - paiement no. 5	8 100,00
Pluritec Ltée:	
Honoraires professionnels du 1 ^{er} au 27 novembre 1982 - Tunnel	1 965,11
Étude pour le réaménagement du réseau électrique - Terrain de l'Exposition - paiement no. 2	616,50
Protection Service Enr.:	
Système anti-intrusion - Pavillon Ste-Marguerite - paiement no. 1	1 309,00
Pluritec Ltée:	
Étude sur le réaménagement du réseau électrique pour le parc de l'Exposition - paiement no. 3	695,50
Domtar Inc.:	
Gros sel - factures no. 13663 - 13664	24 156,85
Gros sel - factures no. 17018 - 17019	19 501,64
Quevis Enr.:	
Achats divers	192,60
Spec. Pierre Martin Inc.:	
Panneaux et achats divers - facture 1710	887,57
Saillant Inc.:	
Achats divers (Thermo-trace, câble chauffant, etc.)	301,80
Achats divers (Câble, ruban, adaptateur)	687,56
Achats divers	209,72
Cann. General Electric Co.:	
Entretien Janvier 1983	125,20
AM. Bureau usagé Mauricien:	
Achats de meubles - Table pliante, classeur, bureau chêne	615,85
Robert Racine:	
Vérification ascenseurs - Décembre 1982	112,00
Lavage Sani Inc.:	
Entretien Déc. 82	3 482,68
Cie Canadienne de Service de Linge Inc.:	
Buanderie	644,20
Rolland Durand & Fils:	
Entretien des postes no. 1-2-3 - Décembre 1982	2 333,32
Armand Guay Inc.:	
Télescopique sur camion	216,00
Garage René Lacombe Inc.:	
Remorquage Cour municipale	36,00
Remorquage sableuse - fossé Boul. Industriel - Facture #11	250,00
Mediacom Inc.:	
Bulletin - Décembre 1982	70,00
S.P.A.M. Inc.:	
Télépage Décembre 82	45,00
Ferron, Tousignant, Pagé Inc.:	
Assurances générales de la Ville de Trois-Rivières - 12 factures totalisant...	222 985,00
C.P. Ltée:	

LUNDI, LE 31^{ème} JOUR DE JANVIER 1983



Achats de tuyaux et câbles souterrains	
Laboratoires Choisy Ltée:	
Contrôle béton et sols - Piscine Parc Lemire	50,00
Pitney Bowes:	
Location compteur postal	103,01
Port Trois-Rivières C.P.N.:	
Baux T-105, T-123 (3), T-128	985,00
Syst. Alarme Universel Inc.:	
- 1er janvier au 30 avril 1983	212,00
Const. St-Romuald Inc.:	
- Remise de retenue	
Piscine Parc Lemire - Première tranche de la remise de retenue	4 470,01
W. Chavanel:	
Cueillettes de déchets - Décembre 1982	300,00
Sani Paré Inc.:	
Cueillette des ordures - Période du 16 décembre au 31 décembre	21 544,67
Anik Construction Inc.:	
Déneigement	2 047,50
Contenants Intercité Inc.:	
Contenants - Garage municipal et autogare	160,00
Contenants - Garage municipal	370,62
Contenants - Aéroport	55,00
Parc Pie XII	70,00
Hydro-Québec:	
Creusage par la voirie - Rue Ste-Angèle - Main d'oeuvre, véhicule	349,83
Service S. Frontenac Ltée:	
Entretien ménager - Décembre 1982	1 833,33
Robert Racine:	
Vérification des ascenseurs - Novembre 1982	112,00
Restaurant Aux Copains:	
Repas des détenus	121,15
Xerox Canada Ltée:	
Photocopieur - Garage municipal - Cour mun. - Biblio.	596,50
Institut de police du Québec:	
Inscription - M. Jean-Maurice Normandin	150,00
U.Q.T.R.:	
Inscription - M. Jean-Maurice Normandin	127,50
Location de 400 chaises - Colisée	196,00
Draveurs Inter-Cité:	
Subvention - 1er versement	1 000,00
Les Aigles Junior de T.-R.:	
Réparation et peinture - Suivant entente #163-82	2 500,00
Comm. Scolaire Trois-Rivières:	
Divers travaux parcs-écoles - 1er juillet 82 au 31 décembre 82	674,81
Comité Z-FBAQ Mauricie:	
Compte marqueurs - Hockey mineur - Décembre 1982	436,00
Librairie Du Cap Inc.:	
Photocopieurs - Décembre 1982	724,14
Ass. Chefs P. & P. du Québec:	
Guy-Paul Simard	75,00
Restaurant Chez Louise:	
Repas des détenus	129,00
Service N. Sauveteurs Inc.:	
Affiliation 1983	45,00
Productions Specta Inc.:	
Janvier 1983	20 441,67
Calcucentre:	
Enregistreuse, micro-cassette	202,63
Floriculture Gauthier Inc.:	
Famille Blais	32,70
Le Nouvelliste:	
Offre d'emploi	200,00
Avis divers	785,00
Marché Victoria Inc.:	
Réception des employés	334,96
Pâtisserie De Courval:	
Réception des employés	357,50
Normand St-Pierre:	
Policiers - Mesures disciplinaires	125,00

LUNDI, LE 31^{ème} JOUR DE JANVIER 1983



Librairie du Cap Inc.:	
- 6383 copies	
Brink's Canada Ltée:	
Service décembre - Hippodrome	40,00
Infifax Inc.:	
Loyer de janvier - Hippodrome	107,91
Services F. Procan Ltée:	
Loyer - Mini-ordinateur, comp.-tab et imprimante	285,12
Agence S. Philipps Inc.:	
Novembre & décembre 1982 - Hippodrome	1 010,92
Ambulance 12-12 Ltée:	
Programme 107 - Hippodrome	131,25
Cann. Trotting Assn.:	
Droits permis - Déc. 5	275,80
Cooke Service mobile enr.:	
Service all.	19,86
Herness World Publish Ltd:	
Insertion publicitaire - Hippodrome	195,00
Imp. Art graphique Inc.:	
Programmes (107) - Hippodrome	436,00
Interfax Enr.:	
Service de consultation professionnelle	80,00
Infifax Inc.:	
Loyer de décembre - Hippodrome	107,91
Régie Loteries & Courses Québec:	
Immatriculation d'appareils	620,00
Roy & Lafontaine Inc.:	
Liqueurs douces	136,25
Télémedia CHLN 55:	
Décembre 82 - Hippodrome	114,24
Agropur:	
Achats fromage	16,56
Canada Packers Inc.:	
Achats viande	21,95
Crèmerie des Trois-Rivières:	
Achats de fromage	214,05
Grossistes Baie D'Hudson:	
Achats divers	287,85
Croustilles Yum Yum Inc.:	
Croustilles	81,41
Vaillancourt:	
Hamburgers, gâteaux	11,80
L M P Supérieur Inc.:	
Achats pommes de terre frites	231,30

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - DÉCEMBRE & JANVIER

Roland Bacon	117,00
Jean-Paul Duval	28,60
Normand Fournier	79,80
Alain Ricard	42,50
André Verville	147,42
Alain Tremblay - Novembre & décembre	61,16
Raymond Bérubé - Novembre	9,02
Alain Perron	31,24
Luc Pagé	28,16
Yvon Massicotte	74,52
François Hébert	49,44
Serge Dumas	10,34
Jean Benoit	7,48
Réal Ayotte	282,22
Michel Bareil	22,00
Roger Baril	30,42
Léo Bellerose	266,94
Germain Déziel	30,36
Gaston Désaulniers	102,78
Lionel Duval	64,32
Rosaire Francoeur	54,00
Maurice Galarneau	169,44
Gilles Grenier - Novembre et décembre 82	52,80
Gaston Laliberté - Novembre et décembre 82	86,68
Gaétan Lemieux	109,06
Roger Loisel	247,50
Alain Provencher	165,06



LUNDI, LE 31^{ème} JOUR DE JANVIER 1983

Michel Pellerin	240,12
Yvon Ratelle	102,04
Robert Rousseau	229,32
Gaston Tousignant	155,80
Jean-Paul Duval	157,08
Michel Jutras	35,86
André Laberge	53,46
René Perron	93,40
Yvon Poirier	120,96
Origène Bellemare - Sept. Oct. Nov. Déc.	84,48
Benoit Landry	23,76
Roger Lafontaine - Nov. & Déc.	27,28
Jean-Maurice Massicotte	135,36
Fernand Pellerin	166,14
Pierre Pépin	14,40
Louis Saintonge - Nov. & Déc.	41,58

Lionel Bellefeuille:	
Dîner colloque U.M.Q.	51,94
Wilson O'Shaughnessy:	
Repas Gare intermodale	55,00
Albert Morrissette:	
4 repas "Zodic"	47,80
André Laneuville:	
Colloque Université - Millage sept à déc. 82	454,30
Jean-Jacques Lacroix:	
Millage décembre	120,16
Jacques Charette:	
Repas voyage à Québec	135,43
Gaston Rocheleau:	
Voyage - Centre d'étude fédérale	62,40
Jacques Lauzier:	
Voyage à Québec et repas	65,10

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Louise Goyette	61,71
Juliette Bourassa	89,99
René Monfette	384,89
René Monfette	479,96
Guy-Paul Simard	479,41
Jacques St-Laurent	195,47
Alain Tremblay	79,13
Armand Allard	153,33

EXPOSITION

Marché St-Louis:	
Épicerie du mois de décembre 1982	49,63
Au Palais Chinois:	
Réunions nov. et déc. 82	131,73
Le Projac Ltée:	
Réunions déc. 82	31,30
J. Champagne Enr.:	
Achat pour M. Montour convalescent	15,00
Xerox Inc.:	
période 10/26/82 au 11/24/82	152,60
Jean Alarie:	
Millage de décembre 1982	173,70
Dépenses petites caisses	20,65
Surplus société alcools - re. chèque 16072	7,70

TOTAL

447 153,76 \$

ADOPTÉ



LUNDI, LE 31^{ème} JOUR DE JANVIER 1983

32-83
Comptes
à payer
27-01-83
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Canron Inc.:	
Pièces de tuyauterie	320,82 \$
Clément & Frères Ltée:	
Set de pont	4 464,53
Contenants Intercité Inc.:	
Contenants S.R.P.	375,00
C.P. Ltée:	
Passage à niveau - Décembre 1982 - Facture 20075A	1 249,66
Imprimerie du Bien Public:	
Mont. photos - Facture 30468	555,90
S. Controles Johnson Ltée:	
Contrat de service	828,00
Cann. General Electric Co.:	
Entretien Janvier - 73307764, 73307765	540,70
Laboratoires Choisy Ltée:	
Contrôle béton et sols - Facture 3019015	25,00
Mcfarlane S. & Hodgson Ltd:	
Fourniture imprimerie	7 264,50
L P M Supérieur Inc.:	
Patates, sauces, etc.	911,60
Pouliot, Guérard & Ass. Inc.:	
Honoraires C.I.T.F. & assurances	7 340,00
Fond. Qué. maladies-coeur:	
Dîner-bénéfice annuel - M. Mme Gilles Beaudoin	75,00
Association Qué. des techniques de l'eau:	
Cotisation annuelle - Yvon Poirier	45,00
Association des ingénieurs municipaux du QC.:	
Cotisation annuelle - Yvon Poirier	75,00
Crèmerie des Trois-Rivières:	
Achat de fromage	788,10
Dunkin Donuts Inc.:	
Achat de beignes	135,00
Métropolitain Pop Corn:	
Achat de maïs soufflé - Pavillon de la Jeunesse	165,00
Rôtisserie des Forges:	
Sauce B.B.Q.	137,50
A. Lafleur Ltée:	
Pizzas & sous-marins	161,28
Commission Scolaire Trois-Rivières:	
Entretien ménager des parcs-écoles - Décembre 1982	1 985,75
Corporation développement Ile St-Quentin:	
Entretien Ile St-Quentin	1 500,00
Association des Arbitres de Hockey de la Mauricie Inc.:	
Arbitrage décembre 1982	2 050,00
Association Qué. technique de l'eau:	
Congrès - R. Boucher (membre) et conjointe	235,00
Comité de zone FBAQ:	
Avance pour marqueurs	500,00
Subvention du programme patinoire et rond de glace 82-83:	
Comité regroupement & d'action - citoyens Boul. St-Jean	2 100,00
Comité - citoyens Jean Nicolet	2 100,00
Comité - citoyens Adélarde Dugré	2 300,00
Ass. récréative - Loisirs St-Jean-Baptiste de la Salle	2 100,00
Ass. sportive Ste-Cécile Inc.	2 100,00
Centre Landry 1981 Inc.	2 100,00
Loisirs St-Jean de Brébeuf Inc.	2 300,00
Loisirs St-Sacrement Inc.	2 100,00
Loisirs Ste-Marguerite Inc.	2 100,00
Loisirs des Vieilles Forges Inc.	3 960,00
Pavillon St-Arnaud Inc.	5 480,00
Wilson O'Shaughnessy	
Repas - membres du Conseil - 15 personnes	183,66
Lucien A. Ouellet	
Congrès Hippodromes du Canada Inc.	307,04

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES



LUNDI, LE 31^{ème} JOUR DE JANVIER 1983

Jacques Blais	74,62
Jean Lamy	74,29
Albert Morrissette	164,96
René Monfette	397,35
Lucien A. Ouellet	78,07
	<hr/>
TOTAL	<u>61 748,33 \$</u>

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Lamy
GREFFIER

Jules Beauchamp
MAIRE.

JL/JRD.



LUNDI, LE 7ième JOUR DE FÉVRIER 1983

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 7ième jour du mois de février en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-trois à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Mesdames et Messieurs les	Guy	LEBLANC
Conseillères et Conseillers	Yvan	LECLERC
	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	Fernand	COLBERT
	Françoise	DROLET
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ
	Charlotte	LUSSIER

Procès-verbal
31-01-83
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 31 janvier 1983, soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règl. 1982-Z re: zonage arcades de jeux, avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin, à la séance du 20 décembre 1982;
- b) Abrogation du règl. 811-A re: SIDAC et nouveau règlement en vertu du ch. 65 L.Q. 1982, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 24 janvier 1983;

Amendement
au règl.
No. 3
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 3 concernant les officiers et employés de la Ville, aux fins de créer la fonction de Directeur des Ressources humaines et de redéfinir les rôles du Directeur du Personnel et du Directeur des Relations ouvrières.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 7ième jour de février 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Henri-Paul Jobin.

Règlement
prévoyant
l'achat de
machinerie
emprunt de
204 000 \$
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant l'achat de machinerie pour le Service des Travaux Publics et le Service de la Récréation et des Parcs pour un montant de 198 000 \$ et décrétant un emprunt à cet effet au montant de 204 000 \$.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 7ième jour de février 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Georges Côté.



LUNDI, LE 7ième JOUR DE FÉVRIER 1983

Règlement
prévoyant
l'achat
d'ameublement
et d'équip.
pour la biblio.
emprunt de
93 000 \$
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant l'achat d'ameublement et d'équipement pour la bibliothèque municipale et décrétant un emprunt au montant de 93 000 \$ à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 7ième jour de février 1983.

(SIGNÉ) Mme la Conseillère Françoise Drolet.

Règlement
prévoyant
l'achat et
la rénovation
de bâtisses
et d'équip.
des services
communautaires
emprunt de
147 000 \$
Adoption

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant l'achat et la rénovation de bâtisses et l'acquisition d'équipement pour les services communautaires et décrétant un emprunt au montant de 147 000 \$ à ces effets.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 7ième jour de février 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

Règlement
prévoyant
l'achat d'équip.
et l'aménage.
de parcs et de
terrains de
jeux
emprunt de
92 000 \$
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant l'achat d'équipement et l'aménagement de parcs et de terrains de jeux et décrétant un emprunt au montant de 92 000 \$ à ces effets.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 7ième jour de février 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

Règlement
prévoyant
l'achat
d'ameublement
et d'équip.
pour les serv.
communautaires
emprunt de
63 000 \$
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant l'achat d'ameublement et d'équipement pour les services communautaires et décrétant un emprunt au montant de 63 000 \$ à ces effets.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 7ième jour de février 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

Règlement
prévoyant
l'achat d'équip.
et l'aménage.
du parc
St-Jean-de-Bré.
emprunt de
36 000 \$
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant l'achat d'équipement et l'aménagement du parc St-Jean-de-Brébeuf et décrétant un emprunt au montant de 36 000 \$ à ces effets.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 7ième jour de février 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Fernand Colbert.



LUNDI, LE 7ième JOUR DE FÉVRIER 1983

Règlement
prévoyant
l'achat d'équip.
et l'aménage.
du parc
St-Philippe
emprunt de
26 000 \$
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant l'achat d'équipement et l'aménagement du parc St-Philippe et décrétant un emprunt au montant de 26 000 \$ à ces effets.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 7ième jour de février 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Pierre Roy.

Règlement
prévoyant
des travaux
de traverses
souterraines
et de peinture
de lampadaires
emprunt de
24 000 \$
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de traverses souterraines et de peinture de lampadaires et décrétant un emprunt au montant de 24 000 \$ au fonds de roulement à ces effets.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 7ième jour de février 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Georges Côté.

Règlement
prévoyant
la plantation
d'arbres, la
pose de gazon
et aménage.
paysager
emprunt de
38 700 \$
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant l'achat et la plantation d'arbres, l'achat et la pose de gazon et l'aménagement paysager de divers terrains et décrétant un emprunt au montant de 39 000 \$ au fonds de roulement à ces effets.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 7ième jour de février 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Georges Côté.

Règlement
prévoyant
la réfection
du réseau
d'aqueduc
emprunt de
96 000 \$
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant la réfection d'une partie du réseau d'aqueduc et décrétant un emprunt au montant de 96 000 \$ à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 7ième jour de février 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Yvan Leclerc.

Règlement
prévoyant
le remplacement
et rabaissement
de conduites
d'aqueduc et
emprunt de
164 000 \$
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant le remplacement et le rabaissement de certaines conduites d'aqueduc et décrétant un emprunt au montant de 164 000 \$ à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 7ième jour de février 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Pierre Dupont.



LUNDI, LE 7ième JOUR DE FÉVRIER 1983

Règlement
prévoyant
des travaux
de réfection
du réseau
d'égout
emprunt de
122 000 \$
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant la réfection d'une partie du réseau d'égout et décrétant un emprunt au montant de 122 000 \$ à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 7ième jour de février 1983.

(SIGNÉ) Mme la Conseillère Françoise Drolet.

Règlement
prévoyant
l'achat et/ou
l'acquisition
d'équipement
et d'un silo
à chaux à
l'usine de
traitement
d'eau
emprunt de
235 000 \$
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant l'achat et/ou l'acquisition d'équipement et d'un silo à chaux à l'usine de traitement d'eau décrétant un emprunt au montant de 236 000 \$ à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 7ième jour de février 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Léo Thibeault.

33-83
Compte rendu
24-01-83
Adoption

PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 24 janvier 1983, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

34-83
Règlement
820 achats
d'équipe.
informatique
et autres
emprunt de
64 000 \$
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 31 janvier 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le règlement No. 820 (1983) prévoyant l'acquisition d'équipement informatique et du mobilier pour la Trésorerie et autorisant un emprunt de 64 000 \$ à ces effets, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

35-83
Règlement
825 honoraires
professionnels
pour divers
travaux et
projets
emprunt de
155 000 \$
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 31 janvier 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le règlement No. 825 (1983) prévoyant le paiement d'honoraires professionnels pour divers travaux et projets et autorisant un emprunt de 155 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 7ième JOUR DE FÉVRIER 1983

36-83
Règlement
842 prolonge.
de la rue
Des Chenaux
(acquisition
de terrains)
emprunt de
90 000 \$
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 31 janvier 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 842 (1983) ordonnant l'ouverture d'une rue étant le prolongement du Boul. Des Chenaux, de la rue Chapais au Boul. Des Forges, sur les lots 186-9, 181-2-144 (largeur: 24,38 mètres soit 80,0 pi.), 186-2, 185-152, 185-85-2, 185-85-3, 185-86-2, 185-86-3, 185-87-2, 185-87-3, 185-88-2, 185-88-3, 185-89-2, 185-89-3, 185-90-2, 185-90-3, 185-91-2, 185-91-3, 185-P-92, 185-P-93, 185-94-2, 185-94-3, 185-P-122, 185-P-123, 185-124-2, 185-124-3, 185-125-2, 185-125-3, 185-128, 185-142 (largeur: 23,16 soit 76.0 pi.) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et à prendre les procédures nécessaires pour procéder à l'expropriation ou à l'acquisition desdits lots, et décrétant un emprunt de 90 000 \$ à ces fins, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

37-83
Règlement
5-13
articles
5 et 6 de
l'annexe
"A" du par.
12 de l'art.
8 sont abrogés
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 20 décembre 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 5-13 (1983) amendement le règlement No. 5 concernant l'organisation et le maintien d'un service de police, aux fins d'abroger les articles 5 et 6 de l'annexe "A" du paragraphe 12 de l'article 8 dudit règlement, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

38-83
Contrat
entente
avec le
Trust Général
du Canada, la
Ville et les
5 membres du
comité de la
gérance re:
Régime de
prestation
aux employés
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières entend établir un régime de prestations pour le bénéfice de MM. Jacques Charette, Gérant, Wilson O'Shaughnessy, Gérant-adjoint, Origène Bellemare, Directeur des Services techniques, Yvon Poirier, Directeur des Travaux publics et Albert Morrissette, Directeur des Services communautaires;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte d'établir un régime de prestations pour le bénéfice de MM. Jacques Charette, Gérant, Wilson O'Shaughnessy, Gérant-adjoint, Origène Bellemare, Directeur des Services techniques, Yvon Poirier, Directeur des Travaux publics et Albert Morrissette, Directeur des Services communautaires, le Trust Général du Canada devant agir en qualité de gardien du régime.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les cinq (5) conventions à inter-



LUNDI, LE 7ième JOUR DE FÉVRIER 1983

venir avec le Trust Général du Canada et respectivement, MM. Jacques Charette, Wilson O'Shaughnessy, Origène Bellemare, Yvon Poirier et Albert Morrissette, relativement à l'établissement d'un régime de prestations aux employés.

ADOPTÉ

39-83
Contrat
entente avec
LA POLYVALENTE
STE-URSULE, le
CLUB DE SOCCER
F.C. ONZE DE
T.-R. re:
utilisation
du gymnase
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec LA POLYVALENTE STE-URSULE ET LE CLUB DE SOCCER F.C. ONZE DE TROIS-RIVIÈRES, en vertu duquel la Ville permet l'utilisation du gymnase triple et de certains autres services de la polyvalente Ste-Ursule, pour la présentation d'un tournoi de soccer senior, en salle, les 26 et 27 mars 1983.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

40-83
Contrat
entente avec
LE COMITÉ DU
350ième ANNI.
DE LA VILLE
DE T.-R. INC.
re: mandat,
buts et objec.
de la corpo.
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières célèbrera son 350ième anniversaire de fondation le 4 juillet 1984;

ATTENDU que LE COMITÉ DES FÊTES DU 350ième ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE TROIS-RIVIERES INC. est une corporation sans but lucratif ayant pour principal objet, la préparation des fêtes du 350ième anniversaire de fondation de la Ville;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières participe financièrement et matériellement à la préparation de ces fêtes;

ATTENDU qu'il y a lieu de conclure une entente avec LE COMITÉ DES FÊTES DU 350ième afin de préciser son mandat, les objectifs et certaines obligations;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec LE COMITÉ DES FÊTES DU 350ième ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE TROIS-RIVIÈRES INC. définissant le mandat et les objectifs de celle-ci et les obligations des parties;

Que la Ville de Trois-Rivières reconnaisse le COMITÉ DES FÊTES DU 350ième ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE TROIS-RIVIÈRES INC. comme étant l'organisme responsable de l'organisation des fêtes de 1984;

Que Madame la Conseillère Françoise Drolet soit et est désignée pour représenter la Ville sur le conseil d'administration de la corporation le COMITÉ DES FÊTES DU 350ième ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE TROIS-RIVIÈRES INC.

ADOPTÉ

41-83
Contrat
entente avec
D.A. CAMPBELL

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières et D.A. Campbell Amusements Ltd en sont venus à une entente pour la fourniture et l'opération du village forain lors des expositions régionales de Trois-Rivières de 1983, 1984 et 1985;



LUNDI, LE 7ième JOUR DE FÉVRIER 1983

AMUSEMENTS LTD
re: Village
forain 1983,
1984 et 1985
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte de conclure une entente avec D.A. CAMPBELL AMUSEMENTS LTD pour la fourniture et l'opération d'un village forain (midway) lors des expositions régionales de Trois-Rivières, pour les années 1983, 1984 et 1985 suivant les modalités suivantes:

- a) de un à 80,000 visiteurs: 0,80 \$ chacun.
- b) entre 80,001 et 100,000 visiteurs: 0,90 \$ chacun.
- c) entre 100,001 et 120,000 visiteurs: 1,00 \$ chacun.
- d) plus de 120,001 visiteurs: 1,10 \$ chacun.

Que le vice-président de la Commission du Parc de l'Exposition, M. Michel Girard, et M. Jean Alarie, secrétaire-administrateur, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'entente avec D.A. CAMPBELL AMUSEMENTS LTD.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et sujet à l'approbation de la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉ

42-83
Contrat
Modification
à l'entente
avec l'ASS.
DES HOMMES
DE CHEVAUX
UNIS DU QUÉ.
Adoption

ATTENDU qu'une convention est intervenue entre la Ville de Trois-Rivières et l'Association des Hommes de chevaux unis du Québec, le 3 juin 1980;

ATTENDU que les parties ont convenu de modifier cette convention;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son accord au projet d'addenda à la convention mentionnée au préambule de la présente;

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville l'addenda modifiant la convention intervenue le 3 juin 1980 entre la Ville et l'Association des Hommes de chevaux unis du Québec, ladite addenda étant annexé à la présente pour en faire partie intégrante;

Que l'une ou l'autre des parties puisse donner avis dans les soixante jours précédant la fin de ladite convention, de son intention de ne pas la renouveler ou de la modifier.

ADOPTÉ

43-83
M. Alain
Tremblay
délégué
comme repré.
KINO QUÉBEC
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que M. Alain Tremblay soit et est délégué comme représentant de la Ville de Trois-Rivières au module KINO Québec.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 7ième JOUR DE FÉVRIER 1983

44-83
Appui à la
MARINA DE T.-R.
INC. re: projet
d'amélioration
de la bâtisse
prog. RELAIS
Adoption

ATTENDU que LA MARINA DE TROIS-RIVIÈRES INC., corporation sans but lucratif incorporée en vertu de la troisième partie de la loi sur les compagnies du Québec, a présenté un projet dans le cadre du programme "RELAIS", pour améliorer la bâtisse communément appelée "LA MARINA", sur l'Ile St-Quentin à Trois-Rivières;

ATTENDU que la Ville encourage ce genre de projet;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières appuie le projet de LA MARINA DE TROIS-RIVIÈRES INC. pour améliorer la bâtisse communément appelée "LA MARINA", sur l'Ile St-Quentin à Trois-Rivières.

ADOPTÉ

45-83
Appui au
COMITÉ DE
CITOYENS
LES FORGES
re: projet
de réalisa.
d'une ptie
du parc liné.
prog. RELAIS
Adoption

ATTENDU que le COMITÉ DE CITOYENS LES FORGES entend fournir la main d'oeuvre nécessaire pour réaliser une partie du parc linéaire dans le district électoral No. 12 (Les Forges), à partir du Boul. Du Rochon jusqu'à la rue Tubbutt;

ATTENDU que cet organisme a présenté un projet dans le cadre du programme "RELAIS";

ATTENDU que la Ville encourage ce genre de projet;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières appuie le projet du COMITÉ DE CITOYENS LES FORGES de prolonger le parc linéaire à partir du Boul. Du Rochon jusqu'à la rue Tebbutt dans le cadre du programme RELAIS et assure le Comité de son aide technique pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉ

46-83
Demande au
Gouv. Qué.
démolition
école
Ste-Cécile
Adoption

ATTENDU que l'école Ste-Cécile, située à l'intersection des rues Ste-Cécile et Ste-Geneviève, est inoccupée depuis juin 1978;

ATTENDU que cette bâtisse n'a pas été entretenue depuis lors et que les vandales en ont considérablement endommagé l'intérieur;

ATTENDU que cette bâtisse est maintenant considérablement dépréciée et constitue un danger pour les jeunes qui pourraient y pénétrer;

ATTENDU que l'aspect extérieur de la bâtisse enlève beaucoup à l'esthétique du quartier;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
ET RÉSOLU:

Que le préambule fasse partie de la présente résolution;

À ces causes, que la Ville de Trois-Rivières somme le Gîte Inc., propriétaire de la bâtisse portant le numéro civique 580 de la rue Ste-Cécile à Trois-Rivières, de procéder à la démolition de ladite bâtisse dans les trente jours de la présente résolution.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 7ième JOUR DE FÉVRIER 1983

47-83
Nomination
de deux
inspec.
adjoints
re: applica.
du règl. de
contrôle
intérimaire
Adoption

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement de contrôle intérimaire de la MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE FRANCHEVILLE prévoit que les municipalités membres peuvent désigner des inspecteurs adjoints chargés d'aider l'inspecteur régional des bâtiments dans l'application de ce règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que MM. Jean-Louis Goneau et André Laneuville soient et sont nommés inspecteurs adjoints, chargés d'aider l'inspecteur régional des bâtiments dans l'application du règlement de contrôle intérimaire de la Municipalité régional de comté De Francheville.

ADOPTÉ

48-83
Mise à pied
de M. Claude
Ébacher
gérant du
pari mutuel
à l'Hippodrome
Adoption

ATTENDU que la Ville procède à la réorganisation de l'administration de l'Hippodrome;

ATTENDU que le poste de gérant du pari mutuel et de préposé à l'opération et à l'entretien des machines à parier n'est plus requis;

ATTENDU que le titulaire de ce poste est M. Claude Ébacher;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le poste de gérant du pari mutuel à l'Hippodrome et de préposé à l'opération et à l'entretien des machines à parier, soit aboli à compter du 7 mars 1983.

Que Monsieur Claude Ébacher, gérant du pari mutuel à l'Hippodrome et préposé à l'opération l'entretien des machines à parier, soit licencié à compter du 7 mars 1983.

ADOPTÉ

49-83
Comptes des
fournisseurs
janvier 1983
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy

Que les comptes des fournisseurs au montant de 123 564,18 \$ comprenant les chèques émis dans le cours du mois de janvier 1983 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

50-83
Félicitations
aux agents
Guy Blais et
Pierre Lefebvre
Adoption

ATTENDU que les agents Guy Blais et Pierre Lefebvre ont fait preuve de bravoure, de courage et d'initiative lors d'un vol à main armée au restaurant "BOUZOUKI";

ATTENDU que ces deux policiers ont été blessés lors de l'arrestation du prévenu;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations aux agents Guy Blais et Pierre Lefebvre pour leur esprit d'initiative ainsi que pour le courage et la bravoure qu'ils ont démontré au péril de leur vie, dans l'arrestation d'un prévenu soupçonné de vol à main armée avec violence au restaurant "BOUZOUKI" sur la 6ième rue à Trois-Rivières, dans la nuit du 4 au 5 février 1983.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 7ième JOUR DE FÉVRIER 1983

51-83
Schéma
d'aménagement
de la M.R.C.
de Francheville
re: définition
des orientations
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières désire proposer les objectifs à poursuivre dans le cadre de l'élaboration du schéma d'aménagement de la M.R.C. de Francheville. La définition des orientations du schéma a été préparée en tenant compte du degré de priorité accordée à chacun.

Code de référence	Titre de l'orientation	Priorité accordée
U-11	Aménagement rationnel et fonctionnel de tout le territoire de la M.R.C.	1
U-01	Protection des biens culturels	1
U-02	Le développement industriel régional	1
U-03	Densification des agglomérations existantes	1
U-07	L'amélioration des liens routiers intermunicipaux	2
U-08	La définition du rôle d'une capitale régionale	1
U-09	La survie et l'épanouissement de la municipalité à caractère rural	1
U-10	L'aménagement en bordure des cours d'eau	1
R-11	L'aménagement de sites récréatifs d'activité	1
R-14	Protection d'accès aux principaux cours d'eau régionaux	2
R-15	L'aménagement de parcs régionaux	1
E-17	Exploitation des richesses naturelles	2
E-18	Protection des boisés en milieu bâtissable	1
E-19	Établissement d'une politique d'assainissement des cours d'eau	1
E-20	Protection des sources d'approvisionnement en eau potable	1
E-21	L'aménagement de sites d'enfouissement	1
E-23	Protection des érablières commerciales	1
E-24	Exploitation du potentiel forestier régional	2
E-25	Optimalisation de l'exploitation du potentiel agricole régionale	1

ADOPTÉ

52-83
Félicitations
à l'équipe de

ATTENDU que le rink composé de MM. Denis Marchand, skip, Denis Cécil, 3ième, Claude Lauzière, 2ième et de Yves Barrette, lead, a remporté la chope Labatt 1983 au curling;



LUNDI, LE 7ième JOUR DE FÉVRIER 1983

de curling
re: Chope
Labatt
Adoption

ATTENDU que cette équipe représentera la province au championnat canadien de curling qui se tiendra à Sudbury, Ontario en mars 1983;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières félicite MM. Denis Marchand, Denis Cécil, Claude Lauzière et Yves Barrette pour avoir remporté la Chope Labatt et s'être mérité ainsi le droit de représenter la province au Championnat canadien de curling.

Que le Conseil souhaite bonne chance à toute l'équipe dans les compétitions pour le championnat canadien de curling.

ADOPTÉ

53-83
Comptes
à payer
liste hebd.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Consultants Pluritec Ltée:	
Surveillance des travaux - tunnel Laviolette	2 052,99 \$
J.C. Papillon & Fils Ltée:	
Travaux - aqueduc, usine de traitement d'eau	13 500,00
Entreprises Camvrac Inc.:	
Déneigement - secteur Lambert, Ste-Thérèse, St-Michel	59 145,83
Constructeurs St-Maurice:	
Agrandissement de la bibliothèque - paiement No. 9 retenue 1%	151 305,45
Domtar Inc.:	
Gros sel - facture 18099-18100	19 347,92
Service S. Frontenac Ltée:	
Entretien janvier 1983	1 833,33
Sani Paré Inc.:	
Cueillette ordures - du 16 au 31 janvier 1983	21 544,67
Nedco Ltée:	
Achats divers	147,32
M.C. Transmission:	
Réparations de transmission - travaux publics	610,65
Laboratoires Choisy Ltée:	
Banque de terrains	649,00
Cie Générale Électrique du Canada:	
Entretien janvier	873,66
Aerophoto Inc.:	
Négatif polyester - plan de base, règlement de zonage	1 140,58
Trudel, Morin & associés:	
Frais de huissier - janvier 1983	1 173,34
Pouliot, Guérard & associés:	
Honoraires - régime de rentes	345,00
Le Nouvelliste:	
Avis - taxes	300,00
Marché Victoria Inc.:	
Épicerie divers	172,70
Librairie du Cap:	
- Copies (7 130)	349,31
Floriculture Gauthier Inc.:	
- Jean-Paul Lamy	27,25
Françoise Drolet:	
Colloque - U.M.Q.	30,00
Claude Néon Ltée:	
Contrat de location - # RDQ 30211	454,92
Chambre de Commerce:	
1/3 octroi	25 000,00
Dr Roger Caron:	



LUNDI, LE 7ième JOUR DE FÉVRIER 1983

Service professionnel janvier 1983	240,00
Ass. des préposés à l'outillage municipal:	
Contributions - Guy Roussel & Roger Baril	100,00
Ass. chefs de service d'incendie du Québec:	
M. Roland Alarie	50,00
Yvon Boulanger Ltée:	
Émission règlements # 624, 625	475,24
Corporation o.m.a. du Québec:	
Cotisation Jean Lamy	135,00
Club Curling Laviolette:	
Publicité "La chope Labatt"	100,00
Les Aigles Junior de T.-R. Inc.:	
Gardien - exposition	300,00
Services F. Procan Ltée:	
34/65 loyer février - mini-ordinateur	285,12
Mme Denis Dufour:	
Travaux de restauration - St-Philippe	2 500,00

RESTAURATION - PAVILLON DE LA JEUNESSE:

C. Yum-Yum Inc.:	
Croustilles	289,45
Vaillancourt:	
Nourriture	180,51
Roy & Lafontaine:	
Breuvage	1 376,00
Cie H. Fortier:	
Épicerie	1 824,90
Den-Mart Inc.:	
Friandises	325,00
Canada Packers Inc.:	
Viande	104,65
Henri Bourgeois Inc.:	
Boîtes et verres	330,85
Agropur:	
Viande	77,95

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JANVIER 1983

Raymond St-Pierre	11,44
Yvon Poirier	132,88
René Perron	99,00
Alain Perron	18,26
Pierre Pépin	25,96
Fernand Pellerin	187,44
Luc Pagé	6,82
Yvon Massicotte	121,48
Jean-Maurice Massicotte	177,54
Benoît Landry	38,06
André Laberge	54,12
Anatole Houle	161,92
François Hébert	42,19
Germain Déziel	33,44
Roger Bruneau - décembre 1982	109,00
Raymond Bérubé - décembre 1982	10,56
Léo Bellerose	420,64
Jean Benoit	10,56
Michel Bareil	51,48
Gilles Beaudoin:	
Dîner - rencontre avec le ministre Guy Tardif	58,42
Lionel Bellefeuille:	
Colloque U.M.Q. - Montréal	83,00
Danielle Cantin:	
Dépenses de voyages	181,78
Claude Dionne:	
Commission de police - Nicolet	13,64
Wilson O'Shaughnessy:	
Repas - membres du Conseil	123,00
Denis Ricard:	



LUNDI, LE 7ième JOUR DE FÉVRIER 1983

Repas - réunion de coordination

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Jacques St-Laurent	196,70
Guy-Paul Simard	355,47
René Monfette	484,61
René Monfette	428,19
Jean Lamy	70,65
Louise Goyette	62,37

TOTAL

312 489,78 \$

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.


GREFFIER


MAIRE.

JL/JRD.



LUNDI, LE 21^{ème} JOUR DE FÉVRIER 1983

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 21^{ème} jour du mois de février en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt trois à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Mesdames et Messieurs les	Guy	LEBLANC
Conseillères et Conseillers	Yvan	LECLERC
	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Claude	PÉLISSIER
	Fernand	COLBERT
	Françoise	DROLET
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ
	Charlotte	LUSSIER

Procès-verbal
07-02-83
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 février 1983, soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règl. 1982-Z re: zonage arcades de jeux, avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin, à la séance du 20 décembre 1982;
- b) Abrogation du règl. 811-A re: SIDAC et nouveau règlement en vertu du ch. 65 L.Q. 1982, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 24 janvier 1983;
- c) Règlement prévoyant l'achat d'amueblement et d'équipement pour la bibliothèque et décrétant un emprunt de 93 000 \$, avis donné par Mme la Conseillère Françoise Drolet, à la séance du 7 février 1983;
- d) Règlement prévoyant la réfection du réseau d'aqueduc et décrétant un emprunt de 96 000 \$, avis donné par M. le Conseiller Yvan Leclerc, à la séance du 7 février 1983;
- e) Règlement prévoyant des travaux de réfection du réseau d'égout et décrétant un emprunt de 122 000 \$, avis donné par Mme la Conseillère Françoise Drolet, à la séance du 7 février 1983;

Amendement
au règl. 814-B
re: prog.
Corvée-
Habitation
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 814-B concernant la création d'un fonds de subvention pour le programme Corvée-Habitation, aux fins de modifier ledit règlement et de le rendre conforme à la phase II du programme gouvernemental.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21^{ème} jour de février 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Georges Côté.



LUNDI, LE 21^{ème} JOUR DE FÉVRIER 1983

Règlement
prévoyant
la réfection
du réseau
d'aqueduc
rue Bellefeuille
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant la réfection d'une partie du réseau d'aqueduc sur la rue Bellefeuille et décrétant un emprunt à cet effet au montant de 129 000 \$.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21^{ème} jour de février 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Pierre Roy.

Règlement
prévoyant
un prog.
d'économie
d'énergie
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant l'achat d'équipement de gestion d'énergie informatisé pour le Complexe de l'Hôtel de Ville et décrétant un emprunt à cet effet au montant de 180 000 \$.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21^{ème} jour de février 1983.

(SIGNÉ) Mme la Conseillère Françoise Drolet.

Règlement
prévoyant
des travaux
à l'Hôtel
de Ville,
au Centre
culturel et
Pl. Hôtel de
Ville
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux à l'Hôtel de Ville, au Centre culturel et à la Place de l'Hôtel de Ville et décrétant un emprunt à cet effet au montant de 279 000 \$.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21^{ème} jour de février 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Henri-Paul Jobin.

Règlement
prévoyant
des travaux
d'infrastructure
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux d'infrastructure (voirie, trottoirs et éclairage) sur le Boul. Des Forges, les rues Papineau, Le Corbusier et Tebbutt et décrétant un emprunt à cet effet au montant de 113 000 \$.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21^{ème} jour de février 1983.

(SIGNÉ) Mme la Conseillère Charlotte Lussier.

Amendement
au règl.
186 re:
circulation
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 186 concernant la circulation, aux fins de modifier ledit règlement quant à ce qui a trait au dépassement, et modifier certains autres articles traitant des peines relatives à certaines infractions.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21^{ème} jour de février 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Claude Pélissier.



LUNDI, LE 21^{ème} JOUR DE FÉVRIER 1983

Règlement
prévoyant
des travaux
de réparation
aux tunnels
et à la
clôture du
Boul. St-Louis
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de réparation aux tunnels St-Maurice et Laviolette et à la clôture du Boul. St-Louis et décrétant un emprunt à cet effet au montant de 242 000 \$.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21^{ème} jour de février 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

Règlement
accordant
à certains
membres du
Conseil une
pension
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement accordant à toute personne membre du Conseil au 31 décembre 1974 et qui l'a été pendant au moins 12 ans et, qui a cessé de remplir cette fonction après le premier jour du mois suivant lequel règlement est adopté, une pension annuelle équivalent à 50% de sa rémunération annuelle, suivant les articles 28.1 et 28.2 de la Charte de la Ville.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21^{ème} jour de février 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Henri-Paul Jobin.

Règlement
prévoyant
la modification
des contrôleurs
de feux de
circulation
sur la rue
St-Maurice
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant la modification des contrôleurs de feux de circulation sur la rue St-Maurice et autorisant un emprunt au fonds de roulement au montant de 16 000 \$ à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21^{ème} jour de février 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

54-83
Compte rendu
07-02-83
Adoption

PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 7 février 1983, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

55-83
Règlement
3-G
création
du poste
de Directeur
des Ressources
humaines
Avis de motion

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 7 février 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:



LUNDI, LE 21^{ème} JOUR DE FÉVRIER 1983

Que le règlement No. 3-G (1983) amendant le règlement No. 3 concernant les officiers et employés de la Ville, aux fins de créer la fonction de Directeur des Ressources humaines et de redéfinir les rôles du Directeur du Personnel et du Directeur des Relations ouvrières, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

56-83
Règlement
828 travaux
de traverses
souterraines
et de peinture
de lampadaires
Avis de motion

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 7 février 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le règlement No. 828 (1983) prévoyant des travaux de traverses souterraines et de peinture de lampadaires et décrétant un emprunt au montant de 24 000 \$ au fonds de roulement à ces effets, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

57-83
Règlement
829 achat
et plantation
achat et pose
de gazon et
aménagement
paysager de
divers terrains
Avis de motion

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 7 février 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 829 (1983) prévoyant l'achat et la plantation d'arbres, l'achat et la pose de gazon et l'aménagement paysager de divers terrains et décrétant un emprunt au montant de 39 000 \$ au fonds de roulement à ces effets, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

58-83
Règlement
830 achat
de machineries
pour le S.T.P.
et le S.R.P.
Avis de motion

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 7 février 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 830 (1983) prévoyant l'achat de machineries pour le Service des Travaux publics et le Service de la Récréation et des Parcs pour un montant de 198 000 \$ et décrétant un emprunt de 204 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 21ième JOUR DE FÉVRIER 1983

59-83
Règlement
832 remplace.
et rabaisse.
de certaines
conduites
d'aqueduc
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 7 février 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 832 (1983) prévoyant le remplacement et le rabaissement de certaines conduites d'aqueduc et décrétant un emprunt de 164 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

60-83
Règlement
835 achat
et/ou acquisi.
d'équip. et
d'un silo à
chaux à
l'usine de
traite. d'eau
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 7 février 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 835 (1983) prévoyant l'achat et/ou l'acquisition d'équipement ainsi que d'un silo à chaux à l'usine de traitement d'eau et décrétant un emprunt de 256 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

61-83
Règlement
837 divers
travaux et
aménagements
à des bâtisses
existantes des
Serv. comm.
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 7 février 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le règlement No. 837 (1983) prévoyant divers travaux et aménagements à des bâtisses existantes des services communautaires et décrétant un emprunt de 147 000 \$ à ces effets, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

62-83
Règlement
838 achat
achat d'équip.
et aménagement
de parcs et de
terrains de
jeux
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 7 février 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le règlement No. 838 (1983) prévoyant l'achat d'équipement et l'aménagement de parcs et de terrains de jeux et décrétant un emprunt de 92 000 \$ à ces effets, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 21^{ème} JOUR DE FÉVRIER 1983

63-83
Règlement
839 achat
d'ameublement
et d'équip.
pour les
Serv. comm.
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 7 février 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le règlement No. 839 (1983) prévoyant l'achat d'ameublement et d'équipement pour les services communautaires et décrétant un emprunt de 63 000 \$ à ces effets, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

64-83
Règlement
840 achat
d'équip. et
aménagement
du Parc St-
Jean-de-
Brébeuf
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 7 février 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 840 (1983) prévoyant l'achat d'équipement et l'aménagement du Parc St-Jean-de-Brébeuf et décrétant un emprunt de 36 000 \$ à ces effets, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

65-83
Règlement
841 achat
d'équip. et
aménagement
du Parc
St-Philippe
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 7 février 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 841 (1983) prévoyant l'achat d'équipement et l'aménagement du Parc St-Philippe et décrétant un emprunt de 26 000 \$ à ces effets, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

66-83
Contrat
entente avec
LA COMMISSION
SCOLAIRE RÉG.
DES VIEILLES
FORGES re:
prog. national
de soutien aux
activités de
loisir muni.
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et Monsieur Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DES VIEILLES FORGES, pour la mise en commun de leurs locaux respectifs dans le cadre du programme national de soutien aux activités de loisir municipal 1982-83, la Ville devant verser une subvention de 2 500 \$ à la Commission Scolaire comme soutien aux activités de celle-ci, complémentaires de la programmation du Service de la Récréation et des Parcs de la Ville.



LUNDI, LE 21^{ème} JOUR DE FÉVRIER 1983

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

67-83
Contrat
entente avec
LA GALERIE
D'ART DU
PARC INC.
re: délégation
de la gestion
et de l'animation
du Manoir de
Tonnancour
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et Monsieur Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec LA GALERIE D'ART DU PARC INC., pour la délégation de la gestion et de l'animation du Manoir de Tonnancour, du 1^{er} janvier 1983 au 31 décembre 1984.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

68-83
Contrat
entente avec
différents
organismes
de loisirs
re: délégation
de la resp. de
gérer, programmer
et entretenir un
terrain de balle
de quartier
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et Monsieur Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec:

- LES LOISIRS STE-MARGUERITE INC.
- LE CENTRE LANDRY INC.
- L'ASSOCIATION RÉCRÉATIVE NORMANVILLE INC.
- L'ASSOCIATION DES CITOYENS DES ABITATIONS ADÉLARD DUGRÉ
- LES LOISIRS DES VIEILLES FORGES INC.
- LES LOISIRS ST-JEAN-DE-BRÉBEUF INC.
- LES LOISIRS ST-SACREMENT INC.
- L'ASSOCIATION SPORTIVE STE-CÉCILE INC.
- LES LOISIRS LES RIVIÈRES INC.
- L'ASSOCIATION DES CITOYENS DES ABITATIONS JEAN NICOLET

pour la délégation de la responsabilité de gestion du terrain de balle de quartier pour la saison de balle 1983 (mai à septembre 1983).

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

69-83
Contrat
vente à
Dame DIANE
DURANT-LAGACÉ
lot 181-870
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à Madame Diane Durand-Lagacé le lot 181-870 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières au prix de 7 098 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Ville soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville,



LUNDI, LE 21^{ème} JOUR DE FÉVRIER 1983

l'acte de vente préparé par Me Claude Boucher, Notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation de la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉ

70-83
Contrat
convention
avec SODIC
QUÉBEC INC.
re: totalisateurs
pour le pari
mutuel
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte l'offre de SODIC QUÉBEC INC., pour la fourniture, l'installation et l'entretien d'un système de totalisateurs pour son Hippodrome, couvrant la saison de courses du 1^{er} mai 1983 au 31 décembre 1983, au coût de 1 200 \$ par programme, la Ville garantissant à SODIC qu'un minimum de 90 programmes seront tenus pendant cette période.

Que pour la période subséquente au 31 décembre 1983, la Ville de Trois-Rivières se réserve l'option de renégocier un nouveau contrat pour la fourniture dudit système de totalisateurs ou de se dégager de toutes obligations pour le futur à l'égard de SODIC en payant à cette dernière la somme de 50 000 \$.

ADOPTÉ

71-83
Réclamation
au Min. des
Transports
pour une
subvention
de 49 500 \$
re: parc
linéaire
entre Père
Marquette et
le parc Fortin
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières approuve le rapport relativement à des dépenses pour travaux exécutés au Parc linéaire (entre la rue Père Marquette et le Parc Fortin) et ce, au montant de 76 076,96 \$.

Que le Conseil a pris connaissance des conditions imposées par le Ministère des Transports et les a adoptées, notamment que les travaux exécutés n'ont pas été ou ne seront pas l'objet d'une subvention autre que celle accordée par le Ministère des Transport.

ADOPTÉ

72-83
Demande à
l'Hydro-Québec
pour augmenter
l'intensité des
luminaires, dans
différentes rues
Adoption

ATTENDU que la densité des luminaires est très faible dans plusieurs rues du quartier St-Philippe et différents autres quartiers;

ATTENDU qu'en 1983 le quartier St-Philippe fêtera son 75^{ème} anniversaire de fondation;

ATTENDU qu'en 1984 la Ville de Trois-Rivières fêtera son 350^{ème} anniversaire de fondation;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières s'adresse à l'Hydro-Québec afin que celle-ci change les luminaires de 4000 lumens pour des 8500 lumens à vapeur de sodium haute pression.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 21^{ème} JOUR DE FÉVRIER 1983

73-83
Appui à
l'établissement
d'un institut
National de
Gérontologie
et de Gériatrie
à Trois-Rivières
Adoption

ATTENDU que la région de Trois-Rivières est dépourvue d'un Institut National de Gérontologie et de Gériatrie;

ATTENDU que les buts d'une telle institution sont hautement humanitaires;

ATTENDU qu'il s'agirait d'une institution à valeur nationale et internationale;

ATTENDU que ce projet serait réalisable à Trois-Rivières, celle-ci étant au centre du Québec et pourvue d'ordinateurs;

ATTENDU qu'un tel projet pourrait générer plus de 200 emplois et des retombées économiques de dizaine de millions dans la région;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières appuie et favorise l'établissement d'un Institut National de Gérontologie et de Gériatrie sur les terrains du Centre Hospitalier Cooke à Trois-Rivières.

ADOPTÉ

74-83
Vieux Port
acceptation
du concept
du Vieux
Port et
bail
emphytéotique
Adoption

ATTENDU que le Comité du Vieux Port a présenté au Ministère des Travaux publics du Canada une conception de l'aménagement du Vieux Port de Trois-Rivières;

ATTENDU que ce projet a été accepté à l'unanimité par tous les intervenants;

ATTENDU que ce projet nécessitera la démolition de la Terrasse Turcotte et la partie du Boulevard Turcotte qui se trouve à l'ouest de la rue Des Casernes, ainsi que la reconstruction de certaines parties du Boulevard Turcotte, de la rue St-François-Xavier et de la rue Des Casernes.

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

*Modifiée
par 82-85*

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que la Ville de Trois-Rivières accepte le projet de réaménagement du Vieux Port de Trois-Rivières, tel que soumis au Ministère des Travaux publics du Canada;

Que la Ville accepte la démolition de la Terrasse Turcotte et la partie du Boulevard Turcotte qui se trouve à l'ouest de la rue Des Casernes, ainsi que la reconstruction de certaines parties du Boulevard Turcotte, de la rue St-François-Xavier et de la rue Des Casernes, sujet à l'approbation du Ministère des Affaires culturelles du Québec;

Que la Ville accepte de consentir à Travaux publics Canada, un bail emphytéotique d'une durée de 49 années, pour la location de la Terrasse Turcotte et de son fonds de terrain au sud du Boul. Turcotte ainsi que le lot 731 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, sujet à l'approbation du Ministre des Affaires intergouvernementales du Québec et de la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 21^{ème} JOUR DE FÉVRIER 1983

75-83
Location
d'un coffret
de sûreté
à la Banque
de Montréal
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières loue de la Banque de Montréal un coffret de sûreté à la succursale de ladite Banque, dont l'adresse est 370 rue Des Forges à Trois-Rivières et que MM. Jacques Lauzer et Guy Dessureault sont par les présentes autorisés à exécuter au nom de la Ville un contrat relatif au loyer de ce coffret et sujet aux termes et conditions qui seront convenus entre eux et ladite Banque; et

Que MM. Jacques Lauzer et Guy Dessureault soient et sont autorisés par les présentes à avoir accès au contenu dudit coffret de sûreté et à le contrôler; et

Qu'une copie certifiée de cette résolution soit transmise à ladite succursale de la Banque pour sa gouverne et son information au sujet des présentes et que la Ville s'engage à ce que cette résolution demeure irrévocable aussi longtemps qu'elle n'aura pas été abrogée par une résolution dûment adoptée et que cette dernière, dûment certifiée sous le sceau de la Ville, n'aura pas été remise à ladite succursale de la Banque où le coffret de sûreté est loué.

ADOPTÉ

76-83
Comptes
à payer
liste
bi-mensuelle
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Construction Bécancour Inc.:	
Travaux divers - Colisée - retenue 10%	15 242,00 \$
J.P. Doyon Ltée:	
Remise de retenue - Collecteur Des Mélèzes	10 099,70
Sanibec - Trois-Rivières:	
Entretien ménager Janvier	2 135,65
St-Maurice Intercom:	
Système intercommunication - ascenseur nouvelle bibliothèque	485,51
Société Aluminium Reynolds Canada Ltée:	
Matériaux bibliothèque	2 000,00
Contenants Intercité Inc.:	
Contenants Garage municipal - Aéroport	392,85
Contenants Autogare - Parc Pie XII - Service récréation	526,00
Robert Racine:	
Service de vérification des ascenseurs - Janvier 83	112,00
L.G. Rénovation Inc.:	
Paires de portes - Usine de traitement d'eau	5 900,00
Domtar Inc.:	
Gros sel	30 546,22
Pavages de Nicolet Inc.:	
Service rendu - niveleuse	1 456,00
Saillant Inc.:	
Achat de pièces	172,08
Trudel, Morin & Associés:	
Huissiers	208,79
Commission Scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien parcs-écoles (jan. 83)	1 248,09
Garage René Lacombe Inc.:	
Remorquage	198,00
Le Nouvelliste:	
Avis, offre d'emploi - Février	394,00
Budget 1983, Avis - taxes - règlements 2, 3, cueillette	1 474,50



LUNDI, LE 21^{ème} JOUR DE FÉVRIER 1983

Rolland Durand & Fils:	
Entretien ménager, nettoyage de tapis	2 345,87
Xérox Canada Ltée:	
Bibliothèque - 27437 copies	
Cour municipale - 401 copies	
Service Récréation & Parcs - 2426 copies	481,63
Usine de traitement d'eau - 313 copies	40,47
Sanibec - Trois-Rivières:	
Service de fin de semaine	408,00
Polyvalente De La Salle:	
Location novembre et décembre - Session de perfectionnement policiers de Trois-Rivières	125,00
Club de Tir du Cap Inc.:	
Location de champ de tir	825,00
W. Chavanel:	
Déchets de janvier	240,00
Cie Canadienne de Service de Linge Inc.:	
Buanderie de janvier	447,01
S.P.A.M. Inc.:	
Télépage - Poste de police - Janvier 1983	90,00
Maurice Lefebvre:	
Cadeau de la Ville pour pré-retraite	200,00
Diablos CEGEP de T.-R.:	
Octroi	250,00
Alternative Jeunesse Inc.:	
Contribution aménagement d'un local	250,00
Gala Sport-Hommage 04:	
M. et Mme Gilles Beaudoin	30,00
Fédération Q.H. Glace Inc.:	
Survêtements (5) bleus	160,00
Comité Z-FBAQ Mauricie:	
Compte marqueurs - Hockey mineur - Janvier 1983	445,50
Association Arbitres M. Inc.:	
Arbitrage janvier 1983	1 431,00
Claude Leblanc:	
Système informatisé de vente de billets	938,00
Institut de Police du Québec:	
Cours Louis Proulx	50,00
Cours Gilles Véronneau	
M. Yvon Lefebvre	
M. René Béliveau	
M. Marcel Paquin	550,00
Association Chefs de Police:	
Cotisation Guy-Paul Simard	50,00
Publi-Hebdo Inc.:	
Offre d'emploi	110,00
Infifax Inc.:	
Loyer de février	107,91
Ambulance 12-12 Ltée:	
Ambulance pour Sergent Guy Blais - vol du 5-02-83	64,50

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JANVIER 1983

Michel Lefebvre	67,10
Denis Lelièvre	46,64
Michel Jutras	31,90
Réjean Boucher	80,08
Guy Aubin	58,50
Robert Rousseau	252,34
Denis Ricard	41,80
Yvon Ratelle	115,06
Alain Provencher	312,62
Michel Pellerin	165,22
Roger Loisel	363,00
Gaétan Lemieux	141,94
Maurice Galarneau	172,84
Rosaire Francoeur	108,90
Romain Frigon	48,62



LUNDI, LE 21^{ème} JOUR DE FÉVRIER 1983

Gaston Désaulniers	108,90
André Daviau	119,24
Roger Baril	69,08
Réal Ayotte	213,10
Gaston Tousignant	186,12
Jean-Paul Poisson (Décembre et Janvier)	149,60
Gaston Laliberté	85,58
Normand Fournier	74,80

Lionel Bellefeuille:	
Colloque à Montréal	74,49
Dîner - Griefs Services extérieurs	34,01
Gilles Beaudoin:	
Dîner - O.P.D.Q.	17,85
Jacques Charette:	
Voyages d'affaires	429,35
Albert Morrissette:	
Signature contrat hommes à chevaux	80,00

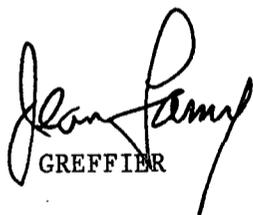
REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Guy-Paul Simard	355,09
René Monfette	409,19
Louise Goyette	75,66
Albert Morrissette	125,04
Huguette Charest	39,79
Armand Allard	215,77

TOTAL 87 100,50 \$

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.


GREFFIER


MAIRE.

JL/JRD.



LUNDI, LE 7ième JOUR DE MARS 1983

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 7ième jour du mois de mars en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-trois à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Mesdames et Messieurs les	Guy	LEBLANC
Conseillères et Conseillers	Yvan	LECLERC
	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	Françoise	DROLET
	Georges	CÔTÉ
	Charlotte	LUSSIER

Procès-verbal
21-02-83
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 février 1983, soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:

- a) Règlement prévoyant l'achat d'ameublement et d'équipement pour la bibliothèque et décrétant un emprunt de 93 000 \$, avis donné par Mme la Conseillère Françoise Drolet, à la séance du 7 février 1983;
- b) Règlement prévoyant la réfection du réseau d'aqueduc et décrétant un emprunt de 96 000 \$, avis donné par M. le Conseiller Yvan Leclerc, à la séance du 7 février 1983;
- c) Règlement prévoyant des travaux de réfection du réseau d'égout et décrétant un emprunt de 122 000 \$, avis donné par Mme la Conseillère Françoise Drolet, à la séance du 7 février 1983;
- d) Société d'Initiative et de Développement des Artères commerciales, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 24 janvier 1983; Maintenu par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté;
- e) Règlement prévoyant des travaux à l'Hôtel de Ville, au Centre Culturel et à la Place de l'Hôtel de Ville, et emprunt de 279 000 \$, avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin, à la séance du 21 février 1983; Maintenu par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté;
- f) Amendement au règl. 186 re: circulation, avis donné par M. le Conseiller Claude Péliissier, à la séance du 21 février 1983;
- g) Règlement prévoyant des travaux de réparation aux tunnels et à la clôture du Boul. St-Louis, et emprunt de 242 000 \$, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 21 février 1983;



LUNDI, LE 7ième JOUR DE MARS 1983

- h) Règlement accordant à certains membres du Conseil une pension, conformément aux articles 28.1 et 28.2 de la Charte, avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin, à la séance du 21 février 1983; Maintenu par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté;
- i) Règlement prévoyant la modification des contrôleurs de feux de circulation sur la rue St-Maurice, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 21 février 1983;

Règlement
prévoyant
des travaux
de recouvre.
de pavage
pour la
saison 1983
emprunt de
345 000 \$
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de recouvrement de béton bitumineux sur certaines rues pour la saison 1983 et décrétant un emprunt au montant de 345 000 \$ à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil ce 7ième jour de mars 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Claude Pélissier.

Règlement
prévoyant
des travaux
de recons.
de trottoirs
en béton de
ciment durant
l'année 1983
emprunt de
197 000 \$
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de reconstruction de trottoirs en béton de ciment durant l'année 1983 et décrétant un emprunt au montant de 197 000 \$ à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil ce 7ième jour de mars 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Claude Pélissier.

Règlement
prévoyant
l'achat de
6 véhicules
pour le
Serv. Police
et Incendie
emprunt de
60 000 \$
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant l'achat de six (6) véhicules pour le Service de Police et Incendie et décrétant un emprunt au montant de 60 000 \$ à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil ce 7ième jour de mars 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Pierre Roy.

Modification
à l'annexe "C"
du règl. 608-C
(Banque de
terrains)
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 608-C concernant la banque de terrains, aux fins de modifier l'annexe "C" concernant le frontage corrigé des lots 181-832 et 181-804.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil ce 7ième jour de mars 1983.

(SIGNÉ) Mme la Conseillère Françoise Drolet.



LUNDI, LE 7ième JOUR DE MARS 1983

Règlement
décrétant
une taxe
d'amélioration
locale pour
certains lots
de la Banque
de terrains
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant une taxe d'amélioration locale pour certains lots de la banque de terrains, récemment desservis par les services municipaux.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil ce 7ième jour de mars 1983.

(SIGNÉ) Mme la Conseillère Françoise Drolet.

Amendement
au règl. 13
re: rues et
places publiques
afin de donner
un nom à cert.
rues de la
Banque de
terrains
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 13 concernant les rues et places publiques aux fins de donner un nom aux nouvelles rues de la banque de terrains.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil ce 7ième jour de mars 1983.

(SIGNÉ) Mme la Conseillère Françoise Drolet.

Règlement
re: fonds de
subvention
pour la phase
II du prog.
"CORVÉE-
HABITATION"
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement créant un fonds de subvention de 50 000 \$ pour la phase II du programme "CORVÉE-HABITATION" et prévoyant les conditions d'admissibilité audit programme.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil ce 7ième jour de mars 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Georges Côté.

77-83
Compte rendu
21-02-83
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 21 février 1983, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications suivantes:

Au dixième paragraphe de l'item 1, enlever les mots "pour l'année 1984".

Au neuvième paragraphe de l'item 5-a, rayer les mots "et Laviolette".

Rayer l'item 8 c).

À l'item 21, deuxième paragraphe enlever les mots "jusqu'au rapport de la Commission des Ressources humaines".

À l'item 22, remplacer le nom de M. Wilson O'Shaughnessy par celui de M. Lionel Bellefeuille et rayer le mot "chacun".

À l'item 29, remplacer les mots "l'écoulement du surplus d'électricité de l'Hydro-Québec" par "le programme de vente d'électricité excédentaire de l'Hydro-Québec".

ADOPTÉ



LUNDI, LE 7ième JOUR DE MARS 1983

78-83
Règl. 821
équip. de
gestion
d'énergie
informatisé
pour le
complexe de
l'Hôtel de
Ville emprunt
de 180 000 \$
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 21 février 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le règlement No. 821 (1983) prévoyant l'achat d'équipement de gestion d'énergie informatisée pour le complexe de l'Hôtel de Ville et décrétant un emprunt de 180 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

79-83
Règl. 823
divers travaux
de voirie et
emprunt de
113 000 \$
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 21 février 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 823 (1983) prévoyant des travaux d'infrastructure (voirie, trottoirs et éclairage) sur le Boul. des Forges, les rues Papineau, Le Corbusier et Tebbutt et décrétant un emprunt au montant de 113 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

80-83
Règl. 833
rempl. de
la conduite
d'aqueduc
rues
Bellefeuille
et Bureau et
emprunt de
129 000 \$
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 21 février 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 833 (1983) prévoyant la réfection d'une partie du réseau d'aqueduc sur la rue Bellefeuille et une partie de la rue Bureau et décrétant un emprunt au montant de 129 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

81-83
Règlement
1982-Z-A-1
zonage pour
défendre des
galeries
d'amusement
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 20 décembre 1982;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 1982-Z-A-1 (1983) amendant le rè-



LUNDI, LE 7ième JOUR DE MARS 1983

glement No. 1982-Z concernant le zonage pour défendre les galeries d'amusement (arcades de jeux) réservées à l'exploitation de jeux électroniques ou électriques dans tout le territoire de la Ville à l'exception des zones Ia, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

82-83
Contrat
entente avec
Baseball
Mauricie
re: appointement
des arbitres
du baseball
mineur
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier

Que Son Honneur le Maire et M. Albert Morrissette, directeur des Services communautaires, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec BASEBALL MAURICIE pour l'appointement des arbitres au baseball mineur et de balle-molle féminine pour la saison 1983.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

83-83
Contrat
cession à
Sa Majesté
(Gouv. du
Québec)
re: chemin
d'accès au
site Des
Vieilles
Forges 1,00 \$
Adoption

PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté

Que la Ville de Trois-Rivières accepte de vendre à SA MAJESTÉ DU CHEF DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, (TRavaux publics et Approvisionnement), les lots 1-332, 1-333, 1-335, 2-2, 2-3, 2-7 et 1-279-1 du Cadastre de la Paroisse de St-Étienne des Grès, pour le prix de 1,00 \$ comptant, lesdits lots étant présentement utilisés comme chemin d'accès au site historique des Vieilles Forges.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Ville, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTÉ

84-83
Appui à la
C.S.R.V.F.
pour que
soit maintenu
l'option
"Alimentation"
Adoption

ATTENDU que le Service d'Éducation des Adultes de la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges offre l'option "ALIMENTATION" (cuisine d'établissement et restauration) de façon continue depuis 1971;

ATTENDU qu'il existe un besoin dans la région pour ce genre de cours, tant au niveau de la clientèle étudiante qu'au niveau des employeurs;

VU l'expérience accumulée par les gestionnaires de cette option et de son conseiller pédagogique dans ce domaine;

ATTENDU que la plus grande proportion de la clientèle recrutée pour ces cours, origine du territoire juridictionnel de la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges;

ATTENDU que la perte de cette option ou une réduction importante de cette masse d'activité, constituera un manque à gagner important pour le Service d'Éducation des Adultes de la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges et affecte-

LUNDI, LE 7ième JOUR DE MARS 1983



ra l'économie de la région;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la Ville de Trois-Rivières donne son appui à la Commission Scolaire régionale des Vieilles Forges, dans sa démarche auprès du Ministère de l'Éducation du Québec pour que soit maintenue l'option "ALIMENTATION" dans les cours réguliers de ladite Commission.

ADOPTÉ

85-83
Appui au
groupe Action
du Secteur des
Vieilles Forges
Boul. St-Jean
dans le cadre
du programme
"Relais"
Adoption

ATTENDU que le CRAC (Comité de Regroupement et d'Action des Citoyens du Boul. St-Jean) fait une demande dans le cadre du programme "Relais" pour la construction d'une bâtisse 32' x 60' sur le terrain des loisirs, coin chemin de l'aéroport et Boul. St-Jean;

ATTENDU que depuis quelques années ce groupe de citoyens s'est pris en charge et a réalisé un début de terrain de jeux;

ATTENDU que les services essentiels ne sont pas encore réalisés;

ATTENDU que ce terrain de jeux est très éloigné de tous les autres et donc absolument indispensable;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la Ville de Trois-Rivières appuie le projet du COMITÉ DE REGROUPEMENT ET D'ACTION DES CITOYENS DU BOUL. ST-JEAN de construire une bâtisse 32' x 60' sur le terrain des loisirs coin chemin de l'aéroport et Boul. St-Jean.

ADOPTÉ

86-83
Construction
de trottoirs
et/ou chaînes
en béton aux
frais des prop.
riverains sur
certaines rues
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise la construction de 143,25 mètres de chaîne de rue sur les rues Léon Méthot, J.A. Lemire et St-Laurent, aux frais des propriétaires riverains, ainsi que la construction de 22,86 mètres de trottoir sur la rue Léon Méthot et le Boul. des Forges, également aux frais des propriétaires riverains.

ADOPTÉ

87-83
Coût des
trottoirs
et chaînes
1982
autorisation
au Trésorier
à envoyer les
comptes
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélessier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que conformément à un rapport du Trésorier de la Ville, en date du 3 mars 1983, le coût de construction des trottoirs neufs pour l'année 1982 soit établi à 20,11 \$/v.c. (24,04 \$/m.c.) pour les trottoirs et à 6,15 \$/pi. li. (19,95 \$/m.lin.) pour les chaînes de rues.

Que le Trésorier de la Ville soit et est autorisé à envoyer les comptes aux propriétaires riverains susceptibles d'absorber le coût de ces constructions.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 7ième JOUR DE MARS 1983

88-83
Congédiement
de M. Pierre
Houde (Serv.
communautaires)
Adoption

CONSIDÉRANT le manque chronique d'assiduité de M. Pierre Houde, employé des Services communautaires;

CONSIDÉRANT les nombreuses absences en maladie de cet employé;

CONSIDÉRANT son rendement médiocre;

CONSIDÉRANT son comportement déviant;

CONSIDÉRANT ses nombreuses absences non motivées;

CONSIDÉRANT son incapacité d'assumer son obligation d'accorder à son employeur une prestation normale de travail;

CONSIDÉRANT l'intérêt primordial du service dans lequel il est affecté;

CONSIDÉRANT les inconvénients graves subis par la Ville;

CONSIDÉRANT qu'une mesure disciplinaire ne peut corriger une telle situation;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que la Conseil de Ville de Trois-Rivières, dans l'exercice de ses droits naturels de gérance et pour des raisons administratives, congédie M. PIERRE HOUDE, et ce, à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

89-83
Congédiement
de M. Michel
Ruel (Serv.
communautaires)
Adoption

CONSIDÉRANT le manque chronique d'assiduité de M. Michel Ruel, employé des Services communautaires;

CONSIDÉRANT les nombreuses absences en maladie de cet employé;

CONSIDÉRANT son rendement médiocre;

CONSIDÉRANT son comportement déviant;

CONSIDÉRANT ses nombreuses absences non motivées;

CONSIDÉRANT son incapacité d'assumer son obligation d'accorder à son employeur une prestation normale de travail;

CONSIDÉRANT l'intérêt primordial du service dans lequel il est affecté;

CONSIDÉRANT les inconvénients graves subis par la Ville;

CONSIDÉRANT qu'une mesure disciplinaire ne peut corriger une telle situation;

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que la Conseil de Ville de Trois-Rivières, dans l'exercice de ses droits naturels de gérance et pour des raisons administratives, congédie M. MICHEL RUEL, et ce, à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 7ième JOUR DE MARS 1983

90-83
Païement des
comptes des
fournisseurs
février 1983
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier

Que les comptes des fournisseurs au montant de 135 109,02 \$ comprenant les chèques émis dans le cours du mois de février 1983 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

91-83
Demande au
Min. des
Transports
de participer
de moitié à la
reconstruction
du tronçon de
la route 138
Adoption

ATTENDU que le Boulevard Royal, entre la limite ouest de la Ville et le rond-point Boul. Royal et Boul. Normand, est un tronçon de la route provinciale 138, à l'intérieur de la Ville de Trois-Rivières;

ATTENDU que ce tronçon de la route 138 constitue une des principales voies d'accès de la Ville;

ATTENDU qu'il existe une circulation très intense sur cette artère (véhicules de promenade, véhicules lourds), tel qu'il appert d'un comptage annexé à la présente pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que la chaussée est dans un état de détérioration très avancée, rendant pratiquement inutile l'exécution de travaux d'entretien;

ATTENDU que cette partie de la route 138 doit être reconstruite entièrement (drainage, sous-fondations, fondations inférieures et supérieures, revêtement, trottoirs, bordures et éclairage);

ATTENDU que le Gouvernement du Québec a déjà participé à la reconstruction de tronçons de routes provinciales traversant les villes;

ATTENDU que Trois-Rivières fêtera son 350ième anniversaire de fondation en 1984 et qu'il s'agit là d'une des principales voies d'accès de la Ville;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la Ville de Trois-Rivières s'adresse au Ministère des Transports du Québec afin que celui-ci participe pour moitié à la reconstruction du tronçon de la route 138 constitué par le Boul. Royal, entre le rond-point du Boul. Royal et du Boul. Normand et les limites ouest de la Ville.

ADOPTÉ

92-83
Nomination
du Maire-supp.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que M. Pierre Roy soit et est nommé Maire-suppléant pour le prochain terme de quatre (4) mois.

ADOPTÉ

93-83
Octroi au
Comité des
Fêtes du
350e
Adoption

PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
SECONDE PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc

D'octroyer au Comité des Fêtes du 350e Anniversaire de la Ville de Trois-Rivières Inc., pour les années 1983-1984, l'exclusivité des permis de vente de biens et/ou de services et ce, sur tous lieux où se dérouleront les activités des Fêtes et dans le cadre de toute activité organisée par les personnes dûment autorisées par le Comité des Fêtes du 350e Anniversaire de la Ville de Trois-Rivières Inc.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 7ième JOUR DE MARS 1983

94-83
Félicitations
à Mario
BONENFANT
re: deuxième
à "La course
autour du
monde".
Adoption

ATTENDU que Mario BONENFANT est un jeune étudiant de Trois-Rivières qui vient de participer au concours "La course autour du monde" organisé par quatre chaînes de télévision de pays différents, soit la France, la Suisse, le Luxembourg et le Canada;

ATTENDU que tout au long de la course, Mario BONENFANT a su démontrer des performances extraordinaires;

ATTENDU que ce jeune cinéaste trifluvien a fait honneur à la Ville depuis plusieurs mois par ses reportages hors de l'ordinaire;

ATTENDU que Mario BONENFANT est le premier canadien à mériter un prix depuis les cinq ans que le concours existe;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières tient à offrir ses félicitations à Mario BONENFANT pour s'être classé deuxième lors de cette course.

ADOPTÉ

95-83
Félicitations
à Martin GERVAIS
re: médaillé d'or
en racquetball
aux cinquièmes
Jeux d'hiver
du Canada
Adoption

ATTENDU que les cinquièmes Jeux d'hiver du Canada ont eu lieu au Saguenay-Lac St-Jean, du 18 février au 3 mars 1983;

ATTENDU que Martin GERVAIS de Trois-Rivières a participé à ces jeux dans la discipline du racquetball;

ATTENDU que ce jeune athlète a fait très bonne figure lors de ces compétitions et a fait honneur à la Ville de Trois-Rivières en se méritant une médaille d'or;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil est heureux du succès remporté par Martin GERVAIS et désire lui offrir ses félicitations.

ADOPTÉ

96-83
Autorisation
de vendre de
la bière lors
du festival
du maringouin
Adoption

PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Georges Côté

Que permission soit donnée aux organisateurs du festival du maringouin, soit au comité de regroupement et d'action des Citoyens du Boul. St-Jean (Mme Angèle Martin) de Trois-Rivières, de vendre de la bière pendant la tenue de cet événement qui se tiendra les 23 et 24 juin 1983.

ADOPTÉ

97-83
Comptes
à payer
liste
hebdomadaire
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Panpierre & Noé Veillette:	
Aqueduc et drainage - Banque de terrains	50 488,55 \$
Plomberie St-Onge Inc.:	
Réfection toiture - Centre communautaire	
Alexandre Soucy	1 830,00

LUNDI, LE 7ième JOUR DE MARS 1983



J.B. Deschamps Inc.:	
Impression émission d'obligations - Ville de Trois-Rivières	5 553,35
C.P. Ltée:	
Passage à niveau - mois d'octobre, novembre et décembre 1982	3 197,53
Ébénisterie Leclerc Inc.:	
Table Commission permanente	200,00
Maurice Couture Ltée:	
Bureaux - Hippodrome	700,00
Sani Paré Inc.:	
Cueillette - 1er février 1983 au 15 février 1983	21 544,67
Librairie du Cap Inc.:	
Location photocopieur et papeterie	828,22
Xerox Canada Limitée:	
Location photocopieur et papeterie	661,88
Domtar Inc.:	
Gros sel	28 869,71
Germain & Frères Ltée:	
Réparation conduite d'acier - Pont Duplessis	19 208,48
Nedco 1975 Ltée:	
Connecteur électrique et câble en cuivre	409,18
Nedco 1975 Ltée:	
Connecteur électrique et câble en cuivre	3 604,65
Canron Inc.:	
Pièces prise d'eau	2 183,72
Mich-O-Tomobiles:	
Réparation auto - accident	4 551,12
Fibre de Verre Rougemont:	
Bacs à fleurs	1 693,75
Quévis Inc.:	
"Double nut"	696,83
Trois-Rivières Chevrolet 1982 Inc.:	
Réparation vitre - camionnette Oldsmobile	114,09
Saillant Inc.:	
Pièces	220,80
Ambulance 12-12 Ltée:	
Poste No. 1 Police Trois-Rivières	64,50
Le Nouvelliste:	1 734,50
La Cie Micom:	
Contrat de service	1 728,00
Quévis Inc.:	
Meules	378,25
Service S. Frontenac Ltée:	
Entretien - Février 1983	1 833,33
Sani Paré Inc.:	
Cueillette - 16 février 1983 au 28 février 1983	21 544,67
J.C. Papillon & Fils:	
Conduite d'aqueduc - Usine de traitement d'eau	2 060,07
La Cie Micom:	
Réparation	422,60
Marché Victoria Inc.:	
Breuvage	116,82
Floriculture Gauthier Inc.:	
Retraite M. Lefebvre	30,52
Fortran Traffic S. Ltd:	
Contrôleurs - De Malapart-Rigaud (Première tranche de la retenue)	2 318,90
C.P. Ltée:	
Enlèvement de la neige	2 078,42
CR Culture Mauricie B.F.Q.:	
Octroi - Arts visuels	1 000,00
École P. Chanteurs de T.-R.:	
Octroi	1 200,00
Croix Rouge Canadienne:	
Octroi 1983	100,00
Corporation des Officiers Municipaux Agrées du Québec:	
Cotisation - Réal Fleury	135,00
The International Association of Assessing Officers:	
Cotisation - Jean-Jacques Lacroix	146,00



LUNDI, LE 7ième JOUR DE MARS 1983

Société Internationale d'Arboriculture - Québec Inc.:	
Cotisation - Gaston Desaulniers	70,00
Société Internationale d'Arboriculture - Québec Inc.:	
Cotisation - Pascal Recco	70,00
Dr Roger Caron:	
Services professionnels - Février 1983	160,00
Me Jean Paquin, Notaire:	
Services professionnels	160,00
Me Jean De Charette, Notaire:	
Services professionnels	500,00

HIPPODROME

Racetracks Canada Inc.:	
Cotisation	340,00
Association des hommes de chevaux unis du Québec:	
Contributions	2 028,16

SERVICE RÉCRÉATION & PARCS

Paul-André Cloutier:	
Estimation - Parc linéaire	198,00
Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges:	
Location de la piscine	983,62
Comité Traverse des Ages Inc.:	
Versements - Janvier, février et mars 1983	1 988,00

PAVILLON DE LA JEUNESSE

Vaillancourt:	
Pain et gâteaux	19,83
Vaillancourt:	
Pain et gâteaux	18,18
Agropur:	
Crème et fromage	69,60
Croustilles Yum Yum Inc.:	
Croustilles	90,45
Crèmerie des Trois-Rivières:	
Crème et fromage	172,80
Canada Packers Inc.:	
Viande	21,95
Grossistes Baie d'Hudson:	
Aliments divers	264,60
L.P.M. Supérieur Inc.:	
Frites	246,00
L.P.M. Supérieur Inc.:	
Frites	113,60

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - FÉVRIER 1983

Raymond St-Pierre - 60 km	13,20
Yvon Poirier - 724 km	159,28
Fernand Pellerin - 946 km	208,12
René Perron - 445 km	97,90
Jean-Maurice Massicotte - 735 km	161,70
Benoit Landry - 91 km	20,02
André Laberge - 336 km	73,92
Gilles Grenier - 315 km	69,30
Normand Fournier - 352 km	77,44
Serge Dumas - 200 km	44,00
Germain Déziel - 103 km	22,66
Léo Bellerose - 1 748 km	384,56
Jean Benoit - 29 km	6,38
Michel Bareil - 152 km	33,44
André Verville - 497 km	109,34
Michel Lefebvre - 230 km	50,60
Anatole Houle - 819 km	180,18
Roland Bacon - 494 km	108,68
Raymond Rouette - 37 km	8,14
Jean Méthot - 660 km	145,20



LUNDI, LE 7ième JOUR DE MARS 1983

Madeline Bessette - 63 km	
Dépenses voyage - frais fixes - Salon du Livre à Montréal	73,86
Restaurant Tiki Leung:	
Repas - Conseil	160,00
Denis Ricard:	
Journée d'étude au "le Baron" avec A. Laberge et M. Bareil	37,04
Denis Ricard:	
Dîner - Société d'Habitation du Québec - 3 personnes	28,03
Yvon Poirier:	
Repas - Direction Travaux Publics avec M. Lefebvre	79,15
Claude Gendron:	
Repas - Souper conférence à Nicolet A.Q.F.P.	8,75
Claude Doucet:	
Dépenses voyage - Signature des obligations à Québec	63,75
Association des Évaluateurs Municipaux du Québec:	
Session d'étude à Québec - 4 inscriptions	360,00
Jean-Louis Goneau:	
Repas - Journée de formation - 2 invités	33,00
Lionel Bellefeuille:	
Repas - Grief - 2 personnes	23,63

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Lucien A. Ouellet	86,12
Nicole L'Espérance	103,91
Louise Goyette	57,58
René Monfette	513,60
René Monfette	891,38
René Monfette	435,67
Armand Allard	203,30
Origène Bellemare	74,58
Juliette Bourassa	113,41
Jean Lamy	124,85
Guy-Paul Simard	406,62
Réjean Boucher	106,12
Trudel, Morin & Associés:	
Services professionnels	10,63

TOTAL: 196 931,94\$

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Juliette Bourassa
Assistent-GREFFIER

Gilles Boudoin
MAIRE.

JL/JRD.



LUNDI, LE 21ième JOUR DE MARS 1983

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 21ième jour du mois de mars en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-trois à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

M. le Maire-suppléant	Pierre	ROY
Madame la Conseillère et	Guy	LEBLANC
Messieurs les Conseillers	Yvan	LECLERC
	Pierre	DUPONT
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Claude	PÉLISSIER
	Fernand	COLBERT
	Léo	THIBEAULT
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ
	Charlotte	LUSSIER

Procès-verbal
07-03-83
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 mars 1983, soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:

- a) Règlement prévoyant l'achat d'ameublement et d'équipement pour la bibliothèque et décrétant un emprunt de 93 000 \$, avis donné par Mme la Conseillère Françoise Drolet, à la séance du 7 février 1983; Maintenu par M. le Conseiller Léo Thibeault;
- b) Règlement prévoyant la réfection du réseau d'aqueduc et décrétant un emprunt de 96 000 \$, avis donné par M. le Conseiller Yvan Leclerc, à la séance du 7 février 1983;
- c) Règlement prévoyant des travaux de réfection du réseau d'égout et décrétant un emprunt de 122 000 \$, avis donné par Mme la Conseillère Françoise Drolet, à la séance du 7 février 1983; Maintenu par M. le Conseiller Léo Thibeault;
- d) Société d'Initiative et de Développement des Artères commerciales, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 24 janvier 1983; Maintenu par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté;
- e) Règlement prévoyant des travaux à l'Hôtel de Ville, au Centre Culturel et à la Place de l'Hôtel de Ville, et emprunt de 279 000 \$, avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin, à la séance du 21 février 1983; Maintenu par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté;
- f) Amendement au règl. 186 re: circulation, avis donné par M. le Conseiller Claude Péliissier, à la séance du 21 février 1983;
- g) Règlement prévoyant des travaux de réparation aux tunnels et à la clôture du Boul. St-Louis, et emprunt de 242 000 \$, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 21 février 1983;



LUNDI, LE 21^{ème} JOUR DE MARS 1983

- h) Règlement accordant à certains membres du Conseil une pension, conformément aux articles 28.1 et 28.2 de la Charte, avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin, à la séance du 21 février 1983;
- i) Règlement prévoyant la modification des contrôleurs de feux de circulation sur la rue St-Maurice, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 21 février 1983;
- j) Modification à l'annexe "C" du règlement 608-C (Banque de terrains) afin de modifier le frontage corrigé de deux (2) lots (181-832 et 181-804); avis donné par Mme la Conseillère Françoise Drolet, à la séance du 7 mars 1983; Maintenu par M. le Conseiller Léo Thibeault;
- k) Règlement décrétant une taxe d'amélioration locale pour certains lots de la Banque de terrains, avis donné par Mme la Conseillère Françoise Drolet, à la séance du 7 mars 1983; Maintenu par M. le Conseiller Léo Thibeault;
- l) Amendement au règlement 13 concernant les rues et places publiques afin de donner un nom à certaines rues de la Banque de terrains, avis donné par Mme la Conseillère Françoise Drolet, à la séance du 7 mars 1983; Maintenu par M. le Conseiller Léo Thibeault;

Règlement autorisant l'engagement de constables spéciaux pendant la saison 1983
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement autorisant l'engagement de constables spéciaux pendant la saison d'été 1983.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21^{ème} jour de mars 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Henri-Paul Jobin.

Amendement au règl. 1982-Z re: zonage
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1982-Z, concernant le zonage, aux fins de reconnaître des droits acquis à certains lots subdivisés ou cadastrés avant l'entrée en vigueur du règlement de zonage 1982-Z, soit avant le dix-neuf octobre 1982.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21^{ème} jour de mars 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Georges Côté.

Amendement au règl. 1982-L re: lotissement
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1982-L, concernant le lotissement aux fins de modifier les superficies requises pour les terrains non desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égouts, ou desservis par un seul réseau et pour modifier le tableau des dimensions et superfi-



LUNDI, LE 21^{ème} JOUR DE MARS 1983

cies minimales des terrains dans toutes les zones résidentielles desservies par les réseaux d'aqueduc et d'égouts.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21^{ème} jour de mars 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Georges Côté.

Amendement
au règl. 186
re: circulation
lourde interdite
sur une partie
du Boul. Des
Forges et
sur la rue De
La Sentinelle
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 186 concernant la circulation, aux fins d'interdire la circulation lourde sur une partie du Boul. Des Forges et sur la rue De La Sentinelle,

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21^{ème} jour de mars 1983.

(SIGNÉ) Mme la Conseillère Charlotte Lussier.

98-83
Compte rendu
07-03-83
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 7 mars 1983, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications suivantes:

À l'item 1 d) au deuxième paragraphe, remplacer "apparaît l'édifice des" par "seraient identifiés les".

À l'item 22 rayer le troisième paragraphe.

À l'item 37 à la remarque No. 9, remplacer "M. le Maire" par "M. Vaugeois".

ADOPTÉ

99-83
Règlement
814-1 prog.
Corvée-Habi.
phase II et
fonds de
subvention
de 50 000 \$
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 7 mars 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 814-1 (1983) créant un fonds de subvention de 50 000 \$ pour la phase II du programme "Corvée-Habitation" et prévoyant les conditions d'admissibilité audit programme, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 21^{ème} JOUR DE MARS 1983

100-83
Règlement
824 travaux
de pavage
et emprunt
de 345 000 \$
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 7 mars 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le règlement No. 824 (1983) prévoyant des travaux de recouvrement de béton bitumineux sur certaines rues pour la saison 1983 et décrétant un emprunt au montant de 345 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

101-83
Règlement
826 travaux
de reconst.
de trottoirs
et emprunt
de 197 000 \$
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 7 mars 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le règlement No. 826 (1983) prévoyant des travaux de reconstruction de trottoirs en béton de ciment durant l'année 1983 et décrétant un emprunt au montant de 197 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

102-83
Contrat
avenant
au bail
intervenu
le 21-01-83
avec le
MINISTÈRE
DES TRAVAUX
PUBLICS ET
DE L'APPROV.
re: assurance
de l'École
Ste-Marie
Adoption

ATTENDU que le 21 janvier 1983 la Ville a signé un bail avec le Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement pour la location d'un édifice étant connu comme l'école Ste-Marie;

ATTENDU que le locateur exige que la Ville assure les lieux loués contre l'incendie et autres risques d'usage;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un avenant au bail intervenu le 21 janvier 1983 avec le Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, concernant la location d'un édifice communément appelé l'école Ste-Marie, sur la rue Ste-Marie à Trois-Rivières, ledit avenant étant aux fins d'exiger du locataire qu'il assure le bâtiment contre l'incendie et autres risques d'usage pour un montant de 243 000 \$.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit avenant qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

103-83
Contrat
acquisition
de la bâtisse
sise au 1100
rue Champflour

ATTENDU que Les PÉTROLES SPUR LTÉE a offert à la Ville le bâtiment situé au numéro 1100 de la rue Champflour à Trois-Rivières;

ATTENDU que l'acquisition de cette propriété s'inscrit dans le cadre de l'aménagement d'une gare intermodale sur la rue



LUNDI, LE 21ième JOUR DE MARS 1983

de LES PÉTROLES
SPUR LTÉE
Adoption

Champflour;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières acquiert de LES PÉTROLES SPUR LTÉE la bâtisse située au numéro 1100 de la rue Champflour à Trois-Rivières située sur le terrain étant le lot numéro 2224-1 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières pour le prix de 1,00 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat avec LES PÉTROLES SPUR LTÉE concernant la cession de l'immeuble ci-haut désigné.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

104-83
Contrat
intervention
de la Ville
dans la vente
d'un immeuble
par la Cie
GÉNÉRALE ÉLEC.
DU CANADA LTÉE
à W.R. LITTLE
HODINGS INC.
(Parc Industriel)
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
ET RÉSOLU:

Que M. Pierre ROY, Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat entre la compagnie GÉNÉRALE ÉLECTRIQUE DU CANADA LTÉE et W.R. LITTLE HOLDINGS INC., la Ville intervenant audit contrat conformément aux termes et restrictions contenus dans un acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 255,052.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

105-83
Contrat
entente
re: délégation
de la gestion
du Pavillon
Gagnon aux
Loisirs St-Jean-
de-Brébeuf
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec LES LOISIRS ST-JEAN DE BRÉBEUF INC. en vertu duquel la Ville délègue la gestion du Pavillon Gagnon, du 26 décembre 1982 au 31 décembre 1983.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

106-83
Contrat
entente
re: délégation
de la gestion
des bâtisses
du parc
Ste-Marguerite
aux Loisirs
Ste-Marguerite
Inc.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec LES LOISIRS STE-MARGUERITE INC. en vertu duquel la Ville délègue la gestion et la programmation des bâtisses dans le parc Ste-Marguerite, du 26 décembre 1982 au 31 décembre 1983.



LUNDI, LE 21ième JOUR DE MARS 1983

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

107-83
Contrat
entente re:
délégation
de la gestion
du Pavillon
St-Michel des
Forges à l'Ass.
des Loisirs
St-Michel des
Forges
Adoption

PROPOSÉ PAR: Mme la Conseiller Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec LES LOISIRS ST-MICHEL DES FORGES INC. en vertu duquel la Ville délègue la gestion et la programmation pour la bâtisse des loisirs St-Michel des Forges, du 26 décembre 1982 au 31 décembre 1983.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

108-83
Contrat
entente re:
délégation
de la gestion
des Pavillons
Lemire et
Hertel à
l'Ass. spor.
Ste-Cécile Inc.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec L'ASSOCIATION SPORTIVE STE-CÉCILE INC. en vertu duquel la Ville délègue la gestion et l'entretien des bâtisses du Parc Lemire de même que du parc, du 26 décembre 1982 au 31 décembre 1983.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

109-83
Contrat
entente avec
LE CLUB LES
LYNX INC. et
U.Q.T.R. re:
soutien et
services au
Club
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec LE SERVICE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES et le CLUB LYNX INC. pour soutien et services au club privé "Les Lynx Inc." du 1er janvier au 31 décembre 1983.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la dite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

110-83
Contrat de
travail avec
M. Gilles
QUESSY
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que M. Gilles QUESSY soit et est engagé comme programmeur, sur une base contractuelle du 14 mars 1983 au 29 juillet



LUNDI, LE 21^{ème} JOUR DE MARS 1983

let 1983, pour et en considération d'une somme de 400 \$ par semaine à raison de semaines de 35 heures de travail.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, le contrat d'engagement de M. Quessy.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

111-83
Contrat de travail avec M. Robert CHENEVERT
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseiller Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que M. Robert O. CHENEVERT soit et est engagé comme ingénieur pour les Services techniques, sur une base contractuelle du 4 avril 1983 au 31 décembre 1984, pour et en considération d'une somme de 22 500 \$ pour la période du 4 avril au 31 décembre 1983 et de 31 500 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1984 pour des semaines d'un minimum de 35 heures de travail.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, le contrat d'engagement de M. Chênevert.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

112-83
Contrat entente avec la Cie O'Keefe re: tableau indicateur au stade de baseball
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières entend installer un tableau de pointage pour joutes de baseball au stade de baseball municipal;

ATTENDU que la Brasserie O'Keefe Ltée entend contribuer annuellement sous forme d'allocation d'espace au-dessus du tableau de pointage;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec la Brasserie O'Keefe Ltée en vertu de laquelle celle-ci s'engage à louer un espace au-dessus du tableau de pointage du stade de baseball municipal pour une période de dix (10) ans à raison de 2 000 \$ par année pendant cinq (5) ans.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la dite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

113-83
Projet de règlement 1982-Z-A-2
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que le projet de règlement No. 1982-Z-A-2 amendant le



LUNDI, LE 21ième JOUR DE MARS 1983

règlement 1982-Z, concernant le zonage, aux fins de reconnaître des droits acquis à certains lots subdivisés ou cadastrés avant l'entrée en vigueur du règlement de zonage 1982-Z, soit avant le dix-neuf octobre 1982, soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

114-83
Projet de
règlement
1982-L-A-1
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que le projet de règlement No. 1982-L-A-1 amendant le règlement 1982-L, concernant le lotissement aux fins de modifier les superficies requises pour les terrains non desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égouts, ou desservis par un seul réseau et pour modifier le tableau des dimensions et superficies minimales des terrains dans toutes les zones résidentielles desservies par les réseaux d'aqueduc et d'égouts, soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

115-83
Application
Programme
Été Canada
(emplois
pour étudiants)
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte la responsabilité de tous les projets présentés dans le cadre du programme "ÉTÉ CANADA" 1983.

Que Son Honneur le Maire Gilles Beaudoin et M. Claude Gendron, Directeur du Personnel soient et sont autorisés au nom de la Ville de Trois-Rivières à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada.

Que la Ville de Trois-Rivières s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉ

116-83
Requête en
exemption
de taxe
foncière
du Regroup.
Populaire
de T.-R.
référée à
la Comm. Mun.
du Québec
Adoption

VU la requête en exemption de taxes foncières du Regroupement populaire de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières s'en remette à la décision de la Commission Municipale du Québec relativement à la requête en exemption de taxes foncières du Regroupement populaire de Trois-Rivières.

ADOPTÉ

117-83
Appui à la
demande de
M. Réjean
Maurais
auprès de
la Comm. de
Pro.Ter.agri.
du Québec
Adoption

CONSIDÉRANT que Monsieur Réjean Maurais a adressé une demande de permis de construire à la Ville de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que cette demande implique des parties de terrains situées dans la zone agricole et qu'une demande d'autorisation est nécessaire à la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT que Monsieur Réjean Maurais désire se porter acquéreur du lot 26-30 afin de respecter les prescriptions mi-



LUNDI, LE 21ième JOUR DE MARS 1983

nimales de la réglementation d'urbanisme de la Ville de Trois-Rivières dans la zone 12Ea4 pour la construction éventuelle d'une habitation unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT l'emplacement de cette construction située entre l'autoroute et le Boulevard St-Jean et que plusieurs habitations sont déjà construites sur cette bande de terrain;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières n'a aucune objection à la demande d'autorisation de la part de Monsieur Réjean Maurais envers la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec.

ADOPTÉ

118-83
Comptes
à payer
janvier
et février
1983
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que les comptes à payer au montant de 3 121 851,58 \$ comprenant les chèques émis dans le cours des mois de janvier et février 1983 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

119-83
Engagement
de M. Jean-
Pierre Lord
au Service de
l'Informatique
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que M. Jean-Pierre Lord soit et est engagé comme analyste-programmeur, au Service de l'Informatique, au salaire de 478,00 \$ par semaine.

M. Lord devra compléter une période de probation de six (6) mois au terme de laquelle, il pourra obtenir sa permanence si ses services sont jugés satisfaisants.

ADOPTÉ

120-83
Félicitations
à Lise Martin
médaillée d'or
en volley-ball
Adoption

ATTENDU que les cinquièmes Jeux d'hiver du Canada ont eu lieu au Saguenay-Lac St-Jean, du 18 février au 3 mars 1983;

ATTENDU que Lise MARTIN de Trois-Rivières a participé à ces jeux dans la discipline du volley-ball;

ATTENDU que cette jeune athlète a fait très bonne figure lors de ces compétitions et a fait honneur à la Ville de Trois-Rivières en se méritant une médaille d'or;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil est heureux du succès remporté par Lise MARTIN et désire lui offrir ses félicitations.

ADOPTÉ

121-83
Félicitations
à Martin Simard

ATTENDU que les cinquièmes Jeux d'hiver du Canada ont eu lieu au Saguenay-Lac St-Jean, du 18 février au 3 mars 1983;



LUNDI, LE 21^{ème} JOUR DE MARS 1983

médaille
d'argent
en ski
alpin
Adoption

ATTENDU que Martin SIMARD de Trois-Rivières a participé à ces jeux dans la discipline du ski alpin;

ATTENDU que ce jeune athlète a fait très bonne figure lors de ces compétitions et a fait honneur à la Ville de Trois-Rivières en se méritant une médaille d'argent;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil est heureux du succès remporté par Martin SIMARD et désire lui offrir ses félicitations.

ADOPTÉ

122-83
Nom de
"RÉSIDENCES
ROLAND VIGNEAULT"
donné aux
résidences
portant le
numéro civique
800 rue St-
François-Xavier
Adoption

ATTENDU que M. Roland Vigneault a oeuvré au sein de l'Office municipal d'Habitation de Trois-Rivières pendant plusieurs années, comme administrateur et président;

ATTENDU qu'il y a lieu de lui rendre un hommage postume en donnant son nom à certaines résidences de l'Office;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que les résidences pour personnes âgées de l'Office municipal d'Habitation de Trois-Rivières, portant le numéro civique 800 rue St-François-Xavier, portent le nom de "RÉSIDENCES ROLAND VIGNEAULT".

ADOPTÉ

123-83
Comptes
à payer
liste hebd.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Entreprises Camvrac Inc.:	
Déneigement - 4 ^e versement	32 565,26 \$
Nedco 1975 Ltée:	
Fusibles	197,95
Sanibec:	
Service de fin de semaine (du 5 au 27 février 1983)	544,00
Ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre:	
Renouvellement - Henri-Paul Durand	25,00
J.U. Houle Ltée:	
Coudes PVC	111,72
Canron Inc.:	
Pièces pour borne d'incendie	339,03
B.B. Extermination Inc.:	
Inspection et traitement	75,00
B.B. Extermination Inc.:	
Inspection	10,00
Rolland Durand & Fils Enr.:	
Entretien des Postes Nos 1, 2, 3 (1 ^{er} février au 28 février 1983)	2 333,32
Anik Construction Inc.:	
Location de niveleuse	6 232,50
Contenants Intercité Inc.:	
Contenants	419,08
Contenants Intercité Inc.:	
Contenants	284,00
Lavolette Auto Location Inc.:	
Location - février 1983	474,15
Locations Vieilles Forges Ltée:	
Location - du 26 mars au 26 avril 1983	372,78



LUNDI, LE 21^{ème} JOUR DE MARS 1983

Librairie du Cap Inc.:	
Location et photocopies - 1er février au 28 février 1983	290,93
Richard Piché Inc.:	
Location d'un tracteur Ford	2 289,00
Port de Trois-Rivières C.P.N.:	
Bail T-118 (3)	100,00
Quévis Inc.:	
Achats de pièces	112,35
Robert Normandin:	
Cadeau préretraite	200,00
Garage René Lacombe Inc.:	
Remorquages	360,00
Association Québécoise des techniques de l'eau:	
Cotisation annuelle 1983 - Gilles Colas	45,00
Institut de Police du Québec:	
Inscriptions	500,00
Panier Fleuri Enr.:	
Fleurs pour Madame Robert Normandin	35,97
Institut Police du Québec:	
Inscription	150,00
Trudel, Morin & Associés:	
Frais de huissier	1 879,82
Marcel Lampron:	
Loyer de mars 1983	250,00
Orchestre Symphonique de Trois-Rivières:	
Subvention pour la saison 1982-83	7 500,00
Hydro-Québec:	
Alimentation souterraine au 300, rue Des Forges	1 806,10
RGC - Ministère des Communications:	
Licence de station radio - renouvellement	100,00
Ferron, Tousignant, Pagé Inc.:	
Assurance responsabilité municipale - renouvellement	5 914,00
Yvon Fournier Ltée:	
Location d'une nacelle les 17, 18, 21, 22 février 1983	1 909,50
Xérox Canada Limitée:	
Location et photocopies	677,51
J.C. Papillon & Fils Limitée:	
Remise de retenue - Usine de filtration	864,45
Plomberie St-Onge Inc.:	
Chauffe-conduit	1 475,00

HIPPODROME

Probec 5 Limitée:	
Publication dans la Presse - Gérant	665,00
W. Chavanel:	
Cueillette de déchets - février 1983	240,00
Infifax Inc.:	
Loyer de mars 1983	107,91
RGC - Ministère des Communications:	
Location radio station - licence	55,00
Services F. Procan Ltée:	
Loyer pour mini-ordinateur	287,76

SERVICE RÉCRÉATION ET PARCS

CEGEP de Trois-Rivières:	
Utilisation des lumières du terrain extérieur au CEGEP	512,52
Comité Z-FBAQ Mauricie:	
Marqueurs - février 1983	321,00
F.Q.C.C.L.:	
25 abonnements - revue "Milieu de vie"	35,00
Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges:	
Soutien aux activités	2 500,00

PAVILLON DE LA JEUNESSE



LUNDI, LE 21ième JOUR DE MARS 1983

Croustilles Yum Yum Inc.:	
Croustilles	72,36
Vaillancourt:	
Pain	10,81
Cie H. Fortier:	
Ketchup et retour de marchandise	6,45
Grossistes Baie d'Hudson:	
Fruits tropicaux	11,70
L.P.M. Supérieur Inc.:	
Fusibles	162,60
Crémerie des Trois-Rivières:	
Crémets	43,20
Agropur:	
Crème et fromage	48,60

COMMISSION DE L'EXPOSITION

Société Canadienne des Postes:	
Location casier postal pour 1'année 1983	50,88
Purolator Courier Limitée:	
Envoi contrat Campbell - Expo 1983	8,24
Marché St-Louis Ltée:	
Achat épicerie - février 1983	28,12
Au Palais du Chinois Inc.:	
Repas - réunion du 8 février 1983	50,66
Xérox Canada Inc.:	
Location, photocopies, service de nettoyage	352,90
Jean Alarie:	
Frais de millage - février 1983 - 1 270 km	279,40
Michel Girard:	
Dépenses voyage - Montréal/Cirque Forum	78,70

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - FÉVRIER 1983

Jean-Louis Goneau:	
Millage 812 km (Janvier et février 1983)	178,64
Remboursement petite caisse	<u>53,06</u>
	231,70
Alain Provencher - 1 445 km et remboursement frais scolarité	349,15
Romain Frigon - 160 km	35,20
Rosaire Francoeur - 442 km	97,24
Gaston Desaulniers - 652 km	143,44
Réjean Boucher - 468 km	102,96
Roger Baril - 162 km	35,64
Réal Ayotte - 1 478 km et frais transport	350,16
Roger Loisel - 1 671 km	367,62
Robert Rousseau - 550 km	121,00
Gaston Tousignant - 696 km	153,12
Yvon Ratelle - 432 km et frais transport	99,04
Michel Pellerin - 498 km	109,56
Gaétan Lemieux - 99 km	21,78
Gaston Laliberté - 356 km	78,32
Michel Jutras - 283 km	62,26
Maurice Galarneau - 688 km et frais transport	166,36
Roger Bruneau - 505 km	111,10
André Daviau - 606 km	133,32
Jacques Charette:	
Voyage à Montréal - Sodic	105,66
Wilson O'Shaughnessy:	
Repas - 4 personnes - Évaluation des tâches (8 mars 1983)	39,18
Wilson O'Shaughnessy:	
Repas avec les membres du Conseil (7 mars 1983)	115,67
Gilles Beaudoin:	
Voyage à Montréal (8 mars 1983)	62,10
Lionel Bellefeuille:	
Voyage à Montréal - Journée d'étude U.M. et R. Industrielles	79,95
Lionel Bellefeuille:	
Repas - Négociation policier	18,88



LUNDI, LE 21^{ème} JOUR DE MARS 1983

Yvon Poirier:	
Voyage à Montréal - Journée d'assise A.Q.T.E.	128,87
André Laneuville:	
Repas les 23, 24, 25 février 1983 (S.C.H.L. - A.P.C.H.Q. - Gaz Inter Cité)	57,80

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

René Monfette	439,48
René Monfette	547,50
Louise Goyette	64,01
Juliette Bourassa	92,03
Juliette Bourassa	102,23
Lucien A. Ouellet	90,47
Guy-Paul Simard	317,44
Jacques St-Laurent	168,65
Albert Morrissette	169,63
Jean Lamy	130,00
Jacques Blais	80,47

Le Nouvelliste:	
Avis - Amendements - Règlements - Frais publication Gérant Hippodrome	4 088,50

Médiation et Arbitrage du Québec:	
Mises à pied	620,75

Jean De Charette, Notaire:	
Services professionnels	510,00

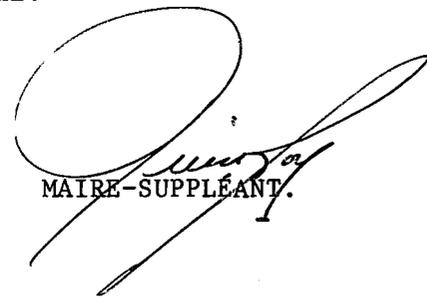
TOTAL:	<u>87 170,47 \$</u>
--------	---------------------

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.


GREFFIER

JL/JRD.


MAIRE-SUPPLÉANT.



MARDI, LE 5ième JOUR D'AVRIL 1983

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 5ième jour du mois d'avril en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-trois à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Madame la Conseillère et	Françoise	DROLET
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Claude	PÉLISSIER
	Fernand	COLBERT
	Léo	THIBEAULT
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ

Procès-verbal
21-03-83
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 mars 1983, soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:

- a) Règlement prévoyant l'achat d'ameublement et d'équipement pour la bibliothèque et décrétant un emprunt de 93 000 \$, avis donné par Mme la Conseillère Françoise Drolet, à la séance du 7 février 1983;
- b) Règlement prévoyant la réfection du réseau d'aqueduc et décrétant un emprunt de 96 000 \$, avis donné par M. le Conseiller Yvan Leclerc, à la séance du 7 février 1983;
- c) Règlement prévoyant des travaux de réfection du réseau d'égout et décrétant un emprunt de 122 000 \$, avis donné par Mme la Conseillère Françoise Drolet, à la séance du 7 février 1983;
- d) Société d'Initiative et de Développement des Artères commerciales, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 24 janvier 1983;
- e) Règlement prévoyant des travaux à l'Hôtel de Ville, au Centre Culturel et à la Place de l'Hôtel de Ville, et emprunt de 279 000 \$, avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin, à la séance du 21 février 1983;
- f) Règlement prévoyant des travaux de réparation aux tunnels et à la clôture du Boul. St-Louis, et emprunt de 242 000 \$, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 21 février 1983;
- g) Règlement prévoyant la modification des contrôleurs de feux de circulation sur la rue St-Maurice, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 21 février 1983;



MARDI, LE 5ième JOUR D'AVRIL 1983

- h) Règlement décrétant une taxe d'amélioration locale pour certains lots de la Banque de terrains, avis donné par Mme la Conseillère Françoise Drolet, à la séance du 7 mars 1983;
- i) Amendement au règl. 1982-Z concernant le zonage, aux fins de reconnaître les droits acquis des lots subdivisés avant l'entrée en vigueur du règlement 1982-Z, avis donné par M. le Conseiller Georges Côté, à la séance du 21 mars 1983;
- j) Amendement au règl. 1982-L concernant le lotissement aux fins de modifier les superficies requises pour les terrains non desservis par l'égoût ou l'aqueduc ou pour les terrains partiellement desservis, avis donné par M. le Conseiller Georges Côté, à la séance du 21 mars 1983;

Règlement
prévoyant
l'achat et
l'installation
de 3 bouilloires
électriques
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant l'achat et l'installation de trois (3) chaudières électriques, pour l'Usine de traitement d'eau, le Colisée et l'Édifice des Travaux publics et décrétant un emprunt au montant de 210 000 \$ à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 5ième jour d'avril 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Georges Côté.

Règlement
prévoyant
l'achat de
la propriété
de Les
Entreprises
Voyageur Ltée
et ptie propr.
du Monastère
des Ursulines
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant l'achat de la propriété de "Les Entreprises Voyageur Ltée", du 36 et 58 rue Des Forges, ainsi que d'une partie de la propriété du Monastère des Ursulines (lot 2191-1) et décrétant un emprunt de 260 000 \$ à cet effet; toute subvention versée réduira d'autant l'emprunt.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 5ième jour d'avril 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Guy Leblanc.

Amendement
au règl. 814
re: fonds de
subvention
pour le prog.
Corvée Habitation
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 814 concernant la création d'un fonds de subvention pour le programme Corvée-Habitation, aux fins d'augmenter ledit fonds et de modifier les conditions d'admissibilité pour intégrer la phase II en vertu du décret 144-83.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 5ième jour d'avril 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Georges Côté.



MARDI, LE 5ième JOUR D'AVRIL 1983

124-83
Compte rendu
21-03-83
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 21 mars 1983, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications suivantes:

À l'item 13.- d) au premier paragraphe:

M. le Conseiller Henri-Paul Jobin s'informe si l'état de santé des policiers est vérifié périodiquement et en particulier ceux qui souffrent d'absence chronique.

ADOPTÉ

125-83
Règlement
5-12-2
engagement
de constables
spéciaux pour
l'été
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 21 mars 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 5-12-2 (1983) autorisant l'engagement de constables spéciaux pendant la saison d'été 1983, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

126-83
Règlement
13-AAZ-281
noms de
rues dans
la Banque
de terrains
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 7 mars 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 13-AAZ-280 (1983) amendant le règlement No. 13 concernant les rues et places publiques, aux fins de donner un nom à certaines rues de la Banque de terrains, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

127-83
Règlement
186-B
amendements
au règl. de
circulation
Adoption

ATTENDU qu'avis de motions ont été donnés aux séances des 21 février et 21 mars 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 186-B (1983) amendant le règlement 186 concernant la circulation, aux fins de modifier ledit rè-



MARDI, LE 5ième JOUR D'AVRIL 1983

blement quant à ce qui a trait au dépassement, et modifier certains autres articles traitant des peines relatives à certaines infractions et aux fins d'interdire la circulation lourde sur une partie du Boul. Des Forges ainsi que sur la rue De La Sentinelle, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

128-83
Règlement
608-D
modification
de l'annexe
"C" du règl.
608 (frontage
corrigé de
2 lots de la
Banque de
terrains)
Adoption

ATTENDU qu'avis de motions ont été donnés aux séances du 7 mars 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 608-D (1983) concernant le programme d'acquisition et d'aménagement de terrains au nord-ouest du secteur St-Jean-Baptiste-de-la-Salle, aux fins de modifier l'annexe "C" en ce qui a trait au frontage des lots 181-832 et 181-804, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

129-83
Règlement
834 travaux
de réfection
du réseau
d'égout et
emprunt de
122 000 \$
Adoption

ATTENDU qu'avis de motions ont été donnés aux séances du 7 février 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le règlement No. 834 (1983) prévoyant la réfection d'une partie du réseau d'égout et décrétant un emprunt au montant de 122 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

130-83
Règlement
845 pension
à certains
membres du
Conseil
Adoption

ATTENDU qu'avis de motions ont été donnés aux séances du 21 février 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le règlement No. 845 (1983) accordant à toute personne membre du Conseil au 31 décembre 1974 et qui l'a été pendant au moins 12 ans et, qui a cessé de remplir cette fonction après le premier jour du mois suivant lequel règlement est adopté, une pension annuelle équivalant à 50% de sa rémunération annuelle, suivant les articles 28.1 et 28.2 de la Charte de la Ville, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ



MARDI, LE 5ième JOUR D'AVRIL 1983

131-83
Contrat
mainlevée
à M. Patrick
Bonneville
Adoption

ATTENDU que par acte de vente enregistré à Trois-Rivières le 6 octobre 1978 sous le No. 319,610, la Ville de Trois-Rivières a vendu le lot 181-2-26 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières à M. Patrick Bonneville;

ATTENDU que cette vente était assortie de certaines conditions, entre autre celle de construire sur ce lot un bâtiment d'habitation;

ATTENDU que l'acquéreur s'est effectivement acquitté de cette obligation;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de mainlevée préparé par Me François St-Arnaud, Notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée et quittance finale de tous droits pouvant exister en sa faveur aux termes d'un acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 319,610 et affectant tous les immeubles décrits audit acte.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

132-83
Contrat
approbation
des dépenses
sur divers
projets du
S.R.P.
subventionnés
par le M.L.C.P.
Adoption

ATTENDU que le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche avait confirmé à la Ville sa participation financière à divers projets d'équipement de loisir;

ATTENDU qu'il y a lieu d'attester au Ministère les dépenses réelles concernant chacun des projets;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières approuve les dépenses encourues pour la réalisation des projets suivants:

Terrain de balle St-Jean-de-Brébeuf: Dossier 360-04-4302-82-11	18 494,98 \$
Centre communautaire Alexandre Soucy Dossier 360-04-4302-82-07	30 532,00 \$
Parc Adélarde-Dugré (bâtisses) Dossier 360-04-4302-82-05	35 886,00 \$
Aménagement du Parc Laflèche Dossier 360-04-4302-82-09	21 954,00 \$
Colisée (accès et sanitaires pour handicapés) Dossier 360-04-4302-82-13	6 102,63 \$
Rénovation/Centre de loisirs des Vieilles Forges Dossier 360-04-4302-82-10	59 227,00 \$

ADOPTÉ



MARDI, LE 5ième JOUR D'AVRIL 1983

133-83
Contrat
entente
avec le
Club de
Natation
Mégophias
re: soutien
aux activités
de natation
par la location
d'heures de
piscine du
C.E.G.E.P.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-Suppléant et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville une entente avec LE CLUB MÉGOPHIAS INC. en vertu de laquelle la Ville réservera au Club pour \$7,300.00 d'heures de piscine au Cegep de Trois-Rivières durant l'année 1983 et réservera gratuitement un maximum de 20 heures par semaine de piscine au terrain de l'Exposition.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la dite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

134-83
Appui au
projet
Alternative
Jeunesse Inc.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc

Que la Ville de Trois-Rivières donne son appui au projet de Alternative Jeunesse Inc., sollicitant d'être reconnu par le Ministère des Affaires sociales à titre de maison de jeunes.

Que la Ville reconnait cet corporation comme étant un organisme d'éducation et d'aide à la jeunesse en difficulté sur le plan scolaire, familial et social, plus spécialement au niveau des jeunes de 12 à 18 ans.

ADOPTÉ

135-83
Subdivision
d'une ptie
des lots
185-142 et
186
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Claude Juteau, A.-G., en date du 14 février 1983, montrant la subdivision d'une partie des lots 185-142 et 186 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situés dans la banque de terrains, de part et d'autre d'une rue portant le No. 186-9, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et donnant effet aux lots 185-142-1, 186-10 à 186-32 incl. et 186-33.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville les plan et livre de renvoi de la subdivision ci-haut mentionnée.

ADOPTÉ

136-83
Acceptation
des états
financiers
1982
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte les états financiers de la Ville de Trois-Rivières, vérifiés par la firme Ferron, Nobert, Young, Lanouette & Ass., pour l'année 1982, lesdits états financiers étant annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ



MARDI, LE 5ième JOUR D'AVRIL 1983

137-83
Engagement
du gérant de
l'Hippodrome
pour la
saison 1983
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
ET RÉSOLU:

Que M. Guy PELLETIER soit et est engagé comme gérant de l'Hippodrome, du 4 avril 1983 au 31 décembre 1983, pour et en considération d'une somme de 750 \$ par semaine.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, le contrat d'engagement de M. Pelletier.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

M. le Conseiller Léo THIBEAULT est contre l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉ

138-83
Demande au
Min. de l'Env.
pour l'instal.
d'un système de
chloration pour
la piscine de
l'Expo
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin

Que la Ville de Trois-Rivières sollicite du Ministère de l'Environnement du Québec l'approbation des plans pour l'installation d'un système de chloration pour la piscine du Parc de l'Exposition et autorise M. Origène Bellemare, Ing., Directeur des Services techniques, à présenter ces plans pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ

139-83
Comptes des
fournisseurs
mars 1983
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy

Que les comptes des fournisseurs au montant de 1 315 396,75 \$ comprenant les chèques émis dans le cours du mois de mars 1983 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

140-83
Nomination
de Me Jean
Normand
comme arbitre
entre la Ville
de T.-R. et
l'Ass. des
Policiers et
Pompiers de
la Ville de T.-R.
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que Me Jean Normand, Avocat, soit et est désigné pour siéger comme arbitre sur le conseil d'arbitrage qui sera appelé à trancher le différend entre la Ville de Trois-Rivières et l'Association des Policiers et Pompiers de la Ville de Trois-Rivières Inc. pour le renouvellement de la convention collective de travail régissant les parties.

ADOPTÉ

141-83
Comptes
à payer
liste
bimensuelle
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Sani Paré Inc.:

Cueillette - 1er mars 1983 au 15 mars 1983

21 544,67 \$



MARDI, LE 5ième JOUR D'AVRIL 1983

R. Dubuc Inc.:	
Alimentation électrique - Marché aux Denrées	11 307,60
Produits Électroniques Elkel Ltée:	
Système de son - Pavillon de la Jeunesse	561,66
Jean Abel:	
Installation systèmes de son - Pavillon de la Jeunesse	750,00
Vérification et modification système audio - Colisée	
Papeterie Mauricienne Inc.:	
Ameublement - Service technique	1 163,07
Xérox Canada Ltée:	
Location et photocopies - 31 janvier au 28 février 1983	91,12
Xérox Canada Ltée:	
Location - 31 janvier au 28 février 1983	250,70
Canron Inc.:	
Borne d'incendie et pièces	1 130,11
Trois-Rivières Location Inc.:	
Boyaux, sableuse à courroie	38,28
Librairie du Cap Inc.:	
Location et photocopies - 3 février au 3 mars 1983	972,52
Papeterie Mauricienne Inc.:	
Ameublement - Service de l'Informatique	637,38
Matteau Électronique Inc.:	
Systèmes de son - Colisée et Pavillon de la Jeunesse	1 088,11
Imprimerie St-Patrice Inc.:	
Certificats d'honneur	91,95
Robert Racine:	
Vérification des ascenseurs - Février 1983	112,00
Médiacom Inc.:	
Bulletin autoroute 55 - Février 1983	70,00
Imprimerie Vallières Inc.:	
Impression de 200 posters	307,72
Service de Gestion Industrielle G.R. Inc.:	
Appels d'offre	182,40
Le Nouvelliste:	
Appels d'offre, inscription soccer d'été	567,30
Marché Victoria Inc.:	
Breuvage	292,83
Société Protectrice des Animaux de la Mauricie Inc.:	
Télépage - Février 1983	75,00
Mediacom Inc.:	
Bulletin autoroute 55 - Mars 1983	70,00
Johnson Controls Ltd:	
Contrat de service	828,00
Canadien Pacifique Ltée:	
Maintenance - Février 1983	2 172,41
Canadien Pacifique Ltée:	
Tuyaux et câbles souterrains	11,00
Gilles Héroux:	
Remboursement frais de scolarité	7,50
Union des Municipalités du Québec:	
Inscriptions au congrès 83 - 7 délégués	1 750,00
International Association of Fairs and Expositions (I.A.F.E.):	
Cotisation annuelle - année 1983	100,00
Denis Dumas:	
Remboursement frais de scolarité	7,50
L'Association Québécoise des Agents du Bâtiment Inc.:	
Cotisation annuelle - année 1983-84	180,00
Association des Expositions du Canada:	
Cotisation annuelle - 1er octobre 1982 au 31 décembre 1982 - 1er janvier au 31 décembre 1983	1 875,00
Comité Traverse des Âges Inc.:	
Versement - Avril 1983	612,00
Club de natation Mégophias Trois-Rivières Inc.:	
Avance de fonds pour spectacles	3 000,00
AFEAS De La Cathédrale:	
Subvention ateliers socio-culturels	100,00
AFEAS St-Jean-Baptiste-de-la-Salle:	



MARDI, LE 5ième JOUR D'AVRIL 1983

AFEAS St-Philippe:	
Idem	100,00
AFEAS Ste-Marguerite:	
Idem	100,00
AFEAS Ste-Thérèse:	
Idem	100,00
AFEAS St-François-D'Assise:	
Idem	100,00
AFEAS Notre-Dame:	
Idem	100,00
AFEAS St-Michel-des-Forges:	
Idem	100,00
AFEAS St-Laurent:	
Idem	100,00
AFEAS St-Pie X:	
Idem	100,00
Villa Jolie:	
Idem	100,00
Âge d'Or Immaculée Conception:	
Subvention ateliers socio-culturels	120,00
Âge d'Or Notre-Dame-des-Sept-Allégresses:	
Idem	80,00
Âge d'Or St-Laurent:	
Idem	120,00
Âge d'Or Ste-Thérèse:	
Idem	120,00
Centre Landry (1980) Inc.:	
Réalisation programmes d'activités et gérance aménagement et/ou équipements - 1er versement - Janvier 1983	10 298,00
Pavillon St-Arnaud Inc.:	
Idem	12 403,50
Association des Arbitres de hockey de la Mauricie Inc.:	
Arbitrage - Février 1983	1 902,00
Pavillon St-Arnaud Inc.:	
Gestion programme plein-air Pie XII - Dernier versement	1 325,00
Loisirs des Vieilles Forges Inc.:	
Subvention programme patinoire et rond de glace 1982-83	650,00
Loisirs Ste-Marguerite Inc.:	
Idem	325,00
Loisirs St-Sacrement Inc.:	
Idem	325,00
Loisirs St-Jean-de-Brébeuf Inc.:	
Idem	325,00
Comité R.A.C. du Boulevard St-Jean:	
Idem	200,00
Comité de Citoyens Jean Nicolet:	
Idem	325,00
Comité des Citoyens des Abitations Adélarde Dugré Inc.:	
Idem	325,00
Centre Landry (1981) Inc.:	
Idem	325,00
Association Sportive Ste-Cécile Inc.:	
Idem	325,00
Association Récréative des Loisirs St-Jean-Baptiste- de-la-Salle:	
Idem	325,00
Tournoi "Bantam" de Trois-Rivières:	
Subvention - Année 1983	1 500,00
Association Trifluvienne de Soccer:	
Versement d'une avance	3 000,00
Association de Baseball de Trois-Rivières:	
Premier versement - Remboursement d'inscriptions	10 000,00
Association Trifluvienne de Soccer:	
Deuxième versement - Remboursement d'inscriptions	12 000,00



MARDI, LE 5ième JOUR D'AVRIL 1983

Loisirs Ste-Thérèse Inc.:	
Remboursement inscriptions Hockey Mineur -	
Saison 1982-83	151,18
Loisirs Ste-Marguerite Inc.:	
Remboursement inscriptions Hockey Mineur -	
Saison 1982-83	124,78
Association Sportive Ste-Cécile Inc.:	
Idem	44,63
Loisirs St-Jean-de-Brébeuf Inc.:	
Idem	128,86
Loisirs St-Sacrement Inc.:	
Idem	137,66
Association Récréative des Loisirs St-Jean-Baptiste-	
de-la-Salle:	
Idem	27,35
Centre Landry (1980) Inc.:	
Idem	80,15

PAVILLON DE LA JEUNESSE

Croustilles Yum Yum Inc.:	
Croustilles	117,59
Canada Packers Inc.:	
Viande	20,95
Crèmerie des Trois-Rivières:	
Crémettes	139,20
Grossistes Baie d'Hudson:	
Aliments divers	252,65
L.P.M. Supérieur Inc.:	
Frites	142,20
Vaillancourt:	
Gâteaux	38,84

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Raymond Rouette - 32 km (Janvier et février 83)	7,04
Michel Lacoursière - 268 km (Janvier, février, mars 83)	58,96
Serge Bronsard - 550 km (Janvier, février, mars 83)	121,00
Denis Lelièvre - 179 km (Février 83)	39,38
André Verville - 769 km (Février 83)	169,18
Michel Lefebvre - 210 km (Mars 83)	46,20
Gaston Laliberté - 231 km (Mars 83)	50,82
Roland Bacon - 496 km (Février 83)	109,12
Jean Alarie:	
Frais de millage - Rencontre exécutif Ass.	
Provinciale à Victoriaville	35,20
Réjean Boucher:	
Frais de voyage - Congrès A.Q.T.E. 1983	444,15
André Rocheleau:	
Frais de voyage - Congrès A.Q.T.E. 1983	220,00
André Bérubé:	
Frais de voyage - Congrès A.Q.T.E. 1983	217,65
Lionel Bellefeuille:	
Repas pour 4 personnes - Grief - Aéroport	54,35
Lionel Bellefeuille:	
Frais de repas - Réunion U.M.Q.	84,75
Gaston Desaulniers:	
Frais de voyage - Réunion pour Semaine des	
Travaux Publics à Ville d'Anjou	69,10
Wilson O'Shaughnessy:	
Repas - 3 personnes - Assurances collectives	34,02
Le Martinet 1982 Inc.:	
Repas - Projet Airbus	125,43
Wilson O'Shaughnessy:	
Souper avec les membres du Conseil	147,81
Gilles Colas:	
Frais de voyage - Congrès A.Q.T.E. 1983	280,00
Jean Benoît:	
Frais de voyage - 4 personnes - Session perfectionnement	
Québec	329,85



MARDI, LE 5ième JOUR D'AVRIL 1983

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

René Monfette	493,41
Origène Bellemare	60,36
René Monfette	420,26
Albert Morrissette	136,95
Jean Lamy	45,35
Yvon Dunn	96,65
Armand Allard	148,43
René Monfette	466,66
Jean Lamy	70,74
Juliette Bourassa	74,35
Guy-Paul Simard	386,20

Pluritec Limitée:

Services professionnels - Plan directeur d'urbanisme	14 848,14
Corporation O.M.A. du Québec:	
Frais d'inscription Jacques Blais - Journée d'information C.O.M.A.	15,00

TOTAL:

130 678,88 \$

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.


GREFFIER


MAIRE.

JL/JRD.



LUNDI, LE 18ième JOUR D'AVRIL 1983

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 18ième jour du mois d'avril en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-trois à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Mesdames les Conseillères	Françoise	DROLET
et	Charlotte	LUSSIER
Messieurs les Conseillers	Yvan	LECLERC
	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Claude	PÉLISSIER
	Fernand	COLBERT
	Léo	THIBEAULT
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ

Procès-verbal
05-04-83
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 avril 1983, soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:

- a) Règlement prévoyant l'achat d'ameublement et d'équipement pour la bibliothèque et décrétant un emprunt de 93 000 \$, avis donné par Mme la Conseillère Françoise Drolet, à la séance du 7 février 1983;
- b) Règlement prévoyant la réfection du réseau d'aqueduc et décrétant un emprunt de 96 000 \$, avis donné par M. le Conseiller Yvan Leclerc, à la séance du 7 février 1983;
- c) Règlement prévoyant des travaux de réfection du réseau d'égout et décrétant un emprunt de 122 000 \$, avis donné par Mme la Conseillère Françoise Drolet, à la séance du 7 février 1983;
- d) Société d'Initiative et de Développement des Artères commerciales, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 24 janvier 1983; Maintenu par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté;
- e) Règlement prévoyant des travaux à l'Hôtel de Ville, au Centre Culturel et à la Place de l'Hôtel de Ville, et emprunt de 279 000 \$, avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin, à la séance du 21 février 1983;
- f) Règlement prévoyant la modification des contrôleurs de feux de circulation sur la rue St-Maurice, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 21 février 1983;



LUNDI, LE 18ième JOUR D'AVRIL 1983

la Cité de Trois-Rivières et 167-200, 168-111 et 169-136 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt au montant de 196 000 \$ à cet effet, dont 63 000 \$ au moyen d'un emprunt, et 133 000 \$ remboursable par les propriétaires riverains.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 18ième jour d'avril 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Henri-Paul Jobin.

Services muni.
ptie rue Léon-
Méthot
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant l'installation des services municipaux (aqueduc, égoûts sanitaire et pluvial, infrastructure de rue, pavage et éclairage) sur la rue Léon-Méthot entre la 12^e Rue et la rue portant le numéro 176-63, et décrétant un emprunt au montant de 119 000 \$ à cet effet, remboursable par les propriétaires riverains.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 18ième jour d'avril 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Georges Côté.

Règl. approuvant
le règl. 11 de
la C.I.T.F.
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement approuvant le règlement No. 11 de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges concernant l'achat de deux (2) autobus neufs et équipements et un emprunt de 411 000 \$ à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 18ième jour d'avril 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Léo Thibeault.

Achat de bacs
à fleurs, scie
à béton, etc.
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant l'achat de bacs à fleurs, d'une scie à béton, de formes de métal, d'un échafaud pliant, d'un levier hydraulique et d'une torpille pour perforation souterraine, et décrétant un emprunt de 21 600 \$ au fonds de roulement à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 18ième jour d'avril 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Claude Pélissier.

Amendement
au règl. 186
re: circulation
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 186 concernant la circulation, aux fins d'enlever la restriction concernant la circulation lourde sur le Boul. Des Forges.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.



LUNDI, LE 18ième JOUR D'AVRIL 1983

Lu en Conseil, ce 18ième jour d'avril 1983.

(SIGNÉ) Mme la Conseillère Charlotte Lussier.

142-83
Compte rendu
05-04-83
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, mardi le 5 avril 1983, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications suivantes:

Item 4.- Troisième paragraphe:

M. O'Shaughnessy répond que le montant autorisé par le Ministère des Affaires Municipales n'a pas été entièrement émis et que le solde de ce règlement est disponible.

Item 8. b) Article 2, deuxième paragraphe:

M. O'Shaughnessy précise qu'il y a une demande en cours concernant une offre de services pour la réalisation d'une étude concernant l'atelier mécanique.

Item 8. c) Article 3, premier paragraphe:

Remplacer "de la prochaine réunion" par "d'une prochaine réunion".

Rayer la première phrase de la page 5, soit:

"Finalement le Conseil opte pour que la rue Hart soit bidirectionnelle."

Page 6, quatrième paragraphe, ajouter "Article 6" avant déneigement des parcs.

Item 10. b) 2ième paragraphe:

Le Conseil autorise l'achat de ces véhicules, en autant que la soumission soit conforme.

ADOPTÉ

143-83
Règlement
1982-L-A-1
re: lotissement
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 21 mars 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 1982-L-A-1 amendant le règlement 1982-L, concernant le lotissement aux fins de modifier les superficies requises pour les terrains non desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égouts, ou desservis par un seul réseau et pour modifier le tableau des dimensions et superficies minimales des terrains dans toutes les zones résidentielles desservies par les réseaux d'aqueduc et d'égouts, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 18ième JOUR D'AVRIL 1983

144-83
Règlement
1982-Z-A-2
re: zonage
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 21 mars 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 1982-Z-A-2 amendant le règlement 1982-Z, concernant le zonage, aux fins de reconnaître des droits acquis à certains lots subdivisés ou cadastrés avant l'entrée en vigueur du règlement de zonage 1982-Z, soit avant le dix-neuf octobre 1982, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

145-83
Règlement
608-E
re: Banque
de terrains
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 7 mars 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 608-E amendant le règlement No. 608 concernant le programme d'acquisition et d'aménagement de terrains au nord-ouest du secteur St-Jean-Baptiste-de-la-Salle, aux fins de modifier le mode de taxation en ce qui a trait à la taxe d'amélioration locale pour les lots qui seront desservis à compter du présent règlement, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

146-83
Règlement
814-C
prog.
"CORVÉE-
HABITATION"

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 5 avril 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 814-C amendant le règlement No. 814 concernant la création d'un fonds de subvention pour le programme Corvée-Habitation, aux fins d'augmenter ledit fonds et de modifier les conditions d'admissibilité pour intégrer la phase II en vertu du décret 144-83, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

147-83
Règlement
827 re:
travaux de
réparation
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 21 février 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;



LUNDI, LE 18ième JOUR D'AVRIL 1983

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 827 prévoyant des travaux de réparation aux tunnels et à la clôture du Boul. St-Louis, et décrétant un emprunt de 274 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

148-83
Règlement
843 achat
de trois
chaudières
électriques
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 5 avril 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 843 prévoyant l'achat et l'installation de trois (3) chaudières électriques, pour l'Usine de traitement d'eau, le Colisée et l'Édifice des Travaux publics et décrétant un emprunt au montant de 210 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

149-83
Règlement
844 achat
de la prop.
de Voyageur
et ptie de
la prop. des
Ursulines
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 5 avril 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 844 prévoyant l'achat de la propriété de "Les Entreprises Voyageur Ltée", du 36 et 58 rue Des Forges, ainsi que d'une partie de la propriété du Monastère des Ursulines (lot 2191-1) et décrétant un emprunt de 260 000 \$ à cet effet; toute subvention versée réduisant d'autant l'emprunt, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

150-83
Contrat
entente
avec SODIC
Adoption

ATTENDU QUE la piste de courses sous-harnais de la Ville de Trois-Rivières est éligible au programme "Bourses SODIC QUÉBEC";

ATTENDU QU'en vertu de ce programme, SODIC QUÉBEC INC. versera à la Ville de Trois-Rivières, environ 254 000 \$ pour les bourses dites "régulières";

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte de conclure une entente avec SODIC QUÉBEC INC., en vertu de laquelle celle-ci s'engage à verser à la Ville de Trois-Rivières un montant n'excédant pas 254 000 \$, ladite somme devant



LUNDI, LE 18ième JOUR D'AVRIL 1983

être distribuée sous forme de bourses lors des courses dites "régulières" tenues entre la date de la signature de la présente entente et le 31 mars 1984.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'entente ci-haut mentionnée.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la dite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

151-83
Contrat
entente
avec l'Ass.
trifluvienne
de Soccer
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier

Que Son Honneur le Maire et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec l'ASSOCIATION TRIFLUVIENNE DE SOCCER en vertu de laquelle la Ville procurera soutien et services à l'Association pendant la saison 1983.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la dite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

152-83
Contrat
entente
avec le
COMITÉ
DES FÊTES
DU 350ième
anniversaire
de fondation
de la Ville
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières célèbrera son 350ième anniversaire de fondation le 4 juillet 1984;

ATTENDU que LE COMITÉ DES FÊTES DU 350ième ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE TROIS-RIVIERES INC. est une corporation sans but lucratif ayant pour principal objet, la préparation des fêtes du 350ième anniversaire de fondation de la Ville;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières participe financièrement et matériellement à la préparation de ces fêtes;

ATTENDU qu'il y a lieu de conclure une entente avec LE COMITÉ DES FÊTES DU 350ième afin de préciser son mandat, les objectifs et certaines obligations;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec LE COMITÉ DES FÊTES DU 350ième ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE TROIS-RIVIERES INC. définissant le mandat et les objectifs de celle-ci et les obligations des parties;

Que la Ville de Trois-Rivières reconnaisse le COMITÉ DES FÊTES DU 350ième ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE TROIS-RIVIERES INC. comme étant l'organisme responsable de l'organisation des fêtes de 1984;

Que Madame la Conseillère Françoise Drolet soit et est désignée pour représenter la Ville sur le conseil d'administration de la corporation le COMITÉ DES FÊTES DU 350ième AN-



LUNDI, LE 18ième JOUR D'AVRIL 1983

NIVERSAIRE DE LA VILLE DE TROIS-RIVIÈRES INC.

Que la résolution 40-83 soit et est rescindée à toutes fins que de droit.

Ont voté pour:

Mme Françoise Drolet
M. Fernand Colbert
M. Pierre Roy
M. Pierre Dupont
M. Claude Péliissier
M. Léo Thibeault
Mme Charlotte Lussier
M. Jean-Guy Laferté

Ont voté contre:

M. Henri-Paul Jobin
M. Georges Côté
M. Yvan Leclerc

ADOPTÉ

153-83
Subdivision
ptie du lot
175
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.-G., en date du 12 avril 1983, montrant la subdivision d'une partie du lot 175 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé rue Léon-Méthot et Boulevard Du Rochon, appartenant à M. Julien Matteau et donnant effet aux lots 175-134 à 175-151.

ADOPTÉ

154-83
Subdivision
ptie des lots
13, 14 et 16
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.-G., en date du 14 avril 1983, montrant la subdivision d'une partie des lots 13, 14 et 16 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situés à proximité du Boulevard Des Récollets, appartenant à Gestion Belco Inc. et donnant effet aux lots 13-5 et 13-6, 14-20 et 14-21 et 16-8.

ADOPTÉ

155-83
Subdivision
ptie des lots
167, 168 et 169
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.-G., en date du 14 avril 1983, montrant la subdivision d'une partie des lots 167, 168 et 169 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situés à proximité du Boulevard Des Récollets, appartenant à Gestion Belco Inc. et donnant effet aux lots 167-198 à 167-200, 168-110 à 168-113 et 169-134 à 169-136.

ADOPTÉ

156-83
Demande d'appro.
de plans au Min.
de l'Env. re:
serv. muni. rue
Léon-Méthot et
Boul. Du Rochon
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier.

Que la Ville de Trois-Rivières sollicite du Ministère de l'Environnement du Québec l'approbation des plans numéros 12-9-1-1 et 119-67 (pluvial), 119-66 (sanitaire), 119-65 (aqueduc) pour la pose et l'installation des services municipaux sur la rue Léon-Méthot et autorise M. Yvon Poirier, Ing., Directeur des Travaux publics, à présenter ces plans



LUNDI, LE 18ième JOUR D'AVRIL 1983

pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ

157-83
Demande d'appro.
de plans au Min.
de l'Env. re:
serv. muni. sur
les terrains en
arrière de la
Polyclinique
près du Boul.
Des Récollets
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté

Que la Ville de Trois-Rivières sollicite du Ministère de l'Environnement du Québec l'approbation des plans numéros 12-61-1 à 12-61-3 inclus. et 119-61 (pluvial), 119-63 (sanitaire), 119-64 (aqueduc) pour la pose et l'installation des services municipaux sur la rue Létourneau et la rue composée des lots 13-16 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières et 197-200, 168-111 et 169-136 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et autorise M. Yvon Poirier, Ing., Directeur des Travaux publics, à présenter ces plans pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ

158-83
Modification
du taux
d'intérêt
maximum aux
articles 5
des règl. 821 etc.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que l'article 5 des règlements 821, 823, 824, 826, 830, 832, 833, 834, 835, 837, 838, 839, 840 et 841 soit et est modifié en changeant le taux de 16% pour celui de 15%.

ADOPTÉ

159-83
Politiques
administratives
3-83-1
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier

Que le document intitulé POLITIQUE ADMINISTRATIVE concernant les "Réclamations à l'assureur ou à des tiers" et portant le No. 3-83-1, soit adopté.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit document qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

160-83
Politiques
administratives
3-83-2
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy

Que le document intitulé POLITIQUE ADMINISTRATIVE concernant les "Préparations des séances du Conseil" et portant le No. 3-83-2, soit adopté.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit document qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

161-83
Politiques
administratives
3-83-3
Adoption

PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté

Que le document intitulé POLITIQUE ADMINISTRATIVE concernant les "Soumissions" et portant le No. 3-83-3, soit adopté.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit document qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 18ième JOUR D'AVRIL 1983

162-83
Politiques
administratives
4-83-1
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le document intitulé POLITIQUE ADMINISTRATIVE concernant les "Modifications budgétaires" et portant le No. 4-83-1, soit adopté.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit document qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

163-83
Politiques
administratives
4-83-2
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet

Que le document intitulé POLITIQUE ADMINISTRATIVE concernant les "Fonds de change, petites caisses, recettes diverses" et portant le No. 4-83-2, soit adopté.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit document qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

164-83
Politiques
administratives
6-83-41
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté

Que le document intitulé POLITIQUE ADMINISTRATIVE concernant les "Vacances" et portant le No. 6-83-41, soit adopté.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit document qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

165-83
Politiques
administratives
6-83-42
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté

Que le document intitulé POLITIQUE ADMINISTRATIVE concernant les "Jours d'utilité" et portant le No. 6-83-42, soit adopté.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit document qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

166-83
Politiques
administratives
6-83-43
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier

Que le document intitulé POLITIQUE ADMINISTRATIVE concernant les "Congés fériés" et portant le No. 6-83-43, soit adopté.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit document qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 18ième JOUR D'AVRIL 1983

167-83
Appui à
l'Ass. des
Consommateurs
du Québec Inc.
et Les
Récupérateurs
du Comté de
Maskinongé
Inc.
Adoption

CONSIDÉRANT que la poubelle domestique regorge de fibres secondaires, facilement recyclables;

CONSIDÉRANT que c'est à nous qu'incombe la gestion des déchets domestiques dans notre société;

CONSIDÉRANT les coûts croissants occasionnés par la cueillette et l'enfouissement de ces matières secondaires;

CONSIDÉRANT qu'il se dessine dans notre population un mouvement de fond très positif qui vise essentiellement à promouvoir l'amélioration de l'environnement et la conservation de l'énergie en recyclant la poubelle domestique et les matières secondaires qui s'y trouvent;

CONSIDÉRANT que par ce fait nos citoyens s'impliquent personnellement et prennent sur eux le fait de faire un pas pour améliorer leur milieu de vie;

CONSIDÉRANT les retombées économiques énormes en création d'emplois, d'économie et conservation de nos forêts du tri à la source;

CONSIDÉRANT que cette source d'approvisionnement est des plus sécurisantes pour l'industrie des pâtes et papiers qui crée un emploi sur dix au Canada, donc un million d'emplois;

CONSIDÉRANT que le papier ne peut être détruit par la tordeuse d'épinette;

CONSIDÉRANT les coûts énormes que le Ministère de l'Environnement a à défrayer pour faire le reboisement essentiel à la survie de nos forêts;

CONSIDÉRANT que LES RÉCUPÉRATEURS DU COMTÉ DE MASKINONGÉ INC. est une corporation à but non lucratif, reconnue par l'Office des Personnes Handicapées du Québec" comme Centre de Travail adapté" (C.T.A.) (c'est-à-dire une corporation n'embauchant que des personnes handicapées de notre région pour ses opérations courantes.

CONSIDÉRANT que l'Association des Consommateurs du Québec Inc. du 1800, St-Paul, Trois-Rivières s'engage à s'occuper des opérations quotidiennes d'un cabanon de récupération, c'est-à-dire faire la promotion du tri à la source, auprès des citoyens en les invitant à venir déposer dans ce cabanon leur papier, carton, verre, et guenille qui seront par la suite dirigés à une usine de recyclage, et également voir à ce que ce cabanon et son environnement immédiat soit toujours propre et invitant.

POUR TOUS CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte que Les Récupérateurs du Comté de Maskinongé Inc. soit les récupérateurs à la source autorisés à récupérer le carton, papier, verre et guenille dans notre enceinte.

Que l'Association des Consommateurs du Québec du 1800, St-Paul, Trois-Rivières soit autorisée à installer sur son terrain du 1800, St-Paul un cabanon de récupération et à s'occuper de ces opérations courantes.

ADOPTÉ

168-83
Semaine

ATTENDU QUE la semaine du 24 au 30 avril 1983 a été proclamée "SEMAINE DU BÉNÉVOLAT";



LUNDI, LE 18ième JOUR D'AVRIL 1983

du Bénévolat
Adoption

ATTENDU QUE le bénévolat contribue à maintenir l'excellence de la qualité des loisirs à Trois-Rivières;

ATTENDU QUE sans le bénévolat, de nombreux loisirs disparaîtraient rapidement;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Qu'à l'occasion de la semaine du bénévolat le Conseil de la Ville de Trois-Rivières rende hommage à tous les citoyens qui oeuvrent bénévolement en loisir, ainsi que dans les domaines social et culturel.

ADOPTÉ

169-83
Représentants
sur le Conseil
des Loisirs de
la Mauricie
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que MM. Jacques St-Laurent et Alain Tremblay soient et sont désignés pour représenter la Ville sur le Conseil des Loisirs de la Mauricie et plus particulièrement, à l'assemblée générale de cet organisme qui se tiendra prochainement.

ADOPTÉ

170-83
Félicitations
à CKTM-TV
Adoption

ATTENDU que la station de télévision CKTM-TV fête ses vingt-cinq années d'existence;

ATTENDU que pendant toutes ces années, CKTM-TV s'est appliquée à promouvoir le Trois-Rivières Métropolitain;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations aux propriétaires et dirigeants de la station de télévision CKTM-TV, à l'occasion des vingt-cinq années d'existence de ce médium d'information.

ADOPTÉ

171-83
Félicitations
à M. J.-Réal
Desrosiers
re: nomination
à l'Ordre du
Canada
Adoption

ATTENDU que M. J.-Réal Desrosiers a consacré une grande partie de sa vie à ses concitoyens en présidant les destinés de la Ville de Cap-de-la-Madeleine pendant vingt-et-un ans;

ATTENDU que pendant cette période, M. Desrosiers a également évolué au sein de l'Union des Municipalités du Québec, dont il a assumé la présidence pendant un terme;

ATTENDU que M. Desrosiers s'est impliqué dans bon nombre des clubs sociaux de la région;

ATTENDU que M. Desrosiers sera décoré de l'Ordre du Canada pour services rendus à la communauté;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations à Monsieur J.-Réal Desrosiers afin de souligner sa nomination à l'Ordre du Canada.

ADOPTÉ

172-83
Appui à U.M.Q.

ATTENDU QUE la constitution canadienne reconnaît aux provinces la compétence sur les institutions municipales;



LUNDI, LE 18ième JOUR D'AVRIL 1983

re: aide
financière
Adoption

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec respecte cette disposition;

ATTENDU QUE les impôts municipaux, provinciaux et fédéraux proviennent des mêmes contribuables;

ATTENDU QUE des fonds fédéraux ont été mis à la disposition et offerts directement par des députés fédéraux aux municipalités;

ATTENDU l'absence d'entente entre les gouvernements fédéral et provincial qui permettrait aux municipalités d'accepter ces fonds pour des projets locaux;

ATTENDU QUE les contribuables municipaux comprendront difficilement pourquoi les dirigeants municipaux doivent refuser une subvention à même le produit de leurs impôts;

ATTENDU QUE les élus municipaux répugnent à utiliser des subterfuges pour faire profiter leurs contribuables de projets répondant à leurs attentes grâce à ces fonds;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que les attendus ci-haut décrits fassent partie intégrante de la présente résolution;

Que l'Union des municipalités du Québec dénonce la situation intolérable dans laquelle les municipalités sont placées, selon qu'elles acceptent ou refusent ces fonds au nom de leurs citoyens et les conséquences injustes qu'elles peuvent encourir;

Que l'Union des municipalités du Québec prie les instances fédérales et provinciales de conclure dans les plus brefs délais une entente afin de ne pas priver les citoyens du Québec de l'aide financière qui leur permettrait la réalisation de leurs attentes.

ADOPTÉ

173-83
Comptes
à payer
liste
bimensuelle
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Sani Paré Inc.:	
Cueillette - 16 mars 1983 au 31 mars 1983	21 559,67 \$
Service Sanitaire Frontenac Ltée:	
Entretien ménager - mars 1983 (Marché-aux-Denrées)	1 833,33
Sanibec - Trois-Rivières:	
Entretien ménager - février 1983 (Garage Municipal)	2 135,65
Sanibec - Trois-Rivières:	
Service de fin de semaine - mars 1983 (Garage Municipal)	544,00
Rolland Durand & Fils Enr.:	
Entretien ménager - mars 1983 (Postes Nos. 1, 2, 3)	2 333,32
Contenants Intercité Inc.:	
Contenants	221,60
Anik Construction Inc.:	
Location niveleuse	697,50
Quévis Enr.:	
Achats de pièces	7 761,78
Union Électrique Ltée:	
Pièces électriques	933,27
Compagnie Générale Électrique du Canada Ltée:	



LUNDI, LE 18ième JOUR D'AVRIL 1983

Entretien - avril 1983	912,18
Télécommunication Trois-Rivières Ltée:	
Télé-page - Travaux publics et Police	1 313,45
Librairie du Cap Inc.:	
Location et photocopies (Pavillon de la Jeunesse)	194,00
Xérox Canada Limitée:	
Location et photocopies	344,75
Librairie du Cap Inc.:	
Location et photocopies (Poste de Police)	381,46
St-Maurice Aéro Club:	
Service de gérance - avril 1983	390,00
Le Nouvelliste:	
Appels d'offre, règlements	960,50
Société Protectrice des Animaux de la Mauricie Inc.:	
Télé-page - mars 1983	120,00
Paul-André Cloutier:	
Honoraires professionnels	99,00
DELUC:	
Honoraires professionnels	1 350,00
Dr Roger Caron:	
Honoraires professionnels	400,00
Nobert, Young, Lanouette, Carpentier:	
Honoraires professionnels	1 825,00

SERVICE RÉCRÉATION & PARCS:

Association de Badminton de la Mauricie:	
Rémunération animateurs	1 208,00
Association Sportive Ste-Cécile Inc.:	
Frais de gestion - janvier et mars 1983	1 614,00
Comité Zone F.B.A.Q. Trois-Rivières:	
Marqueurs - mars et avril 1983	524,00
Les Loisirs des Vieilles Forges Inc.:	
Frais de gestion - mars 1983	490,00
Les Loisirs Ste-Marguerite Inc.:	
Frais de gestion - mars 1983	787,50
Les Loisirs St-Jean-de-Brébeuf Inc.:	
Frais de gestion - mars 1983	382,50

HIPPODROME:

Infifax Inc.:	
Frais de loyer - avril 1983	106,92
Services F. Procan Ltée:	
Loyer pour mini-ordinateur	287,76

ALLOCATIONS AUTOMOBILES - MARS 1983

Réal Ayotte - 1 704 km et frais de transport	399,14
Roger Baril - 221 km	48,62
Léo Bellerose - 2 001 km	407,00
Lionel Duval - 709 km et frais de transport	167,98
Marcel Duval - 127 km et frais de transport	29,94
Normand Fournier - 444 km	97,68
Rosaire Francoeur - 430 km	94,60
Maurice Galarneau - 811 km et frais de transport	194,42
François Hébert - 373 km (février et mars 83) et frais repas	101,22
Claude Juteau - 119 km	26,18
Benoît Landry - 129 km	28,38
Denis Lelièvre - 149 km	32,78
Gaétan Lemieux - 162 km	36,64
Roger Loisel - 1 815 km	376,58
Jean-Maurice Massicotte - 931 km	204,82
Yvon Massicotte - 583 km (février et mars 83) et frais repas	138,26
Alain Perron - 311 km	68,42
Fernand Pellerin - 1 211 km	266,42
Michel Pellerin - 542 km	119,24
Pierre Pépin - 71 km	15,62



LUNDI, LE 18ième JOUR D'AVRIL 1983

Yvon Poirier - 681 km	149,82
Alain Provencher - 1 498 km	322,28
Yvon Ratelle - 683 km et frais de transport	157,26
Robert Rousseau - 1 269 km	279,18
Gaston Tousignant - 1030 km	226,60
Louis Saintonge - 171 km (janvier, février, mars 83)	37,62
Denis Ricard - 189 km (janvier, février, mars 83)	41,58
René Perron - 583 km	128,86
Jean-Jacques Lacroix - 103 km (janvier, février, mars 83)	22,66
Germain Déziel - 116 km	25,52
Jean Alarie - 1 215 km	267,30
Anatole Houle - 985 km	216,70
Michel Jutras - 229 km	50,38
Jean Alarie:	
Voyage à Montréal - Salon de l'Habitation	82,36
Serge Dumas:	
Frais de repas - Bureau de Révision de Shawinigan	7,50
Wilson O'Shaughnessy:	
Repas avec les membres du Conseil - 5 avril 1983	139,41
Gilles Beaudoin:	
Frais de repas - Rencontre avec M. Cyrenne de la Kruger	70,76
Marcel Paquin:	
Cours à l'Institut de Police du Québec	33,66

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

Louise Goyette	74,88
Guy-Paul Simard	375,67
Armand Allard	68,63
Albert Morrissette	132,53
René Monfette	382,71

TOTAL:

57 858,95 \$

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.


GREFFIER


MAIRE.

JL/JRD.



LUNDI, LE 25ième JOUR D'AVRIL 1983

À une assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 25ième jour du mois d'avril en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-trois à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Mesdames et Messieurs les	Guy	LEBLANC
Conseillères et Conseillers	Yvan	LECLERC
	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Claude	PÉLISSIER
	Fernand	COLBERT
	Léo	THIBEAULT
	Françoise	DROLET
	Georges	CÔTÉ
	Charlotte	LUSSIER

Amendement
au règl. 13
re: rues et
places publi.
nom à cert.
rues du
secteur
Isabeau
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 13 concernant les rues et places publiques, aux fins de donner un nom à certaines rues des Secteurs Isabeau et Beaudry, ainsi qu'à certaines rues du Secteur Succession Lajoie.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 25ième jour d'avril 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Claude Péliissier.

174-83
Règlement
836 achat
d'ameublement
et d'équip.
pour la
bibliothèque
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 7 février 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 836 (1983) prévoyant l'achat d'ameublement et d'équipement pour la bibliothèque et décrétant un emprunt de 93 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

175-83
Règlement
846 services
municipaux
rue Léon-
Méthot et
taxe d'amé.
locale
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 18 avril 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 846 (1983) prévoyant l'installation



LUNDI, LE 25ième JOUR D'AVRIL 1983

des services municipaux sur la rue Léon-Méthot, entre la 12ième Rue et la rue portant le numéro 176-63 et décrétant un emprunt de 119 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

176-83
Règlement
847 services
municipaux
rue Laurent-
Létourneau
et rues du
Secteur
Beaudry
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 18 avril 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 847 (1983) prévoyant l'installation des services municipaux sur la rue Laurent-Létourneau, et la rue composée des lots 13-16 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières et 167-200, 168-111 et 169-136 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt de 196 000 \$ à cet effet, dont 63 000 \$ au moyen d'un emprunt et 133 000 \$ remboursable par les propriétaires riverains, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

177-83
Contrat
GESTION
BELCO INC.
re: dével.
d'une ptie
de la rue
Laurent-
Létourneau
et rues du
Secteur
Beaudry
Adoption

ATTENDU QUE GESTION BELCO INC. entend faire la promotion de ses terrains situés au nord-ouest de l'immeuble connu sous le nom de "La Polyclinique de Trois-Rivières";

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières entend devenir propriétaire du lit de la rivière Milette, au nord-ouest du Boulevard Des Récollets;

ATTENDU QUE pour réaliser les buts et objectifs ci-haut, il serait bénéfique pour les parties de faire des échanges de services et de fonds de terrain;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières assume tous les coûts des services publics sur les lots 13-12 et 13-13 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, ainsi que la construction d'un ponceau sur la rivière Milette, si la construction de celui-ci est jugée nécessaire par la Ville;

Que la Ville accepte la cession des lots 13-16 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, 167-200, 168-111 et 169-136 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, ainsi que la cession éventuelle des lots 13-12 et 13-13 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, pour servir comme rues publiques.

Que la Ville accepte également la cession du lit de la rivière Milette comme compensation des exigences du règlement 1982-L (10%) pour l'aménagement de parcs et de terrains de jeux.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'entente ci-haut mentionnée préparée par Me François St-Arnaud, entre la Ville de Trois-Rivières, GESTION BELCO INC. et M. LÉON BEAUDRY.



LUNDI, LE 25ième JOUR D'AVRIL 1983

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

M. le Conseiller Guy LEBLANC vote contre l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉ

178-83
Contrat
U.Q.T.R.
re: location
du bassin du
Lac Milette
et du barrage
Adoption

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières déverse les eaux de certains de ses collecteurs pluviaux dans la rivière Milette;

ATTENDU QUE ladite rivière Milette traverse entre autres certains terrains appartenant à l'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES situés à l'angle du Boulevard Des Récollets et de la rue Ste-Marguerite;

ATTENDU QUE la rivière s'élargit quelque peu à cet endroit et qu'on y a aménagé un barrage afin de former un lac;

ATTENDU QUE la Ville désire y aménager un bassin de rétention d'eau, améliorer le barrage existant et les entretenir;

ATTENDU QUE l'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES a convenu de louer à la Ville de Trois-Rivières le terrain comprenant le bassin et le barrage afin que celle-ci y aménage un bassin de rétention d'eau, y améliore le barrage existant et les entretienne;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières conclut une entente avec l'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES en vertu de laquelle celle-ci louera à la Ville par bail emphytéotique pour une période de trente (30) ans, le terrain nécessaire pour aménager un bassin de rétention d'eau et améliorer le barrage existant sur un terrain situé à l'angle du Boul. Des Récollets et de la rue Ste-Marguerite, terrain traversé par la rivière Milette.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville l'entente intervenue à cet effet avec l'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation par la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉ

179-83
Contrat
U.Q.T.R.
re: parc
linéaire
Adoption

ATTENDU QUE LA VILLE DE TROIS-RIVIÈRES et l'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES ont conclu une entente autorisant la Ville à aménager un bassin de rétention d'eau et à améliorer le barrage existant sur un terrain situé à l'angle du Boulevard Des Récollets et de la rue Ste-Marguerite;

ATTENDU QUE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES (U.Q.T.R.) utilise à différentes fins les terrains ci-haut décrits;

ATTENDU QUE le parc linéaire de la Ville traverse les terrains de l'Université et les terrains ci-haut décrits;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert



LUNDI, LE 25ième JOUR D'AVRIL 1983

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières conclut une entente avec L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES (U.Q.T.R.) visant à établir les obligations respectives de la Ville et de l'U.Q.T.R. concernant l'aménagement et l'entretien d'un parc linéaire situé entre les rues Père Marquette et le Boulevard des Récollets (ancien passage d'une ligne de chemin de fer).

Que la Ville s'engage envers l'Université à lui céder pour le prix de 1,00 \$ la portion du parc linéaire située entre les rues Père Marquette et le Boul. Des Récollets, lorsque celle-ci ne sera plus utilisée comme telle par la Ville.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville l'entente intervenue à cet effet avec l'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation de la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉ

180-83
Choix des
consultants
pour l'étude
sur l'atelier
mécanique
Adoption

ATTENDU qu'il y a lieu de faire une étude sur la productivité à l'atelier mécanique;

ATTENDU que deux (2) firmes de consultants ont offert leurs services pour la confection de cette étude;

ATTENDU que la firme GESCONEX INC. a présenté l'offre la plus avantageuse pour la Ville;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que l'offre de GESCONEX INC., pour la confection d'une étude sur la productivité à l'atelier mécanique, soit acceptée, pour un maximum de 19 200 \$, ladite offre étant annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

181-83
Prolongement
du mandat de
la Sûreté du
Québec re:
crimes majeurs
Adoption

ATTENDU QUE l'enquête sur l'administration du corps de Police de la Ville de Trois-Rivières, par la Commission de Police du Québec, vient de prendre fin;

ATTENDU QUE le nombre d'enquêteurs à diminué;

ATTENDU QUE le Juge Denys Dionne, Président de la Commission d'enquête, avait suggéré l'intervention de la Sûreté du Québec pour effectuer les enquêtes sur les crimes majeurs, en attendant que la section sûreté du corps de police de Trois-Rivières soit réorganisée;

ATTENDU QUE les conclusions de l'enquête sur le corps de police ne seront pas connues avant juin 1983;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières sollicite du Ministre de la Justice du Québec qu'il permette que le mandat de la Sûre-



LUNDI, LE 25ième JOUR D'AVRIL 1983

té du Québec d'effectuer les enquêtes sur les crimes majeurs
à Trois-Rivières, soit renouvelé jusqu'au 31 décembre 1983.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Leroy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE.

JL/JRD.



LUNDI, LE 21^{ème} JOUR DE MAI 1983

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 21^{ème} jour du mois de mai en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-trois à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Mesdames les Conseillères	Françoise	DROLET
et	Charlotte	LUSSIER
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Claude	PÉLISSIER
	Fernand	COLBERT
	Léo	THIBEAULT
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ

Procès-verbal
18 et 25-04-83
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 18 avril 1983 et de la séance spéciale du 25 avril 1983, soient adoptés.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:

- a) Règlement prévoyant la réfection du réseau d'aqueduc et décrétant un emprunt de 96 000 \$, avis donné par M. le Conseiller Yvan Leclerc, à la séance du 7 février 1983;
- b) Règlement prévoyant des travaux de réfection du réseau d'égout et décrétant un emprunt de 122 000 \$, avis donné par Mme la Conseillère Françoise Drolet, à la séance du 7 février 1983;
- c) Société d'Initiative et de Développement des Artères commerciales, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 24 janvier 1983; Maintenu par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté;
- d) Règlement prévoyant des travaux à l'Hôtel de Ville, au Centre Culturel et à la Place de l'Hôtel de Ville, et emprunt de 279 000 \$, avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin, à la séance du 21 février 1983;
- e) Règlement prévoyant la modification des contrôleurs de feux de circulation sur la rue St-Maurice, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 21 février 1983;
- f) Amendement au règl. 13 re: rues et places publiques, noms à donner à certaines rues des Secteurs Isabeau etc., avis donné par M. le Conseiller Claude Péliissier, à la séance du 2 mai 1983;

Entente avec
la Ville de
Sherbrooke
re: informatique
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la Ville de Sherbrooke pour le développement informatique.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son



LUNDI, LE 21ème JOUR DE MAI 1983

adoption.

Lu en Conseil, ce 21ème jour de mai 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Fernand Colbert.

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 461 concernant le régime de retraite des employés, aux fins de rendre le règlement compatible avec la loi 15 rendant la retraite facultative à l'âge de 65 ans.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21ème jour de mai 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Henri-Paul Jobin.

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 25 concernant les taxes municipales, aux fins de prévoir les règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21ème jour de mai 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Georges Côté.

PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que les comptes rendus des séances régulière et spéciale du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 18 avril 1983 et lundi le 25 avril 1983, soient reçus, adoptés et ratifiés à toutes fins que de droit, avec les modifications suivantes:

COMPTE RENDU DU 18 AVRIL 1983:

Page 2 Item 3.- b) au 3ième paragraphe.

Remplacer qui "sera cédée à la Ville avec le lit de la rivière" par "sur laquelle la Ville aura une servitude. De plus, le lit de la rivière sera cédé à la Ville."

Page 4 Item 8.- d) au 5ième paragraphe.

Remplacer "inférieurs" par "supérieurs".

Page 6 Item 11.- 9) 2ième paragraphe.

Ajouter le signe de "\$" après 226 \$.

Page 6 Item 11.- 9).

Ajouter à la fin: "Réponse: Non."

Amendement
au règl. 461
re: régime
de pension
des employés
de la Ville
Avis de motion

Amendement
au règl. 25
re: taxes mun.
Avis de motion

182-83
Comptes rendus
des 18 et 25
avril 1983
Adoption

LUNDI, LE 21ème JOUR DE MAI 1983



Page 9 Item 16.- la suite de a) 3ième paragraphe.

Ajouter après le mot policiers "et sur la politique d'absentéisme à être rédigée."

Page 9 Item 16.- la suite de a) 4ième paragraphe.

Remplacer "ce rapport" par "cette politique".

Page 12 Item 37.- 2ième paragraphe.

Remplacer "marche" par "préparation".

Page 13 Item 42.- dans la demande No. 4.

Changer le nom de "M. Rox" par celui de "M. Côté".

Page 13 Item 42.- demande No. 8.

Premier paragraphe: Enlever "Le Comité" et remplacer "de" par "Des".

Deuxième paragraphe: Enlever "au Comité" et remplacer par "à ces".

COMPTE RENDU DU 25 AVRIL 1983

Page 2 Item 4.- 2ième paragraphe.

À la place de "M." écrire "MM." et ajouter "et Jean-Guy Laferté" après M. Guy Leblanc. Également, rayer "si".

ADOPTÉ

183-83
Règlement
186-C
re:
circulation
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 18 avril 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 186-C (1983) amendement le règlement 186 concernant la circulation, aux fins de modifier ledit règlement quant à ce qui a trait à la circulation lourde sur une partie du Boul. Des Forges, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

184-83
Règlement
848
achats
divers
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 18 avril 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

LUNDI, LE 21^{ème} JOUR DE MAI 1983



Que le règlement No. 848 (1983) prévoyant l'achat de bacs à fleurs, d'une scie à béton, de formes de métal, d'un échafaud pliant, d'un levier hydraulique et d'une torpille pour perforation souterraine, et décrétant un emprunt au montant de 21 600 \$ au fonds de roulement à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

185-83
Règlement
849 adoption
du règl. 11
de la C.I.T.F.
re: achat de
2 autobus et
et emprunt de
411 000 \$
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 18 avril 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 849 (1983) adoptant et approuvant le règlement No. 11 de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), et l'emprunt au montant de 411 000 \$ qui y est décrété, l'achat de deux (2) autobus neufs et de leurs équipements, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

186-83
Contrat
entente avec
l'Association
de Baseball
de T.-R.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier

Que Son Honneur le Maire et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec l'ASSOCIATION DE BASEBALL DE TROIS-RIVIÈRES en vertu de laquelle celle-ci fera la promotion et le développement du baseball à Trois-Rivières, et la Ville participera aux frais d'arbitrage pour une somme de 9 100 \$, versera une subvention de 5 600 \$ et subventionnera l'Association au même titre que les associations paroissiales pour l'entretien des terrains de balles.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la dite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

187-83
Contrat
entente avec
le Pavillon
St-Arnaud Inc.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc

Que Son Honneur le Maire et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec LE PAVILLON ST-ARNAUD INC. en vertu duquel celle-ci assure la gestion de l'entretien du Parc Pie XII, du terrain de balles et de soccer et du Pavillon de Service Père Daniel, du 25 avril au 28 octobre 1983 pour et en considération d'une somme de 12 292 \$

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la dite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

LUNDI, LE 2ième JOUR DE MAI 1983



te.

ADOPTÉ

188-83
Contrat
entente
avec Les
Loisirs
Ste-Thérèse
l'Ass. récr.
St-Jean-
Baptiste-
de-la-Salle
Inc. et
l'Ass. de
Baseball de
T.-R.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec les associations suivantes:

Les Loisirs Ste-Thérèse Inc.
L'Association Récréative St-Jean-Baptiste-de-la-Salle Inc.
L'Association du Baseball de Trois-Rivières

pour la gestion du terrain de balle de secteur et le partage des pouvoirs et responsabilités quant à l'entretien et la programmation desdits terrains de balle, pour la période de mai à septembre 1983.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la dite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

189-83
Contrat
vente à
M. Pierre
Chaussé
re: lot
181-871
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à M. Pierre Chaussé, le lot 181-871 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de 6 000 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Gérard Dufresne, Notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante, et sujet à l'approbation de la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉ

190-83
Politique
administrative
6-83-44
absences-
maladie
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté

Que le document intitulé POLITIQUE ADMINISTRATIVE concernant les "Absences-maladie" et portant le No. 6-83-44, soit adopté.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit document qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 2ième JOUR DE MAI 1983

191-83
Demande de
licence de
piste de
courses
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier

Que la Ville de Trois-Rivières sollicite de la Régie des Loteries et Courses du Québec une licence de piste de courses et/ou une licence pour courses attelées avec pari-mutuel, pour l'Hippodrome de Trois-Rivières.

Que M. Lucien A. Ouellet, Assistant-Trésorier de la Ville, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les formulaires de demande, copies des dits formulaires étant annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

192-83
Tarif des
honoraires
exigibles
re: documents
des archives
de la Ville
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que le tarif des honoraires exigibles pour la délivrance de documents faisant partie des archives de la Ville, établi par le Ministre des Affaires municipales le 25 février 1983, soit adopté à toutes fins que de droit, copie dudit tarif étant annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

193-83
Formation
d'une corp.
locale du
Port de
T.-R.
appui de
la Ville
Adoption

ATTENDU QU'une nouvelle politique d'administration pour les ports du Canada a été annoncée par Monsieur le Ministre Jean-Luc Pépin;

ATTENDU QUE les autorités de tous les ports du Canada réclamaient cette décentralisation depuis longtemps;

IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières appuie la recommandation pour la formation d'une corporation locale du Port de Trois-Rivières.

ADOPTÉ

194-83
Autorisation
d'un permis
temporaire
de vente de
bière au
Pavillon de
la Jeunesse
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier

Que la Ville de Trois-Rivières autorise l'Association du Hockey mineur de Trois-Rivières à demander un permis temporaire pour la vente de bière au Pavillon de la Jeunesse, les 11 et 12 juin 1983, à l'occasion d'un Festival du homard, en vue de se constituer des fonds pour la finale régionale de hockey mineur, saison 1983-84.

ADOPTÉ

195-83
Demande pour
nommer dix
constables
spéciaux
Adoption

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières doit procéder à l'engagement de constables spéciaux pour maintenir des effectifs suffisants et assurer les congés annuels aux policiers réguliers;

VU l'article 80 de la Loi de Police, ch. P-13 des Lois du Québec 1971;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy

LUNDI, LE 21^{ème} JOUR DE MAI 1983

APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
ET RÉSOLU:



Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que la Ville de Trois-Rivières sollicite du Procureur général de la Province, qu'il approuve la nomination par Me Richard Rioux, Juge de la Cour municipale de Trois-Rivières, des personnes suivantes comme constables spéciaux pour la Ville au salaire hebdomadaire de 260 \$, du 30 mai au 15 octobre 1983,

Yvon Verrette
Marc Champagne
Serge Dessureault
Jean Leclerc
Roger Janelle

Michel Chaîné
Pierre Verrette
Yvon Tourigny
Michaël Turpin
Jean Girard

ADOPTÉ

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise le Pavillon St-Arnaud Inc. à présenter une demande de subvention dans le cadre du projet "RELAIS" pour la réfection du mûret de l'étang du Parc Pie XII.

ADOPTÉ

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Laboratoire de Construction de Québec Inc.:	
Identification des sols - Banque de terrains	3 272,50 \$
Sani Paré Inc.:	
Cueillette - 1er aril 1983 au 15 avril 1983	21 544,67
Contenants Intercité Inc.:	
Contenants	403,30
Contenants Intercité Inc.:	
Contenants	280,90
Maheu & Maheu Inc.:	
Services anti-parasitaires - Marché-aux-Denrées - Colisée et Pavillon de la Jeunesse	630,00
Garage René Lacombe Inc.:	
Frais de remorquages	126,00
Compagnie Générale Électrique du Canada Ltée:	
Frais d'entretien - Avril 1983	121,06
Compagnie Générale Électrique du Canada Ltée:	
Frais d'entretien - Avril 1983	791,12
Matériaux Économiques Inc.:	
Location scie à diamants	150,00
Canadien Pacifique Ltée:	
Tuyaux et câbles souterrains	11,00
Ambulance 12-12 Ltée:	
Service ambulance - Hippodrome	92,50
Roméo Flageol, Photographe:	
Photographies édifice de Trois-Rivières	66,49
Robert Racine:	
Vérification ascenceurs - Mars 1983	112,00
Régie des Permis d'alcool du Québec:	

196-83
Pavillon
St-Arnaud
autorisé
à présenter
une demande
re: prog.
"RELAIS"
Adoption

197-83
Comptes
à payer
liste
bimensuelle
Adoption

LUNDI, LE 2ième JOUR DE MAI 1983



Renouvellement permis d'alcool - Hippodrome	
Roméo Flageol, Photographe:	
Photographie - Kiosque Parc Champlain	5,45
Roméo Flageol, Photographe:	
Photographies différents endroits de la Ville de Trois-Rivières	240,90
Paul-André Cloutier:	
Préparation de plan - Polyvalente Ste-Ursule (terrains sport)	450,00
Xérox Canada Limitée:	
Location et photocopies	254,48
Trudel, Morin & Associés:	
Frais de huissier - Mars 1983	2 224,32
Librairie du Cap Inc.:	
Location et photocopies	934,74
Le Nouvelliste:	
Inscriptions soccer, appels d'offres, règlement, etc.	1 325,00
American Public Works Association:	
Cotisation annuelle 1983 - Origène Bellemare	50,00
Association des Ingénieurs Municipaux du Québec:	
Cotisation annuelle 1983 - Origène Bellemare	75,00
Association des Archivistes du Québec:	
Cotisation annuelle 1983 - Réal Fleury	50,00

SERVICE RÉCRÉATION ET PARCS:

Classique Internationale de Canots de la Mauricie Inc.:	
Subvention année 1983	3 200,00
Marina Trois-Rivières Inc.:	
Réfection couvre-planchers - Marina	3 602,93
Maison Ste-Clothilde Inc.:	
Subvention activité "Sensibilisation au plein air"	200,00
Jardin d'eau:	
Location piscine	525,00
Association des Handicapés Adultes de la Mauricie Inc.:	
Subvention activité "Travaux culturels"	300,00
Ligue de Basket Ball:	
Frais d'arbitrage	300,00
Commission Scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien ménager des parcs-écoles - Février 1983	3 059,74
Productions Specta Inc.:	
Téléthon Paralysie cérébrale	196,00
Danielle Cantin:	
Frais de voyage - Projet du vieux port	413,27
Fondation des Amis du Séminaire St-Joseph de Trois-Rivières:	
Subvention année 1983	5 000,00
Marina Trois-Rivières Inc.:	
Fourniture et pose de peinture	667,02

PAVILLON DE LA JEUNESSE:

Roy et Lafontaine Inc.:	
Breuvage	165,00
Crémerie des Trois-Rivières:	
Crémets et fromage en grain	124,80
L.P.M. Supérieur Inc.:	
Frites	282,60
Canada Packers Inc.:	
Viande	21,95
Grossistes Baie d'Hudson:	
Aliments divers	261,70

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - MARS 1983

Michel Bareil - 227 km	49,94
------------------------	-------

LUNDI, LE 21^{ème} JOUR DE MAI 1983



Roger Bruneau - 437 km	96,14	
Romain Frigon - 71 km	15,62	
Jean-Paul Poisson - 700 km (février et mars 1983)	154,00	
Raymond Rouette - 34 km	7,48	
Réjean Boucher - 463 km	101,86	
Gaston Desaulniers - 407 km	89,54	
Charles-E. Provencher - 299 km	65,78	
Roger Baril - 288 km (Réunion A.P.O.M. Ancienne Lorette)	63,36	
Roland Bacon - 736 km	161,92	
André Verville - 816 km	179,52	
Guy Trépanier - 1 824 km (Étude historique)	401,28	
Frais repas & papeterie	<u>309,75</u>	711,03

André Laneuville - 790 km (janvier, février, mars 83)	173,80	
Visite à Québec	77,14	
Remb. petite caisse	<u>86,39</u>	337,33

André Laneuville:
Frais voyage - Visite à la S.H.Q. Québec 104,70

Roland Alarie:
Frais de voyage à Québec 54,80

Gilles Beaudoin:
Frais de repas - Deux rencontres 66,46

Jacques Blais:
Frais de voyage - Journée d'information au Min. Justice Québec 75,60

Jean Alarie:
Frais de voyage et inscriptions - Ass. des expositions du Québec 73,00

Claude Gendron:
Voyage à Montréal, conférence A.Q.F.P. - Repas 3 personnes 100,75

Jean Lamy:
Repas avec les membres du Conseil 98,93

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

Armand Allard	245,49
René Monfette	1 011,62
Jacques St-Laurent	199,78
Louise Goyette	130,63
Jean Lamy	45,14d
Jacques Blais	84,52
René Monfette	452,51
Guy-Paul Simard	419,39
Albert Morrissette	<u>148,11</u>

TOTAL: 57 560,39 \$

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

GREFFIER

MAIRE.

JL/JRD.



LUNDI, LE 9ième JOUR DE MAI 1983

À une assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 9ième jour du mois de mai en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-trois à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Mesdames et Messieurs les	Guy	LEBLANC
Conseillères et Conseillers	Yvan	LECLERC
	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	Françoise	DROLET
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ
	Charlotte	LUSSIER

Règl. pour
la formation
d'une régie
intermuni.
pour l'inter-
ception et le
traitement des
eaux usées
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant la formation d'une régie intermunicipale pour l'interception et le traitement des eaux usées.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 9ième jour de mai 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Léo Thibeault.

198-83
Convention
avec le
Gouv. du
Québec
Adoption

PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une convention avec LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, représenté par le Ministre de l'Environnement, relativement à l'exécution et au financement des études requises pour le traitement des eaux usées; le mode de fonctionnement administratif sera une régie intermunicipale.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la dite convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

199-83
Requête pour
le maintien
du bureau de
l'Office
national
du film à
T.-R.
Adoption

ATTENDU que le Ministre des Communications du gouvernement fédéral a annoncé son intention de fermer le bureau de l'Office national du film à Trois-Rivières;

ATTENDU que les utilisateurs du bureau de Trois-Rivières devraient à l'avenir s'adresser au bureau de Montréal déjà incapable de desservir adéquatement sa clientèle;

ATTENDU que cette fermeture entraînerait pour les gens de chez nous de longues périodes d'attente, la non disponibilité des films et autres documents en plus d'une augmentation des coûts pour très peu de service;



LUNDI, LE 9ième JOUR DE MAI 1983

ATTENDU que notre région serait alors privée de son service permanent d'animation et d'information sur le cinéma en général, sans économie réelle pour l'ONF;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières présente une requête pour le maintien du bureau de l'Office national du film à Trois-Rivières aux différents ministres et députés de notre région, en particulier à Monsieur Francis Fox, Ministre des Communications.

ADOPTÉ

200-83
Proclamation
de "La Semaine
des gens de la
poste 1983"
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières considère qu'il y a lieu de souligner la "SEMAINE DES GENS DE LA POSTE" pour sensibiliser ses citoyens aux efforts déployés par les gens de la poste afin de maintenir et d'améliorer la qualité du service postal;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la semaine du 16 au 22 mai 1983 soit par les présentes décrétée "La Semaine des Gens de la Poste" et que les citoyens de la Ville de Trois-Rivières soient invités à y participer.

ADOPTÉ

201-83
Comptes
à payer
avril
1983
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que les comptes à payer au montant de 1 693 500,19 \$ comprenant les chèques émis dans le cours du mois d'avril 1983 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean-Louis Laferté
GREFFIER

Gilles Beaudoir
MAIRE.

JL/JRD.



LUNDI, LE 16ième JOUR DE MAI 1983

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 16ième jour du mois de mai en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-trois à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil.

M. le Maire-suppléant	Pierre	ROY
Madame la Conseillère	Françoise	DROLET
Messieurs les Conseillers	Yvan	LECLERC
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Claude	PÉLISSIER
	Fernand	COLBERT
	Léo	THIBEAULT
	Georges	CÔTÉ

Amendement
au règl.
1982-Z
zonage
re: normes
d'implantation
dans la zone
7Rd3
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins de modifier les normes d'implantation dans la zone 7Rd3.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 16ième jour de mai 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Léo Thibeault.

202-83
Projet de
règlement
1982-Z-A-3
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet

Que le projet de règlement 1982-Z-A-3 amendant le règlement No. 1982-Z concernant le zonage, aux fins de modifier les normes d'implantation dans la zone 7Rd3, soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

203-83
Demande au
Gouvernement
Fédéral re:
"ACCÈS À LA
PROPRIÉTÉ"
Adoption

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a annoncé que le programme "ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ" serait extentionné jusqu'au 31 mai 1983 ou jusqu'à épuisement des fonds affectés à ce programme;

ATTENDU QUE les fonds affectés au programme ont été épuisés à la fin de la première semaine de mai 1983;

ATTENDU QUE plusieurs personnes avaient fondé des espoirs sur ce programme et avaient même entrepris la construction de leur habitation sur la foi des propos du Ministre des finances du Canada, l'Honorable Marc Lalonde;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières sollicite le Gouvernement du Canada de bien vouloir affecter les sommes d'argent nécessaires au programme "ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ", afin que ce programme puisse être prolongé jusqu'au 31 mai 1983.

ADOPTÉ

204-83

VU la tenue du sommet économique de la région 04 les 15, 16



LUNDI LE 16ième JOUR DE MAI 1983

Ajournement
de la séance
Adoption

et 17 mai 1983;

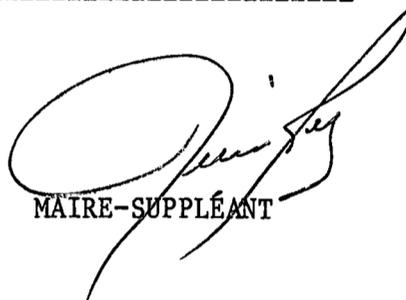
VU qu'il a été convenu d'ajourner la présente séance au 24 mai prochain pour considérer les affaires inachevées;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU

Que la présente séance du conseil soit et est ajournée
au mardi 24 mai 1983 à 20 h 30 min.

ADOPTÉ


GREFFIER


MAIRE-SUPPLÉANT

MARDI, LE 24ième JOUR DE MAI 1983

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 24ième jour du mois de mai en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-trois à vingt heures trente, dûment ajournée du 16 mai 1983, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil.

Son Honneur le Maire
Mesdames les Conseillères
et
Messieurs les Conseillers

Gilles BEAUDOIN
Françoise DROLET
Charlotte LUSSIER
Guy LEBLANC
Yvan LECLERC
Pierre ROY
Pierre DUPONT
Claude PÉLISSIER
Fernand COLBERT
Léo THIBEAULT
Henri-Paul JOBIN
Georges CÔTÉ

Procès-verbaux
des séances des
2 et 9-05-83
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 2 mai 1983 et de la séance spéciale du 9 mai 1983, soient adoptés.

Les avis de motions suivants sont maintenus:

- a) Règlement prévoyant la réfection du réseau d'aqueduc et décrétant un emprunt de 96 000 \$, avis donné par M. le Conseiller Yvan Leclerc, à la séance du 7 février 1983;
- b) Règlement prévoyant des travaux de réfection du réseau d'égout et décrétant un emprunt de 122 000 \$, avis donné par Mme la Conseillère Françoise Drolet, à la séance du 7 février 1983;



MARDI, LE 24ième JOUR DE MAI 1983

- c) Règlement prévoyant des travaux à l'Hôtel de Ville, au Centre Culturel et à la Place de l'Hôtel de Ville, et emprunt de 279 000 \$, avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin, à la séance du 21 février 1983;
- d) Règlement prévoyant la modification des contrôleurs de feux de circulation sur la rue St-Maurice, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 21 février 1983; Maintenu par M. le Conseiller Claude Pélissier;
- e) Amendement au règl. 13 re: rues et places publiques, noms à donner à certaines rues des Secteurs Isabeau etc., avis donné par M. le Conseiller Claude Pélissier, à la séance du 2 mai 1983;

Amendement
au règl. 201
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 201 autorisant le Conseil à acheter un terrain vague pour le revendre en lots à bâtir, aux fins d'abroger l'article 20 et la prohibition d'aliéner y contenue.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 24ième jour de mai 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Guy Leblanc.

Amendement
au règl. 15
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 15 concernant l'arrosage et le gaspillage de l'eau, aux fins d'interdire les activités dites "lave-autos" exercées par des individus ou des organismes autres que les commerces dûment établis et spécialisés en la matière.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 24ième jour de mai 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Pierre Dupont.

Règl. prévoyant
des travaux
d'aménagement
de terrains de
soccer
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux d'aménagement de terrains de Soccer à la Polyvalente Ste-Ursule et décrétant un emprunt de 82 000 \$ à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 24ième jour de mai 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Pierre Dupont.

205-83
Comptes rendus
2 et 9-05-83
Adoption

PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté

Que les comptes rendus des séances régulière et spéciale



MARDI, LE 24ième JOUR DE MAI 1983

du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 2 mai 1983 et lundi le 9 mai 1983, soient reçus, adoptés et ratifiés à toutes fins que de droit, avec les modifications suivantes:

COMPTE RENDU DU 2 MAI 1983:

Page 6 - Item 20 a) dernier paragraphe:

Le Conseil accepte ces recommandations.

Page 7 - Item 20 b) dernier paragraphe:

Ajouter après beaucoup "pour un accident de travail".

Page 7 - Item 20 d) à l'article 2:

Changer les mots "zone de livraison" pour "débarcadère".

Page 7 - Item 20 d) au 4ième paragraphe:

Rayer "tout de même de faire l'essai de la recommandation du comité de circulation et demande que pour les autres cas similaires dans le centre-ville" et ajouter à la fin "pour ce cas".

Page 9 - Item g) après l'énumération des entrepreneurs ajouter le paragraphe suivant:

"Le Conseil envisage de rejeter toutes les soumissions."

Page 11 - Item 30 au deuxième paragraphe:

À la fin ajouter "et que M. Clément Ricard offre ses services pour un tel déménagement".

ADOPTÉ

206-83
Règlement
25-V
re: taxes
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 2 mai 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 25-V (1983) amendant le règlement 25 concernant les taxes municipales, aux fins de prévoir les règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

207-83
Règlement
461-J
re: régime
de retraite
des employés
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 2 mai 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin



MARDI, LE 24ième JOUR DE MAI 1983

APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 461-J (1983) amendant le règlement 461 concernant le régime de rentes pour les employés de la Ville, aux fins de rendre le règlement compatible avec la loi 15 rendant la retraite facultative à l'âge de 65 ans, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

208-83
Règlement
811-B
re:
S.I.D.A.C.
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 24 janvier 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 811-B (1983) concernant la Société d'Initiative et de Développement des Artères commerciales, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

209-83
Règlement
850
entente
avec la
Ville de
Sherbrooke
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 2 mai 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: Mme le Conseillère Françoise Drolet
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 850 (1983) autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la Ville de Sherbrooke pour le développement informatique, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

210-83
Règlement
851 re:
formation
d'une régie
intermunicipale
eaux usées
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 9 mai 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 851 (1983) prévoyant la formation d'une régie intermunicipale pour la réalisation d'une étude pour l'interception et le traitement des eaux usées, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ



MARDI, LE 24ième JOUR DE MAI 1983

211-83
Contrat
assignation
de bail entre
Les Pétroles
Spur Ltée, la
Ville et la
Société immo.
Marathon Ltée
Adoption

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières a acquis l'immeuble de la compagnie LES PÉTROLES SPUR LTÉE au milliaire 82.37, subdivision de Trois-Rivières;

ATTENDU QUE cet immeuble était situé sur le terrain de LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE MARATHON LTÉE;

ATTENDU QU'il y a lieu que la Ville de Trois-Rivières assume le bail consenti par SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE MARATHON LTÉE à LES PÉTROLES SPUR LTÉE;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières assume le bail consenti par SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE MARATHON LTÉE à LES PÉTROLES SPUR LTÉE quant au milliaire 82.37 subdivision de Trois-Rivières;

Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Ville soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'assignation du bail ci-haut mentionné, copie de ladite assignation étant annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation de la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉ

212-83
Contrat
vente à
Carl Hébert
et Catherine
Tellier lot
181-2-P133
(rue Chapais)
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin

Que la Ville de Trois-Rivières vende à M. Carl Hébert et à Dame Catherine Tellier, l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION

Un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot numéro CENT TRENTE TROIS de la redivision du lot numéro DEUX de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT QUATRE VINGT UN (181-2-P133) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, de figure irrégulière, borné vers le nord-est, par une partie du lot 181-2-133; vers le sud-est, par le lot 181-2-114 (rue Chapais); vers l'ouest et le sud-ouest, par le lot 181-2-132; vers le nord-ouest, par le lot 181-2-130; mesurant vingt mètres et douze centièmes (20.12m) et trente sept mètres et trente deux centièmes (37.32m) vers le nord-est; trois mètres et trente cinq centièmes (3,35m) et vingt mètres et vingt quatre centième (20,24m) le long d'une courbe de cinquante deux mètres et quatre vingt centièmes (52.80m) de rayon vers le sud-est; trente huit mètres et quarante centièmes (38,40m) vers l'ouest; seize mètres et quatre centièmes (16,04m) vers le sud-ouest; six mètres et quarante neuf centièmes (6,49m) vers le nord-ouest contenant en superficie sept cent soixante quatorze mètres carrés et quatre vingt centièmes (774,80 m²); sans bâtisse.

Tel que le tout apparaît par un liséré rouge sur un plan préparé par M. Claude Juteau, A.G., le 4 mai 1983.

pour le prix de 3 753 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Jean Paquin constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit



MARDI, LE 24ième JOUR DE MAI 1983

contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante, et sujet à l'approbation de la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉ

213-83
Contrat
vente à
Martin
Dudemaine
et Denise
Massicotte
lot
181-2-P133
(rue Chapais)
Adoption

PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que la Ville de Trois-Rivières vende à M. Martin
Dudemaine et à Dame Denise Massicotte, l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION

Un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot numéro CENT TRENTE-TROIS de la redivision du lot numéro DEUX de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-UN (181-2-P133) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, de figure irrégulière, borné vers le nord-est, par les lots 181-2-129, 181-2-128 et 181-2-116; vers le sud-est, par le lot 181-2-114 (rue Chapais); vers le sud-ouest, par une partie du lot 181-2-133; vers le nord-ouest, par les lots 181-2-130 et 181-2-129; mesurant soixante-deux mètres (62 m) vers le nord-est; vingt-trois mètres et quarante-six centièmes (23,46 m) vers le sud-est; trente-sept mètres et trente-deux centièmes (37,32 m) et vingt mètres et douze centièmes (20,12m) vers le sud-ouest; six mètres et quarante-huit centièmes (6,48 m) vers le nord-ouest, contenant en superficie de sept cent soixante-quatorze mètres carrés et quatre-vingt centièmes (774,80 m²); sans bâtisse.

Tel que le tout apparaît par un liséré jaune sur un plan préparé par M. Claude Juteau, A.G., le 4 mai 1983.

pour le prix de 3 753 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Jean Paquin constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante, et sujet à l'approbation de la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉ

214-83
Contrat
bail emphy.
avec U.Q.T.R.
re: bassin et
barrage de la
Rivière
Milette
Adoption

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières a convenu avec l'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES de louer par bail emphytéotique le terrain ci-bas désigné et connu comme étant le bassin et le barrage du Lac Milette;

ATTENDU QUE la Ville déverse certains de ses collecteurs d'égoûts pluviaux dans la rivière Milette;

ATTENDU QUE ce bassin et ce barrage nécessite des réparations et que la Ville doit y effectuer des travaux pour accroître le débit de la rivière Milette et régulariser le débit à la sortie du lac Milette;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières loue par bail emphytéoti-



MARDI, LE 24ième JOUR DE MAI 1983

que de l'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION

Un emplacement connu et désigné comme étant composé:

a) D'une partie du lot numéro SEIZE (P-16) du cadastre officiel de la cité des Trois-Rivières, comprenant toute la partie dudit lot comprise dans les bornes suivantes:

au nord, par une autre partie dudit lot 16; au nord-est, à l'est, par une partie des lots 19 et 17; vers le sud-est, par une autre partie dudit lot 16; vers le sud-ouest et l'ouest, par le lot 16-2 (Blvd Des Récollets);

b) D'une partie du lot numéro DIX NEUF (P19) du cadastre officiel de la cité des Trois-Rivières, comprenant tout le terrain enfermé dans les bornes suivantes; vers le nord, par une autre partie dudit lot 19; au nord-est et à l'est par une autre partie dudit lot 19; vers le sud-est, et le sud, par une partie du lot 17; vers le sud-ouest; par une partie du lot numéro 16.

c) D'une partie du lot numéro SEPT (P17) du cadastre officiel de la paroisse de la cité des Trois-Rivières, comprenant toute la partie comprise dans les bornes suivantes: au nord, par une partie du lot 19; au nord-est et à l'est, par une partie des lots 19 et 18; au sud-est et au sud, par une autre partie dudit lot 17; au sud-ouest et à l'ouest, par une partie du lot numéro 16.

L'immeuble ci-dessus décrit peut être désigné globalement comme suit.

Partant d'un point "A" situé à une distance de cinquante pieds (50') de l'intersection de la ligne de division des lots 16 et 19, étant l'emprise sud-est du lot 16-2 Rue (Boulevard des Récollets), dans une direction est, une distance de quatre vingt cinq pieds et trente neuf centièmes jusqu'au point "B"; de là, dans une direction est, une distance de soixante et un pieds et quarante deux centièmes jusqu'au point "C"; de là, dans une direction nord-est, une distance de soixante et un pieds et quatre vingt-deux centièmes jusqu'au point "D"; de là, dans une direction nord-est, une distance de cent trente deux pieds et quatre vingtdouze pieds jusqu'au point "E"; de là, dans une direction sud-est, une distance de cinquante deux pieds et trente centièmes (52.30') jusqu'au point "F"; de là, dans une direction sud-est, une distance de cinquante deux pieds et trente six centièmes (52.36') jusqu'au point "G"; de là dans une direction sud, une distance de quarante pieds et quarante-trois centièmes jusqu'au point "H"; de là, dans une direction sud, une distance de cent trente six pieds et cinq centièmes jusqu'au point "I"; de là dans une direction sud-est, une distance de cinquante pieds et quatre-vingt un centièmes jusqu'au point "J"; de là, dans une direction sud, une distance de soixante quinze pieds et quatre-vingt-douze centièmes jusqu'au point "K"; de là, dans une direction sud-est, une distance de quatre-vingt-quatre pieds et soixante treize centièmes jusqu'au point "L"; de là, dans une direction sud-est, une distance de quarante-quatre pieds et six centièmes jusqu'au point "M"; de là, dans une direction sud-ouest, une distance de trente deux pieds et dix-huit centièmes jusqu'au point "N"; de là, dans une direction sud, une distance de soixante et onze pieds et trente trois centièmes jusqu'au point "O"; de là, dans une direction sud-est, une distance de cent quarante et un pieds et trente sept centièmes jusqu'au point "P"; de là, dans une direction sud-est, une distance de cent trente huit pieds et



MARDI, LE 24ième JOUR DE MAI 1983

sept centièmes jusqu'au point "Q"; de là, dans une direction sud-est, une distance de soixante quatre pieds et sept centièmes jusqu'au point "R"; de là, dans une direction sud-est, une distance de quatre vingt-dix sept pieds et trois centièmes jusqu'au point "S"; de là, dans une direction sud-est, une distance de vingt pieds (20') jusqu'au point "T"; de là, dans une direction sud-est, une distance de quatre vingt-dix pieds et quatre vingt-deux centièmes jusqu'au point "U"; de là, dans une direction sud-est, une distance de cent dix-huit pieds et vingt-trois centièmes jusqu'au point "V"; de là, dans une direction sud-ouest, une distance de quatre-vingt-quatre pieds et soixante quatorze centièmes jusqu'au point "W"; de là, dans une direction nord-ouest, une distance de soixante-quatre pieds et quatre-vingt-dix-sept centièmes jusqu'au point "X"; de là, dans une direction sud-ouest, une distance de cent vingt-cinq pieds et vingt-cinq centièmes (125.25') jusqu'au point "Y"; de là, dans une direction nord-ouest, une distance de deux cent trois pieds et soixante et onze centièmes jusqu'au point "Z"; de là, dans une direction nord-ouest, une distance de six cent soixante dix-sept pieds et soixante treize centièmes jusqu'au point "Z 1"; de là, dans une direction nord, une distance de cinq cent trente et un pieds et vingt-six centièmes le long d'une courbe de cinq cent trente pieds de rayon jusqu'au point de départ "A".

Contenant une superficie de quatre cent cinquante cinq mille sept cent quatre vingt dix-huit pieds carrés.

Borné vers le nord, par une partie des lots 16 et 19, vers le nord-est et l'est, par une partie des lots 19 et 18, vers le sud-est et le sud par une partie des lots 17 et 16, vers le sud-ouest et l'ouest, par le lot 16-2 rue (boulevard des Récollets).

Toutes les mesures sont en pieds anglais.

Tel que le tout apparaît sur un plan et une description techniques préparés par M. Claude Juteau, A.G., le 6 décembre 1982.

pour le prix de 1,00 \$ par année et autres considérations.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Ville soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville le projet de bail ci-haut mentionné préparé par Me Jean Paquin, notaire copie dudit bail étant annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation de la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉ

215-83
Contrat
mainlevée
en faveur
de M. Patrick
Bonneville
re: lot
181-2-26
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de mainlevée préparé par Me François St-Arnaud, Notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée et quittance finale de tous droits pouvant exister en sa faveur aux termes d'un acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 327 891 et affectant tous les immeubles décrits audit acte.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ



MARDI, LE 24ième JOUR DE MAI 1983

216-83
Contrat
mainlevée
en faveur
de MM.
Jean-Guy
Buist et
Claude
Villemure
re: lot
23-40
(rue De La
Jonquière)
Adoption

ATTENDU que par acte de vente enregistré à Trois-Rivières le 30 avril 1962 sous le No. 229,439, la Ville de Trois-Rivières a vendu le lot 23-40 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières à M. Jean-Guy Buist;

ATTENDU que cette vente était assortie de certaines conditions, entre autre celle de construire sur ce lot un bâtiment d'habitation dans les huit mois de la date de l'acte de vente;

ATTENDU que l'acquéreur s'est effectivement acquitté de cette obligation;

ATTENDU QUE cet immeuble a été subséquentement vendu à M. Claude Villemure;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de mainlevée préparé par Me Jean De Charette, Notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée et quittance finale de tous droits pouvant exister en sa faveur aux termes d'un acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 229,439 et affectant tous les immeubles décrits audit acte.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

217-83
Contrat
protocole
d'entente
avec le
Centre
Landry
(1980)
Inc.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont

Que Son Honneur le Maire et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec LE CENTRE LANDRY (1980) INC. en vertu duquel celle-ci assure l'entretien du Parc des Pins et la coupe du gazon du terrain de balles St-Jean Bosco, du Centre communautaire Alexandre Soucy et du Parc Des Pins, du 8 mai au 17 septembre 1983 pour et en considération d'une somme de 1 588,40 \$.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la dite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

218-83
Contrat
protocole
d'entente
avec la
Polyvalente
Ste-Ursule
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier

Que Son Honneur le Maire et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec LA POLYVALENTE STE-URSULE DE LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DES VIEILLES FORGES en vertu de laquelle celle-ci offre à la Ville la priorité au niveau de l'utilisation des terrains extérieurs de soccer-football durant l'été 1983, du début mai au 10 septembre 1983 pour et en considération d'une somme de 1 500 \$.



MARDI, LE 24ième JOUR DE MAI 1983

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la dite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

219-83
Contrat
intervention
de la Ville
dans une
vente par
M. Fernand
Gendron
Adoption

VU le règlement 201 de la Ville de Trois-Rivières autorisant le Conseil à acheter un terrain vague pour le revendre en lots à bâtir;

VU la condition imposée à l'article 20 dudit règlement et à la condition No. 6 dans l'acte de vente à M. Fernand Gendron, enregistré à Trois-Rivières, sous le no 191 956, ladite clause se lisant comme suit:

"À peine de nullité, nul immeuble bénéficiant de quelqu'un des avantages prévus par le règlement 201, ne peut, sans l'autorisation expresse de la Corporation, être aliéné ou loué hors de la famille, sauf dans le cas d'une habitation à logis multiples, le droit du propriétaire de les louer, à l'exception d'un qui doit être réservé à son usage et à celui de sa famille.

ATTENDU QU'il y a lieu de donner mainlevée à M. Gendron, à ses ayants-droits et à tout acquéreur éventuel de cette clause de prohibition d'aliéner;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que le préambule fasse partie de la présente résolution;

Que la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée totale de la clause 6 de l'acte enregistré sous le No. 191 956 de la division d'enregistrement de Trois-Rivières à M. Fernand Gendron, à ses ayants-droits et à tout acquéreur éventuel du lot 25-68 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville l'acte de mainlevée ci-haut mentionné, préparé par Me Denis Beaumier, Notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

220-83
Autorisation
de vente de
bière parc
Ste-Marguerite
et parc Pie XII
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy

Que la Ville de Trois-Rivières autorise la vente de bière au parc Ste-Marguerite et au parc Pie XII, les 8, 9 et 10 juillet 1983, à l'occasion du tournois Invitation Softball-Québec.

ADOPTÉ

221-83
Construction
de trottoirs
et chaînes
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières autorise la construction de 317,90 mètres de trottoirs répartis sur les



MARDI, LE 24ième JOUR DE MAI 1983

rues Léon Méthot, la 12e Rue, Thomas Godefroy, Allard, Dunant, De Vieux Pont, Fortin et sur le Boul. Jacques Cartier, ainsi que 89,70 mètres de chaînes de rue répartis sur les rues Du Fief et Groulx, le tout aux frais des propriétaires riverains.

ADOPTÉ

222-83
États
financiers
1982 de
l'Office
Municipal
d'Habita.
de T.-R.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte les états financiers de l'Office municipal d'Habitation de Trois-Rivières préparés par la firme Samson, Bélair & Ass. pour l'année 1982, lesdits états financiers étant annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

223-83
Vente pour
non paiement
de taxes 1983
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RESOLU À L'UNANIMITÉ:

Qu'il soit ordonné au Greffier de la Ville de vendre à l'enchère publique, au bureau du Conseil, suivant la Loi, les immeubles mentionnés au rapport du Trésorier de la Ville, la liste desdits immeubles étant annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et que le Trésorier soit et est autorisé à enchérir à cette vente pour le bénéfice de la Ville, conformément à l'article 537 de la Loi sur les Cités et Villes.

Que demande soit faite à la Commission Municipale du Québec d'autoriser l'énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles à être mis en vente.

ADOPTÉ

224-83
Demande à la
Commission
Mun. du Qué.
approbation
de l'engage.
de crédit
re: entente
intermunicipale
étude sur
l'interception
et le traitement
des eaux usées
Adoption

ATTENDU QUE la Ville a adopté un règlement autorisant le Maire et le Greffier à signer une entente intermunicipale relative à la création d'une régie entre les corporations de Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, de Cap-de-la-Madeleine, de Trois-Rivières-Ouest et de Trois-Rivières;

ATTENDU QUE cette entente a pour objet la réalisation d'une étude régionale pour l'assainissement des eaux usées des corporations parties à l'entente;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi, toute convention par laquelle une corporation municipale engage son crédit doit pour la lier être approuvée par la Commission municipale du Québec;

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale mentionnée ci-haut est d'une durée de cinq (5) ans;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RESOLU:

Que la Commission municipale du Québec approuve la convention mentionnée au préambule, en ce qui à trait à l'engagement de crédit de la Ville de Trois-Rivières pour la réalisation de ce projet intermunicipal, copie certifiée de ladite entente étant annexée à la présente résolution.

ADOPTÉ



MARDI, LE 24ième JOUR DE MAI 1983

225-83
Demande d'appro.
de plans au Min.
de l'Environne.
re: installation
d'un silo à chaux
pour l'Usine de
traitement d'eau
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que la Ville de Trois-Rivières sollicite du Ministère de l'Environnement du Québec l'approbation des plans pour l'installation d'un silo à chaux pour l'usine de traitement d'eau et autorise la firme Vézina, Fortier, Poisson & Ass. à présenter ces plans pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ

226-83
Demande d'appro.
de plans au Min.
de l'Environne.
re: installation
d'un système de
bioxyde de chlore
pour l'Usine de
traitement d'eau
Adoption

PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté

Que la Ville de Trois-Rivières sollicite du Ministère de l'Environnement du Québec l'approbation des plans pour l'installation d'un système de bioxyde de chlore pour l'usine de traitement d'eau et autorise la firme Vézina, Fortier, Poisson & Ass. à présenter ces plans pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ

227-83
Comptes
à payer
liste
bimensuelle
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Service S. Frontenac Ltée:	
Entretien ménager - Avril 1983	1 833,33 \$
B.B. Extermination Inc.:	
Raport de vérification et d'identification	12,00
Sanibec - Trois-Rivières:	
Entretien ménager - Mars 1983	4 271,30
Sani Paré Inc.:	
Cueillette - 16 avril 1983 au 30 avril 1983	26 713,58
W. Chavanel:	
Cueillette - Hippodrome - Mars 1983	300,00
Anik Construction Inc.:	
Location balai mécanique	1 320,00
Rolland Durand & Fils Enr.:	
Entretien ménager - Avril 1983 (Postes Nos 1,2,3)	2 333,32
Médiacom Inc.:	
Bulletin Autoroute 55 - Avril 1983	70,00
Ferron, Tousignant, Pagé & Ass. Inc.:	
Police d'assurance - Avenants No 15A et No 14	1 968,00
Contre-Jour Enr.:	
Store vertical - Usine de traitement d'eau	455,35
Panier Fleuri Enr.:	
Fleurs - Journées des Secrétaires	106,28
Roméo Flageol, Photographe:	
Photos - Conférence de presse à l'Hippodrome	54,50
La Galerie des Artisans:	
Achat de deux cadres - Agents Blais et Lefebvre	87,20
Comité des Fêtes du 350è de la Ville de Trois-Rivières	
Octroi - 2ième versement	33 000,00
Sobeco Inc.:	
Séminaire de gestion - 4 inscriptions	100,00
Sobeco Inc.:	
Services professionnels - Mars 1983	8 573,75
Pouliot Guérard Associés Inc.:	
Services professionnels - Janvier, février, mars 1983	3 700,00
Trust Général du Canada:	
Honoraires - Amendé 1981 et année 1982	25 841,86
Papeterie Mauricienne Inc.:	
Ameublement - Services techniques	267,05



MARDI, LE 24ⁱème JOUR DE MAI 1983

Le Nouvelliste:	
Appels d'offres, règlements, avis, etc.	2 609,50
Canron Inc.:	
Tuyaux	457,32
Compagnie Générale Electrique du Canada Ltée:	
Entretien - Avril 1983	533,54
Contenants Intercité Inc.:	
Contenants	183,92
R. Dubuc Inc.:	
Entrée électrique - Marché-aux-Denrées	3 060,90
Association des évaluateurs municipaux du Québec:	
Inscriptions Congrès A.E.M.Q. (MM. Lacroix et Brahic)	370,00
Corporation des Conseillers en Relations Industrielles du Qué.:	
Inscription Congrès 1983 (M. Lionel Bellefeuille)	120,00
Association des Cadres Financiers du Québec:	
Inscriptions Journée d'études (MM. Doucet et Ouellet)	70,00
Comité du Congrès 1983 de l'Ordre des Arp. Géo. du Québec:	
Inscription (M. Claude Juteau)	182,50
Bélanger, Bélanger & Ass., Huissiers:	
Frais de huissier	71,70
Gaston Pelland:	
Parchemins (MM. Blais et Lefebvre)	50,00
Me Maxime Langlois, Avocat:	
Grief - Jean Thibeault	637,99
Robert Racine:	
Vérification des ascenceurs - Avril 1983	112,00
Marché Victoria Inc.:	
Breuvage	249,80
Centre du Trophée:	
Plaquettes	72,32
Maurice Couture Ltée:	
Clôture Hippodrome	12 960,00
Aménagements Pluri-Services Inc.:	
Nettoyage de rues	836,00
Publicité GM Inc.:	
Frais de publicité "Sommet économique zone 04"	750,00
Groupe Design Bram inc.:	
Mémoire - Bibliothèque	4 000,00
Hydro-Québec:	
Loyer annuel - Location du lot No 186	1,00
Laboratoire Choisy Ltée:	
Contrôle béton et sols	25,00
Johnson Controls Ltd:	
Contrat de sevice	828,00
Xérox Canada ltée:	
Location et photocopies	313,00
Librairie du Cap Inc.:	
Location et photocopies	828,19
Sanibec - Trois-Rivières:	
Service de fin de semaine - Avril 1983	612,00
Contenants Intercité Inc.:	
Contenants	638,00
Fortran Traffic S. Ltd:	
Remise de retenue - Feux de circulation - Malapart	2 318,90
Le Nouvelliste:	
Avis - Salle Thompson Avril - Poste chloration Avril	1 474,75
Société Protectrice des Animaux de la Mauricie inc.:	
Télépage - Avril 1983	165,00
Trudel, Morin & Associés:	
Frais de huissier - Avril 1983	1 328,03
Corporation des Officiers Municipaux Agréées du Québec:	
Inscription - Congrès O.M.A. du Québec - Me Lamy	100,00
Dr Roger Caron:	
Honoraires professionnels - Avril 1983	320,00
Loisirs pour Handicapé Mental Trois-Rivières:	
Subvention - Année 1983	1 500,00



MARDI, LE 24ième JOUR DE MAI 1983

Société St-Vincent-de-Paul: Subvention - Année 1983	5 000,00
Herman Bouchard: Démolition Hôtel Trois-Rivières	250,00
Compagnie Générale Electrique du Canada Ltée: Entretien - Mai 1983	121,06
Hendersons Price Service: Service de prix	261,00
Canadien Pacifique Limitée: Dépenses passage à niveau - Janvier, février, mars 1983	2 402,78
Léopold Duplessis Ltée: Bois	8 676,22
Librairie du Cap Inc.: Location et photocopies	896,62
International City Management Association: Cotisation annuelle - Année 1983	213,00
Richard Normandin: Rapport annuel 1982 - acompte	600,00
Buffet St-Germain: Réception - Policiers	412,50
<u>PAVILLON DE LA JEUNESSE</u>	
Roy et Lafontaine Inc.: Breuvage	133,75
Grossistes Baie d'Hudson: Aliments divers	927,95
Crémerie des Trois-Rivières: Crémettes	177,60
Canada Packers Inc.: Viande	43,90
Vaillancourt: Pain et gâteaux	74,09
L.P.M. Supérieur: Frites	262,20
<u>HIPPODROME</u>	
Jardin Les Rivières: Gerbe de présentation et corsage	22,00
Imprimerie Art Graphique Inc.: Feuillets publicitaires et programme No 1	627,85
S.M. Le Charolais Enr.: Réception	504,52
Reynolds Radio: Location - Mai 1983	59,95
Ambulance 12-12 Ltée: Qualification - Classification - Programmes 1,2,3	602,55
Service F. Procan Ltée: Loyer pour mini-ordinateur - Mai 1983	287,76
Cotnoir & Pleau Ltée: Boisson	1 253,65
Cotnoir & Pleau Ltée: Boisson	1 805,25
Brasserie O'Keefe Ltée: Boisson	772,50
Brasserie O'Keefe Ltée: Boisson	1 479,00
Brasserie Labatt Ltée: Boisson	222,00
Brasserie Labatt Ltée: Boisson	1 500,00
Infifax Inc.: Loyer de mai	107,91
Paul Mailhot: Boisson et autres	109,94
Régie des loteries et courses du Québec: Licence - Installation	100,00
Régie des loteries et courses du Québec:	



MARDI, LE 24ième JOUR DE MAI 1983

Licence - Courses attelées

975,00

SERVICE RECREATION & PARCS

Productions Specta Inc.:	
Cachet - Spectacle des ateliers Socio-culturels	500,00
Productions Specta Inc.:	
Gallons de vin - Bibliothèque	93,50
Productions Specta Inc.:	
Frais d'administration	20 441,67
Michel Lefebvre:	
Dépenses diverses - Exposition - Ateliers socio-culturels	300,00
Michel Jutras:	
Dépenses diverses - Activité "Hommage aux bénévoles	199,42
Pierre Ringuet:	
Maître de cérémonie - Exposition socio-culturelle	50,00
Association trifluvienne de soccer:	
Frais d'arbitrage - Saison 82-83	1 317,50
Association Badminton Mauricie:	
Appariteur Ste-Ursule	50,00
F.B.A.Q. Mauricie:	
Frais d'arbitrage au baseball mineur - Eté 1983	1 500,00
Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges:	
Utilisation de la piscine - Février & mars 1983	937,88
Ville du Cap-de-la-Madeleine:	
Redistribution bénéfiques - Prog. badminton 82-83	584,60
C.E.G.E.P. de Trois-Rivières:	
Redistribution bénéfiques - Prog. badminton 82-83	378,80
Club Soccer F.C. Onze Sénior Inc.:	
Réalisation d'un club sportif niveau II	1 500,00 \$
Association des Arbitres de Hockey de la Mauricie Inc.:	
Frais d'arbitrage - Mois de mars et avril 1983	744,00
Age d'Or St-Sacrement:	
Subvention - Année 1983	147,00
Age d'Or Ste-Cécile:	
Subvention - Année 1983	220,00
Age d'Or St-Jean Brébeuf:	
Subvention - Année 1983	228,00
Age d'Or Immaculée Conception:	
Subvention - Année 1983	205,00
Age d'Or St-Philippe:	
Subvention - Année 1983	214,00
Age d'Or Ste-Marguerite:	
Subvention - Année 1983	262,00
Age d'Or Notre-Dame des Sept Allégresses:	
Subvention - Année 1983	129,00
Age d'Or St-Laurent:	
Subvention - Année 1983	345,00
Age d'Or St-Pie X:	
Subvention - Année 1983	132,00
Age d'Or St-François d'Assise:	
Subvention - Année 1983	115,00
Age d'Or Ste-Thérèse E.J.:	
Subvention - Année 1983	84,00
Age d'Or St-Michel-des-Forges:	
Subvention - Année 1983	136,00
Age d'Or Le Soleil des Aînés:	
Subvention - Année 1983	147,00
Age d'Or des Enseignants retraités:	
Subvention - Année 1983	234,00
Association Sportive Ste-Cécile inc.:	
Gestion Pac Lemire	807,00
Loisirs St-Jean Brébeuf Inc.:	
Gestion Pavillon Gagnon	382,50
Loisirs Ste-Marguerite Inc.:	
Gestion Parc Ste-Marguerite	787,50
Loisirs des Vieilles Forges Inc.:	
Gestion salle de loisirs St-Michel	490,00



MARDI, LE 24ième JOUR DE MAI 1983

Pavillon St-Arnaud Inc.:	
Gestion Parc Pie XII	4 550,00
Centre Communal St-François d'Assise Inc.:	
Location d'espace	410,25
Association de parents d'enfants handicapés, T.R., Cap Inc.:	
Danse sociale (cours)	300,00
Module Fleur de Mai:	
Activité "Séjour plein-air"	500,00
Association Paralysie cérébrale Qué. Inc.:	
Activité "Initiation maquillage et coiffure"	336,00

REMBOURSEMENT DE PETITES CAISSES

Juliette Bourassa	77,69
Juliette Bourassa	81,92
Origène Bellemare	54,42
André Marcil	523,23
André Marcil	530,22
André Marcil	588,56
Guy-Paul Simard	412,39
Guy-Paul Simard	427,41
Louise Goyette	73,50
Louise Goyette	67,58
Louise Goyette	73,11
Jean Lamy	64,75
Jean Lamy	40,27
René Monfette	621,10
René Monfette	1 104,44 \$
Armand Allard	53,12
Réjean Boucher	86,10
Jacques St-Laurent	198,42
Alain Tremblay	93,88
Albert Morrissette	145,08
Lucien A. Ouellet	97,61

ALLOCATIONS AUTOMOBILES - AVRIL 1983

Michel Lefebvre - 232 km (mars et avril 1983)	51,04
Gaétan Neault - 232 km	51,04
Yvon Poirier - 684 km	150,48
Réal Ayotte - 1 430 km et frais de transport	311,00
Roger Baril - 130 km	28,60
Léo Bellerose - 1 636 km	301,26
Robert O. Chênevert - 173 km	38,06
Gaston Desaulniers - 232 km	51,04
Lionel Duval - 1 228 km et frais de transport	289,16
Normand Fournier - 494 km	108,68
Rosaire Francoeur - 430 km	94,60
Maurice Galarneau - 790 km et frais de transport	188,80
Gilles Grenier - 370 km (mars et avril 1983)	81,40
Anatole Houle - 694 km	152,68
Michel Jutras - 124 km	27,28
André Laberge - 328 km (mars et avril 1983)	128,48
Gaétan Lemieux - 456 km	100,32
Roger Loisel - 1 812 km	343,44
Jean-Maurice Massicotte - 599 km	131,78
Michel Pellerin - 613 km	134,86
René Perron - 578 km	127,16
Alain Provencher - 428 km	85,60
Yvon Ratelle - 743 km et frais de transport	168,46
Robert Rousseau - 1 127 km	246,08
Gaston Tousignant - 816 km	179,52
Gaston Desaulniers:	
Voyage à Ville d'Anjou - Semaine des Travaux Publics	76,00
Lucien A. Ouellet:	
Voyage à Québec - Hippobec Inc.	28,96
Alain Léveillé:	
Voyage à Sherbrooke - Installation système d'évaluation	62,66

MARDI, LE 24ième JOUR DE MAI 1983



Guy Roussel:	
Voyage à Ste-Foy - Clinique d'Arboriculture	68,31
Alain Perron:	
Voyage à Ste-Geneviève-de-Batiscan	26,72
André Laneuville:	
Voyage à Québec et rencontre à T-Riv. - M. Bergeron S.H.Q.	114,72
Claude Juteau:	
Voyage à Drummondville - Inscription Ordre des A.G. pour journées de formation et frais millage pour le mois d'avril	110,14
Serge Dumas:	
Voyage à Champlain - Frais de repas	7,50
François Hébert:	
Voyage à Champlain - Frais de repas et millage	39,38
Yvon Massicotte:	
Frais de repas et millage avril 1983	78,70
Roger Bruneau:	
Voyage à Montréal - Corp. Prof. Urbanistes du Québec - millage avril	179,76
Josette Désilets:	
Frais de repas	4,50
Pierre Pépin:	
Voyage à Ste-Anne-de-la-Pérade et millage avril	43,64
Léo Thibeault:	
Voyage à Québec - U.M.Q. (trois jours)	150,00
Raymond St-Pierre:	
Voyage à Ste-Anne-de-la-Pérade et millage avril	99,48
Wilson O'Shaughnessy:	
Frais de repas - Deux rencontres	171,84
Jean Alarie - 975 km	195,00
Charles E. Provencher - 220 km	48,40
Fernand Pellerin - 894 km	196,68
Luc Pagé - 76 km	16,72
Benoît Landry - 389 km	85,58
Romain Frigon - 240 km	52,80
Réjean Boucher - 677 km	148,94
Roland Bacon - 558 km	122,76
André Verville - 792 km	174,24
Henri-Paul Jobin:	
Voyage à Québec - Congrès de l'U.M.Q. (trois jours)	150,00
Charlotte Lussier:	
Frais de repas - Membres du Conseil	71,96
Lionel Bellefeuille:	
Voyage à Plessisville - Colloque	48,96
Armand Allard:	
Voyage à Québec - Congrès C.B.P.Q.	254,03
Madeleine Bessette:	
Voyage à Québec - Congrès C.B.P.Q.	205,80
Claude Doucet:	
Voyage à Québec - Émission d'obligations, M.A.M.Q.	67,30
Danielle Cantin:	
Frais de voyage - Projet du Vieux Port	239,61
Jean-Louis Goneau:	
Voyage à Montréal - Colloque A.Q.A.B.	450,00
Isaac Chevéri:	
Voyage à Nicolet (3) - Cours	33,00
<u>COMMISSION DE L'EXPOSITION (comptes déjà soumis au Comité des Finances)</u>	
Marché St-Louis Ltée:	
Aliments divers	135,90
Pro-Jac Ltée:	
Repas-réunions	77,06
Jean Alarie:	
Frais de millage - Mars 1983 - 1 215 km	267,30
Au Palais du Chinois Inc.:	
Repas-réunions - Mars et avril 1983	339,70
Fleuriste La Violette:	



MARDI, LE 24ième JOUR DE MAI 1983

Corbeille à Mme Laflamme St-Pierre	41,65
Xérox Canada Limitée:	
Location et photocopies	152,60
Purolator Courier Ltd:	
Envoi de documents	16,16
Association des Dirigeants des Expositions:	
Cotisation - Année 1983	100,00
Société de droits d'exécution du Canada Ltée:	
Licence pour l'exposition - Année 1982	191,23
<hr/>	
TOTAL:	<u>233 559,36 \$</u>

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE.

JL/JRD.



MERCREDI, LE 1er JOUR DE JUIN 1983

À une assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 1er jour du mois de juin en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-trois à dix-sept heures, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Mesdames et Messieurs les	Guy	LEBLANC
Conseillères et Conseillers	Yvan	LECLERC
	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	Françoise	DROLET
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ
	Charlotte	LUSSIER

Règlement
prévoyant
travaux à
la façade
du Colisée
et du plancher
du hall
d'entrée
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de réfection de la façade du Colisée et du plancher du hall d'entrée et décrétant un emprunt de 72 000 \$ au fonds de roulement à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 1er jour de juin 1983.

(signé) M. le Conseiller Pierre Dupont.

Règl. prévoyant
l'achat et l'ins.
d'appareils pour
le bioxyde de
chlore et autres
équipements
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant l'achat et l'installation d'appareils pour le bioxyde de chlore et l'achat d'un spectrophotomètre à l'usine de traitement d'eau, au coût de 32 000 \$ à même les fonds généraux de 1983.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 1er jour de juin 1983.

(signé) M. le Conseiller Claude Pélissier.

Règl. prévoyant
l'achat de
tourniquets
et travaux au
stade de baseball
et bureau du Parc
de l'Exposition
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant l'achat de tourniquets pour l'Exposition régionale, des travaux de rénovation des toilettes du stade de baseball et du bureau de la Commission du Parc de l'Exposition et décrétant un emprunt de 25 000 \$ au fonds de roulement à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 1er jour de juin 1983.

(signé) M. le Conseiller Yvan Leclerc.



MERCREDI, LE 1er JOUR DE JUIN 1983

228-83
Modification
des règl. 482
etc.
Adoption

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières émet des obligations pour un montant total de 4 882 000 \$, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
482	507 500 \$
491	40 000
498	11 800
1-A-L	56 400
2-A-L	65 800
6-A-L	37 500
608 (608-B) (608-D) (608-E)	800 000
706-A	450 000
778	74 000
780	315 000
788	600 000
791	257 000
796	114 000
799	300 000
800	80 000
804	35 000
812	390 000
820	64 000
821	180 000
830	204 000
837	147 000
839	63 000
842	90 000
	<hr/>
	4 882 000 \$
	<hr/>

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est par conséquent:

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 4 882 000 \$:

- 1.- Les obligations seront datées du 4 juillet 1983;
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Nationale du Canada;
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 13% l'an sera payé semi-annuellement le 4 janvier et le 4 juillet de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
- 4.- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le



MERCREDI, LE 1er JOUR DE JUIN 1983

consentement des détenteurs conformément à l'article 17 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977, chapitre D-7)".

- 5.- Les obligations seront émises en coupures de 100 \$ ou de multiples de 100 \$.
- 6.- Les obligations seront signées par le Maire et le Trésorier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du Maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.
- 7.- Les tableaux originaux de remboursement des règlements Nos. 778, 780, 788, 791, 796, 799, 800, 804, 812, 821, 830, 837, 839 et 842 sont modifiés comme suit:

Règlement No. 778

1.-	1 200	11.-	3 300
2.-	1 300	12.-	3 600
3.-	1 400	13.-	4 000
4.-	1 600	14.-	4 500
5.-	1 700	15.-	5 000
6.-	1 900	16.-	5 500
7.-	2 200	17.-	6 000
8.-	2 400	18.-	6 800
9.-	2 700	19.-	7 500
10.-	3 000	20.-	8 400
			<u>74 000 \$</u>

Règlement No. 780

1.-	5 700	11.-	16 100
2.-	6 300	12.-	18 000
3.-	7 100	13.-	19 900
4.-	7 800	14.-	22 100
5.-	8 600	15.-	24 400
6.-	9 600	16.-	27 200
7.-	10 700	17.-	30 200
8.-	11 800	18.-	33 500
9.-	13 100	19.-	37 000
10.-	14 600	20.-	41 300
			<u>365 000 \$</u>

Règlement No. 788

1.-	11 800	11.-	33 500
2.-	13 100	12.-	37 100
3.-	14 600	13.-	41 100
4.-	16 100	14.-	45 700
5.-	17 900	15.-	50 700
6.-	19 900	16.-	56 200
7.-	22 000	17.-	62 500
8.-	24 400	18.-	69 200
9.-	27 100	19.-	76 800
10.-	30 100	20.-	85 200
			<u>755 000 \$</u>



MERCREDI, LE 1er JOUR DE JUIN 1983

Règlement No. 791

1.-	15 400	6.-	25 900
2.-	17 100	7.-	28 800
3.-	18 900	8.-	31 900
4.-	21 000	9.-	35 400
5.-	23 300	10.-	39 300
			<u>257 000 \$</u>

Règlement No. 796

1.-	1 800	11.-	5 000
2.-	1 900	12.-	5 600
3.-	2 200	13.-	6 200
4.-	2 400	14.-	6 900
5.-	2 700	15.-	7 700
6.-	3 000	16.-	8 500
7.-	3 300	17.-	9 400
8.-	3 700	18.-	10 500
9.-	4 100	19.-	11 600
10.-	4 600	20.-	12 900
			<u>114 000 \$</u>

Règlement No. 799

1.-	7 800	11.-	22 200
2.-	8 500	12.-	24 500
3.-	9 500	13.-	27 200
4.-	10 500	14.-	30 300
5.-	11 800	15.-	33 700
6.-	13 300	16.-	37 000
7.-	14 700	17.-	41 200
8.-	16 300	18.-	46 000
9.-	18 000	19.-	51 000
10.-	20 000	20.-	56 500
			<u>500 000 \$</u>

Règlement No. 800

1.-	1 300	11.-	3 500
2.-	1 400	12.-	3 900
3.-	1 500	13.-	4 400
4.-	1 700	14.-	4 800
5.-	1 900	15.-	5 400
6.-	2 100	16.-	6 000
7.-	2 300	17.-	6 600
8.-	2 600	18.-	7 300
9.-	2 900	19.-	8 100
10.-	3 200	20.-	9 100
			<u>80 000 \$</u>

Règlement No. 804

1.-	500	11.-	1 500
2.-	600	12.-	1 700
3.-	700	13.-	1 900
4.-	700	14.-	2 200
5.-	800	15.-	2 400



MERCREDI, LE 1er JOUR DE JUIN 1983

6.-	900	16.-	2 600
7.-	1 000	17.-	2 900
8.-	1 100	18.-	3 200
9.-	1 300	19.-	3 600
10.-	1 400	20.-	4 000
			<u>35 000 \$</u>

Règlement No. 812

1.-	23 300	6.-	39 400
2.-	25 800	7.-	43 600
3.-	28 700	8.-	48 400
4.-	31 900	9.-	53 900
5.-	35 400	10.-	59 600
			<u>390 000 \$</u>

Règlement No. 821

1.-	18 400	6.-	31 000
2.-	20 400	7.-	34 400
3.-	22 700		
4.-	25 200		
5.-	27 900		
			<u>180 000 \$</u>

Règlement No. 830

1.-	12 200	6.-	20 600
2.-	13 500	7.-	22 800
3.-	15 000	8.-	25 300
4.-	16 700	9.-	28 200
5.-	18 500	10.-	31 200
			<u>204 000 \$</u>

Règlement No. 837

1.-	2 300	11.-	6 500
2.-	2 500	12.-	7 200
3.-	2 800	13.-	8 000
4.-	3 100	14.-	8 900
5.-	3 500	15.-	9 900
6.-	3 900	16.-	10 900
7.-	4 300	17.-	12 100
8.-	4 800	18.-	13 500
9.-	5 300	19.-	15 000
10.-	5 900	20.-	16 600
			<u>147 000 \$</u>

Règlement No. 839

1.-	3 800	6.-	6 300
2.-	4 200	7.-	7 000
3.-	4 600	8.-	7 800
4.-	5 200	9.-	8 700
5.-	5 700	10.-	9 700
			<u>63 000 \$</u>

MERCREDI, LE 1er JOUR DE JUIN 1983



Règlement No. 842

1.-	5 400	6.-	9 100
2.-	6 000	7.-	10 000
3.-	6 600	8.-	11 200
4.-	7 400	9.-	12 400
5.-	8 200	10.-	13 700
			90 000 \$

ADOPTÉ

229-83
Demande au
M.A.M.
autorisation
d'émettre
les règl.
ci-haut
mentionnés
pour un
terme plus
court que
prévu
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que pour l'emprunt par obligations au montant total de 4 882 000 \$, fait en vertu des règlements numéros: 482, 491, 498, 1-A-L, 2-A-L, 6-A-L, 608 (608-B) (608-D) (608-E), 706-A, 778, 780, 788, 791, 796, 799, 800, 804, 812, 820, 821, 830, 837, 839 et 842 demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:

cinq (5) ans (à compter du 4 juillet 1983), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 à 10 inclus. pour tous les règlements ci-haut mentionnés, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements;

Dix (10) ans à compter du 4 juillet 1983, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 11 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros: 608 (608-B) (608-D) (608-E), 706-A, 778, 780, 788, 796, 799, 800, 804 et 837,

chaque émission subséquente devant être pour la balance respective due sur l'emprunt.

ADOPTÉ

230-83
Demande au
M.A.M. pour
émettre les
719 000 \$
d'obligations
de renouvelle.
pour un terme
add. de 4 mois
4 jours
Adoption

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Rivières. dans le comté de Trois-Rivières, avait le 1er mars 1983, un montant de 719 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 1 155 000 \$ pour une période de 10 ans, en vertu des règlements numéros: 482, 491, 498, 1-A-L, 2-A-L, 6-A-L;

CONSIDÉRANT QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDÉRANT QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 4 juillet 1983;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977, chap. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations, et ce avec la permission du Ministre des Affaires municipales;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy



MERCREDI, LE 1er JOUR DE JUIN 1983

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que demande soit faite à l'honorable ministre des Affaires municipales de bien vouloir autoriser la Ville de Trois-Rivières, dans le comté de Trois-Rivières, à émettre les 719 000 \$ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 4 mois et 4 jours au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

ADOPTÉ

231-83
Adjudication
de l'émission
d'obligations
de
4 882 000 \$
Adoption

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières dans le comté de Trois-Rivières, a demandé des soumissions privées à tous les courtiers dûment autorisés à soumissionner pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 4 882 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande, la Ville a reçu les quatre (4) soumissions ci-dessous détaillées:

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Prix offert</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Échéance</u>	<u>Loyer</u>
Molson, Rousseau Inc.	98.34	181 000	9.5	04-07-84	11,7690
		198 000	10.00	04-07-85	
Brault, Guy, O'Brien Inc.		219 000	10.5	04-07-86	
		2 933 000	11	04-07-87	
McNeil, Mantha Inc.				04-07-88	
Walwyn, Stodgell, Cochran Murray Ltd		1 351 000	12	04-07-93	
Richardson, Greenshields du Canada Ltée					
Bell, Gouinlock Ltée					
Lévesque, Beaubien Inc.	98.024	181 000	9.5	04-07-84	11,8485
		198 000	10.00	04-07-85	
Wood, Gundy Ltée		219 000	10.5	04-07-86	
Merrill, Lynch		2 933 000	11.	04-07-87	
Royal Sec. Ltée				04-07-88	
		1 351 000	12	04-07-93	
Banque Nationale Tassé & Associés	98.000	181 000	9.5	04-07-84	11.8546
		198 000	10.00	04-07-85	
Banque d'Épargne de la Cité du Dist. de Montréal.		219 000	10.5	04-07-86	
		2 933 000	11.	04-07-87	
Bache Halsey Stuart Canada Ltée.				04-07-88	
		1 351 000	12	04-07-93	
Geoffrion, Leclerc Inc.	97.97	181 000	9.5	04-07-84	11,8622
		198 000	10.00	04-07-85	
Middlan Doherty Ltée.		219 000	10.5	04-07-86	
		2 933 000	11	04-07-87	
				04-07-88	
		1 351 000	12	04-07-93	

CONSIDÉRANT que l'offre ci-haut provenant de Molson, Rousseau & Cie Ltée, Brault, Guy, O'Brien Inc., McNeil Mantha Inc., Walwin Stodgel Cochran Murray Ltd., Richardson, Greenshields du Canada Ltée, Bell Guinlock & Co Ltd. s'est avérée être la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



MERCREDI, LE 1er JOUR DE JUIN 1983

Que l'émission d'obligations au montant de 4 882 000 \$, de la Ville de Trois-Rivières, soit adjugée à Molson, Rouseau & Cie Ltée, Brault, Guy, O'Brien Inc., McNeil Mantha Inc., Walwin Stodgel Cochran Murray Ltd., Richardson, Green-shields du Canada Ltée, Bell Guinlock & Co Ltd.

ADOPTÉ

232-83
Mise en demeure
à M. Guy-Paul
Simard re:
rapport de
la Comm. de
Police sur
l'administration
du corps de
police de la
Ville de T.-R.
Adoption

ATTENDU QUÉ le 13 janvier 1982, la Ville de Trois-Rivières a demandé à la Commission de Police du Québec une enquête sur l'administration et les opérations du corps de police de la Ville;

VU le rapport de ladite Commission de Police du Québec (Volume 1) sur l'administration du corps de police déposé le 27 mai 1983, recommandant à M. Guy-Paul Simard, Directeur du Service de Police et Incendie, de cesser d'occuper le poste de Directeur du Service et de remettre sa démission à la Ville;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières somme M. Guy-Paul Simard de donner suite à la recommandation de la Commission de Police du Québec et de remettre sa démission comme Directeur du Service de Police et Incendie, au plus tard le 17 juin 1983 à 15 h 00 afin que le Conseil statue sur son cas à sa séance du 20 juin 1983.

ADOPTÉ

233-83
Mise en demeure
à M. Normand
Rouette re:
rapport de la
Comm. de Police
sur l'adminis.
du corps de
police de la
Ville de T.-R.
Adoption

ATTENDU QUE le 13 janvier 1982, la Ville de Trois-Rivières a demandé à la Commission de Police du Québec une enquête sur l'administration et les opérations du corps de police de la Ville;

VU le rapport de ladite Commission de Police du Québec (Volume 1) sur l'administration du corps de police déposé le 27 mai 1983, recommandant à M. Normand Rouette, Inspecteur en charge de la sûreté au Service de Police et Incendie, de renoncer à sa charge de responsable du service des enquêtes et de remettre sa démission à la Ville;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières somme M. Normand Rouette de donner suite à la recommandation de la Commission de Police du Québec et de renoncer à sa charge de responsable du service des enquêtes et de remettre sa démission à la Ville au plus tard le 17 juin 1983 à 15 h 00 afin que le Conseil statue sur son cas à sa séance du 20 juin 1983.

Toutefois, la Ville est prête à rencontrer M. Rouette d'ici au 17 juin prochain pour discuter d'un poste au sein de l'administration de la Ville.

ADOPTÉ



MERCREDI, LE 1er JOUR DE JUIN 1983

234-83
Demande au
Ministre de
la Justice
du Québec
re: nommer
un Directeur
de Police par
intérim
Adoption

VU l'intention de la Ville de Trois-Rivières d'accepter la démission de son Directeur de Police ou de destituer celui-ci;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la Ville de Trois-Rivières demande au Ministre de la Justice du Québec de nommer parmi les membres de la Sûreté du Québec, un Directeur de Police par intérim en attendant que la Ville procède à la nomination d'un Directeur de Police permanent.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.


GREFFIER


MAIRE.

JL/



LUNDI, LE 6ième JOUR DE JUIN 1983

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 6ième jour du mois de juin en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-trois à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Mesdames les Conseillères	Françoise	DROLET
et	Charlotte	LUSSIER
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Claude	PÉLISSIER
	Fernand	COLBERT
	Léo	THIBEAULT
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ

Procès-verbaux
des séances des
16 et 24-05-83
et 1er-06-83
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 16 mai ajournée au 24 mai 1983 et de la séance spéciale du 1 er juin 1983, soient adoptés.

ADOPTÉ

- a) Règlement prévoyant la réfection du réseau d'aqueduc et décrétant un emprunt de 96 000 \$, avis donné par M. le Conseiller Yvan Leclerc, à la séance du 7 février 1983;
- b) Règlement prévoyant des travaux de réfection du réseau d'égout et décrétant un emprunt de 122 000 \$, avis donné par Mme la Conseillère Françoise Drolet, à la séance du 7 février 1983;
- c) Règlement prévoyant des travaux à l'Hôtel de Ville, au Centre Culturel et à la Place de l'Hôtel de Ville, et emprunt de 279 000 \$, avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin, à la séance du 21 février 1983;
- d) Règlement prévoyant la modification des contrôleurs de feux de circulation sur la rue St-Maurice, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 21 février 1983;
- e) Amendement au règl. 13 re: rues et places publiques, noms à donner à certaines rues des Secteurs Isabeau etc., avis donné par M. le Conseiller Claude Péliissier, à la séance du 2 mai 1983;

Amendement
au règl.
No. 255
re: tarif
à l'Ile
St-Quentin
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 255 concernant l'établissement d'un tarif pour l'accès à l'Ile St-Quentin, aux fins de fixer à 1,00 \$ l'accès à l'Ile pour toutes voitures.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.



LUNDI, LE 6ième JOUR DE JUIN 1983

Lu en Conseil, ce 6ième jour de juin 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

235-83
Compte rendu
24-05-83
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont

Que le compte rendu de la réunion du Conseil, siégeant en Commission Permanente, mardi le 24 mai 1983 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications suivantes:

Page 5 - Item 12 c) 2ième alinéa:

Rayer "une fois" et remplacer par "même non".

Page 5 - Item 12 h) 2ième alinéa:

Rayer "environ".

Page 6 - Item 12 1) 3ième alinéa:

Ajouter "savoir" après voulait, rayer "que chacun des" et remplacer par "pourquoi ces", rayer "puisse fonctionner à détection" et remplacer par "ne fonctionnent pas comme auparavant".

Page 7 - Item 12 p) dernier paragraphe:

Ajouter "La Ville fournira l'échéancier de ses projets au groupe. L'étude des besoins a été faite par le S.R.P. lequel serait favorable au projet."

Page 15 - Item 46 - 2ième remarque:

Changer "Tonnancourt" par "Niverville".

Page 15 - Item 46 - 4ième remarque - 2ième alinéa:

Rayer "nettoyer" et remplacer par "remplacer", et rayer "abords de la" et ajouter un "s" à clôture.

ADOPTÉ

236-83
Règlement
15-A-25
re: lave-
autos
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 24 mai 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 15-A-25 (1983) amendant le règlement 15 concernant l'utilisation de l'eau, aux fins de défendre les activités dites "lave-auto", soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

237-83
Règlement

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 24 mai 1983;



LUNDI, LE 6ième JOUR DE JUIN 1983

852
travaux
d'aménagement
terrains soccer
à la Polyva.
St-Ursule
Adoption

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 852 (1983) prévoyant des travaux d'aménagement de terrains de soccer à la Polyvalente Ste-Ursule et décrétant un emprunt de 82 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

238-83
Règlement
853
travaux de
réfection
façade du
Colisée
et plancher
du hall
d'entrée
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 1er juin 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 853 (1983) prévoyant des travaux de réfection de la façade du Colisée et du plancher du hall d'entrée de cet édifice et décrétant un emprunt de 72 000 \$ au fonds de roulement à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

239-83
Règlement
854
achat de
tourniquets
et travaux
stade de
baseball
et bureau de
l'Expo.
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 1er juin 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 854 (1983) prévoyant l'achat de tourniquets pour l'Exposition régionale et des travaux de rénovation des toilettes du Stade de baseball ainsi que du bureau de la Commission du Parc de l'Exposition et décrétant un emprunt de 25 000 \$ au fonds de roulement à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

240-83
Règlement
855
achat et
installation
d'appareils
de bioxyde
de chlore etc.
Usine de trai.
d'eau
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 1er juin 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Péliissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
ET RÉSOLU:



LUNDI, LE 6ième JOUR DE JUIN 1983

Que le règlement No. 855 (1983) prévoyant l'achat et l'installation d'appareils pour le traitement au bioxyde de chlore à l'Usine de traitement d'eau et l'achat d'un spectrophotomètre, le tout au coût de 32 000 \$ à même les fonds généraux de 1983, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

241-83
Règlement
1982-Z-A-3
zonage
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 16 mai 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 1982-Z-A-3 (1983) amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins de modifier les normes d'implantation dans la zone 7Rd3, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

242-83
Contrat
vente à LES
RESTAURANTS
SCOTT QUÉBEC
LTÉE
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à LES RESTAURANTS SCOTT QUÉBEC LTÉE l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION

1.- Un emplacement, de figure irrégulière, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro TROIS CENT QUATRE-VINGT-CINQ de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (178-P385) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, borné vers le nord par une partie du lot 178-385; vers le sud-est, par une partie du lot 1119 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières (Boul. Des Récollets), vers le sud-ouest par une partie du lot 178-386; mesurant un mètre et un centième (1,01 m.) le long d'une courbe de cinquante-quatre mètres et quatre-vingt-six centièmes (54,86 m.) de rayon vers le nord; un mètre (1,0 m.) vers le nord; un mètre (1,0 m.) vers le sud-est, un centième de mètre (0,01 m.) vers le sud-ouest; contenant en superficie un centième de mètre carré (0,01 m.c.).

2.- Un emplacement, de figure irrégulière, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro TROIS CENT QUATRE-VINGT-SIX de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (178-P386) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, borné vers le nord par une partie du lot 178-386; vers le nord-est, par une partie du lot 178-385; vers le sud-est, par une partie du lot 1119 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières (Boulevard des Récollets); vers le sud-ouest par une partie du lot 178-387-1; mesurant quinze mètres et quarante-neuf centièmes (15,49 m.) le long d'une courbe de cinquante-quatre mètres et quatre-vingt-six centièmes (54,86 m.) de rayon vers le nord; un centième de mètre (0,01 m.) vers le nord-est, quinze mètres et vingt-quatre centièmes (15,24 m.) vers le sud-est, deux mètres et quarante-six centièmes (2,46 m.) vers le sud-ouest; contenant



LUNDI, LE 6ième JOUR DE JUIN 1983

en superficie treize mètres carrés et vingt centièmes (13,20 m.c.).

3.- Un emplacement, de figure irrégulière, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro UN de la redivision du lot numéro TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEPT de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (178-387-P1) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, borné vers le nord et le sud par une partie du lot 178-387-1; vers le nord-est par une partie du lot 178-386; vers le sud-est, par une partie du lot 1119 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières (Boulevard des Récollets); vers le sud-ouest par une partie du lot 178-387; mesurant quinze mètres et vingt centièmes (15,20 m.) le long d'une courbe de cinquante-quatre mètres et quatre-vingt-six centièmes (54,86 m.) de rayon vers le nord, deux mètres et quarante-six centièmes (2,46 m.) vers le nord-est; onze mètres et soixante-dix centièmes (11,70 m.) vers le sud-est, deux mètres et deux centièmes (2,02 m.) le long d'une courbe de onze mètres et soixante-quatorze centièmes (11,74 m.) de rayon vers le sud, huit mètres et soixante-treize centièmes (8,73 m.) vers le sud-ouest; contenant en superficie soixante-douze mètres carrés et un centième (72,01 m.c.).

4.- Un emplacement, de figure irrégulière, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEPT de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (178-P387) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, borné vers le nord par une partie du lot 178-387; vers le nord-est, par une partie du lot 178-387-1; vers le sud, par une partie du lot 178-387 (rue Papineau); vers le sud-ouest, par une partie du lot 178-388; mesurant un mètre et quatre-vingt-quatre centièmes (1,84 m.) le long d'une courbe de cinquante-quatre mètres et quatre-vingt-six centièmes (54,86 m.) de rayon vers le nord; huit mètres et soixante-treize centièmes (8,73 m.) vers le sud-est; un mètre et cinquante-sept centièmes (1,57 m.) le long d'une courbe de onze mètres et soixante-quatorze centièmes (11,74 m.) de rayon vers le sud, neuf mètres et trente-neuf centièmes (9,39 m.) vers le sud-ouest; contenant en superficie treize mètres carrés et quatre-vingt-trois centièmes (13,83 m.c.).

5.- Un emplacement, de figure irrégulière, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro TROIS CENT QUATRE-VINGT-HUIT de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (178-P388) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, borné vers le nord par une partie du lot 178-388; vers le nord-est, par une partie du lot 178-387; vers le sud et le sud-ouest par une partie du lot 178-388 (rue Papineau); vers le nord-ouest par une partie du lot 178-389; mesurant douze mètres et soixante et un centièmes (12,61 m.) le long d'une courbe de cinquante-quatre mètres et quatre-vingt-six centièmes (54,86 m.) de rayon vers le nord; neuf mètres et trente-neuf centièmes (9,39 m.) vers le nord-est; neuf mètres et quatre-vingt-seize centièmes (9,96 m.) le long d'une courbe de onze mètres et soixante-quatorze centièmes (11,74 m.) de rayon vers le sud; douze mètres et quarante centièmes (12,40 m.) vers le sud-ouest; deux mètres et quatre-vingt-deux centièmes (2,82 m.) vers le nord-ouest; contenant en superficie quatre-vingt-dix-sept mètres carrés et trente-six centièmes (97,36 m.).

6.- Un emplacement, de figure irrégulière, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (178-389) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, borné vers le nord, par une



LUNDI, LE 6ième JOUR DE JUIN 1983

partie du lot 178-388; vers le nord-est, par une partie du lot 178-387; vers le sud et le sud-ouest par une partie du lot 178-388 (rue Papineau); vers le nord-ouest par une partie du lot 178-389; mesurant douze mètres et soixante et un centièmes (12,61 m.) le long d'une courbe de cinquante-quatre mètres et quatre-vingt-six centièmes (54,86 m.) de rayon vers le nord; neuf mètres et trente-neuf centièmes (9,39 m.) vers le nord-est; neuf mètres et quatre-vingt-seize centièmes (9,96 m.) le long d'une courbe de onze mètres et soixante-quatorze centièmes (11,74 m.) de rayon vers le sud; douze mètres et quarante centièmes (12,40 m.) vers le sud-ouest; deux mètres et quatre-vingt-deux centièmes (2,82 m.) vers le nord-ouest; contenant en superficie quatre-vingt-dix-sept mètres carrés et trente-six centièmes (97,36 m.).

6.- Un emplacement, de figure irrégulière, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (178-389) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, borné vers le nord, par une partie du lot 178-389; vers le sud-est par une partie du lot 178-388, vers le sud-ouest par une partie du lot 178-389 (rue Papineau); mesurant quatorze mètres et soixante-dix-sept centièmes (14,77 m.) le long d'une courbe de cinquante-quatre mètres et quatre-vingt-six centièmes (54,86 m.) de rayon vers le nord; deux mètres et quatre-vingt-deux centièmes (2,82 m.) vers le sud-est; treize mètres et trente-cinq centièmes (13,35 m.) vers le sud-ouest; contenant en superficie douze mètres carrés et trente-deux centièmes (12,32 m.c.).

Le tout tel que montré par un liséré rouge sur un plan préparé par M. Claude Juteau, A.-G., le 15 novembre 1982.

De plus, les parties conviennent d'établir sur l'immeuble ci-après décrit, une servitude pour feux de circulation:

DÉSIGNATION DU FONDS SERVANT:

Un emplacement, de figure irrégulière, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro UN de la redivision du lot numéro TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEPT de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (178-387-P1) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, borné vers le nord-est, le sud et le nord-ouest, par une autre partie dudit lot 178-387-1; vers le sud-ouest, par une partie du lot 178-387; mesurant un mètre et trois centièmes (1,3 m.) vers le nord-est; un mètre et quatorze centièmes (1,14 m.) le long d'une courbe de onze mètres et soixante-quatorze centièmes (11,74 m.) de rayon vers le sud; quatre-vingt-neuf centièmes de mètre (0,89 m.) vers le sud-ouest; contenant en superficie un mètre carré et dix centièmes (1,10 m.c.).

Tel que le tout apparaît par un liséré rouge sur un plan préparé par M. Claude Juteau, A.-G., le 17 novembre 1982.

pour le prix de 7 100 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte préparé par Me Jean Paquin, Notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante, et sujet à l'approbation de la Commission municipale du Québec.

Que la résolution 12-79 du 15 janvier 1979 soit et est



LUNDI, LE 6ième JOUR DE JUIN 1983

abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

243-83
Contrat
vente à
PAUL PAGÉ
et LOUISE
PERRON
lot 186-28
(Banque de
terrains)
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à M. PAUL PAGÉ et à
Dame LOUISE PERRON le lot 186-28 du cadastre de la Paroisse
de Trois-Rivières pour le prix de 5 200 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer
pour et au nom de la Ville, l'acte préparé par Me Jean
Dampousse, Notaire, constatant cette transaction.

Le selon les termes et conditions mentionnés audit con-
trat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est an-
nexée à la présente pour en faire partie intégrante.

La présente vente fait suite à un tirage en date du 26
avril 1983 et à un avis public de vente paru dans le Journal
Le Nouvelliste, en date du 23 avril 1983.

ADOPTÉ

244-83
Contrat
bail en
faveur de
Mme ÉMILIE
BELLEMARE
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières loue à Mme ÉMILIE
BELLEMARE, le restaurant situé à l'entrée sud de la Grande
Allée sur le terrain de l'Exposition pour le prix de 400 \$ du
1er juin au 1er septembre 1983.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer
pour et au nom de la Ville, le bail constatant cette transac-
tion.

Le selon les termes et conditions mentionnés audit bail
qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée
à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

245-83
Contrat
protocole
d'entente
avec la
C.S.R.V.F.
re: aménage.
terrains
de soccer
à la Polyva.
Ste-Ursule
Adoption

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières et la Commission
scolaire régionale des Vieilles Forges ont convenu d'aménager
des terrains de soccer à la Polyvalente Ste-Ursule;

ATTENDU QUE les travaux sont estimés à 82 000 \$

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et M. Jacques St-Laurent, Di-
recteur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et
sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville un proto-
cole avec la COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DES VIEILLES
FORGES concernant un projet d'aménagement conjoint de ter-
rains de soccer à la Polyvalente Ste-Ursule.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit
protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et



LUNDI, LE 6ième JOUR DE JUIN 1983

dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

246-83
Protocoles
d'ententes
avec divers
organismes
re: terrains
de jeux pour
6 - 12 ans
du 13 juin
au 20 août
1983
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec les associations suivantes:

Le Pavillon St-Arnaud Inc.	5 750 \$
Le Centre Landry (1980) Inc.	3 820 \$
L'Association sportive Ste-Cécile Inc.	1 910 \$
Le Comité des Citoyens Adélarde Dugré.	1 910 \$

pour la délégation de l'opération du programme TERRAINS DE JEUX POUR 6 - 12 ANS, du 13 juin au 20 août 1983.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audites ententes qui viennent d'être soumises au Conseil et dont copies sont annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

247-83
Subdivision
d'une ptie
des lots
181-115 et
181
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Claude Juteau, A.-G. en date du 30 mai 1983, montrant la subdivision d'une partie des lots 181-115 et 181 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situés rue De Boucherville, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et donnant effet aux lots 181-115-1 (rue) et 181-975.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville les plan et livre de renvoi de la subdivision précédente.

ADOPTÉ

248-83
Caractère
de rue à
enlever au
lot 181-115
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le caractère de rue soit et est enlevé au lot 181-115 afin de régulariser un échange effectué en 1968.

ADOPTÉ

249-83
Aide au
développement
des équipe.
de loisirs
du M.L.C.P.
autorisation
à émettre des
lettres d'appui
Adoption

ATTENDU que le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche désire impliquer les municipalités au niveau des loisirs sur leur territoire;

ATTENDU que la Ville devra appuyer les demandes de subventions des corporations privées ou scolaires, dans le cadre des programmes d'assistance financière du Ministère;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier



LUNDI, LE 6ième JOUR DE JUIN 1983

ET RÉSOLU:

Que MM. ALBERT MORRISSETTE et/ou JACQUES ST-LAURENT soient et sont délégués par la Ville de Trois-Rivières pour signer et accorder une ou des déclarations d'appui en faveur de corporations privées ou scolaires dans le cadre des demandes de souscription aux programmes d'assistance financière du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour 83-84.

ADOPTÉ

250-83
Appui à
l'Auberge
de Jeunesse
La Flotille
re: aménage.
au Centre-
Ville, rue
Radisson
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières est présentement dépourvue d'un Auberge de Jeunesse;

ATTENDU que l'Auberge de Jeunesse La Flotille projette de s'implanter dans le Centre-Ville de Trois-Rivières, sur la rue Radisson;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières appui le projet de l'Auberge de Jeunesse La Flotille pour l'implantation d'une auberge de Jeunesse sur la rue Radisson, dans le Centre-Ville de Trois-Rivières.

ADOPTÉ

251-83
Application
au prog. d'aide
de développement
des équipements
de loisir
(7 projets)
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières présente une demande d'assistance financière au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, dans le cadre du programme d'aide au développement des équipements de loisir 1983-84, pour les projets mentionnés à la liste annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

Que Son Honneur le Maire et le Directeur du Service de la Récréation et des Parcs soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents pertinents à cette demande.

ADOPTÉ

252-83
Déclaration
de règl.
hors cour
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières donne son approbation à trois (3) règlements hors cour dans les causes suivantes:

- Corporation de la Cité de Trois-Rivières - vs - Gaston Bourassa et Grand Séminaire de Trois-Rivières, (31 666)

- Gaston Bourassa Ltée - vs - Corporation de la Cité de Trois-Rivières et Grand Séminaire de Trois-Rivières (31 585)

- Grand Séminaire de Trois-Rivières - vs - Gaston Bourassa Ltée et Corporation de la Cité de Trois-Rivières (31 596)

Que le Conseil autorise le paiement d'une somme de 250 \$



LUNDI, LE 6ième JOUR DE JUIN 1983

à Mes. Pinsonneault & Ass. suivant la déclaration de règlement dans la cause #31 585.

ADOPTÉ

253-83
Nomination
des adminis.
de l'O.M.H.
de T.-R.
pour 1983-84
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que Madame Andrée Drouin soit et est nommée sur le Conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation des Trois-Rivières, pour le prochain exercice financier et que le mandat de MM. Pierre Tremblay, Pierre Dupont, Germain Déziel, Roland Thibeault, Wilfrid Duchesne et Mme Imelda Tessier soit reconduit pour une autre année. L'exécutif sera composé de Me Pierre Tremblay, président, Germain Déziel, vice-président et Roland Thibeault, secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ

254-83
Autorisation
de vendre de
la bière au
Parc
Ste-Marguerite
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier

Que la Ville de Trois-Rivières autorise l'Association des Loisirs Ste-Marguerite à demander un permis temporaire pour la vente de bière au Parc Ste-Marguerite, les 24, 25 et 26 juin et ler, 2 et 3 juillet 1983, à l'occasion des Fêtes Ste-Marguerite.

ADOPTÉ

255-83
Autorisation
de vendre de
la bière au
Parc
St-Sacrement
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise l'organisation de la Ligue de Balle St-Sacrement à demander un permis temporaire pour la vente de bière au Parc St-Sacrement, les 24, 25 et 26 juin et ler, 2 et 3 juillet 1983.

ADOPTÉ

256-83
Demande au
Canadien
Pacifique
re: clôture
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que la Ville de Trois-Rivières demande au Canadien Pacifique de refaire les clôtures longeant les rues Ste-Julie et Ste-Marie.

ADOPTÉ

257-83
Comptes des
fournisseurs
mai 1983
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que les comptes à payer au montant de 1 650 362,03 \$ pour la Ville et de 133 595 \$ pour l'Hippodrome, comprenant les chèques émis dans le cours du mois de mai 1983 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 6ième JOUR DE JUIN 1983



258-83
Comptes
à payer
liste
bimen.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

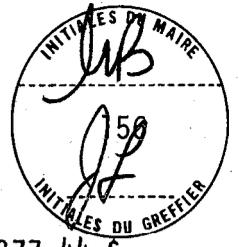
Construction Bécancour Inc.:	
Travaux divers au Colisée	5 113,64 \$
R. Dubuc Inc.:	
Entrée électrique - Marché-aux-Denrées	3 050,00
Douglas Wren, Architecte:	
Expertise murs extérieurs - Hôtel de Ville - Centre Culturel	856,14
Sani Paré Inc.:	
Cueillette - 1er mai au 15 mai 1983	23 267,64
Laboratoires Choisy Ltée:	
Contrôle béton et sols	169,25
Contenants Intercité Inc.:	
Contenants	257,54
Compagnie Générale Electrique du Canada Ltée:	
Entretien - Mai 1983	1 337,86
Sobeco Inc.:	
Honoraires professionnels - Avril 1983	12 581,77
Association des Evaluateurs Municipaux du Québec:	
Cotisation annuelle 1983-84 - 7 inscriptions	245,00
Imprimerie du Bien Public:	
Bulletins municipaux	3 706,00
Marché Victoria Inc.:	
Boisson et bouteilles vides	151,44
Le Nouvelliste:	
Avis taxes - Courses - Appels d'offres - Offre emploi - Etc.	1 207,30
Madame Jeanne Paquin:	
Buffet froid - Salon du Maire	500,00
Studio Henrichon:	
Photographies	11,65
Xérox Canada Limitée:	
Location et photocopies	264,51
Irène R. Wibaut:	
Réparation cadre - Photographie Anaïs Allard Rousseau	21,80
Entreprises Cambrack Inc.:	
Remise de retenue - déneigement secteurs Ste-Thérèse, Lambert et St-Michel des Forges - saison 1982-1983	19 402,82
Gaston Paillé Ltée:	
Branchement de service 1983 - paiement no 1 - retenue 10%	16 564,50
Pampierre & Noé Veillette:	
Aqueduc et drainage - banque de terrain - Phase IV - paiement no 5 - retenue 10%	8 140,75

LUNDI, LE 6ième JOUR DE JUIN 1983



Cimentier Maroc & Béton Laurentide Inc.:	
Remise de retenue - trottoirs & bordures 1982	4 737,87 \$
Fibre de Verre Rougemont:	
Achat de "backs" à fleurs	1 536,92
Mediacom Inc.:	
Panneau-réclame - autoroute 55 - mai 1983	70,00
Hydro-Québec:	
Remboursement de dépenses occasionnées pour couper l'alimentation électrique au puit P-136	338,81
C.P. Ltée:	
Location de tuyaux et câbles souterrains - 1 an	1,00
Coût d'enlèvement de la neige et de la glace - aiguillage - mars 1983	1 274,41
Pâtisserie de Courval Enr.:	
Repas - Conseil du 24 mai 1983	54,00
Club Aramis de Trois-Rivières Inc.:	
Annonce - programme Aramis - congrès 1983	100,00
Le Nouvelliste:	
Avis public - publicité hippodrome	245,00
U.Q.T.R. (département d'administration et d'économique):	
Avance - dossier PROMIR - traduction du document d'inventaire économique	750,00
Ferron, Tousignant, Pagé & Associés Inc.:	
Assurance - Centre communautaire St-Michel des Forges - du 30 mars au 31 décembre 1983	103,00
Pouliot, Guérard & Associés Inc.:	
Honoraires - services professionnels - avril 1983 - Régime de rentes	1 063,91
Association Touristique du Coeur du Québec:	
Adhésion - Madame Françoise Drolet - avril 1983 à mars 1984	700,00
Cooke & Fils Enr.:	
Clés et changement de serrures - trésorerie	26,16
Cooke Service Mobile Enr.:	
Clés et changement de serrures	26,00
<u>HIPPODROME</u>	
Ambulance 12-12 Ltée:	
Service d'ambulance - programmes nos 4 et 5	370,95
Service d'ambulance - programme no 6	139,10
Sécurité Cougar Inc.:	
Service de sécurité - du 1er au 14 mai 1983	822,38
Hippodrome Canada Inc.:	
Contribution 1983	320,00
Confection de course Henriette Inc.:	
Confection de numéros	56,00
Brasserie O'Keefe Ltée:	
Achat de bière	124,50
Imprimerie Art Graphique Inc.:	
Impression des programmes nos 2 et 3	1 107,44

LUNDI, LE 6ième JOUR DE JUIN 1983



HIPPODROME (suite)

Télémedia CHLN 55:

Publicité les 5 et 7 mai 1983

277,44 \$

Centralco (1982) Inc.:

Achat de liqueurs - restaurant Pavillon de la Jeunesse

153,00

RECREATION & PARCS

SUBVENTIONS - MONITEURS DE TERRAIN DE BASEBALL

Association récréative Normanville Inc. 350,00

Association sportive Ste-Cécile Inc. 200,00

Centre Landry 350,00

Loisirs St-Sacrement Inc. 150,00

Loisirs Ste-Marguerite Inc. 350,00

Association Baseball de Trois-Rivières:

Entretien, programmation et gestion du terrain de balle Albert
Gaucher - 1er versement 675,00

Entretien du terrain de balle lors des joutes ded'autres
organismes - 1er versement 125,00

Entente de soutien et de service 7 100,00

Association récréative des loisirs St-Jean-Baptiste de la Salle:

Entretien, programme et gestion du terrain de balle - 1er
versement 385,00

Association Trifluvienne de Soccer:

Entente de soutien et de service 3 800,00

Corporation les Deux Rives Inc.:

Implantation d'activités de loisirs - Education physique 164,00

Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges:

Location de la piscine DLS - avril 1983 503,25

Commission Scolaire de Trois-Rivières:

Entretien ménager des parcs-écoles - avril 1983 1 411,39

Fédération Québécoise de Hockey sur Glace Inc.:

Inscriptions 604,00

Comité Traverse des Ages Inc.:

Subvention - mai 1983 612,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - MAI 1983

François Hébert - 53 km 11,66

Repas 6,00

Michel Lefebvre - 226 km 49,72

Alain Perron - 379 km 83,38

Repas 22,00

Pierre Pépin - 677 km 148,94

Repas 27,00

Raymond St-Pierre - 504 km 110,88

Repas 17,00

Gérard P. Brahic - 764 km 168,08

LUNDI, LE 6ième JOUR DE JUIN 1983



Guy Aubin:	
Dépenses de voyage - Mont Ste-Anne - équivalence informatique - Guy Aubin et Alain Léveillé	161,73 \$
Lionel Bellefeuille:	
Dépenses de voyage - Colloque U.M.Q. - Montréal	65,00
Dépenses de voyage - Colloque C.R.I. - Montréal	86,29
Claude Gendron:	
Dépenses de voyage - Montréal - Firme Sobeco	65,50
Claude Juteau:	
Dépenses de voyage - Montréal - congrès arpenteurs-géomètres	178,18
Gilles Beaudoin:	
Remboursement de dépenses - rencontre avec Guy Julien - Sommet économique	37,86
Remboursement de dépenses - congrès U.M.Q. - souper des délégués	474,15
Dépenses de voyage - Montréal - gare intermodale	92,00
Françoise Drolet:	
Dépenses de voyage - Québec - congrès U.M.Q.	150,00
Roger Baril:	
Dépenses de voyage - Montréal - réunion de l'A.P.O.M.	70,54
Jacques Blais:	
Dépenses de voyage - Sherbrooke - Cour municipale	34,25
<u>REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES</u>	
Juliette Bourassa	123,95
André Marcil	361,41
André Marcil	828,20
Guy-Paul Simard	348,62
Armand Allard	160,94
Madame Louise Goyette	56,98
Jean Lamy	45,72
Guy-Paul Simard	321,43
René Monfette	321,17
Guy Pelletier	123,44
Service Sanitaire Frontenac Ltée:	
Entretien ménager - Marché-aux-Denrées - mai 1983	1 833,33
Sanibec Trois-Rivières:	
Service d'entretien de fin de semaine - mai 1983	612,00
Service d'entretien ménager - mai 1983 - Hôtel de Ville, Edifice Nobert, Cour municipale	2 135,65
Sani Paré Inc.:	
Cueillette, transport et enfouissement des ordures - du 16 au 31 mai 1983	23 237,64
Enlèvement des ordures - postes nos 1, 2 et 3 - du 14 au 27 mai 1983	30,00
Roland Durand & Fils Enr.:	
Entretien ménager - postes nos 1, 2 et 3 - mai 1983	2 333,32

LUNDI, LE 6ième JOUR DE JUIN 1983



Le Nouvelliste:	
Publicité hippodrome - appel d'offres - avis vente pour taxes	1 758,00
Centre communautaire Alexandre Soucy:	
Location de gymnase - élections	105,00
<u>HIPPODROME</u>	
Ambulance 12-12 Ltée:	
Service d'ambulance - les 21, 22 et 24 mai 1983	510,05
Canadian Trotting Association:	
Droits et permis - 3 jours courses	818,85
Cotnoir & Pleau Ltée:	
Achat de bière	1 078,80
Imprimerie Art Graphique Inc.:	
Impression programmes nos 4, 5, 6, 7 et 8	2 472,12
Infifax Inc.:	
Location télex - juin 1983	107,91
Services financiers Procan Ltée:	
Location mini-ordinateur - juin 1983	287,76
Sécurité Cougar Inc.:	
Service de sécurité - ajustement du 8 au 14 mai 1983	13,50
Service de sécurité - du 15 au 21 mai 1983	676,80
Boutique de harnais Pépin:	
Couverture - fête des Mères	111,61
Roger Milot:	
Réparation de l'amplificateur et vérification du système de l'estrade de courses	45,00
Panier Fleuri Enr.:	
Arrangement floral - Armand Martel	21,80
Journal de Montréal:	
Publicité	42,18
<u>SERVICE RECREATION & PARCS</u>	
Les Aigles Junior de Trois-Rivières Inc.:	
Frais d'arbitrage - mai 1983	162,00
Galerie d'Art du Parc Inc.:	
Contribution au projet "Aide à l'emploi"	400,00
Productions Specta Inc.:	
Frais d'administration - Salle J.A. Thompson, Centre Culturel, Services communautaires	20 441,67
Loisirs Ste-Thérèse Inc.:	
Entretien, programmation et gestion du terrain de balle du parc Lambert - 1er versement	900,00
Centre Landry:	
Subvention - préposé responsable - entretien du parc Des Pins et coupe du gazon - 1er versement	1 300,00
Association des Handicapés Adultes de la Mauricie Inc.:	
Aide financière	1 230,00
Association Educative et Récréative des Aveugles:	
Aide financière	320,00

LUNDI, LE 6ième JOUR DE JUIN 1983



ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - MAI 1983

René Perron - 699 km	153,
Luc Pagé - 239 km	52,58
Lucien A. Ouellet - 24 sorties	60,00
Jean-Maurice Massicotte - 867 km	190,74
Benoît Landry - 357 km	78,54
Anatole Houle - 730 km	160,60
Michel Jutras - 248 km	54,56
Repas	7,20
Jacques Chartrand:	
Remboursement de frais de repas	14,00
Jacques St-Laurent:	
Remboursement de frais de repas	5,00
Alain Tremblay:	
Remboursement de frais de repas	5,00
Wilson O'Shaughnessy:	
Dépenses de voyage - Montréal - séminaire "Les Cercles de Qualités"	64,75
TOTAL	<u>196 610,80 \$</u>

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

JL/JRD.

Gilles Beaudoin
MAIRE.



LUNDI, LE 20ième JOUR DE JUIN 1983

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 20ième jour du mois de juin en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-trois à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Mesdames les Conseillères	Françoise	DROLET
et	Charlotte	LUSSIER
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Claude	PÉLISSIER
	Fernand	COLBERT
	Léo	THIBEAULT
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ

Procès-verbal
de la séance
du 06-06-83
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 juin 1983 soit adopté.

ADOPTÉ

- a) Règlement prévoyant la réfection du réseau d'aqueduc et décrétant un emprunt de 96 000 \$, avis donné par M. le Conseiller Yvan Leclerc, à la séance du 7 février 1983;
- b) Règlement prévoyant des travaux de réfection du réseau d'égout et décrétant un emprunt de 122 000 \$, avis donné par Mme la Conseillère Françoise Drolet, à la séance du 7 février 1983;
- c) Règlement prévoyant des travaux à l'Hôtel de Ville, au Centre Culturel et à la Place de l'Hôtel de Ville, et emprunt de 279 000 \$, avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin, à la séance du 21 février 1983;
- d) Règlement prévoyant la modification des contrôleurs de feux de circulation sur la rue St-Maurice, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 21 février 1983;
- e) Amendement au règl. 13 re: rues et places publiques, noms à donner à certaines rues des Secteurs Isabeau etc., avis donné par M. le Conseiller Claude Pélissier, à la séance du 2 mai 1983;

Règlement
autorisant
des travaux
divers dans
le Centre-
Ville
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement autorisant divers travaux (pavage, trottoirs, chaînes de rues) dans le Centre-Ville et décrétant un emprunt de 50 000 \$ au fonds de roulement à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.



LUNDI, LE 20ième JOUR DE JUIN 1983

Lu en Conseil, ce 20ième jour de juin 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Guy Leblanc.

Services
d'éclairage
de rues à
canalisation
souterraine
sur diverses
rues
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt de 53 800 \$ pour compléter les services d'éclairage à canalisation souterraine et la construction de pavage sur les rues Bouchard, Lanouette et Jacques Cartier, travaux déjà autorisés par le règlement 630.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 20ième jour de juin 1983.

(SIGNÉ) Mme la Conseillère Charlotte Lussier.

Amendement
au règl.
1982-Z
re: zonage
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage aux fins de modifier les normes de superficie et de hauteur des enseignes sur poteau ou sur socle des compagnies d'utilité publique et des médias d'informations.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 20ième jour de juin 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Georges Côté.

259-83
Compte rendu
06-06-83
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc

Que le compte rendu de la réunion du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 6 juin 1983 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications suivantes:

Page 1 - Item 1.- deuxième alinéa:

Rayer "prolonger" et remplacer par "renouveler" et ajouter à la fin du paragraphe "pour l'année 1983-84".

Page 1 - Item 5.- deuxième alinéa:

Rayer "la Commission de Santé et de Sécurité au" et remplacer par "le Ministère du".

Page 4 - quatrième alinéa:

Ajouter après commission "de laisser les parcomètres devant cet édifice, afin de faire certaines vérifications".

Page 5 - Article 10 b) - deuxième alinéa:

Ajouter après statu quo "d'une façon temporaire jusqu'à l'ouverture de la 17ième Rue".

Page 7 - Item 23 a) - dernier paragraphe:



LUNDI, LE 20ième JOUR DE JUIN 1983

Ajouter après effet, "le tout conditionnellement aux approbations du Ministère des Affaires municipales".

Page 7 - Item 23 b) avant-dernier paragraphe:

Ajouter après soumission, "conditionnellement à l'approbation du Ministère des Affaires municipales".

Page 8 - Item 27 - premier paragraphe:

Rayer "l'enquête sur le" et remplacer par "la réduction des effectifs du", après police rayer "et sur l'administration du cros de police de Trois-Rivières" et ajouter un point.

ADOPTÉ

260-83
Règlement
No. 255-C
re: accès
à l'Île
St-Quentin
1,00 \$
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 6 juin 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 255-C (1983) amendant le règlement 255 concernant l'établissement d'un tarif pour l'accès à l'Île St-Quentin, aux fins de fixer à 1,00 \$ l'accès à l'Île, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

261-83
Modification
de l'art. 2
du règl. 827
Adoption

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales exige une description des travaux plus détaillée pour le règlement 827;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que l'annexe "A" de l'article 2 du règlement 827 soit remplacé par l'annexe "A-1" annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

262-83
Modification
de l'art. 2
du règl. 844
Adoption

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales exige une référence aux immeubles qui seront acquis en vertu du règlement 844;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que l'article 2 du règlement 844 soit remplacé par le suivant:

"Le Conseil de la Ville de Trois-Rivières est autorisé à faire l'acquisition des immeubles suivants:

- Le lot 2191-1 du cadastre de la cité de Trois-Rivières, appartenant au Monastère des Ursulines des Trois-rivières, d'une superficie de 4541,19 mètres carrés.



LUNDI, LE 20ième JOUR DE JUIN 1983

- Les lots 734-2, 735-2, 736-2 et 737-2 du cadastre de la cité de Trois-Rivières, appartenant à Les Entreprises Voyageurs Ltée, d'une superficie de 1081,2 mètres carrés.

pour l'aménagement du Vieux Port de Trois-Rivières ainsi que de la Terrasse Turcotte, conformément à un estimé préparé par M. Wilson O'Shaughnessy, Gérant-adjoint, ledit estimé étant annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

ADOPTÉ

263-83
Contrat
entente
avec le
Min. des
Affaires
culturelles
Adoption

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières fêtera son 350ième anniversaire de fondation en 1984;

ATTENDU QUE ces fêtes sont l'occasion de faire le point sur l'histoire de la ville et de son patrimoine et que ces fêtes donneront lieu à de nombreux projets d'animation, d'interprétation et de diffusion en matière de patrimoine;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec le Ministère des Affaires culturelles du Québec concernant divers projets d'interprétation du patrimoine lors du 350ième anniversaire de Trois-Rivières, ainsi que des sondages archéologiques dans la zone du Vieux Port, la Ville ayant à assumer 15% du coût total des projets (13 800 \$) et le Ministère 85% (80 000 \$).

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la dite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

264-83
Contrat
protocole
avec la
Comm. Sco.
de T.-R.
Adoption

ATTENDU QUE le terrain de soccer du parc Jacques Buteux nécessite des réparations urgentes;

ATTENDU QUE la Ville ne peut envisager ces travaux en 1983, n'ayant aucun argent à son budget à cette fin en 1983.

ATTENDU QUE la Commission scolaire de Trois-Rivières offre d'effectuer les travaux dès 1983 et de n'exiger le remboursement de la Ville qu'en 1984;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec LA COMMISSION SCOLAIRE DE TROIS-RIVIÈRES, en vertu duquel celle-ci s'engage à effectuer des travaux de construction de clôtures et d'engazonnement au terrain de soccer du parc Jacques-Buteux durant la saison d'été 1983, et en vertu duquel la Ville s'engage à rembourser le coût des dits travaux à la Commission scolaire avant le 30 juin 1984.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit



LUNDI, LE 20ième JOUR DE JUIN 1983

protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

265-83
Contrat
protocole
d'entente
avec LES
AIGLES
JUNIOR DE
T.-R. INC.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Albert Morrissette, Directeur des Services communautaires, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente en vertu de laquelle la Ville loue à LES AIGLES JUNIOR DE TROIS-RIVIERES INC., le stade de baseball du Parc de l'Exposition du 25 avril au 30 novembre 1983 pour et en considération d'une somme de \$0.05 par personne présente à toutes les activités de baseball, ainsi qu'une somme de \$1,250.00 pour les activités de l'Expo Régionale, les Aigles Junior devant assumer l'entretien du stade moyennant une somme de 12,500 \$.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

266-83
Contrat
entente
avec LE
CENTRE
LANDRY
INC.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Péliissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec le CENTRE LANDRY (1980) Inc. pour la délégation de la responsabilité de la pataugeuse, du 27 juin au 20 août 1983 moyennant une somme de \$1,450.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

267-83
Contrat
entente
avec
l'ASSOCIATION
SPORTIVE STE-
CÉCILE INC.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec l'ASSOCIATION SPORTIVE STE-CÉCILE INC. pour la délégation de responsabilité de gestion de la piscine du Parc Lemire, du 18 juin au 14 août 1983, moyennant une somme de 3 332 \$.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 20ⁱème JOUR DE JUIN 1983

268-83
Contrat
vente par
Dame HÉLÈNE
GAGNÉ-LAROUCHE
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc

Que la Ville de Trois-Rivières achète de Dame Hélène Gagné l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION

Un emplacement situé en la Ville de Trois-Rivières, au sud-ouest de la rue St-Paul, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro DEUX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ (Ptie 2465) du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières et partie du lot DEUX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-QUATORZE (P.2474) du même cadastre. Cet emplacement est donc composé des deux parties de lots suivantes, savoir:-

a) Un emplacement faisant partie du lot numéro DEUX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-QUATORZE (P.2474) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, borné au nord-est, à la rue St-Paul, d'un côté, au nord-ouest, à une partie du lot No. 2274, de l'autre côté, au sud-est, à une partie du lot No. 2474 et en profondeur, au sud-ouest, à l'emplacement ci-après décrit (P.2465). La ligne nord-ouest de l'emplacement présentement décrit est située à environ vingt-trois pieds (23') d'une ligne imaginaire, étant le prolongement vers le nord-est de la ligne de division des lots Nos. 2466 et 2465.

b) Un emplacement situé en la ville de Trois-Rivières connu et désigné comme faisant partie du lot numéro DEUX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ (P.2465) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, borné en profondeur, au nord-ouest, au lot No. 2063-1, où l'emplacement a une largeur de vingt et un pieds (21'), au nord-ouest, à une partie du lot No. 2465, où l'emplacement a une profondeur de quatre-vingt-treize pieds et quatre dixièmes de pied (93.4'), au nord-est, à l'emplacement susdécrit, étant une partie du lot No. 2474 et de l'autre côté, au sud-est, à une autre partie du lot No. 2465, où l'emplacement a une profondeur de quatre-vingt-quinze pieds (95'). La ligne nord-ouest de l'emplacement présentement décrit est située à environ vingt-trois pieds (23') de la ligne de division des lots Nos. 2466 et 2465.

pour le prix de 2 500 \$ versé à la venderesse le 31 décembre 1979.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'acte préparé par Me Gérard Dufresne, Notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

269-83
Contrat
vente par
M. ALCIDE
CHAMPOUX
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy

Que la Ville de Trois-Rivières achète de M. Alcide Champoux l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION

Un emplacement situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant composé:

LUNDI, LE 20ième JOUR DE JUIN 1983



A) D'une PARTIE du lot originaire numéro VINGT-CINQ (P.25) du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières; de figure irrégulière, bornée vers le nord-est par une partie du lot numéro 1101, vers l'est et l'ouest par une PARTIE du lot numéro 25, vers le sud par la rue Ste-Marguerite (sans désignation cadastrale); mesurant vingt-et-un mètres et trente-et-un centièmes (21,31 m.) vers le nord-est, vingt-cinq mètres et soixante-dix-neuf centièmes (25,79 m.) vers l'est, quinze mètres et neuf centièmes (15,09 m) vers le sud, quarante-deux mètres et seize centièmes (42,16 m) vers l'ouest; contenant en superficie cinq cent dix-sept mètres carrés et soixante-et-onze centièmes (517,71 m.c.)

B) D'une PARTIE du lot originaire numéro MILLE CENT UN (P.1101) du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, de figure irrégulière, bornée vers le nord par une PARTIE du lot numéro 2237, vers l'est et l'ouest par une PARTIE du lot numéro 1101, vers le sud-ouest par une partie du lot numéro 25; mesurant quinze mètres et quatre-vingt-six centièmes (15,86 m.) vers le nord, seize mètres et soixante-sept centièmes (16,67 m.) vers l'est, vingt-et-un mètres et trente-et-un centièmes (21,31 m.) vers le sud-ouest, quatre mètres et quarante-quatre centièmes (4,44 m.) vers l'ouest; contenant en superficie cent soixante-cinq mètres carrés et un centième (165,01 m.c.)".

Avec maison dessus construite portant le numéro civique 3260, rue Ste-Marguerite à Trois-Rivières, circonstances et dépendances.

Avec et sujet au droit de passage mitoyen et au droit de vue créés aux termes de l'acte de servitude enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, sous le numéro 132,135.

Tel que le tout est décrit dans une description technique et montré par un liseré rouge sur un plan, préparés par Monsieur Claude Juteau, arpenteur-géomètre, le 15 novembre 1982, sous le numéro cent soixante-seize (176) de ses minutes.

pour le prix de 5 005 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville l'acte préparé par Me Jean De Charette, Notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

270-83
Demande à la
S.H.Q. re:
Secteur
Hertel 1976
n'être plus
déclaré zone
d'amélioration
de quartier
Adoption

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières a, par son règlement no 612-A en date du 21 mars 1977, adopté un programme d'amélioration de quartier pour la partie de son territoire appelée "SECTEUR HERTEL 1976";

ATTENDU QUE ce programme a été approuvé par la résolution No. 10147 B du 14 avril 1977 de la Société d'Habitation du Québec et ratifiée par l'arrêté en Conseil portant le No. 1845-77 en date du 8 juin 1977;

ATTENDU QUE les travaux prévus à l'intérieur dudit programme d'amélioration de quartier ont été réalisés à la satisfaction de la Ville de Trois-Rivières et de la Société d'Habitation du Québec;



LUNDI, LE 20ième JOUR DE JUIN 1983

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
ET RÉSOLU:

Que demande soit faite à la Société d'Habitation du Québec, de déclarer que la zone d'application du programme d'amélioration de quartier pour la partie de son territoire appelée "SECTEUR HERTEL 1976" soit déclarée n'être plus zone d'amélioration de quartier.

ADOPTÉ

271-83
Demande à la
S.H.Q. re:
Secteur Notre-
Dame-de-la-Paix
n'être plus zone
de rénovation
urbaine
Adoption

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières a, par son règlement no 386-A en date du 16 septembre 1970, approuvé par la résolution No. 2640 du 18 février 1970 de la Société d'Habitation du Québec et ratifiée par l'arrêté en Conseil portant le No. 859 en date du 4 mars 1970, la Ville de Trois-Rivières procédait à la mise en oeuvre de son programme de rénovation urbaine connu sous le nom de "NOTRE-DAME DE LA PAIX".

ATTENDU QUE les travaux prévus à l'intérieur dudit programme ont été réalisés à la satisfaction de la Ville de Trois-Rivières et de la Société d'Habitation du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que demande soit faite à la Société d'Habitation du Québec, conformément à l'article 50 de la loi de cette dernière, de déclarer que la zone d'application du programme de rénovation urbaine pour la partie de son territoire appelée "NOTRE-DAME DE LA PAIX". soit déclarée n'être plus zone de rénovation urbaine.

ADOPTÉ

272-83
Demande à la
S.H.Q. re:
retenir
262 216 pi.
ca. de terrain
compris dans le
prog. de réno.
urbaine, au
coût de 0,25 \$
le pi. ca.
Adoption

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières a, par son règlement no 386-A en date du 16 septembre 1970, approuvé par la résolution No. 2640 du 18 février 1970 de la Société d'Habitation du Québec et ratifiée par l'arrêté en Conseil portant le No. 859 en date du 4 mars 1970, la Ville de Trois-Rivières procédait à la mise en oeuvre de son programme de rénovation urbaine connu sous le nom de "NOTRE-DAME DE LA PAIX".

CONSIDÉRANT qu'à l'intérieur dudit programme la Ville de Trois-Rivières a acquis 1 633 279 pieds carrés de terrain.

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières a revendu 1 371 063 pieds carrés et en a retenu la propriété à l'intérieur des réclamations.

CONSIDÉRANT que la totalité des 262 216 pieds carrés de terrains à retenir soit les lots nos. 178-141-1, 178-665, 178-658-3, 178-660, 178-38-2, 178-50, 178-53, 178-54, 178-55, 178-56, P-178-658-3, P-177-85, P-177-86, P-177-87, P-177-88, P-177-89, P-177-90, P-177-91, P177-, P-177-092, 178-686, 177-93, 178-685, 178-670-1, ont servi à des fins municipales, c'est-à-dire nouvelles rues, élargissement des rues et parcs.

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières requiert de la Société



LUNDI, LE 20ième JOUR DE JUIN 1983

d'Habitation du Québec qu'elle autorise à retenir les terrains d'une superficie de 262 216 pieds carrés et utilisés à des fins municipales pour un montant représentant 0,25 \$ le pied carré.

ADOPTÉ

273-83
Destitution
de M. Guy-Paul
Simard comme
Directeur du
Service de
Police et
Incendie
Adoption

ATTENDU QUE le 13 janvier 1982, la Ville de Trois-Rivières a demandé à la Commission de Police du Québec une enquête sur l'administration et les opérations du corps de police de la Ville;

VU le rapport de ladite Commission de Police du Québec (Volume 1) sur l'administration du corps de police déposé le 27 mai 1983, recommandant à M. Guy-Paul Simard, Directeur du Service de Police et Incendie, de cesser d'occuper le poste de Directeur du Service et de remettre sa démission à la Ville;

ATTENDU QUE M. Guy-Paul Simard a fait défaut de se conformer à la résolution No. 232-83 adoptée le 1er juin 1983, le sommant de cesser d'occuper le poste de Directeur du Service de Police et Incendie et de remettre sa démission à la Ville;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que M. Guy-Paul Simard soit destitué comme Directeur du Service de Police et Incendie; le tout suite à une recommandation de la Commission de Police du Québec dans un rapport (Volume I) sur l'administration du corps de Police de Trois-Rivières, déposé le 27 mai 1983.

ADOPTÉ

274-83
Nomination
de M. Jacques
Blais Greffier
Cour Municipale
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que M. Jacques Blais soit et est nommé Greffier de la Cour Municipale au salaire de 30 000,00 \$ par année.

ADOPTÉ

275-83
Nomination
de M. Normand
Rouette comme
Ass.-Greffier
Cour Municipale
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que M. Normand Rouette soit et est nommé Assistant-Greffier de la Cour Municipale au salaire de 22 932 \$ par année suivant la classe 11 de la convention collective des fonctionnaires de la Ville, à compter du 18 juillet 1983.

M. Rouette devra compléter une période d'essai de six (6) mois, au terme de laquelle il pourra être confirmé dans son poste.

ADOPTÉ

276-83
Demande au
Ministre de
la Justice
re: réduction
des effectifs
Adoption

ATTENDU QU'une municipalité ne peut réduire les effectifs de son corps de police sans l'approbation du Gouvernement (art. 64 Loi de Police, L.R.Q. ch. P-13);

ATTENDU QUE la Commission de Police du Québec recommande de réduire graduellement les effectifs du corps de police de la Ville de Trois-Rivières (suite à des départs, retraite, dé-



LUNDI, LE 20ième JOUR DE JUIN 1983

cès, etc.), de 133 à 85 membres (Rapport sur l'administration du corps de police de la Ville de Trois-Rivières, volume I, déposé le 27 mai 1983.)

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution.

Que la Ville de Trois-Rivières s'adresse au Ministre de la Justice du Québec afin qu'il autorise la Ville à réduire ses effectifs à 85 membres conformément à la recommandation de la Commission de Police du Québec.

ADOPTÉ

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que la Ville de Trois-Rivières sollicite du Ministère de l'Environnement du Québec l'approbation des plans pour la consolidation du barrage du lac Milette et autorise Monsieur Origène Bellemare, Ing. Directeur des Services techniques à présenter ces plans pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise drolet

Que la Ville de Trois-Rivières, désirant profiter du programme bi-énergie pour l'Édifce des Travaux publics et le Colisée, retienne les services de la firme Vézina, Fortier, Poisson & Associés et accepte les plans et devis pour l'achat et l'installation de chaudières de 720 KW ainsi que le cahier des soumissions préparés par cette firme.

Que la Ville retienne également les services de la firme de consultants Pluritec Ltée pour l'achat et l'installation d'une chaudière de 720 KW à l'Usine de traitement d'eau.

ADOPTÉ

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont

Que la Ville de Trois-Rivières, désirant profiter du programme d'économie d'énergie pour le Colisée et le Pavillon de la Jeunesse, retienne les services de la firme Vézina, Fortier, Poisson & Associés,

ADOPTÉ

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que la Ville de Trois-Rivières, désirant construire un silo à chaux et installer un système de bioxyde de chlore à l'Usine de traitement d'eau, retienne les services de la firme Vézina, Fortier, Poisson & Associés,

ADOPTÉ

277-83

Demande au
Min. l'Env.
autoriser
les travaux
de consolidation
du barrage du
lac Milette
Adoption

278-83

Engagement des
professionnels
re: prog. bi-
énergie
Adoption

279-83

Engagement des
professionnels
re: prog. d'éco.
d'énergie re:
Colisée et le
Pav. de la
Jeunesse
Adoption

280-83

Engagement des
professionnels
re: const. silo
à chaux et instal.
d'un système de
bioxyde de chlore
Adoption



LUNDI, LE 20ième JOUR DE JUIN 1983

281-83
Souscription
par la Ville
au progr.
d'amélioration
de l'environ.
du Min. de
l'Environnement
re: muret de
l'étang du Parc
Pie XII et
entretien du
parc linéaire
Adoption

ATTENDU que le Ministère de l'Environnement du Québec a mis sur pied un programme d'amélioration de l'environnement;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières souscrive au programme d'amélioration de l'environnement du Ministère de l'Environnement du Québec, pour des travaux de réfection du muret de l'étang du parc Pie XII et des travaux d'entretien sur le parc linéaire.

Que M. Albert Morrissette, Directeur des Services communautaires, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, la demande de subvention et la convention avec le Ministère de l'Environnement.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la dite convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

282-83
Le Pavillon
St-Arnaud
reconnu comme
organisme
communautaire
Adoption

ATTENDU que le Pavillon St-Arnaud Inc. situé dans le Secteur ouest de Trois-Rivières, est animé par de nombreux bénévoles;

ATTENDU que cet organisme est une ressource indispensable dans le milieu des loisirs de Trois-Rivières, étant un complément au développement et la formation tant de l'individu que de la collectivité;

ATTENDU que cet organisme rend d'innombrables services à la population, par l'animation du parc Pie XII;

ATTENDU que la Ville a reçu tous les documents fournissant les renseignements demandés par le Ministère du Loisir;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières reconnaisse pour une période de deux (2) ans le Pavillon Mgr St-Arnaud Inc. comme étant un organisme communautaire, à cause de la gamme des activités qui sont présentées, activités sportives, culturelles et sociales, au profit des paroisses situées dans le secteur ouest de la Ville, soit les paroisses St-Philippe, Ste-Marguerite, St-Jean-Baptiste, Normanville, et Immaculée-Conception.

ADOPTÉ

283-83
Le Centre Landry
reconnu comme
organisme
communautaire
Adoption

ATTENDU que le Centre Landry 1980 Inc., situé dans le Secteur est de Trois-Rivières, est animé par de nombreux bénévoles;

ATTENDU que cet organisme est une ressource indispensable dans le milieu des loisirs de Trois-Rivières, étant un complément au développement et à la formation tant de l'individu que de la collectivité;

ATTENDU que cet organisme rend d'innombrables services à la population, par l'animation du Parc Jean Béliveau;

ATTENDU que la Ville a reçu tous les documents fournissant



LUNDI, LE 20ième JOUR DE JUIN 1983

les renseignements demandés par le Ministère du Loisir;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières reconnaisse pour une période de deux (2) ans le Centre Landry comme étant un organisme communautaire, à cause de la gamme des activités qui y sont présentées, activités sportives, culturelles et sociales, au profit des paroisses Ste-Cécile, St-François-d'Assise, St-Sacrement et Notre-Dame.

ADOPTÉ

284-83
Mandat au
comité des
ressources
humaines
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet

Que le Comité des Ressources humaines soit et est mandaté à finaliser le dossier du poste d'Assistant-Greffier à la Cour municipale, avec le Syndicat National Catholique des Fonctionnaires de l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières.

ADOPTÉ

285-83
Appui à
la fête
populaire
LE 350ième....
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que la Ville de Trois-Rivières appuie la fête populaire intitulée: " LE 350ième ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE TROIS-RIVIÈRES" du 2 juillet 1983 au 31 décembre 1984.

ADOPTÉ

286-83
Demande de
soutien fin.
au Min. Loisir
de la Chasse et
de la Pêche
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin

Que la Ville de Trois-Rivières présente une demande de soutien financier au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, dans le cadre du programme d'assistance financière aux fêtes populaires en milieu autochtone ou ethnique et aux fêtes commémoratives.

ADOPTÉ

287-83
Permis pour
l'opération
d'un bar
re: Exposition
régionale
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières s'adresse à la Commission de Contrôle des Permis d'Alcool du Québec pour obtenir les permis nécessaires à l'opération d'un bar avec terrasse sur les terrains de l'Exposition de Trois-Rivières, pendant la période de l'Exposition régionale du 29 juillet au 7 août 1983 inclusivement.

Que M. Jean Alarie, secrétaire-administrateur de la Commission du Parc de l'Exposition, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville la demande de permis auprès de la Commission de contrôle des Permis d'Alcool du Québec.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 20ième JOUR DE JUIN 1983

288-83
Projet de
règlement
1982-Z-A-4
(1983)
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier

Que le projet de règlement 1982-Z-A-4 (1983) amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, pour modifier les normes de superficie et de hauteur des enseignes sur poteau ou sur socle pour les compagnies d'utilité publique et les médias d'information, soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

289-83
Modifications
des résolutions
254 et 255-83
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que les résolutions 254 et 255-83 soient et sont modifiées en remplaçant "les 24, 25 et 26 juin et ler, 2 et 3 juillet 1983" par "du 24 juin au 3 juillet 1983 inclusivement".

ADOPTÉ

290-83
Appui à la
demande
(Implic-
Action)
Ass. Paralysie
Cérébrale du
Québec Inc.
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la Ville de Trois-Rivières appuie la demande (Implic-Action) de subvention de l'Association de Paralysie Cérébrale du Québec Inc. auprès du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre du programme de loisir assisté pour les personnes vivant avec un handicap lourd ou multiple.

ADOPTÉ

291-83
Autorisation
au Comité des
Fêtes du 350è
re: kiosques
d'alimentation
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise le Comité des Fêtes du 350ième Anniversaire de la Ville de Trois-Rivières Inc. à exploiter des kiosques d'alimentation aux endroits suivants les 2 et 3 juillet 1983:

- Parc Champlain
- Le Platon (près du Bureau de Poste)
- Terrasse Turcotte
- Place Pierre-Boucher.

ADOPTÉ

292-83
Travaux d'inter-
prétation du
patrimoine
et sondages
archéologiques
dans la zone
du Vieux Port
Adoption

ATTENDU QU'il y a lieu de financer divers projets d'interprétation du patrimoine, ainsi que des sondages archéologiques dans la zone du Vieux Port;

ATTENDU QU'il en coûtera 13 800 \$ à la Ville, soit 15% du coût total des projets;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fait partie de la présente résolution;

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières soit autorisé à faire ou à faire effectuer des travaux d'interprétation du patrimoine, ainsi que des sondages archéologiques dans la zone du Vieux Port dans le cadre d'une entente avec le Minis-



LUNDI, LE 20ième JOUR DE JUIN 1983

tère des Affaires culturelles du Québec dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante;

Que le Conseil soit autorisé à dépenser la somme de 13 800 \$ pour les fins de la présente résolution à même le produit d'un emprunt de 13 800 \$ au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965 et remboursable à raison de cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, le premier échéant en 1984;

S'il arrivait que le coût de certains travaux et achats décrétés par la présente résolution était inférieur à l'évaluation qui en a été faite, l'excédent pourra être utilisé pour payer le coût de l'un ou l'autre des autres travaux ou achats qui se trouveraient à être plus dispendieux et faisant l'objet de la présente résolution;

Que pour effectuer le remboursement de cet emprunt au fonds de roulement, le Conseil devra approprier au budget des années 1984 à 1988 inclusivement, les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital, échéant à chacune desdites années;

ADOPTÉ

293-83
Comptes
à payer
liste
bi-mensuelle
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Gaston Paillé Ltée:	
Branchements de services 1983 - paiement No. 2 - retenue 10%	8 687,11 \$
Contenants Intercité Inc.:	
Contenants - Aéroport, garage municipal, autogare - mai 1983	1 633,92
Chambre de Commerce:	
Subvention 1983 - 2e versement	25 000,00
Hilton International Québec:	
Dépenses - Congrès U.M.Q.	1 584,71
Trudel, Morin & Associés:	
Honoraires - huissier	1 424,48
Garage René Lacombe Inc.:	
Frais de remorquage	72,00
S. Contrôles Johnson Ltée:	
Contrat de service - facturation semi-annuelle	648,00
B.B. Extermination Inc.:	
Inspection et traitement - Hôtel de Ville, Centre Culturel	75,00
Dr. Roger Caron:	
Examens médicaux - mai 1983	400,00
Madame Jean Paquin:	
Buffet	45,00
Fédération de Natation du Québec:	
Frais de sanction - marathon de nage - Expo 1983	55,50
Pitney Bowes:	
Location compteur postal - du 1er juillet au 30 septembre 1983	109,55
Robert Racine:	
Service de vérification des ascenseurs - mai 1983 - Centre Culturel, Hôtel de Ville, Édifice Nobert	112,00
Floriculture Gauthier Inc.:	
Fleurs - Jacques Charette	32,25
Xérox Canada Ltée:	
Service de photocopies - mai 1983 - Édifice des Travaux Publics	222,93



LUNDI, LE 20ième JOUR DE JUIN 1983

SERVICE RÉCRÉATION ET PARCS

Association Trifluvienne de Soccer:	
Remboursement des inscriptions de soccer	3 726,00
Association de Baseball de Trois-Rivières:	
Remboursement des inscriptions de baseball	1 970,00

HIPPODROME

Ambulance 12-12 Ltée:	
Service d'ambulance - 28 mai 1983	231,85
Jean-Marie Roy:	
Transport et analyse d'urine - 12 programmes	60,00
André Pelletier:	
Honoraires professionnels - 7 programmes	420,00
Maurice Guillemette Inc.:	
Photocopies	80,00
W. Chavanelle:	
Cueillette et transport des décehts - avril et mai 1983	360,00
Brasserie O'Keefe Ltée:	
Achat de bière	928,50
Imprimerie Art Graphique Inc.:	
Impression - programmes nos 9, 10, 11	1 504,20
Photo Lambert Inc.:	
Service de TV en circuit fermé - mai 1983	1 204,00
Éditions du Lac St-Pierre Inc.:	
Publicité	150,00
Journal de Montréal:	
Publicité	126,54
Le Nouvelliste:	
Publicité	300,00
Boutique de Harnais Yvon Pratte:	
Achat de divers accessoires	69,56
Reynolds Radio:	
Location de base et mobile - juin 1983	59,95
Sécurité Cougar Inc.:	
Service de surveillance - du 22 au 28 mai 1983	649,58
Télé média CHLN 55:	
Publicité	624,24

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - MAI 1983

Jean Alarie - 1,075 km	206,28
Jean Benoît - 46 km	10,12
Germain Déziel - 246 km - avril et mai 1983	54,12
Serge Hamel - 22 sorties - mars, avril et mai 1983	55,00
Denis Lelièvre - 160 km - avril 1983	35,20
Raymond St-Pierre - 91 km	20,02
Yves Picard - 109 km	23,98
Pierre Pépin - 184 km	40,48
Fernand Pellerin - 974 km	196,74
Alain Perron - 25 km	5,50
Maurice Paquin - 109 km	23,98
Repas	18,00
Yvon Massicotte - 361 km	79,42
Repas	7,00
Serge Dumas - 88 km	19,36
Repas	6,00
Réal Ayotte - 1,067 km	227,86
Roger Baril - 126 km	27,72
Léo Bellerose - 1,763 km	317,34
Gaston Desaulniers - 684 km	150,48
Lionel Duval - 1,362 km	320,64
Rosaire Francoeur - 560 km	123,20
Roger Loisel - 2,032 km	365,76
Alain Provencher - 1,126 km	225,20
Robert Rousseau - 990 km	198,00



LUNDI, LE 20ième JOUR DE JUIN 1983

Wilson O'Shaughnessy:
Repas avec le Maire, Monsieur le Conseiller Pierre Roy
et autres 105,10

Jean-Jacques Lacroix:
Dépenses de voyage - Mont Ste-Anne - Congrès de
l'A.E.M.Q. 94,73
Séance du Bureau de Revision - Shawinigan et
Trois-Rivières 113,17
Réception au congrès de l'A.E.M.Q. - Mont Ste-Anne 108,20

Jacques Charette:
Dépenses de voyage - congrès G.M.Q. - Montebello 261,82

Claude Gendron:
Repas - Évaluation des emplois - 3 personnes 26,11

REMBOURSEMENT DE PETITES-CAISSES

Armand Allard 44,84
Gaston Desaulniers 46,85
René Monfette 445,02
Guy-Paul Simard ou V.T.R. 132,63

Consultants Falardeau & Associés Ltée:
Honoraires - surveillance feux de circulation
intersection Rigaud-De Malapart - octobre 1982
au 31 mars 1983 1 277,57

Saillant Inc.:
Achat de fixture et lampes 582,08

Canron Inc.:
Achat de matériaux - Édifice des Travaux Publics 1 107,93

Laboratoire de Construction de Québec Inc.:
Prélèvement et essais - béton de ciment -
trottoirs - travaux en mai 1983 628,00

Centre du Trophée:
1 plaquette 18,03

Le Nouvelliste:
Offre d'emploi - avis vente pour taxes - avis publics 2 001,00

SERVICE RÉCRÉATION ET PARCS

Loisirs & Culture:
Location de gymnase - 22 semaines 880,00

Loisirs-Gym (1982) Inc.:
Programme national de soutien aux activités de loisir
municipal - 1982-1983 365,00

Club de Gym Tri-Excel du T.-R. Métro Inc.:
Programme national de soutien aux activités de loisir
municipal - 1982-1983 835,00

Pavillon St-Arnaud Inc.:
Avance de subvention - gestion du programme terrain de
jeux 4 750,00

Comité de Citoyens des Abitations Adélarde Dugré:
Avance de subvention - gestion du programme terrain de
jeux - 1 580,00

Comité Traverse des Âges Inc.:
Entretien de la bâtisse Traverse des Âges - Juin 1983 612,00

Cegep de Trois-Rivières:
Utilisation des gymnases - automne 1982 et hiver 1983 -
programme badminton métropolitain 1 000,00

Centre Landry:
Avance - entretien et surveillance patageuse parc
Des Pins 1 250,00
Avance de subvention - gestion du programme terrain
de jeux 3 155,00

Association sportive Ste-Cécile Inc.:
Avance - surveillance piscine parc Lemire 1 500,00
Avance de subvention - gestion du programme terrain de
jeux 1 580,00

Association du Hockey Mineur de Trois-Rivières:



LUNDI, LE 20ième JOUR DE JUIN 1983

Dactylographie de document	40,00
Les Aigles Junior de Trois-Rivières Inc.:	
Avance de subvention - entretien et surveillance du terrain et de la bâtisse du stade de baseball	4 766,00

HIPPODROME

Ambulance 12-12 Ltée:	
Service d'ambulance - 31 mai, 4, 5 et 7 juin 1983	649,15
Lajoie Ltée:	
Achat de 23 entre-deux (stalles à chevaux)	1 500,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - MAI 1983

Raymond Laliberté - 42 km - livraison comptes rendus du Conseil en l'absence de M. Houle	9,24
Gaston Tousignant - 920 km	196,24
Mario Sauvageau - 458 km	100,76
Yvon Ratelle - 796 km	175,12
Gilles Pouliot - 131 km	28,82
Yves Picard - 248 km	54,56
Michel Pellerin - 1,362 km	299,64
Gaëtan Lemieux - 958 km	210,76
Claude Juteau - 273 km	60,06
Jean-Louis Goneau - 1,310 km - mars, avril et mai 1983	288,20
Maurice Galarneau - 851 km	187,22
Transport	14,50
Romain Frigon - 167 km	36,74
Normand Fournier - 446 km	98,12
André Daviau - 63 km	13,86
Roger Bruneau - 247 km	54,34
Raymond Bérubé - 120 km	26,40
Roland Bacon - 706 km	155,32

Jean-Pierre Lord:	
Dépenses de voyage - Montréal - Salon de l'informatique	68,87
Danielle Cantin:	
Dépenses de voyage - divers endroits - projet du Vieux Port	262,06
Françoise Drolet:	
Dépenses de voyage - Québec - congrès U.M.Q.	301,06
Roland Alarie:	
Dépenses de voyage - Drummondville - 15e congrès de l'Association des chefs de service d'incendie du Québec	355,00

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

René Monfette	754,72
Guy Pelletier	136,16

EXPOSITION (comptes déjà soumis au comité des finances)

Xérox Canada Ltée:	
Service de photocopies - avril et mai 1983	152,60
Frais de location	152,60
Fleuriste La Violette:	
Fleurs - Monsieur Paul St-Yves	65,40
Télécommunication Trois-Rivières Ltée:	
Service téléphonique - vacances de la secrétaire	40,00
Marché St-Louis Ltée:	
Achats divers	41,34
Au Palais du Chinois Inc.:	
Repas-réunion - Commission de l'Expo	111,49
Le Pro-Jac Ltée:	
Repas-réunion - Commission de l'Expo	13,24
Canadian Standard Association:	



LUNDI, LE 20ième JOUR DE JUIN 1983

Achat d'une copie du "Midway Safety Code"

20,00

TOTAL

91 263,94 \$

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean-Louis
GREFFIER
JL/JRD.

Gilles Beaudoin
MAIRE.



LUNDI, LE 4^{ème} JOUR DE JUILLET 1983

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 4^{ème} jour du mois de juillet en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-trois à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Mesdames les Conseillères	Françoise	DROLET
et	Charlotte	LUSSIER
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Claude	PÉLISSIER
	Fernand	COLBERT
	Léo	THIBEAULT
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ

Procès-verbal
de la séance
du 20-06-83
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 juin 1983 soit adopté.

ADOPTÉ

- a) Règlement prévoyant la réfection du réseau d'aqueduc et décrétant un emprunt de 96 000 \$, avis donné par M. le Conseiller Yvan Leclerc, à la séance du 7 février 1983;
- b) Règlement prévoyant des travaux de réfection du réseau d'égout et décrétant un emprunt de 122 000 \$, avis donné par Mme la Conseillère Françoise Drolet, à la séance du 7 février 1983;
- c) Règlement prévoyant des travaux à l'Hôtel de Ville, au Centre Culturel et à la Place de l'Hôtel de Ville, et emprunt de 279 000 \$, avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin, à la séance du 21 février 1983;
- d) Règlement prévoyant la modification des contrôleurs de feux de circulation sur la rue St-Maurice, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 21 février 1983;
- e) Amendement au règl. 13 re: rues et places publiques, noms à donner à certaines rues des Secteurs Isabeau etc., avis donné par M. le Conseiller Claude Péliissier, à la séance du 2 mai 1983;
- f) Amendement au règlement 1982-Z re: zonage, avis donné par M. le Conseiller Georges Côté à la séance du 20 juin 1983;

Modifications
de voirie et
engazonnement
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des modifications de voirie à l'intersection Des Forges et Ste-Marie, ainsi que l'engazonnement du talus Des Récollets, vis-à-vis



LUNDI, LE 4ième JOUR DE JUILLET 1983

la rue Jean Talon et décrétant un emprunt de 4 200 \$ au fonds de roulement à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 4ième jour de juillet 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Henri-Paul Jobin.

Travaux de
reconstruction
du Boul. Royal
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de reconstruction du Boul. Royal (tronçon de la route 138), de la limite ouest de la Ville jusqu'au rond-point du Boul. Normand et décrétant un emprunt de 1 250 000 \$ à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 4ième jour de juillet 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Pierre Roy.

294-83
Compte rendu
20-06-83
Adoption

PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté

Que le compte rendu de la réunion du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 20 juin 1983 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications suivantes:

Page 2 - 1er paragraphe:

Le rayer au complet.

Page 4 - Item 7 a) - 6ième alinéa:

Changer "M. Dobord" par "M. Dubord".

Page 7 - Item 15 - 1er paragraphe:

Changer le numéro civique "3955" par "3935".

Page 7 - Item 15 - dernier paragraphe:

Rayer "demande un rapport au Chef du Contentieux" et remplacer par "autorise donc le paiement d'une somme de 160 \$ à M. Marcel Verrette".

Page 9 - Item 25 - dernier paragraphe:

Rayer "refusée" et remplacer par "reportée à l'étude du budget 1984".

ADOPTÉ

295-83
Règlement
856 travaux
divers dans
le Centre-
Ville
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 20 juin 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;



LUNDI, LE 4ième JOUR DE JUILLET 1983

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 856 (1983) autorisant divers travaux (pavage, trottoirs, chaînes de rues) dans le Centre-Ville sur les rues Bonaventure, St-François-Xavier et Radisson et décrétant un emprunt au montant de 50 000 \$ au fonds de roulement à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

296-83
Règlement
857 services
d'éclairage
de rues à
canalisation
souterraine
et const. de
pavage sur
différentes
rues
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 20 juin 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 857 (1983) décrétant un emprunt de 54 000 \$ pour compléter les services d'éclairage à canalisation souterraine et la construction de pavage sur les rues Bouchard, Lanouette et Jacques-Cartier, travaux déjà autorisés par le règlement 630, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

297-83
Contrat
vente à
ANDRÉ
LAVERGNE
lot 186-21
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à M. ANDRÉ LAVERGNE le lot 186-21 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de 4 900 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte préparé par Me Jean Paquin, Notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

La présente vente fait suite à un tirage en date du 26 avril 1983 et à un avis public de vente paru dans le Journal Le Nouvelliste, en date du 23 avril 1983.

ADOPTÉ

298-83
Subdivision
ptie du lot
181
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Claude Juteau, A.-G., en date du 16 juin 1983, montrant la subdivision d'une partie du lot 181 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Boul. Des Chenaux, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et donnant effet au lot 181-875.



LUNDI, LE 4^{ième} JOUR DE JUILLET 1983

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les plan et livre de renvoi de la subdivision précédente.

ADOPTÉ

299-83
Ratification
du changement
de nom des
habitations
à loyer modique
200 rue St-
François-Xavier
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières ratifie la résolution 176:12 de l'Office municipal d'Habitation des Trois-Rivières, désignant sous le nom de "LES RÉSIDENCES MARIE-DE-L'INCARNATION", les habitations à loyers modiques sis au 200 de la rue St-François-Xavier.

ADOPTÉ

300-83
Représentations
au Ministre de
la Justice et
au Ministre
des Affaires
municipales
re: directive
117 aux bureaux
d'enregistrement
sur les mutations
immobilières
Adoption

ATTENDU QUE le Ministère de la Justice par le biais du Directeur des bureaux d'enregistrement, a émis la directive 117 à tous les bureaux d'enregistrement du Québec, défendant aux registrateurs de transmettre copie des actes d'aliénation d'immeubles aux municipalités concernées;

ATTENDU QUE seuls certains renseignements seront désormais transmis aux municipalités afin que celles-ci puissent percevoir les droits sur mutations immobilières;

ATTENDU QUE les évaluateurs municipaux seront ainsi privés de renseignements absolument nécessaires à leur travail et relatifs au prix de la vente, aux conditions de même qu'à l'état des hypothèques et servitudes touchant une propriété;

ATTENDU QUE le fait pour les municipalités de verser des honoraires supplémentaires pour obtenir une copie complète de tout acte d'aliénation d'immeuble, représentera un déboursé important dans certains cas et des retards pour la confection et la continuité des rôles d'évaluation;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que la Ville de Trois-Rivières s'adresse au Ministre des Affaires municipales du Québec afin qu'il fasse les démarches nécessaires auprès du Ministre de la Justice du Québec pour que ce dernier rescinde et annule la directive no. 117 du Directeur des bureaux d'enregistrement concernant les actes d'aliénation.

ADOPTÉ

301-83
Demande pour
approbation
par le Min.
de l'Env.
des plans
et devis
re: réfection
réseau d'aqueduc
rue Bellefeuille
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin

Que la Ville de Trois-Rivières sollicite du Ministère de l'Environnement du Québec l'approbation des plans et devis pour la réfection du réseau d'aqueduc de la rue Bellefeuille à Trois-Rivières, et autorise M. Origène Bellemare, Ing., Directeur des Services techniques, à présenter ces plans pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 4ième JOUR DE JUILLET 1983

302-83
Trésorier
autorisé à
percevoir
les taxes
scolaires
1983-84
Adoption

VU l'article 537 de la Charte de la Ville de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que le Trésorier de la Ville soit par les présentes autorisé à percevoir les taxes scolaires pour la saison 1983-84, pour et au nom de la Commission scolaire de Trois-Rivières.

ADOPTÉ

303-83
Comptes à
payer
fournisseurs
juin 1983
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy

Que les comptes à payer au montant de 1 833 108,50 \$ pour la Ville et 159 771.00 \$ pour l'Hippodrome, comprenant les chèques émis dans le cours du mois de juin 1983 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

304-83
Protocole
d'entente
avec la
SÛRETÉ DU
QUÉBEC
Adoption

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières a demandé au Ministre de la Justice de nommer un directeur de police par intérim en attendant la nomination d'un directeur permanent;

ATTENDU QUE la personne ainsi nommée sera choisie parmi les membres de la Sureté du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec la SURETÉ DU QUÉBEC établissant les droits et obligations du directeur de police par intérim et certaines obligations de la Ville.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

305-83
Nomination
de la Mairesse-
suppléante
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que Madame Françoise Drolet soit et est nommée Mairesse-suppléante pour le prochain terme de quatre (4) mois.

ADOPTÉ

306-83
Sentence
arbitrale
re: M. Paul
Duval
résolution
244-82
rescindée

VU la sentence arbitrale rendue le 3 mai 1983 par Me Jean Bernier ordonnant que M. Paul Duval soit nommé employé permanent préposé à l'entretien de l'aéroport aux lieu et place de M. Gaston Tousignant;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que l'item 14 du compte rendu du 7 juin 1982 adopté par la



LUNDI, LE 4^{ième} JOUR DE JUILLET 1983

Adoption

résolution 244-82 soit et est rescindé à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

307-83
Nomination
de M. Paul
Duval comme
employé
permanent
préposé à
l'entretien
de l'aéroport
Adoption

VU la sentence arbitrale rendue le 3 mai 1983 par Me Jean Bernier ordonnant que M. Paul Duval soit nommé employé permanent préposé à l'entretien de l'aéroport aux lieu et place de M. Gaston Tousignant;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que M. Paul Duval soit et est nommé employé permanent, préposé à l'entretien de l'aéroport, avec effet à compter du 22 juin 1982, suivant le salaire prévu à la convention collective des employés des Services extérieurs.

M. Duval devra compléter une période de probation de 60 jours au terme de laquelle il pourra être confirmé dans sa fonction.

ADOPTÉ

308-83
Félicitations
à M. Paul
Lacoursière
et à l'organi-
sation des
Fêtes du 350^e
Adoption

VU le succès éclatant des fêtes d'ouverture du 350^{ième} anniversaire de fondation de la Ville de Trois-Rivières, les 1^{er}, 2 et 3 juillet 1983;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations à M. Paul Lacoursière, Président du Comité des Fêtes du 350^{ième} anniversaire de fondation de la Ville de Trois-Rivières, ainsi qu'à toute son organisation.

ADOPTÉ

309-83
Félicitations
à M. Roger
Bruneau
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations à M. Roger Bruneau, Directeur-adjoint du Service d'Urbanisme, qui vient d'être accueilli au sein de la Corporation professionnelle des Urbanistes du Québec.

ADOPTÉ

310-83
Comptes
à payer
liste
hebdomadaire
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Gaston Paillé Ltée:	
Aqueduc et drainage - Gare Intermodale - paiement no 1 - retenue 10%	19 924,37 \$
Pampierre & Noé Veillette:	
Remise de retenue - 1 ^{ère} tranche - banque de terrain - Phase IV	21 484,34
Dalby Inc.:	
Remise de retenue - dernière tranche - Cimetière St-James	3 300,26
Quévis Enr.:	
Achat de pièces - Travaux publics	2 133,66
Achat de pièces - Travaux publics	1 936,32



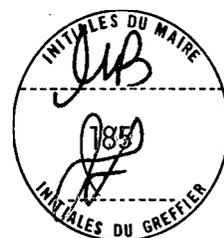
LUNDI, LE 4ⁱème JOUR DE JUILLET 1983

R. Dubuc Inc.:	
Remise de retenue - première tranche - entrée électrique - Marché-aux-Denrées	798,25
Compagnie 3 M Canada Inc.:	
Système de détection - Bibliothèque municipale	46 389,50
Rank Périphériques du Canada Ltée:	
Transformateurs isolants - hippodrome	3 552,42
Saillant Inc.:	
Achat de poteau Girol	770,40
Contenants Intercité Inc.:	
Contenants - Marina, Parc Pie XII, Hippodrome, Service Récréation et Parcs - mai 1983	1 638,50
Sani Paré Inc.:	
Cueillette, Transport et enfouissement des déchets - du 1er au 15 juin 1983	23 237,64
Enlèvements des déchets - Postes nos 1, 2 et 3 - du 28 mai au 17 juin 1983	45,00
Canadian General Electric Co. Ltd:	
Entretien de l'équipement de radiocommunication - Police, Édifice des Travaux Publics - Service du génie - juin 1983	1 458,92
Jacques Royer:	
Honoraires - huissiers	8,67
Trudel, Morin & Associés:	
Honoraires - diverses causes	37,56
Xérox Canada Ltée:	
Service de photocopies - mai 1983 - Cour municipale et bibliothèque	316,10
S.P.A.M. Inc.:	
Appels par télépage - mai 1983	180,00
Pouliot, Guérard & Associés Inc.:	
Honoraires - services professionnels - mai 1983 - établissement des prestations de départ pour Guy-Paul Simard	560,00
Honoraires - services professionnels - Régime d'assurances collectives - du 1er octobre 1982 au 31 mai 1983	1 383,00
Groupe Design Bram Inc.:	
Mémoire de frais - bibliothèque municipale	6 000,00
Studio St-Cyr:	
Photos publicitaires du Maire	38,15
Auberge des Gouverneurs - Château Mont Ste-Anne:	
Frais de séjour - démonstration IBM - service d'évaluation - Jean-Jacques Lacroix et Alain Léveillée	1 067,61
Rôtisserie Yvon St-Onge:	
Repas du Conseil	61,88
Le Nouvelliste:	
Publicité hippodrome - appel d'offres	277,50
Marché Victoria Inc.:	
Achats divers	154,97
Médiacom Inc.:	
Panneau publicitaire - autoroute 55 - juin 1983	70,00

SERVICE RECREATION ET PARCS

Association Canadienne des Loisirs / Parcs:	
Cotisation annuelle	50,00
Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges:	
Utilisation de la piscine - mai 1983	473,25
Comité de Zone F.B.A.Q.:	
Frais des marqueurs - baseball mineur - du 15 mai au 15 juin 1983	345,00
F.B.A.Q. Mauricie:	
Frais d'arbitrage - baseball mineur - du 15 mai au 15 juin 1983	1 438,00

HIPPODROME



LUNDI, LE 4^{ième} JOUR DE JUILLET 1983

Publi-Hebdo Inc.:	
Publicité	650,00
Ambulance 12-12 Ltée:	
Service d'ambulance - les 11 et 12 juin 1983	370,95
Brasserie Labatt Ltée:	
Achat de bière	897,75
Cotnoir & Pleau Ltée:	
Achat de bière	996,00
Canadian Trotting Association:	
Droits et permis - du 14 au 29 mai 1983	2 183,60
CHEM-TV Inc.:	
Publicité	945,70
Hôpital Vétérinaire des Forges:	
Honoraires - soins professionnels - mai 1983	250,00
Sécurité Cougar Inc.:	
Service de surveillance - du 29 mai au 4 juin 1983	589,50
Régie des loteries et courses du Québec:	
Droits - programmes 14 à 25 inclusivement	900,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - MAI 1983

André Verville - 755 km	166,10
Charles-Edouard Provencher - 255 km	56,10
Gilles Poulin - 256 km - juin 1983	56,32
Guy Pelletier - 733 km - avril et mai 1983	161,26
Réjean Boucher - 670 km	147,40

Rascal Recco:	
Dépenses de voyage - Québec - réunion Société Nationale d'Arboriculture	61,50
Roger Baril:	
Dépenses de voyage - Mirabel - réunion de l'A.P.O.M.	49,62
André Laneuville:	
Dîner - 3 personnes	34,38
Dépenses de voyage - Sainte-Foy - Conférence Association Canadienne d'Urbanisme	59,90
Dépenses de voyage - Québec - rencontre à la S.H.Q.	120,32
Jean-Jacques Lacroix:	
Dépenses de voyage - Montréal (rencontre avec M. Robert Fournier de la Corporation des Évaluateurs Agréés du Québec) et Québec (surveillance administrative du M.A.M.)	201,28
Jean-Guy Gervais:	
Remboursement de dépenses - Auberge des Gouverneurs - Congrès Parents-secours	50,00

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Alain Tremblay	63,03
André Marcil	326,01
Gaston Desaulniers	72,34
Juliette Bourassa	112,19
Origène Bellemare	72,53
Jean Lamy	58,49
Quévis Inc.:	
Achat de pièces	1 265,46
J. Lanouette & Fils:	
Achat de terre noire et engrais	281,43
Librairie du Cap Inc.:	
Service de photocopies - mai 1983 - Pavillon de la Jeunesse et Service Récréation et Parcs	592,18
Le Nouvelliste:	
Avis publics - appel d'offres - publicité hippodrome	660,00
Trudel, Morin & Associés:	
Honoraires - huissier	40,03
Budget Location d'auto:	
Location d'automobiles	1 505,35



LUNDI, LE 4ième JOUR DE JUILLET 1983

Atelier Albert:	
Projecteur de poursuite - Salle Thompson	5 202,11
Formules Municipales Ltée:	
Achat de 3 reliures	214,83
Eloi Guillemette:	
Location d'équipement - transport des bacs à fleurs mail Des Forges	260,00
C.P. Ltée:	
Location tuyaux et câbles souterrains	11,00
Moore Business Forms:	
Contrat de service - Machine à signer les chèques - du 15 juin 1983 au 14 juin 1984	392,00
Madame Jean Paquin:	
Buffet - Conseil	50,00
Le Nouvelliste:	
Appel d'offres - Avis publics - Avis cueillette des déchets	787,50
Association Canadienne de Gestion des Achats:	
Cotisation annuelle, soupers et visites indus- trielles - du 1er mai 1983 au 30 avril 1984 - René Monfette et André Marciel	340,00
Librairie du Cap Inc.:	
Service de photocopies - mai 1983 - trésorerie	186,61
Service de photocopies - mai 1983 - Administration générale, Police, Expo, Service Récréation et Parcs, etc.	708,11

SERVICE RECREATION ET PARCS

Association régionale de loisirs pour personnes handicapées:	
Subvention - programme terrains de jeux pour les handicapés	400,00
Commission Scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien des parcs-écoles - mai 1983	987,35
Les Aigles Junior de Trois-Rivières Inc.:	
Entretien & surveillance du terrain et de la bâtisse du stade de baseball - 2e versement	4 166,00
Service de préparation et d'entretien du terrain - 3 parties	150,00

HIPPODROME

Accu-Systems Ltd:	
Contrat d'entretien - machine pour compter l'argent - du 1er septembre 1983 au 1er septembre 1984	360,33
Ambulance 12-12 Ltée:	
Service d'ambulance - les 14 et 18 juin 1983	370,95
Imprimerie Art Graphique:	
Impression - programmes nos 12, 13, 14, 15 et cartes réservées	2 076,46
Journal de Montréal:	
Publicité	42,18
Sécurité Cougar Inc.:	
Service de surveillance - du 5 au 11 juin 1983	572,78
Salon du Harnais Inc.:	
Achat de couverture et lettres	117,50
Boutique de Harnais Pépin:	
Achat de couverture et lettres	116,30
Association Sûreté Hippodrome Canada:	
Cotisation	250,00 \$
Télé St-Maurice 1976 Inc.:	
Publicité	1 535,10
Publicité	100,00
Ambulance 12-12 Ltée:	
Service d'ambulance - 19 juin 1983	139,10

EXPOSITION 1983



LUNDI, LE 4ième JOUR DE JUILLET 1983

Régie des Permis d'Alcool du Québec:	
Permis pour opération d'un bistro et d'une terrasse	400,00
Régie des loteries et courses du Québec:	
Permis pour opération de 5 roues de fortune	2 500,00
Permis pour opération de 15 tables de black Jack	15 000,00
Permis pour opération de 2 roues de fortune dans la salle de Black Jack	1 000,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JUIN 1983

Jacques Chartrand - 1,145 km - janvier à juin 1983	251,90
Anatole Houle - 696 km	139,92
Michel Lefebvre - 208 km	45,76
Gaston Laliberté - 156 km - Cours "Personne ressource C.R.P.Q."	34,32
Jean-Paul Poisson - 960 km - avril, mai et juin 1983	211,20
Guy Roussel:	
Dépenses de voyage - Mirabel - réunion de l'A.P.O.M.	118,11
Jean Lamy:	
Dépenses de voyage - Manoir Richelieu - Congrès C.O.M.A.Q.	345,00

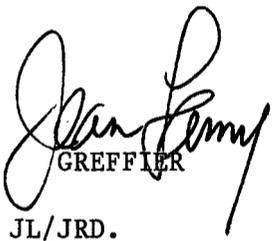
REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

René Monfette	380,51
Gaston Desaulniers	81,97
Armand Allard	150,91
Jacques Blais	91,97

TOTAL 193 415,57 \$

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.


GREFFIER
JL/JRD.


MAIRE



LUNDI, LE 1er JOUR D'AOÛT 1983

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 1er jour du mois d'août en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-trois à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Mesdames les Conseillères	Françoise	DROLET
et	Charlotte	LUSSIER
Messieurs les Conseillers	Yvan	LECLERC
	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Claude	PÉLISSIER
	Fernand	COLBERT
	Léo	THIBEAULT
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ

Procès-verbal
de la séance
du 04-07-83
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 juillet 1983 soit adopté.

ADOPTÉ

- a) Règlement prévoyant la réfection du réseau d'aqueduc et décrétant un emprunt de 96 000 \$, avis donné par M. le Conseiller Yvan Leclerc, à la séance du 7 février 1983;
- b) Règlement prévoyant des travaux de réfection du réseau d'égout et décrétant un emprunt de 122 000 \$, avis donné par Mme la Conseillère Françoise Drolet, à la séance du 7 février 1983;
- c) Règlement prévoyant la modification des contrôleurs de feux de circulation sur la rue St-Maurice, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 21 février 1983;
- d) Amendement au règl. 13 re: rues et places publiques, noms à donner à certaines rues des Secteurs Isabeau etc., avis donné par M. le Conseiller Claude Péliissier, à la séance du 2 mai 1983;

Amendement
au règl.
1982-Z
re: zonage
arrondissement
historique
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins de modifier la réglementation de la section 4.1 (arrondissement historique).

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 1er jour d'août 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Yvan Leclerc.

Amendement
au règl.

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement



LUNDI, LE 1er JOUR D'AOÛT 1983

1982-C
re: construction
arrondissement
historique
Avis de motion

1982-C concernant la construction, aux fins de modifier la réglementation dans l'arrondissement historique.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 1er jour d'août 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Georges Côté.

Amendement
au règl. 1982-Z
re: zonage
annuler les
zones 3Pb2 et
3Cd1 et créer
de nouvelles
zones sur le
territoire en
faisant partie
(rue Lavérendrye)
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins d'annuler les zones 3Pb2 et 3Cd1 et de créer de nouvelles zones sur le territoire en faisant partie (rue Lavérendrye).

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 1er jour d'août 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Pierre Roy.

Amendement au
règl. 1982-Z
re: zonage
annuler la zone
9Rb6 et créer de
nouvelles zones
(banque de
terrains)
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins d'annuler les zones 9Rb6 et de créer de nouvelles zones sur le territoire en faisant partie (Banque de terrains).

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 1er jour d'août 1983.

(SIGNÉ) Mme la Conseillère Françoise Drolet.

Amendement au
règl. 1982-Z
re: zonage
annuler les
zones 1Rb1 etc.
et créer de
nouvelles zones
(Centre-Ville)
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins d'annuler les zones 1Rb1, 1Rb2, 1Rc4, 1Rc5, 1Rc6, 1Rc7, 1Rc8, 1Rc9, 1Rc10, 1Pb7, 1Cv4, 1Cv5, 1Cb2, 1Cb4, 1Cb5, 1Cb6, 1Cb7, 1Cb8, 1Cb9, 1Cb10, 3Rc1 et 3Cb1 et de créer de nouvelles zones sur le territoire en faisant partie (Centre-ville).

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 1er jour d'août 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Georges Côté.

Amendement au
règl. 25 re:
modalités app.
aux versements
de la taxe fon.
municipale
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 25 de façon à modifier les dates pour le paiement des comptes de taxes.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 1er jour d'août 1983.



LUNDI, LE 1er JOUR D'AOÛT 1983

(SIGNÉ) M. le Conseiller Fernand Colbert.

Règlement
autorisant
des travaux
de réparation
et d'améliora.
du complexe
de l'Hôtel
de Ville
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement autorisant des travaux de réparation et d'amélioration du complexe de l'Hôtel de Ville et décrétant un emprunt au montant de 86 000 \$ à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 1er jour d'août 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Pierre Dupont.

Règlement
amendant le
règl. 814
re: prog.
Corvée-
Habitation
phase 3
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 814 concernant la création d'un fonds de subvention pour aider la construction domiciliaire, aux fins d'augmenter le fonds de subvention pour participer à la phase 3 du programme gouvernemental "Corvée-Habitation" (Décret 1149-83 du 1er juin 1983).

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 1er jour d'août 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Georges Côté.

Règlement
autorisant
l'achat de
500 chaises
pour le
Colisée
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement autorisant l'achat de 500 chaises pour le Colisée, l'installation d'un plancher amovible et l'exécution de travaux divers à la marquise du Colisée, et décrétant un emprunt de 56 000 \$ à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 1er jour d'août 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

311-83
Compte rendu
04-07-83
Adoption

PROPOSÉ PAR: Mme le Conseiller Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 4 juillet 1982 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications suivantes:

Page 1 - Item 2 - 1er alinéa:

Finir la phrase en ajoutant un point après réparées et rayer le restant du paragraphe.

Page 2 - Item 6 numéro 8:

Corriger pour la rue "Raymond-Lasnier".

ADOPTÉ



LUNDI, LE 1er JOUR D'AOÛT 1983

312-83
Règlement 858
travaux de
reconstruction
du Boul. Royal
du rond-point
aux limites
ouest de la
Ville
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 4 juillet 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
ET RÉSOLU:

Que le règlement 858 (1983) prévoyant des travaux de reconstruction du boul. Royal (tronçon de la route 138), de la limite ouest de la Ville jusqu'au rond-point du boul. Normand et décrétant un emprunt de 1 250 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

313-83
Règlement 859
modifications
de voirie à
l'intersection
Des Forges et
Ste-Marie et
engazonnement
du talus Des
Récollets
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 4 juillet 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
ET RÉSOLU:

Que le règlement 859 (1983) prévoyant des modifications de voirie à l'intersection Des Forges et Ste-Marie, ainsi que l'engazonnement du talus Des Récollets, vis-à-vis la rue Jean-Talon et décrétant un emprunt au montant de 4 200 \$ au fonds de roulement à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

314-83
Règlement
1982-Z-A-4
normes de
superficie
et de hauteur
des enseignes
sur poteau ou
sur socle
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 16 mai 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le règlement No. 1982-Z-A-4 (1983) amendement le règlement 1982-Z concernant le zonage, pour modifier les normes de superficie et de hauteur des enseignes sur poteau ou sur socle pour les compagnies d'utilité publique et les médias d'information.

ADOPTÉ

315-83
Projet règl.
1982-Z-A-5
re: zonage
dans l'arron-
dissement
historique
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy

Que le projet de règlement No. 1982-Z-A-5 (1983) amendement le règlement 1982-Z concernant le zonage aux fins de modifier la réglementation de la section 4.1 (arrondissement historique), soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 1er JOUR D'AOÛT 1983

316-83
Projet de
règlement
1982-C-1
re: const.
arrondissement
historique
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin

Que le projet de règlement No. 1982-C-1 (1983) amendant le règlement 1982-C concernant la construction au fins de modifier la réglementation dans l'arrondissement historique, soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

317-83
Projet de
règlement
1982-Z-A-6
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont

Que le projet de règlement No. 1982-Z-A-6 (1983) amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins d'annuler les zones 3Cd1 et 3Pb2, et créer dans le territoire inclus dans ces zones, les zones 3Cd1 et 3Rc9, soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

318-83
Projet de
règlement
1982-Z-A-7
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le projet de règlement No. 1982-Z-A-7 (1983) amendant le zonage, aux fins d'annuler les zones 9Rb6, et créer dans le territoire inclus dans cette zone, les zones 9Ra25 et 9Rb6, soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

319-83
Projet de
règlement
1982-Z-A-8
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier

Que le projet de règlement No. 1982-Z-A-8 (1983) amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage aux fins d'annuler les zones 1Rb1, 1Rb2, 1Rc4, 1Rc5, 1Rc6, 1Rc7, 1Rc8, 1Rc9, 1Rc10, 1Pb7, 1Cv4, 1Cv5, 1Cb2, 1Cb4, 1Cb5, 1Cb6, 1Cb7, 1Cb9, 1Cb10, 3Rc1 et 3Cb1, et créer dans le territoire inclus dans ces zones, les zones 1Cb2, 1Cb4, 1Cb5, 1Cb6, 1Cb7, 1Cb8, 1Cb9, 1Cb10, 1Cv4, 1Cv5, 1Rc4, 3Cb1 et 3Rc1, soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

320-83
Contrat
protocole
d'entente
entre VIA
RAIL CANADA
INC., LES
ENTREPRISES
VOYAGEUR LTÉE
et la VILLE
DE T.-R.
re: gare
intermodale
Adoption

ATTENDU que le 30ième jour du mois de juin 1982, VIA RAIL CANADA INC., LES ENTREPRISES VOYAGEUR LIMITÉE et LA VILLE DE TROIS-RIVIÈRES ont signé un protocole d'entente concernant un projet d'implantation d'une gare intermodale à Trois-Rivières;

ATTENDU que ce protocole d'entente se terminait le 30ième jour du mois de juin 1983, conformément à l'article 4.0 dudit protocole d'entente;

ATTENDU que le protocole d'entente peut être renouvelé après accord entre les parties;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt pour les parties de renouveler ledit protocole d'entente;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:



LUNDI, LE 1er JOUR D'AOÛT 1983

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville le renouvellement dudit protocole pour une période additionnelle d'une année se terminant le 30 juin 1984.

ADOPTÉ

321-83
Contrat
projet
d'acte de
correction
entre la
Ville de
T.-R. et
M. Lucien
Dubois
Adoption

ATTENDU que le 10 novembre 1939, par acte enregistré à Trois-Rivières, sous le No. 125,340, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a vendu à M. Lucien Dubois un terrain connu et désigné comme faisant partie du lot 26 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières;

ATTENDU que la désignation contenue dans l'acte ci-haut mentionné ne comportait pas de tenants et aboutissants, contrairement aux dispositions de l'article 2168 du Code Civil;

ATTENDU que M. Lucien Dubois est établi sur le lot 26-456 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières;

ATTENDU qu'il y a lieu de consentir un titre clair et valable à M. Dubois;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de correction en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières, aux droits de la Corporation de la Cité de Trois-Rivières, et M. Lucien Dubois, reconnaissent que, en vertu de l'acte ci-haut mentionné, M. Lucien Dubois a pris possession du terrain représenté aujourd'hui par le lot 26-457 et que, l'objet de ladite vente est le terrain représenté par ce dernier lot et, en autant que besoin est, Ville de Trois-Rivières cède et transporte à M. Lucien Dubois tous ses droits dans ledit lot No. 26-457, pour la considération déjà payée et mentionnée dans ledit acte de vente;

Le tout selon les termes et conditions mentionnés dans l'acte de correction préparé par Me Paul Villeneuve lequel a été soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

322-83
Contrat
servitude
en faveur
de l'HYDRO-
QUÉBEC
re: desservir
une ptie des
lots ayant
front sur la
rue Des Chenaux
banque de
terrains
Adoption

PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin

Que Son Honneur le Maire ou le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une convention avec l'HYDRO-QUÉBEC en vertu de laquelle la Ville accorde à l'Hydro-Québec des droits réels et perpétuels pour placer, remplacer, maintenir, réparer, ajouter et exploiter sur, au-dessus et au-dessous du fonds servant, des lignes de distribution d'énergie électrique soit aériennes, soit souterraines soit à la fois arériennes et souterraines, y compris les poteaux, haubans, câbles, fils, ancrés, supports, conduits, bornes, kiosques, puits d'accès et tous autres appareils et accessoires nécessaires ou utiles à leur bon fonctionnement sur les lots suivants:

DESCRIPTION DU FONDS SERVANT:

Vingt et une (21) lisières de terrain et six (6) empla-



LUNDI, LE 1er JOUR D'AOÛT 1983

cements pour six (6) haubans faisant partie du lot numéro partie cent quatre-vingt-six (P-186) et de certaines subdivisions officielles des lots originaires numéros cent quatre-vingt-six et cent quatre-vingt-un (186-et 181) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, comté de St-Maurice, Qué., division d'enregistrement de Trois-Rivières, Qué.

1- Une (1) lisière de terrain faisant partie du lot numéro deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro partie cent quatre-vingt-un (P-181-2) dudit cadastre mesurant trois (3) mètres de largeur sur une distance de deux cent cinquante-quatre mètres plus ou moins (254 m⁺) de longueur, direction sud-est, nord-ouest, dont l'extrémité sud-est est à une distance de trente mètres plus ou moins (30 m⁺) au sud-ouest du lot numéro 181-2-140 (rue Chapais), et l'extrémité nord-ouest à une distance de trente-cinq mètres plus ou moins (35 m⁺) au sud-ouest du prolongement projeté de la rue Matteau, bornée comme suit:

Lot No p-181-2: Vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro P-186; vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-2-127; vers le sud-ouest, par une partie de l'emprise de la servitude pour lignes de transmission d'Hydro-Québec sur ledit lot et par la rue Papineau; et vers le nord-est, par le résidu dudit lot.

2.- Onze (11) lisières de terrain faisant partie du lot numéro partie cent quatre-vingt-six (P-186) dudit cadastre, la première lisière mesurant deux (2) mètre de largeur sur une distance de vingt-cinq mètres plus ou moins (25 m⁺) de longueur direction sud-est, nord-ouest, dont l'extrémité sud-est est à une distance de trente-cinq mètres plus ou moins (35 m⁺) au sud-ouest du prolongement projeté de la rue Matteau et l'extrémité nord-ouest joignant l'extrémité sud-est du lot numéro 186-20; la deuxième lisière, mesurant trois (3) mètres de largeur sur une distance de cent-deux mètres plus ou moins (102 m⁺) de longueur, située à l'ouest dudit lot; la troisième lisière de forme irrégulière, mesurant trois (3) mètres de largeur sur une distance de cent-deux mètres plus ou moins (102 m⁺) de longueur située au nord-ouest; la quatrième lisière, mesurant trois (3) mètres de largeur, située à l'est dudit lot; la cinquième lisière, mesurant trois (3) mètres de largeur, est coloriée en jaune sur un croquis reconnu et initialé par les deux parties, et y est identifiée par les lettres "A" et "B". Elle part du point "A" jusqu'au point "B", en direction sud-est, nord-ouest, sur une distance de dix-neuf mètres plus ou moins (19 m⁺) de longueur jusqu'au point "B" où elle se termine; la sixième lisière, mesurant trois (3) mètres de largeur, est coloriée en jaune sur un croquis reconnu et initialé par les deux parties, et y est identifiée par les lettres "B" et "C". Elle part du point "B" jusqu'au point "C" en direction nord-est, sud-ouest, sur une distance de trente mètres plus ou moins (30 m⁺) de longueur jusqu'au point "C" où elle se termine; la septième lisière mesurant trois (3) mètres de largeur, est coloriée en jaune sur un croquis reconnu et initialé par les deux parties, et y est identifiée par les lettres "C" et "D". Elle part du point "C" jusqu'au point "D", en direction sud-est, nord-ouest, sur une distance de quatre-vingt-quinze mètres plus ou moins (95 m⁺) de longueur, jusqu'au point "D" où elle se termine; la huitième lisière, mesurant six (6) mètres de largeur, soit trois (3) mètres de chaque côté de la ligne électrique, est coloriée en jaune sur un croquis reconnu et initialé par les deux parties et y est identifiée par les lettres "D" et "E". Elle part du point "D" jusqu'au point "E" en direction sud-ouest, nord-est, sur une distance de quatre-vingts mètres plus ou moins (80 m⁺) de



LUNDI, LE 1er JOUR D'AOÛT 1983

longueur, jusqu'au point "E" où elle se termine; la neuvième lisière mesurant trois (3) mètres de largeur, située au sud-est dudit lot, la dixième lisière, mesurant six (6) mètres de largeur, soit trois (3) mètres de chaque côté de la ligne électrique, est coloriée en jaune sur un croquis reconnu et initialé par les deux parties et y est identifiée par les lettres "F" et "G". Elle part du point "F" jusqu'au point "G" en direction sud-ouest, nord-est, sur une distance de trente-cinq mètres plus ou moins (35 m⁺) de longueur, jusqu'au point "G" où elle se termine; et la onzième lisière mesurant trois (3) mètres de largeur, située au sud-est dudit lot, bornées comme suit:

Lot No P-186:

Première lisière de terrain: Vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 186-20; vers le sud-est, par une partie du lot P. 181-2; vers le sud-ouest, par une partie de l'emprise de la servitude pour lignes de transmission d'Hydro-Québec faisant partie dudit lot; et vers le nord-est, par le résidu dudit lot.

Deuxième lisière de terrain: Vers le sud, par une partie de l'emprise de la servitude pour lignes de transmission d'Hydro-Québec, faisant partie dudit lot; vers l'ouest, par les lots numéros 186-16, 186-17, 186-18, 186-19 et 186-20; et vers le nord et l'est, par le résidu dudit lot.

Troisième lisière de terrain: Vers le nord-ouest, par les lots numéros 186-10, 186-11, 186-12, 186-13, 186-14 et 186-15; vers le nord-est, par une partie du lot numéro 186-8 (rue Chapais) et vers le sud-est et le sud, par le résidu dudit lot.

Quatrième lisière de terrain: Vers le nord-est, par une partie du lot numéro 186-33 (Rue projetée); vers le sud-ouest, par une partie de l'emprise de la servitude pour lignes de transmission d'Hydro-Québec faisant partie dudit lot; vers l'est, par les lots numéros 186-21, 186-22, 186-23 et 186-24; et vers l'ouest, par le résidu dudit lot.

Cinquième lisière de terrain: Vers l'est, par une partie du lot numéro 186-21; vers le sud-ouest, par une partie de l'emprise de la servitude pour lignes de transmission d'Hydro-Québec faisant partie dudit lot; et vers le nord-ouest et le nord-est, par le résidu dudit lot. En plus, un (1) emplacement pour un (1) hauban sur ledit lot.

Sixième lisière de terrain: Vers le sud-est, par une partie de l'emprise de la servitude pour lignes de transmission d'Hydro-Québec faisant partie dudit lot; vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro P-186 appartenant à Hydro-Québec; et vers le nord-ouest et le nord-est, par le résidu dudit lot. En plus, un (1) emplacement pour un (1) hauban sur ledit lot.

Septième lisière de terrain: Vers le sud-est, par une partie de l'emprise de la servitude pour lignes de transmission d'Hydro-Québec faisant partie dudit lot; vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro P-186 appartenant à Hydro-Québec; et vers le nord-ouest et le nord-est, par le résidu dudit lot. En plus, un (1) emplacement pour un (1) hauban sur ledit lot.

Huitième lisière de terrain: Vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro P-186 appartenant à Hydro-Québec; vers le nord-est, par le résidu dudit lot et une partie du lot numéro 186-33 (Rue projetée); et vers le nord-ouest et le sud-



LUNDI, LE 1er JOUR D'AOÛT 1983

est, par le résidu dudit lot. En plus, un (1) emplacement pour un (1) hauban sur ledit lot.

Neuvième lisière de terrain: Vers le sud-est, par le lot numéro 186-33 (Rue projetée); et vers le sud-ouest, le nord-ouest et le nord-est, par le résidu dudit lot.

Dixième lisière de terrain: Vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot et une partie du lot numéro 186-33 (Rue projetée); vers le nord-est, par le résidu dudit lot et une partie du lot numéro 186-26; et vers le nord-ouest et le sud-est, par le résidu dudit lot.

Onzième lisière de terrain: Vers le sud-est, par les lots numéros 186-26, 186-27, 186-28, 186-29, 186-30, 186-31 et 186-32; et vers le sud-ouest, le nord-ouest et le nord-est, par le résidu dudit lot. En plus, un (1) emplacement pour un (1) hauban sur ledit lot.

3- Une (1) lisière de terrain de forme irrégulière faisant partie des lots numéros dix, onze, douze, treize quatorze et quinze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-six (186-10, 186-11, 186-12, 186-13, 186-14 et 186-15) dudit cadastre mesurant trois (3) mètres de largeur, située au sud-est desdits lots, bornée comme suit:

Lot No 186-10: Vers le nord-est, par une partie du lot numéro 186-8 (Rue Chapais); vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 186-11; vers le sud-est, par une partie du lot numéro P-186; et vers le nord-ouest, par le résidu dudit lot.

Lot No 186-11: Vers le nord-est, par une partie du lot numéro 186-10; vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 186-12; vers le sud-est, par une partie du lot numéro P-186; et vers le nord-ouest, par le résidu dudit lot.

Lot No 186-12: Vers le nord-est, par une partie du lot numéro 186-11; vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 186-13; vers le sud-est, par une partie du lot numéro P-186; et vers le nord-ouest, par le résidu dudit lot.

Lot No 186-13: Vers le nord-est, par une partie du lot numéro 186-12; vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 186-14; vers le sud-est, par une partie du lot numéro P-186; et vers le nord-ouest, par le résidu dudit lot.

Lot No 186-14: Vers le nord-est, par une partie du lot numéro 186-13; vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 186-15; vers le sud-est, par une partie du lot numéro P-186; et vers le nord-ouest, par le résidu dudit lot.

Lot No 186-15: Vers le nord-est, par une partie du lot numéro 186-14; vers le sud, par une partie du lot numéro 186-16; vers le sud-est, par une partie du lot numéro P-186; et vers le nord-ouest, par le résidu dudit lot.

4- Une (1) lisière de terrain faisant partie des lots numéros seize, dix-sept, dix-huit et dix-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-six (186-16, 186-17, 186-18 et 186-19) dudit cadastre, mesurant trois (3) mètres de largeur, située à l'est desdits lots, bornée comme suit:

Lot No 186-16: Vers le nord, par une partie du lot numéro 186-15; vers le sud, par une partie du lot numéro 186-17; vers l'est, par une partie du lot numéro P-186 et vers l'ouest, par le résidu dudit lot.

LUNDI, LE 1er JOUR D'AOUT 1983



Lot No 186-17: Vers le nord, par une partie du lot numéro 186-16; vers le sud, par une partie du lot numéro 186-18; vers l'est, par une partie du lot numéro P-186; et vers l'ouest par le résidu dudit lot.

Lot No 186-18: Vers le nord, par une partie du lot numéro 186-17; vers le sud, par une partie du lot numéro 186-19; vers l'est, par une partie du lot numéro P-186; et vers l'ouest par le résidu dudit lot.

Lot No 186-19: Vers le nord, par une partie du lot numéro 186-18; vers le sud, par une partie du lot numéro 186-20; vers l'est, par une partie du lot numéro P-186; et vers l'ouest, par le résidu dudit lot.

5- Deux (2) lisières de terrain faisant partie du lot numéro vingt de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-six (186-20) dudit cadastre, la première lisière mesurant trois (3) mètres de largeur, située à l'est, et la deuxième lisière mesurant deux (2) mètres de largeur, au sud-ouest dudit lot, bornées comme suit:

Lot No 186-20:

Première lisière de terrain: Vers le nord, par une partie du lot numéro 186-19; vers le sud-ouest, par une partie de l'emprise de la servitude pour lignes de transmission d'Hydro-Québec sur le lot numéro P-186; vers l'est, par une partie du lot numéro P-186; et vers l'ouest, par le résidu dudit lot.

Deuxième lisière de terrain: Vers l'est, par une partie du lot numéro P-186; vers l'ouest, par une partie du lot numéro 186-9 (Boulevard des Chenaux); vers le sud-ouest, par une partie de l'emprise de la servitude pour lignes de transmission d'Hydro-Québec sur le lot numéro P-186; et vers le nord-est, par le résidu dudit lot.

6- Deux (2) lisières de terrain faisant partie du lot numéro vingt-et-un de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-six (186-21) dudit cadastre, la première lisière mesurant deux (2) mètres de largeur, située au sud-ouest, et la deuxième lisière mesurant trois (3) mètres de largeur, à l'ouest dudit lot, bornées comme suit:

Lot No 186-21:

Première lisière de terrain: Vers l'est, par une partie du lot numéro 186-9 (Boulevard des Chenaux); vers l'ouest, par une partie du lot numéro P-186; vers le sud-ouest, par une partie de l'emprise de la servitude pour lignes de transmission d'Hydro-Québec sur le lot numéro P-186; et vers le nord-est, par le résidu dudit lot.

Deuxième lisière de terrain: Vers le sud-ouest, par une partie de l'emprise de la servitude pour lignes de transmission d'Hydro-Québec sur le lot numéro P-186; vers le nord, par une partie du lot numéro 186-22; vers l'ouest, par une partie du lot numéro P-186; et vers l'est, par le résidu dudit lot.

7- Une lisière de terrain faisant partie des lots numéros vingt-deux, vingt-trois et vingt-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-six (186-22, 186-23 et 186-24) dudit cadastre, mesurant trois (3) mètres de largeur, située à l'ouest desdits lots, bornée comme suit:

LUNDI, LE 1er JOUR D'AOÛT 1983



Lot No 186-22: Vers le sud, par une partie du lot numéro 186-21; vers le nord, par une partie du lot numéro 186-23; vers l'ouest, par une partie du lot numéro P-186; et vers l'est, par le résidu dudit lot.

Lot No 186-23: Vers le sud, par une partie du lot numéro 186-22; vers le nord, par une partie du lot numéro 186-24; vers l'ouest, par une partie du lot numéro P-186 et vers l'est, par le résidu dudit lot.

Lot No 186-24: Vers le sud, par une partie du lot numéro 186-23; vers le nord-est, par une partie du lot numéro 186-33 (Rue); vers l'ouest, par une partie du lot numéro P-186 et vers l'est, par le résidu dudit lot.

8- Une (1) lisière de terrain faisant partie des lots numéros vingt-six et vingt-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-six (186-26 et 186-27) dudit cadastre, mesurant trois (3) mètres de largeur, située au nord-ouest desdits lots, bornée comme suit:

Lot No 186-26: Vers le nord-est, par une partie du lot numéro 186-27; vers le sud-ouest, et le nord-ouest, par une partie du lot numéro P-186; et vers le sud-est, par le résidu dudit lot.

Lot No 186-27: Vers le nord-est, par une partie du lot numéro 186-28, vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 186-26; vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro P-186; et vers le sud-est, par le résidu dudit lot.

9- Une (1) lisière de terrain faisant partie des lots numéros vingt-neuf, trente, trente-et-un et trente-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-six (186-29, 286-30, 286-31 et 186-32) dudit cadastre, mesurant trois (3) mètres de largeur, située au nord-ouest desdits lots, bornée comme suit:

Lot No 186-29: Vers le nord-est, par une partie du lot numéro 186-30; vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 186-28; vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro P-186; et vers le sud-est, par le résidu dudit lot.

Lot No 186-30: Vers le nord-est, par une partie du lot numéro 186-31; vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 186-29; vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro P-186; et vers le sud-est, par le résidu dudit lot.

Lot No 186-31: Vers le nord-est, par une partie du lot numéro 186-32; vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 186-30; vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro P-186; et vers le sud-est, par le résidu dudit lot.

Lot No 186-32: Vers le nord-ouest et le nord-est, par une partie du lot numéro P-186; vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 186-31; et vers le sud-est, par le résidu dudit lot.

10- Un (1) emplacement pour un (1) hauban faisant partie du lot numéro onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-six (186-11) dudit cadastre, mesurant un (1) mètre de largeur sur une distance de six mètres plus ou moins (6 m⁺) de longueur situé au sud-ouest dudit lot, borné comme suit:

Lot No 186-11: Vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 186-12; vers le sud-est, par une partie de lot numéro



LUNDI, LE 1er JOUR D'AOÛT 1983

P-186 et vers le nord-ouest et le nord-est, par le résidu dudit lot.

11- Un (1) emplacement pour un (1) hauban faisant partie du lot numéro douze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-six (186-12) dudit cadastre, mesurant un (1) mètre de largeur sur une distance de six mètres plus ou moins (6 m⁺) de longueur, situé au nord-est dudit lot, borné comme suit:

Lot No 186-12: Vers le nord-est, par une partie du lot numéro 186-11; vers le sud-est, par une partie de lot numéro P-186 et vers le nord-ouest et le sud-ouest, par le résidu dudit lot.

12- Un (1) emplacement pour un (1) hauban faisant partie du lot numéro treize de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-six (186013) dudit cadastre, mesurant un (1) mètre de largeur sur une distance de six mètres plus ou moins (6m⁺) de longueur, situé au sud-ouest dudit lot, borné comme suit:

Lot No 186-13: Vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 186-14; vers le sud-est, par une partie du lot numéro P-1896; et vers le nord-est et le nord-ouest, par le résidu dudit lot.

13- Un (1) emplacement pour un (1) hauban faisant partie du lot numéro quatorze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-six (186-14) dudit cadastre, mesurant un (1) mètre de largeur sur une distance de six mètres plus ou moins (6m⁺) de longueur, situé au nord-est dudit lot, borné comme suit:

Lot No 186-14: Vers le nord-est, par une partie du lot numéro 186-13; vers le sud-est, par une partie du lot numéro P-186; et vers le sud-ouest et le nord-ouest, par le résidu dudit lot.

14- Un (1) emplacement pour un (1) hauban faisant partie du lot numéro quinze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-six (186-15) dudit cadastre mesurant un (1) mètre de largeur sur une distance de six mètres plus ou moins (6m⁺) de longueur, situé au sud dudit lot borné comme suit:

Lot No 186-15: Vers le sud, par une partie du lot numéro 186-16; vers le sud-est, par une partie du lot numéro P-186; et vers le nord et l'ouest, par le résidu dudit lot.

15- Un (1) emplacement pour un (1) hauban faisant partie du lot numéro seize de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-six (186-16) dudit cadastre, mesurant un (1) mètre de largeur sur une distance de six mètres plus ou moins (6m⁺) de longueur, situé au nord dudit lot borné comme suit:

Lot No 186-16: Vers le nord, par une partie du lot numéro 186-15; vers l'est, par une partie du lot P-186; et vers le sud et l'ouest, par le résidu dudit lot.

Ledit emplacement est montré en jaune sur un croquis signé par les parties pour fins d'identification lequel demeure en possession des parties pour leur propre utilité.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la dite convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie inté-



LUNDI, LE 1er JOUR D'AOÛT 1983

grante.

ADOPTÉ

323-83
Contrat
vente à
M. Léo
RICARD
du lot
186-22
situé
dans la
banque de
terrains
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à M. Léo RICARD le lot 186-22 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivieres, pour le prix de 4 000 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Jean-Paul BÉRARD, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante, et sujet à l'approbation de la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉ

324-83
Contrat
mainlevée
en faveur
de Martin
DUDEMAINE
et Carl
HÉBERT
Adoption

ATTENDU que par actes de ventes enregistrés à Trois-Rivières le 21 juin 1983 sous les nos 347229 et 347231, la Ville de Trois-Rivières a vendu le lot 181-2-133-2 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières à M. et Mme Martin DUDEMAINE et le lot 181-2-133-1 à M. et Mme Carl HÉBERT;

ATTENDU que ces ventes étaient assorties de certaines conditions, entre autres celle de construire sur ces lots un bâtiment d'habitation;

ATTENDU que les acquéreurs se sont effectivement acquittés de cette obligation;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, monsieur le Maire suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de mainlevée préparé par Me Jean PAQUIN, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée et quittance finale de tous droits pouvant exister en sa faveur aux termes des actes enregistrés à Trois-Rivières sous les numéros 347229 et 347231 et affectant tous les immeubles décrits auxdits actes.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

325-83
Contrat
renouvellement
du bail
intervenu
entre la
Ville et

PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, Monsieur le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un bail sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières loue de M. MARCEL LAMPRON, un garage sis



LUNDI, LE 1er JOUR D'AOUT 1983

M. Marcel
LAMPRON
re: location
d'un garage
Adoption

au no. 1585 Boul. Rathier en la Ville de Trois-Rivières, construit sur le lot no. 1-339 du cadastre de St-Étienne, d'une superficie d'environ 1,200 p.c.; la partie du garage ayant une superficie d'environ 600 pieds carrés, soit la moitié de l'espace que M. Lampron se réserve, pour une durée d'un an à compter du 1er octobre 1983 et pour le prix de 265,00 \$ par mois comprenant le petit nettoyage et la vérification quotidienne du camion-pompe qui sera remis à cet endroit.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

326-83
Demande
d'emprunt
temporaire
au montant
de 258 000 \$
Adoption

ATTENDU QUE lors de l'échéance du 1er novembre 1983 sur l'émission de 4 460 000 \$, le solde en capital non alors amorti sera renouvelable à ladite date, au moyen d'une nouvelle finance de renouvellement, pour la balance du terme autorisé;

ATTENDU QUE pour faciliter le remboursement de ladite échéance, il y a lieu d'obtenir l'autorisation d'effectuer un emprunt temporaire pour une somme égale au montant du solde non amorti et renouvelable ci-haut indiqué;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente.

QUE demande soit faite à la Commission municipale du Québec de bien vouloir autoriser la Ville de Trois-Rivières à emprunter temporairement une somme de 258 000,00 \$, ledit emprunt temporaire devant être remboursable à même le produit de la nouvelle finance de renouvellement de l'émission originale d'obligations de 4 460 000 \$, datée du 1er novembre 1963.

ADOPTÉ

327-83
Demande au
Ministère
des Trspts
re: surveil-
lance
qualitative
des travaux
du Boul. Royal
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières entend reconstruire la partie du Boul. Royal comprise entre la limite ouest de la Ville et le rond-point du Boul. Normand;

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec a confirmé qu'il accordait une subvention de 500 000 \$ pour ces travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières demande au Ministère des Transports de se charger de la surveillance qualitative des travaux de reconstruction du Boul. Royal, entre la limite ouest de la Ville et le rond-point du Boul. Normand.

ADOPTÉ

328-83
Approbation

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont



LUNDI, LE 1er JOUR D'AOÛT 1983

par le Min.
de l'Envi.
du Qué. re:
remplacement
conduite
d'aqueduc
Boul. Royal
Adoption

Que la Ville de Trois-Rivières sollicite du Ministère de l'Environnement du Québec l'approbation des plans pour le remplacement d'une conduite d'aqueduc et de conduites de drainage sur le Boul. Royal, de la limite ouest de la Ville jusqu'au rond-point du Boulevard Normand et autorise le Directeur des Services techniques de la Ville de Trois-Rivières ou son représentant à présenter ces plans pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ

329-83
Approbation
par le Min.
de l'Environ.
du Qué. des
plans re:
remplacement
des conduites
d'aqueduc rues
Lavérendrye etc.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy

Que la Ville de Trois-Rivières sollicite du Ministère de l'Environnement du Québec l'approbation des plans pour le remplacement des conduites d'aqueduc et de conduites sur les rues Lavérendrye, Baillargeon, Chamberland et Dumoulin et autorise le Directeur des Services techniques de la Ville Trois-Rivières ou son représentant à présenter ces plans pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ

330-83
Autorisation
Contentieux
re: cause
opposant
M. Guy-Paul
Simard à la
Ville de T.-R.
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Chef du Contentieux soit autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 400-02-001116-837 des dossiers de la Cour Provinciale pour le district des Trois-Rivière, dans laquelle GUY-PAUL SIMARD est Appelant, VILLE DE TROIS-RIVIERES, Intimée, et LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC, mis-en-cause, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTÉ

331-83
Autorisation
pour vendre
de la bière
dans le Pavillon
Gagnon
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise l'Association de Baseball de Trois-Rivières à demander un permis temporaire pour la vente de bière dans le Pavillon Gagnon du Parc Albert-Gaucher les 19, 20 et 21 août 1983 à l'occasion de compétitions interrégionales de baseball mineur.

ADOPTÉ

Règlement
pour des
travaux
d'asphalte
dans diverses
rues
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de recouvrement d'asphalte de diverses rues et décrétant un emprunt de 250 000 \$ à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 1er jour d'août 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Fernand Colbert.

332-83
Sympathies

VU le décès subi de M. Noël LAMY, commissaire sur la Commission du Parc de l'Exposition depuis de nombreuses années;



LUNDI, LE 1er JOUR D'AOÛT 1983

re: décès
M. Noël Lamy
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette ses plus profondes sympathies à la famille et aux amis de M. Noël Lamy.

ADOPTÉ

333-83
Félicitations
à Mlle Hélène
Francoeur
élue Miss
T.-R.
Adoption

ATTENDU que Mlle Hélène Francoeur a été élue MISS TROIS-RIVIÈRES 1983;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations à Mlle Francoeur et lui souhaite tout le succès possible dans la réalisation de ses entreprises.

ADOPTÉ

334-83
Comptes
à payer
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Maurice Couture Ltée:	
Clôture et arrêt-balle - Parc Usine de filtration - paiement no 1 - retenue 10%	8 797,27 \$
Rolland Durand & Fils Enr.:	
Entretien ménager - Postes nos 1, 2 et 3 - juin 1983	2 333,32
Massicotte & Fils Ltée:	
Travaux supplémentaires - endroits divers & pose de béton bitumineux	23 810,18
C.P. Ltée:	
Location - tuyaux et câbles souterrains	11,00
H. Blanchette Ltée:	
Barrière pour la ruelle d'accès à la terrasse du Centre Culturel - paiement no 1	375,00
Thomas Bellemare & Fils Ltée:	
Location de niveleuse	312,00
Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie:	
Fourniture de jeux de fiches de catalogues pour 1983 - 2e versement	1 200,00
Xérox Canada Ltée:	
Service de photocopie - du 30 mai au 21 juin 1983 - Cour municipale (plus frais d'annulation)	124,88
Service de photocopies - du 30 mai au 22 juin 1983 - Usine de traitement d'eau (plus frais d'annulation de la 660)	132,79
Frais de location de la 2600 - 3 mois	167,89
Ferron, Tousignant, Pagé & Associés Inc.:	
Avenant - assurance systèmes informatiques - du 17 mai au 31 décembre 1983	551,00
Dr. Roger Caron:	
Honoraires - services professionnels - juin 1983	320,00
Centre du Trophée:	
Achat d'une plaque pour le Flambeau	274,68
St-Maurice Aéro Club:	
Service de gérance - Aéroport - juillet 1983	390,00
Me Jean Paquin:	
Honoraires - bail emphytéotique - U.Q.T.R.	300,00
Marché Victoria Inc.:	
Achats divers	187,55
Le Nouvelliste:	



LUNDI, LE 1er JOUR D'AOÛT 1983

Avis publics	320,00
Trudel, Morin & Associés:	
Honoraires - huissiers	12,45
Institut Supérieur de Perfectionnement des Cadres:	
Frais d'inscription - Wilson O'Shaughnessy	595,00
Régie des loteries et courses du Québec:	
Droits d'une licence - bingo au Colisée - Expo 1983	360,00

SERVICE RÉCRÉATION ET PARCS

Productions Specta Inc.:	
Location de système de son - piscine de l'Expo	46,79
Administration - J.A. Thompson, Centre Culturel et Services communautaires	20 441,67
Lavage de vitres extérieures - Centre Culturel et Bibliothèque	155,00
Changement de serrures	149,00

Subventions - balle molle féminine - été 1983

Association sportive Ste-Cécile Inc.	150,00
Centre Landry (1980) Inc.	140,00
Loisirs St-Sacrement Inc.	150,00
Loisirs Ste-Marguerite Inc.	150,00
Loisirs Ste-Thérèse Inc.	290,00
Association trifluvienne de soccer:	
Frais d'arbitrage - 2e versement	2 979,94 \$
Remboursement des inscriptions	905,00

Subventions - entretien et surveillance du terrain de balle - 2e versement

Association récréative des loisirs St-Jean-Baptiste de la Salle (plus 1 partie jouée)	393,00
Association Loisirs Ste-Thérèse Inc.	900,00
Association de Baseball de Trois-Rivières (plus parties jouées)	800,00
Groupe Licence-courses:	
Licence - stade de baseball - du 1er mai 1983 au 30 avril 1984	55,00
Licence - Colisée - du 1er mai 1983 au 30 avril 1984	551,60

HIPPODROME

Service Financier Procan Ltée:	
Location - mini-ordinateur - juillet 1983	287,76
Société des Alcools du Québec:	
Achat de boisson	783,01

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JUIN 1983

Léo Bellerose - 1,365 km	245,70
Lionel Duval - 1,186 km	251,22
Transport	17,00
Normand Fournier - 608 km	133,76
Fernand Pellerin - 1,055 km	211,00
Michel Jutras - 264 km	58,08
Gaston Gaulin - 162 km	33,66
51 km - mai 1983	11,22
Jean-Louis Ouellette - 1,120 km	246,40
Lionel Bellefeuille:	
Remboursement de dépenses - dîners - grief	35,07
Jacques Chartrand:	
Remboursement de dépenses - 2 repas	13,00
Claude Doucet:	



LUNDI, LE 1er JOUR D'AOÛT 1983

Dépenses de voyage - Québec - signature des obligations	66,98
Michel Lefebvre:	
Remboursement de dépenses - repas	5,25

REMBOURSEMENT DE PETITES-CAISSES

René Monfette	334,09
René Monfette	501,61
Jacques St-Laurent	198,45
Armand Allard	98,80
Origène Bellemare	52,27
Jacques Genest	454,76
Jean-Louis Goneau	48,97
Madame Louise Goyette	81,11
Lucien A. Ouellet	75,98
André Marcil	622,65
Pagé Construction Inc.:	
Recouvrement de pavage 1983 - paiement no 1 - retenue 10%	57 723,56
Recouvrement de pavage 1983 - paiement no 2	56 385,96
Gaston Paillé Ltée:	
Branchements de services - aqueduc et drainage 1983 - paiement no 3 - retenue 10%	8 925,75
Maurice Couture Ltée:	
Chlorinateur - Piscine Expo - paiement no 1 - retenue 10%	5 516,10
Maintenance Eureka:	
Entretien ménager - Marché-aux-Denrées - juin 1983	2 575,00
Sani Paré Inc.:	
Cueillette, transport et enfouissement des-déchets - du 16 au 30 juin 1983	23 237,64
Enlèvement des déchets - Postes nos 1, 2 et 3 - du 18 juin au 1er juillet 1983	30,00
Sanibec Trois-Rivières:	
Service d'entretien de fin de semaine - juin 1983	544,00
Entretien ménager - juin 1983 - Hôtel de Ville, Édifice François-Nobert, Cour municipale	2 135,65
Service de Chauffage Mauricien:	
Travaux - Flambeau	146,20
Thomas Bellemare & Fils Ltée:	
Location de pelle et service de transport	615,00
Pavage de Nicolet Inc.:	
Location de niveleuse et transport	147,00
Trois-Rivières Location Inc.:	
Locations diverses de machinerie	1 566,41
Centre du Trophée:	
Achat de plaques	222,08
J.B. Deschamps Inc.:	
Impression - Émission d'obligations - 4 juillet 1983	7 229,11
Garceau & Dufresne:	
Honoraires - Cession par Dame Hélène Gagné	250,00
Floriculture Gauthier Inc.:	
Fleurs - Pierre Laneuville	27,25
Le Nouvelliste:	
Avis de cueillette des déchets - Appel d'offres - Publicité hippodrome - Avis publics	994,00
Pitney Bowes:	
Contrat d'entretien - balance et ouvre-lettre - du 30 août 1983 au 29 août 1984	187,00
Canada I America's Cup Challenge Committee:	
Subvention - courses de voiliers	100,00
Journée d'étude C.P.S. 1983:	
Réception	100,00

SERVICE RÉCRÉATION ET PARCS



LUNDI, LE 1er JOUR D'AOÛT 1983

Concert-Action:

Production et impression - bottin des ressources pour le organismes du secteur est de la Ville	250,00
Comité de la Traverse des Âges Inc.:	
Entretien de la bâtisse - juillet 1983	612,00

HIPPODROME

Boutique de Harnais Yvon Pratte:	
Achats divers	50,59
Ambulance 12-12 Ltée:	
Service d'ambulance - les 21, 23, 25 et 26 juin 1983	649,15
Canadian Trotting Association:	
Droits et permis - 10 jours courses	2 729,50
Brasserie Labatt Ltée:	
Achat de bière	949,20
Brasserie O'Keefe Ltée:	
Achat de bière	1 114,50
Cotnoir & Pleau Ltée:	
Achat de bière	2 369,70
Imprimerie Art Graphique Inc.:	
Impression de billets - tournoi de golf des hommes de chevaux	35,40
Impression des programmes nos 16 à 21 inclusivement et programme courses-école	3 400,80
Infofax Inc.:	
Location de télex - juillet 1983	98,10
Journal de Montréal:	
Publicité	84,36
Reynolds Radio:	
Location de mobile et base - juillet 1983	59,95
Sécurité Cougar Inc.:	
Service de surveillance - du 12 au 25 juin 1983	1 371,23 \$
Alain Robitaille:	
Achat de paille	140,00
Danielle Cantin:	
Cueillette de renseignements - remboursement de dépenses	127,30

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JUIN 1983

René Perron - 652 km	143,44
Yvon Poirier - 869 km	191,18

TOTAL 256,733,92 \$

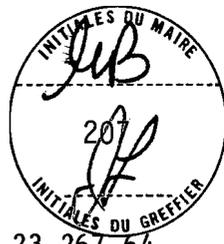
ADOPTÉ

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Compagnie Générale Électrique du Canada Ltée:	
Entretien	546,74 \$
Compagnie Générale Électrique du Canada Ltée:	
Entretien	912,18
Gaston Paillé Ltée:	
Gare Intermodale - Phase I - Aqueduc, drainage	32 330,38
Massicotte & Fils Ltée:	
Location équipement et dépôt d'appel d'offres	139,14
Sani Paré Inc.:	
Cueillette, transport et enfouissement des déchets -	

335-83
Comptes
à payer
Adoption



LUNDI, LE 1er JOUR D'AOÛT 1983

du 1er juillet au 15 juillet 1983	23 267,64
Trois-Rivières Cimentier Inc.:	
Trottoirs et bordures 1983	17 577,83
Laboratoire de Construction de Québec Inc.:	
Prélèvement - Béton de ciment (trottoirs) - Juin 1983	702,50
Cooke Service Mobile Enr.:	
Serrure	45,00
ISI Vente et Distribution d'Ordinateurs Inc.:	
Traitement de textes	24 001,24
Garage René Lacombe Inc.:	
Remorquages	54,00
Librairie du Cap Inc.:	
Location et photocopies - Service Récréation & Parcs, Pavillon de la Jeunesse, Poste de Police No 1 - Juin 1983	842,96
Librairie du Cap Inc.:	
Location et photocopies - Imprimerie et Trésorière - Du 3 juin au 3 juillet 1983	802,40
Le Nouvelliste:	
Avis publics	102,00
Le Nouvelliste:	
Offres d'emploi - Appels d'offres - Cour natation	1 237,80
Éditions FM Compilations:	
Abonnement code du travail - Août 1983 à août 1984	135,00
Société Protectrice des Animaux de la Mauricie Inc.:	
Télépage - Juin 1983	120,00
Dolbec Transport Inc.:	
Transport d'équipement I.B.M.	173,97
Paul Doucet:	
Distribution rapports annuels 1983	125,00
Michel Matteau:	
Remboursement frais de scolarité	31,75
Charles-Édouard Provencher:	
Cadeau - retraite	200,00
Madame Jeanne Paquin:	
Buffet - 4 juillet 1983	60,00
Le Soleil Ltée:	
Offre d'emploi - Directeur sécurité	984,00
Interconsavis Ltée:	
Abonnement annuel - Document informations INFO +	115,00
Sobeco Inc.:	
Honoraires professionnels - Mai 1983	10 433,62
Gesconex Inc.:	
Étude de productivité - 1er versement	9 200,00
Gesconex Inc.:	
Étude de productivité - 2ième versement	10 000,00
Probec 5 Limitée:	
Offre d'emploi (presse) - Directeur sécurité	881,
Paquette Rocheleau & Ass.:	
Sommaton	6,15 \$
Linteau, Villeneuve, Miller, Huissiers:	
Honoraires - huissier	15,45
Jacques Royer, Huissier:	
Honoraires - huissier	12,45
Trudel, Morin & Associés:	
Honoraires - huissier	10,52
Trudel, Morin & Associés:	
Honoraires - huissier - Juin 1983	1 356,76
<u>SERVICE RÉCRÉATION ET PARCS</u>	
Piscine St-Louis Inc.:	
Chlore - Centre Landry	205,80
Association Trifluvienne de Soccer:	
Partage pertes ballons et surplus perception	211,20
F.B.A.Q. Mauricie:	
Arbitrage baseball - 1er juillet au 14 juillet 1983	478,00



LUNDI, LE 1er JOUR D'AOÛT 1983

Les Aigles Junior de Trois-Rivières Inc.:	
Arbitrage - Juin 1983	162,00
Comité de Zone F.B.A.Q.:	
Marqueurs - 15 juin au 30 juin 1983	218,50
Comité de Zone F.B.A.Q. Mauricie:	
Arbitrage - 15 juin au 30 juin 1983	1 053,00
Comité de Zone F.B.A.Q. Mauricie:	
Marqueurs - 1er juillet au 14 juillet 1983	280,00
Croix-Rouge Canadienne:	
Écussons	185,30
Fédération Qué. Centres Communautaires de Loisirs:	
Stage de formation	60,00
Roland Masse:	
Mixer électrique	175,00

HIPPODROME

Saillant Inc.:	
"Cartridges"	121,21
Salon du Harnais Inc.:	
Courverture	121,43
Sodic Québec Inc.:	
Frais de départ	600,00
Photo Lambert 1977 Inc.:	
Services TV en circuit fermé	1 775,50
Kerr Norton Ltée:	
Bobine	588,60
Journal de Montréal:	
Publication	42,18
Imprimerie Art Graphique Inc.:	
Impression des programmes Nos 22, 23, 24, 25, 26	2 524,44
Cotnoir & Pleau Ltée:	
Achat de bière	971,10
CHEM TV Inc.:	
Publicité	2 182,80
Télémedia CHLN 55:	
Publicité	901,68
Télé St-François Inc.:	
Publicité	1 152,60
Journal de Montréal:	
Publicité	42,18
Sécurité Cougar Inc.:	
Surveillance - 26 juin au 2 juillet 1983	829,05
Éditions Lac St-Pierre Inc.:	
Publicité	200,00
Brink's Canada Limitée:	
Frais de transport - Mai et juin 1983	560,00
Ambulance 12-12 Ltée:	
Service d'ambulance - 28 et 30 juin, 2 et 3 juillet 1983	649,15

EXPOSITION

Lajoie Limitée:	
Stalles à chevaux	5 007,00 \$
Régie des loteries et courses du Québec:	
Droit de licence - tirage voiture	947,50
Le Pro-Jac Ltée:	
Frais de repas - 15, 16, 21 juin 1983	70,24
Au Palais du Chinois Inc.:	
Frais de repas - 7, 27, 28 juin 1983	130,13
Marché St-Louis Ltée:	
Aliments divers	133,91
C.A.P.A.C.:	
Redevances de permis	325,08
Entreprises P.A. Alarie:	
Système de traite - 1er versement	1 250,00
" " - 2ième versement	1 250,00

LUNDI, LE 1er JOUR D'AOÛT 1983



ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JUIN 1983

Denis Ricard - Avril, mai, juin 1983 - 365 km	80,30
Gaëtan Neault - Avril, mai, juin 1983 - 339 km	74,58
Roger Lafontaine - Janvier à juin 1983 - 246 km	54,12
Robert Rousseau - 1 304 km	253,06
Mario Sauvageau - 1 854 km	407,88
Raymond St-Pierre - 735 km	161,70
Gaston Tousignant - 904 km	180,80
Yves Picard - 289 km	63,58
Gilles Poulin - 251 km	55,22
Alain Provencher - 1 468 km	265,88
Yvon Ratelle - 1 013 km et frais de transport (10,00\$)	229,07
Pierre Pépin - 109 km	23,98
Michel Pellerin - 1 801 km	364,88
Alain Perron - 74 km	16,28
Luc Pagé - 260 km	57,20
Denis Lelièvre - 173 km	38,06
Gaëtan Lemieux - 358 km et frais de transport (3,00\$)	81,76
Roger Loisel - 2 005 km	360,90
Jean-Maurice Massicotte - 1 168 km	234,82
Yvon Massicotte - 525 km	115,50
André Laberge - 534 km	117,48
Benoît Landry - 424 km	93,28
Serge Bronsard - 568 km	124,96
Robert O'Chênevert - 256 km	56,32
André Daviau - 825 km	181,50
Gaston Desaulniers - 896 km	197,12
Rosaire Francoeur - 440 km	96,80
Maurice Galarneau - 990 km et frais de transport (17,00\$)	217,76
François Hébert - 131 km	28,82
Paul A. Boisvert - 109 km	23,98
Réjean Boucher - 412 km	90,64
Romain Frigon - 237 km	52,14
Charles-Édouard Provencher - 303 km	66,66
Jean Alarie - 1 320 km	237,60
Réal Ayotte - 2 235 km et frais de transport (25,00\$)	427,30
Roger Baril - 162 km	35,64
Jean Benoît - 32 km	7,04
Raymond Bérubé - 195 km	42,90
Nicole Boulanger - 38 km	8,36
Maurice Paquin:	
Frais de millage et repas	33,60
Roger Bruneau - 396 km	87,12\$
- Remboursement petite caisse	<u>85,83</u>
	172,95
Alain Deschamps:	
Voyage à Québec - Frais de repas et stationnement	11,13
Gérard P. Brahic:	
Voyage à Sherbrooke	58,00
Lionel Bellefeuille:	
Frais de repas - Arbitrage Policiers & Pompiers	40,75
Michel Lacoursière:	
Voyage à Québec - Frais de repas	8,55\$
Frais de millage - Avril, mai, juin 1983	<u>114,18</u>
	122,73
Roland Alarie:	
Voyage à Ville d'Anjou - Frais de repas et autoroute	20,75 \$
Guy Dessureault:	
Frais de repas - Perquisition	6,95
Jean-Guy Gervais:	
Frais de repas	22,75
Jules Joubert:	
Voyage à Montréal - Frais repas et autoroute	16,40
Michel Guilbert:	
Frais de repas - Perquisition	6,85
Gilles Véronneau:	
Frais de repas - Perquisition	7,50
Claude Gendron:	



LUNDI, LE 1er JOUR D'AOÛT 1983

2 voyage à Montréal - Sobéco Inc.
Claude Gendron:
Voyage à Montréal - Poste Directeur Sécurité 68,00
Michel Gervais:
Frais de repas - Perquisition 6,85
Pierre Roy:
Frais de repas - Réunion - Dossier Police 73,80

REMBOURSEMENT DE PETITES-CAISSES

Guy Pelletier 179,94
Madame Louise Goyette 61,68
Jacques St-Laurent 80,10
Jacques Genest 457,86
André Marcil 463,44
André Marcil 983,29

Gaston Paillé Ltée:
Aqueduc et drainage 8 925,75

Pampierre Inc.:
Location système d'assèchement - 31 mai au
1er juin 1983 981,00

Trois-Rivières Chevrolet (1982) Inc.:
Camionnette Chevrolet 1983 9 810,00

Trois-Rivières Location Inc.:
Compresseur 746,43

Marcel Verret:
Peinture clôture mitoyenne 160,00

Robert Racine:
Service de vérification ascenceurs - Juin 1983 112,00

Xérox Canada Ltée:
Contrat de location (3 mois) et service de
photocopies pour le mois de juin 1983 - Garage
Municipal 406,72

Canadien Pacifique Limitée:
Tuyaux et câbles souterrains 6,00

Thomas Bellemare & Fils Ltée:
Service de tracteur 150,00

Agence Aigle Sécurité Privée (1982) Ltée:
Service d'une matrone - 3 juillet au 9 juillet 1983 54,38

Municipal Finance Officers Association:
Cotisation annuelle 270,00

Le Nouvelliste:
Avis public - Publicité Hippodrome 413,50

Jean Bernier:
Grief Paul Duval 693,23

SERVICE RÉCRÉATION ET PARCS

Les Aigles Junior de Trois-Rivières Inc.:
3ième versement et sénior 4 316,00

HIPPODROME

Canadian Trotting Association:
Droits et permis - 5 jours de courses 1 364,75

Sécurité Cougar Inc.:
Surveillance - 3 juillet au 9 juillet 1983 631,73

Sodic Québec Inc.:
Frais de départs (5) 2 000,00 \$

EXPOSITION

Société des Alcools du Québec:
Boisson pour Comité Expo 218,65

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JUILLET 1983



LUNDI, LE 1er JOUR D'AOÛT 1983

Germain Couchesne:

Achat de gazoline - 45.7 litres

24,00

Gaston Gaulin:

Frais de déplacement - Cours à l'Institut de
Police de Nicolet

44,00

TOTAL

204 865,04 \$

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Amy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE.



LUNDI, LE 15^{ième} JOUR D'AOÛT 1983

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 15^{ième} jour du mois d'août en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-trois à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Mesdames les Conseillères	Françoise	DROLET
et	Charlotte	LUSSIER
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Claude	PÉLISSIER
	Fernand	COLBERT
	Léo	THIBEAULT
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ

Procès-verbal
de la séance
du 01-08-83
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 1^{er} août 1983 soit adopté.

ADOPTÉ

- a) Règlement prévoyant la réfection du réseau d'aqueduc et décrétant un emprunt de 96 000 \$, avis donné par M. le Conseiller Yvan Leclerc, à la séance du 7 février 1983;
- b) Règlement prévoyant des travaux de réfection du réseau d'égout et décrétant un emprunt de 122 000 \$, avis donné par Mme la Conseillère Françoise Drolet, à la séance du 7 février 1983;
- c) Règlement prévoyant la modification des contrôleurs de feux de circulation sur la rue St-Maurice, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 21 février 1983;
- d) Amendement au règl. 13 re: rues et places publiques, noms à donner à certaines rues des Secteurs Isabeau etc., avis donné par M. le Conseiller Claude Pélissier, à la séance du 2 mai 1983;
- e) Amendement au règlement 1982-Z concernant le zonage re: modifications de la réglementation dans l'arrondissement historique, avis donné par M. le Conseiller Yvan Leclerc, à la séance du 1^{er} août 1983;
- f) Amendement au règlement 1982-C concernant la construction Re: modifications de la réglementation dans l'arrondissement historique, avis donné par M. le Conseiller Georges Côté, à la séance du 1^{er} août 1983;
- g) Amendement au règlement 1982-Z concernant le zonage aux fins d'annuler les zones 3Pb2 et 3Cd1 et de créer de nouvelles zones sur le territoire en faisant partie (rue Lavérendrye), avis donné par M. le Conseiller Pierre Roy, à la séance du 1^{er} août 1983;



LUNDI, le 15ième JOUR D'AOÛT 1983

- h) Amendement au règlement 1982-Z concernant le zonage aux fins d'annuler la zone 9Rb6 et de créer de nouvelles zones sur le territoire en faisant partie (banque de terrains,
avis donné par Mme la Conseillère Françoise Drolet,
- i) Amendement au règlement 1982-Z concernant le zone, aux fins d'annuler les zones 1Rb1, 1Rb2, 1Rc4, 1Rc5, 1Rc6, 1Rc7, 1Rc8, 1Rc9, 1Rc10, 1Pb7, 1Cv4, 1Cv5, 1Cb2, 1Cb4, 1Cb5, 1Cb6, 1Cb7, 1Cb8, 1Cb9, 1Cb10, 3rC1 et 3Cb1 et de créer de nouvelles zones sur le territoire en faisant partie (Centre-Ville),
avis donné par M. le Conseiller Georges Côté,
à la séance du 1er août 1983;
- j) Amendement au règlement 25 concernant les modalités applicables aux versements de la taxe foncière municipale,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 1er août 1983;

Travaux de
réfection
du muret
du Parc
Pie XII
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de réfection du muret de l'étang du Parc Pie XII et au parc linéaire au montant de 104 480 \$, appropriant la subvention de 60 480 \$ du Ministère de l'Environnement du Québec et décrétant un emprunt de 80 288 \$ à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 15ième jour d'août 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Pierre Roy.

336-83
Compte rendu
01-08-83
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 1er août 1983 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications suivantes:

Page 8 - Item 28:

Rayer trois (3) et remplacer par "deux (2)". Rayer ces terrains et remplacer par "son terrain".

Page 13 - Item 50:

Rayer le restant du paragraphe après M. le Maire précise et remplacer par "que la Ville attend la décision de la Société canadienne d'hypothèque et de logement".

Page 15 - Item 52 - Question No. 10:

Ajouter après entrées d'eau "et refaire les lignes électriques pour l'éclairage".

Page 15 - Item 54 - 1er alinéa:

Ajouter un point après rustique et rayer le restant de la phrase.

ADOPTÉ



LUNDI, le 15ième JOUR D'AOÛT 1983

337-83
Règlement
860 travaux
de répara.
et d'amélio.
du complexe
de l'Hôtel
de Ville
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 1er août 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 860 (1983) autorisant des travaux de réparation et d'amélioration du complexe de l'Hôtel de Ville et décrétant un emprunt au montant de 86 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

338-83
Règlement
861 achat
de 500
chaises pour
le Colisée,
etc.
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 1er août 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 861 (1983) autorisant l'achat de 500 chaises pour le Colisée, l'installation d'un plancher amovible et l'exécution de travaux divers à la marquise du Colisée et décrétant un emprunt de 56 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

339-83
Règlement
814-D
"CORVÉE-
HABITATION
PHASE III"
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 1er août 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 814-D (1983) amendant le règlement 814 et amendements, constituant un fonds de subvention pour promouvoir la construction domiciliaire, afin de permettre à la Ville de participer au programme "CORVÉE-HABITATION PHASE III", augmentant également le fonds de subventions et modifiant les modalités d'application du règlement, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

340-83
Contrat
vente à la
CAISSE POP.
LES BOULEVARDS
Adoption

ATTENDU que le 2 juillet 1982, la Ville de Trois-Rivières a procédé à la vente pour taxes du lot 207-21 et d'une partie du lot 207 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que lors de cette vente, la Caisse Populaire Les Boulevards s'est portée acquéreur de l'immeuble ci-bas désigné



LUNDI, le 15ième JOUR D'AOÛT 1983

et que copie de l'avis d'adjudication a été dûment enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières sous le numéro 2340;

ATTENDU que l'immeuble adjudgé n'a pas été racheté ou retraité durant l'année qui a suivi le jour de l'adjudication;

VU les articles 525 et 526 de la loi sur les Cités et Villes;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que le Greffier de la Ville de Trois-Rivières consente un acte de vente à la CAISSE POPULAIRE LES BOULEVARDS pour l'immeuble suivant:

le lot 207-21 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et Partie du lot 207 du susdit cadastre, ainsi décrit.

DÉSIGNATION:

B) Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot DEUX CENT SEPT (Ptie 207) du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, mesurant, en mesure anglaise, soixante-quinze pieds (75') de largeur par cent pieds (100') de profondeur, borné en front au nord-ouest par le lot 207-21 ci-haut décrit, et des trois (3) autres côtés par des parties dudit lot 207. Ledit emplacement est situé immédiatement en arrière du lot 207-21, sa ligne nord-ouest étant située à soixante-quinze pieds (75') du lot 207-11 dudit cadastre (rue Tebbutt).

Avec la maison dessus construite, portant le numéro civique 2125, rue Tebbutt à Trois-Rivières, province de Québec.

dont la considération a été payée le 2 juillet 1982 lors de la vente pour taxes.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés au contrat préparé par Me Michel Leblanc, notaire, et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

341-83
Contrat
vente à
M. Roland
BEAUCHESNE
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à M. ROLAND BEAUCHESNE les lots 186-29 et 186-30 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de 8 800 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte préparé par Me Michel Leblanc, Notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

La présente vente fait suite à un tirage en date du 26 avril 1983 et à un avis public de vente paru dans le Journal Le Nouvelliste, en date du 23 avril 1983.

ADOPTÉ



LUNDI, le 15ième JOUR D'AOÛT 1983

342-83
Contrat
cession par
LES IMMEUBLES
DE LA POLYCLI.
DE T.-R. INC.
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières acquiert de LES IMMEUBLES DE LA POLYCLINIQUE DE TROIS-RIVIÈRES INC. les lots 14-16 et 16-4 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, pour le prix de 1,00 \$.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me François St-Arnaud, Notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

343-83
Contrat
mainlevée
en faveur
de M. Pierre
CHAUSSÉ
Adoption

ATTENDU que par acte de vente enregistré à Trois-Rivières le 13 mai 1983 sous le no 346435, la Ville de Trois-Rivières a vendu le lot 181-871 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières à M. Pierre CHAUSSÉ;

ATTENDU que cette vente était assortie de certaines conditions, entre autres celle de construire sur ce lot un bâtiment d'habitation;

ATTENDU que l'acquéreur s'est effectivement acquitté de cette obligation;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, monsieur le Maire suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de mainlevée préparé par Me Michel LEBLANC, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée et quittance finale de tous droits pouvant exister en sa faveur aux termes d'un acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 346 435 et affectant tous les immeubles décrits audit acte.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

344-83
Appui à M.
Claude A.
Caron re:
demande
d'autorisation
de construire
sur une ptie
du lot 35
Adoption

ATTENDU QUE Monsieur Claude A. Caron, 3105 rue Houde à Trois-Rivières, a adressé une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

ATTENDU QUE cette demande implique une partie de terrain située dans la zone agricole;

ATTENDU QUE Monsieur Claude A. Caron désire l'autorisation de construire une résidence, procéder à l'élevage de chiens de chasse et d'aménager un jardin potager sur une partie du lot 35 du cadastre de la paroisse de St-Étienne;

ATTENDU QUE la superficie totale du lot de 3,045 m.c. rencontre les normes minimales de la Ville de Trois-Rivières et de la M.R.C.;



LUNDI, le 15ième JOUR D'AOÛT 1983

ATTENDU QUE cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières n'a aucune objection à la demande d'autorisation de la part de Monsieur Claude A. Caron envers la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTÉ

345-83
Modification
de l'art. 2
du règl. 844
re: achat de
Voyageur Inc.
et ptie du
terrain des
Ursulines
Adoption

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales exige que la Ville précise l'utilisation des immeubles qui seront acquis en vertu du règlement 844;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que la résolution 262-83 du 20 juin 1983 soit et est rescindée à toutes fins que de droit;

Que l'article 2 du règlement 844 soit remplacé par le suivant:

"Le Conseil de la Ville de Trois-Rivières est autorisé à faire l'acquisition des immeubles suivants:

- Le lot 2191-1 du cadastre de la cité de Trois-Rivières, appartenant au Monastère des Ursulines des Trois-rivières, d'une superficie de 4541,19 mètres carrés.

pour l'aménagement d'un parc.

- Les lots 734-2, 735-2, 736-2 et 737-2 du cadastre de la cité de Trois-Rivières, appartenant à Les Entreprises Voyageurs Ltée, d'une superficie de 1081,2 mètres carrés.

pour la construction d'un garage étagé et/ou la complétion de la terrasse Turcotte.

conformément à un estimé préparé par M. Wilson O'Shaughnessy, Gérant-adjoint, ledit estimé étant annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

ADOPTÉ

346-83
Modification
du règl. 857
art. 7 re:
emprunt supp.
pour compléter
travaux de
pavage et
d'éclairage
rue Lanouette,
Bouchard, etc.
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que l'article 2 du règlement 857 soit remplacé par le suivant:

"2. Le Conseil de la Ville de Trois-Rivières est autorisé à dépenser la somme de 54 000 \$ en vue de défrayer les coûts additionnels du règlement 630, lesquels s'établissent à la somme de 54 000 \$ d'après la cédule de coût préparée par le Trésorier de la Ville et qui est jointe en annexe du présent règlement pour valoir comme si au long reproduite et à emprunter, à cette fin, jusqu'à concurrence de cette somme par émission d'oblige-



LUNDI, le 15ième JOUR D'AOÛT 1983

tions".

ADOPTÉ

347-83
Comptes
à payer
juillet
1983
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que les comptes à payer au montant de 2 858 606,63 \$ pour la Ville et 172 048,00 \$ pour l'Hippodrome, comprenant les chèques émis dans le cours du mois de juillet 1983 soient acceptés et ratifiés à toutes fins de droit.

ADOPTÉ

348-83
Lettre
d'intention
Caisse Pop.
St-François-
d'Assise
Adoption

ATTENDU que le Comité des Fêtes du 350ième Anniversaire de Fondation de la Ville de Trois-Rivières entend contracter un emprunt de 50 000 \$ auprès de la Caisse populaire St-François d'Assise, pour la bonne marche de ses opérations;

ATTENDU que la Caisse polulaire St-François d'Assise exige certaines garanties de remboursement de ce prêt;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a confirmé au Comité des Fêtes du 350ième Anniversaire de Fondation de la Ville de Trois-Rivières qu'elle verserait une subvention de 250 000 \$ en 1984 pour l'organisation des Fêtes;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que la Ville de Trois-Rivières confirme à la Caisse populaire St-François d'Assise qu'elle s'assurera auprès de celle-ci que le Comité des Fêtes du 350ième Anniversaire de Fondation de la Ville de Trois-Rivières a bel et bien remboursé son emprunt de 50 000 \$, avant de verser la subvention de 250 000 \$ en 1984.

ADOPTÉ

349-83
Comptes
à payer
01-08-83
au
12-08-83
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pagé Construction Inc.:	
Recouvrement de pavage 1983	83 445,57 \$
Techni-Lab:	
Gare intermodale - Essais compaction & contrôle qualité matériaux	2 130,60
Maurice Verner:	
Manoir de Tonnancourt - Sablage et vernissage plancher	3 000,00
Trois-Rivières Location Inc.:	
Location scie à béton et "breaker"	851,32
Médiacom Inc.:	
Bulletin Autoroute 55 - Juillet 1983	70,00
Le Nouvelliste:	
Avis publics	255,00
Probec 5 Limitée:	
Offre d'emploi Directeur Sécurité Publique	881,34



LUNDI, 1e 15ième JOUR D'AOÛT 1983

Xérox Canada Limitée:
Location et photocopies - Bibliothèque - Juin 1983 272,50

SERVICE RÉCRÉATION ET PARCS

Éclairage Tanguay Montréal Inc.:
Salle J. Antonio Thompson - Matériel d'éclairage 26 138,20
Comité Traverse des Âges:
Versement - Août 1983 837,00

HIPPODROME

Ambulance 12-12 Ltée:
Service d'ambulance - 5, 9, 10, et 12 juillet 1983 649,15
Imprimerie Art Graphique Inc.:
Impression des programmes nos 27, 28, 29 1 635,00
Télévision St-Maurice (1976) Inc.:
Publicité 1 106,70

EXPOSITION

Régie des Permis d'Alcool du Québec:
Permis vente et boisson - Secteur Agro-alimentaire 140,00
Régie des Permis d'Alcool du Québec:
Permis opération d'un bar - Piscine de l'Exposition 180,00
Mademoiselle Hughette Caron:
Lettrage panneau - réclame 290,00
Monsieur André Bourassa:
Avance pour vendeur d'espaces 100,00
I.M.G. Circus Corp.:
1er versement 16 200,00
2ième versement 19 800,00
École de Croupiers du Québec Inc.:
Services professionnels Salon de Black Jack 1983 -
1er versement 2 750,00
2ième versement 1 375,00
3ième versement 687,50
Dernier versement 687,50
Gérard Martin Animat Inc.:
Achat équipement - Salon Black Jack 2 100,00
" " " " " 4 500,00
Startrack Inc.:
Activités à la piscine de l'Exposition
1er versement 1 000,00
2ième versement 1 000,00
Monsieur Jim Girard:
Contrat soirée de boxe à l'Exposition 2 000,00
Les Productions de la Mauricie Enr.:
Présentation des spectacles à la Grande Scène
1er versement 15 000,00
2ième versement 15 000,00 \$
3ième versement 15 000,00

ALLOCATIONS AUTOMOBILES - JUILLET 1983

Alain Deschamps - 1 306 km (Juin et juillet 1983) 287,32
Germain Déziel - 294 km (Juin et juillet 1983) 64,68
Anatole Houle - 258 km 51,60
Fernand Pellerin - 599 km 119,80

André Laneuville:
Frais de millage - 750 km (Avril, mai,
juin 1983) 165,00 \$
Voyage à St-Hubert et Boucherville -
Renc. Directeurs d'urb. 81,77 246,77
Yvon Poirier:
Frais de repas - Rencontre Directeur Serv.
communautaires 19,00

LUNDI, le 15ième JOUR D'AOÛT 1983



Claude Gendron:
Frais de repas - Comité sélection poste Dir.-Adj.
Usine de trait. d'eau 33,22

REMBOURSEMENT DE PETITES-CAISSES

Juliette Bourassa 91,51
Réjean Boucher 114,57
Armand Allard 113,04
René Monfette 629,27

Pagé Construction Inc.:
Recouvrement de pavage 1983 30 338,28
Jolidata Inc.:
Imprimante IBM 8 519,55
Cie Canadienne de Service de Linge Inc.:
Buanderie 627,07
Office Municipale d'Habitation:
Final 1980, final 1981, acompte 1982, acompte 1983 111 264,00
Le Nouvelliste:
Appel d'offres, avis publics 212,50
Xérox Canada Limitée:
Révélateur - Poste de Police No 1 68,78
Fabrique Ste-Marguerite:
Funérailles de Monsieur Fernand Goneau 165,00
Association des Gérants Municipaux du Québec:
Cotisation annuelle 160,0

ALLOCATIONS AUTOMOBILES - JUILLET 1983

Michel Bareil - 489 km (Avril, mai, juin 1983) 100,88
Daniel Bédard - 203 km (Mai, juin, juillet 1983) 44,66
Jean-Jacques Lacroix:
Frais de voyage à Québec - Rencontre M.A.M.
(Subventions) 124,30
Maintenance Eureka:
Entretien ménager - Juillet 1983 (Marché-aux-Denrées) 2 575,00
Sani Paré Inc.:
Cueillette - 16 juillet au 31 juillet 1983 23 267,64
Sanibec Trois-Rivières:
Entretien ménager - Juillet 1983 (Garage Municipal) 2 135,65
St-Maurice Aéro Club:
Services rendus suivant entente - Août 1983 390,00
Xérox Canada Limitée:
Mise en place et révélateur (Usine de Traitement d'Eau 113,75
Marché Victoria:
Jus de fruit 11,94
Rolland Durand & Fils Enr.:
Entretien ménager - Juillet 1983 (Postes Nos 1,2,3) 2 333,32

SERVICE RÉCRÉATION & PARCS

Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges:
Utilisation de la piscine 457,50
Loisirs des Vieilles Forges Inc.:
Dépôt tournoi de balles 100,00
Commission Scolaire de Trois-Rivières:
Travaux parcs-écoles 690,94
Productions Specta Inc.:
Frais d'administration 20 441,67

HIPPODROME

Service F. Procan Limitée:
Loyer pour ordinateur 287,76
Sécurité Cougar Inc.:
Services d'une matrone 43,50



LUNDI, le 15ième JOUR D'AOÛT 1983

Lise Leblanc:
Frais de déplacement pour télévision 30,00

EXPOSITION

Le 104908 Canada Inc.:
Avance contrat Bistro - 1er versement 3 500,00
Yvon Bellemare:
Location d'un piano 200,00
La Filière:
1er versement Dixie Band 1 000,00
Dixie Band:
2ième versement 2 000,00
Sani Paré Inc.:
1er versement - Cueillette et propreté au terrain de
l'Exposition et lavage plancher au Colisée 4 943,00

ALLOCATIONS AUTOMOBILES - JUILLET 1983

Roland Bacon - 784 km (Juin 1983) 172,48
Origène Bellemare - 560 km (Mai à Juillet 1983) 123,20
Raymond Bérubé - 140 km 30,80
René Perron - 575 km 126,50
Alain Tremblay - 1 671 km (Janvier à Juillet 1983) 367,49
André Verville - 579 km (Juin) 123,22
Yvon Poirier - 817 km 166,66
Michel Matteau - 285 km (Mai à Juillet 1983) 62,70
Jean-Maurice Massicotte - 471 km 94,20
Normand Fournier - 547 km 120,34
- Remboursement frais de
scolarité 85,00 205,34
Pierre Roy:
Frais de repas - 3 personnes (Sécurité
Publique) 54,00

REMBOURSEMENTS DE PETITES CAISSES

Jacques Genest:
Frais de voyage à Ville de Laval 64,80
Remboursement de petite caisse 127,12
Remboursement de petite caisse 114,45
Remboursement de petite caisse 65,04 371,41
Albert Morrissette 170,26
Trois-Rivières Cimentiers Inc.:
Trottoirs et bordures 1983 - paiement no. 2 -
retenue 10% 18 013,38
Maurice Couture Ltée:
Ventilateur - sanitaire Parc Lemire - paiement no. 1 -
Retenue 10% 1 395,00
Tableau indicateur - Stade de baseball - paiement
no. 1 - retenue 10% 9 180,00
Poste de chloration - piscine de l'Exposition -
paiement No. 2 - retenue 10% 13 434,07
Clément Beaudoin:
Déboisement banque de terrains pour lignes de
l'Hydro-Québec - paiement no. 1 - retenue 10% 5 265,00
Bicybec Ltée:
Plaques permanentes pour bicyclettes 479,53
Laboratoires Choisy Ltée:
Honoraires professionnels - exécution d'essais de
compaction - Banque de terrains - mai et juin 1983 149,50
Pavage de Nicolet Inc.:
Pavage d'entrées charretières - Boul. Des Forges -
paiement no. 1 - retenue 10% 7 029,13
Librairie du Cap Inc.:



LUNDI, le 15ième JOUR D'AOÛT 1983

Service de photocopies - Pavillon de la Jeunesse & Service Récréation et parcs - juillet 1983	349,35
Location Vieilles Forges Ltée:	
Location d'auto - du 26 août au 26 septembre 1983	372,78
Le Nouvelliste:	
Appel d'offres - publicité hippodrome - avis public taxes	913,00
Receveur Général du Canada - Aéroport International Montréal:	
Location de terrain - du 1er septembre 1983 au 31 août 1984	1,00

EXPOSITION 1983

Association des éleveurs:	
Réceptions - éleveurs	3 237,50
Le 104908 Canada Inc.:	
Opération du Cabaret - 2e versement	3 500,00
Louiselle Turcotte (La Bande à Magoo):	
Spectacles au Cabaret (80%)	800,00
La Filière:	
Spectacles au Cabaret (20%)	200,00
Dixie Band:	
Spectacles au Cabaret - 2e versement	2 000,00
Madame Gisèle Lemaire:	
Travail de secrétariat - préparation des listes - horaire appel personnel aux barrières	50,00
Madame Nicole Sévigny:	
Travail de secrétariat - préparation de la fiche individuelle des employés préposés aux barrières	20,00
Marcel Landry:	
Remboursement de dépenses	167,40
André Bourassa:	
Vente de kiosques - 2e versement	100,00
D.A. Campbell Amusements Ltée:	
Fourniture et opération d'un village forain selon entente (de 1 à 80,000 visiteurs à 0,80 \$ chacun)	64 000,00
Productions Specta Inc.:	
Services rendus du 17 au 30 juillet 1983 - Festival Parc des Pins	248,50

HIPPODROME

Ambulance 12-12 Ltée:	
Service d'ambulance - du 16 au 31 juillet 1983	1 391,05
Association des Hommes de Chevaux Unis du Québec:	
Tournoi de golf annuel	180,00
Brink's Canada Ltée:	
Transport d'argent - juillet 1983	320,00
Brasserie Labatt Ltée:	
Achat de bière	1 287,00
Brasserie O'Keefe Ltée:	
Achat de bière	1 170,30
Cotnoir & Pleau Ltée:	
Achat de bière	4 268,40
Canadian Trotting Association:	
Droits et permis - 7 jours courses	1 910,65
Édition du Lac St-Pierre Inc.:	
Publicité	150,00
Hôpital Vétérinaire des Forges:	
Honoraires professionnels - 14 programmes - juin 1983	700,00
Infifax Inc.:	
Location de télex - août 1983 (moins crédit 9,81 \$)	88,29
Journal de Montréal:	
Publicité	126,54
Guy Pelletier:	
Journée de golf - représentants Sodis Québec Inc. et	



LUNDI, le 15ième JOUR D'AOÛT 1983

Agriculture Canada	100,00
Boutique de Harnais Yvon Pratte:	
Achats divers	211,20
Reynolds Radio:	
Location de base et mobile - août 1983	59,95
Sécurité Cougar Inc.:	
Service de surveillance - du 10 au 30 juillet 1983	1 616,55
Gérald Hébert:	
Transport de chevaux de Montréal à Trois-Rivières lors de l'ouverture du 8 mai 1983	130,00

ALLOCATION D'AUTOMOBILES - JUILLET 1983

Réal Ayotte - 1,610 km	289,80
Transport	25,00
Roger Baril - 128 km	28,16
Léo Bellerose - 440 km	79,20
Jean Benoît - 22 km	4,84
Repas	5,00
Robert O. Chênevert - 626 km	137,72
André Daviau - 1,066 km	326,92
Serge Dumas - 209 km	45,98
Repas	13,75
Rosaire Francoeur - 225 km	49,50
Maurice Galarneau - 291 km	58,20
Transport	5,00
François Hébert - 30 km	6,60
Benoît Landry - 466 km	102,52
Denis Lelièvre - 254 km	55,88
Gaétan Lemieux - 742 km	163,24
Transport	5,00
Daniel L'Heureux - 88 km - avril à juillet 1983	19,36
Roger Loisel - 968 km	174,24
Yvon Massicotte - 464 km	102,08
Repas	5,00
Luc Pagé - 124 km	27,28
Michel Pellerin - 374 km	74,80
Pierre Pépin - 706 km	155,32
Repas	5,00
Alain Provencher - 647 km	116,46
Yvon Ratelle - 1,244 km	248,80
Transport du personnel	19,00
Robert Rousseau - 1,169 km	210,42
Mario Sauvageau - 1,611	354,42
Raymond St-Pierre - 645 l, & repas	153,90
Gaston Tousignant - 398 km	79,60
André Laneuville:	
Dîner - invité S.C.H.L.	30,30
Allocation d'automobile - visite de projets dans les villes de Boucherville et St-Hubert - 350 km	77,00
René Monfette:	
Remboursement de petite-caisse	655,95
Remboursement de petite-caisse	463,50
Delmont Construction Ltée:	
Réfection des bordures de toits - Centre Culturel et Hôtel de Ville - paiement no. 3 - retenue 10%	9 225,00
Trois-Rivières Chevrolet 1982 Inc.:	
Achat d'une fourgonnette neuve 1983 et d'une camionnette neuve 1983	28 149,25
Mich-O-Tomobiles:	
Achat de deux camions 1983 Ford	42 207,57
American Public Works Association:	
Cotisation - septembre 1983 à septembre 1984 - Gaston Desaulniers	61,00
Association des Gérants Municipaux du Québec:	



LUNDI, 1e 15ième JOUR D'AOÛT 1983

Cotisation annuelle - du 1er mai 1983 au 30 avril 1984 - Wilson O'Shaughnessy	160,00
Boisvert Transport:	
Fourniture et pose de tourbe	2 368,85
Butterworth & Co. (Canada) Ltée:	
Achat de volume 5 des lois de la Cour Suprême	85,00
Comité des Fêtes du 350e de la Ville de Trois-Rivières Inc.:	
25 épinglettes du 350e	75,00
IBM Canada Ltée:	
Location de machine - service - achat de produits programmes (août 1983) - achat d'équipement - frais d'entretien (août 1983)	7 188,66
Laviolette Auto Location Inc.:	
Location d'auto - juillet 1983	474,15
Panier Fleuri Enr.:	
Achat de fleurs - Madame Provencher	27,25
Madame Jeanne Paquin:	
Buffet pour 17 personnes	60,00
Sanibec Trois-Rivières:	
Service d'entretien ménager de fin de semaine - juillet 1983	680,00
Sport Point Inc.:	
Achat de gilets avec impression "Sauveteur"	135,00
Xérox Canada Ltée:	
Contrat d'entretien - du 22 juillet au 31 octobre 1983 - Cour municipale	115,02
Service de photocopies - juillet 1983 - Édifice des Travaux Publics	203,06

HIPPODROME

Lise Leblanc:	
Dépenses de déplacement pour programmes de T.V. - semaine du 31 juillet au 6 août 1983	15,00

EXPOSITION 1983

Jocelyne Veillette:	
Vente de stands dans les pavillons et emplacements extérieurs - 2e avance	200,00

SERVICE RÉCRÉATION ET PARCS

Association Trifluvienne de Soccer:	
Remboursement de facture	380,00
Commission Scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien ménager - parcs-écoles - juin 1983	436,84
Comité de Zone F.B.A.Q.:	
Frais des marqueurs - baseball mineur - du 14 au 31 juillet 1983	275,50
F.B.A.Q. Mauricie:	
Frais d'arbitrage - baseball mineur - du 14 au 31 juillet 1983	483,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - juillet 1983

Roland Bacon - 669 km	203,22
Pierre Boutin - 429 km	94,38
Réjean Boucher - 400 km	88,00
Alain Deschamps - 189 km - août 1983	41,58
Lionel Duval - 1,057 km	211,40
Transport	15,00
Claude Juteau - 431 km - juin et juillet 1983	94,82
Charles-Édouard Provencher - 235 km	51,70
André Verville - 834 km	166,80



LUNDI, le 15ième JOUR D'AOÛT 1983

Wilson O'Shaughnessy:	
Remboursement de dépenses - repas avec Messieurs Bellefeuille et Dupuis	44,08
Jacques Genest:	
Remboursement de dépenses - consultation sur la classification des dossiers administratifs - repas et café	50,00
<u>REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES</u>	
Jean-Jacques Lacroix	97,70
Alain Tremblay	85,66
	<hr/>
TOTAL:	682 307,41 \$
	<hr/> <hr/>

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.


GREFFIER


MAIRE.

JL/JRD.



MARDI, LE 6ième JOUR DE SEPTEMBRE 1983

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 6ième jour du mois de septembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-trois à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Mesdames les Conseillères	Françoise	DROLET
et	Charlotte	LUSSIER
Messieurs les Conseillers	Yvan	LECLERC
	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Claude	PÉLISSIER
	Fernand	COLBERT
	Léo	THIBEAULT
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ

Procès-verbal
de la séance
du 15-08-83
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 août 1983 soit adopté.

ADOPTÉ

- a) Règlement prévoyant la réfection du réseau d'aqueduc et décrétant un emprunt de 96 000 \$, avis donné par M. le Conseiller Yvan Leclerc, à la séance du 7 février 1983;
- b) Amendement au règlement 25 concernant les modalités applicables aux versements de la taxe foncière municipale, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 1er août 1983;

Construction
d'une bâtisse
pour les loisirs
St-Sacrement
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant la construction d'une bâtisse pour les loisirs au parc St-Sacrement, au coût de 33 000 \$, à même les soldes disponibles des règlements 768, 767, 761, 760, 709, 732, 765 et 757 et autorisant le virement des fonds disponibles de ces règlements pour le bénéfice du règlement prévoyant lesdits travaux.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 6ième jour de septembre 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Léo Thibeault.

Amendement au
règl. 1982-Z
re: zonage
clôtures, murs
et haies (arron.
historique)
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins de modifier certaines dispositions relatives aux clôtures, murs et haies et à la hauteur des clôtures en mailles de fer et en fer ornemental ajouré dans l'arrondissement historique, dans les zones Cd et dans les zones industrielles, publiques et production-extraction.



MARDI, LE 6ième JOUR DE SEPTEMBRE 1983

Aussi, aux fins d'insérer à la section 2.1., les normes relatives à la plantation d'arbres et d'abroger l'article 5.3.1.5.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 6ième jour de septembre 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Pierre Dupont.

Amendement au
règlement 3
re: employés
et officiers
de la Ville
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 3 concernant les officiers et employés de la Ville, aux fins d'apporter certaines modifications au titre de gérant.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 6ième jour de septembre 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Henri-Paul Jobin.

Approbation du
règl. 9-B de la
C.I.T.F. re:
const. d'un
centre de serv.
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement approuvant et adoptant le règlement 9-B de la C.I.T.F., augmentant le coût des travaux pour la construction d'un centre de service.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 6ième jour de septembre 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Léo Thibeault.

Travaux de
rénovation
de la Couronne
du rond-point
Royal
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de rénovation de la Couronne du rond-point Royal et décrétant un emprunt au montant de 47 000 \$ à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 6ième jour de septembre 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Pierre Roy.

Travaux de
reconstruction
de la Place
Champlain
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de reconstruction de la Place Champlain (entre la Salle J.-Antonio-Thompson et l'immeuble de la Banque de Montréal) et décrétant un emprunt de 22 000 \$ au fonds de roulement à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Fernand Colbert.



MARDI, LE 6ième JOUR DE SEPTEMBRE 1983

Travaux de
reconstruction
d'aqueduc rues
Bellefeuille
et Bureau
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de reconstruction d'aqueduc, rues Bellefeuille et Bureau, tels que décrétés par le règlement 833, et décrétant un emprunt au montant de 35 000 \$ à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 6ième jour de septembre 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Pierre Dupont.

350-83
Compte rendu
15-08-83
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 15 août 1983 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications suivantes:

Page 6 Item 21 - 2ième alinéa:

Rayer "entente avec le Syndicat et que les employés effectueront" et remplacer par "de l'information transmise au personnel de la bibliothèque qui sera appeler à effectuer".

Page 6 Item 22:

Ajouter un paragraphe "M. Jobin n'est pas d'accord avec un tel projet s'il n'y a pas un accord avec le propriétaire à l'extrémité du passage".

ADOPTÉ

351-83
Règlement
13-AAZ-282
noms à cert.
rues des
secteurs
Beaudry et
Succ. Lajoie
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 2 mai 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 13-AAZ-282 (1983) amendant le règlement 13 concernant les rues et places publiques, aux fins de donner un nom à certaines rues des secteurs Beaudry et Succession Lajoie, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

352-83
Règl. 822
contrôleurs
de feux de
circulation
rue St-Maurice
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 21 février 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:



MARDI, LE 6ième JOUR DE SEPTEMBRE 1983

Que le règlement No. 822 prévoyant la modification des contrôleurs de feux de circulation sur la rue St-Maurice et autorisant un emprunt au fonds de roulement au montant de 11 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

353-83
Règl. 862
travaux de
réfection
du muret
de l'étang
du Parc
Pie XII
et au parc
linéaire
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 15 août 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 862 prévoyant des travaux de réfection du muret de l'étang du Parc Pie XII et au parc linéaire, au montant de 104,480 \$, appropriant la subvention de 60 480 \$ du Ministère de l'Environnement du Québec et décrétant un emprunt de 80 288 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

354-83
Règlement
1982-Z-A-5
zonage re:
modifications
de la règle.
dans l'arron.
historique
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 1er août 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 1982-Z-A-5 (1983) amendement le règlement No. 1982-Z concernant le zonage aux fins de modifier la réglementation de la section 4.1 (arrondissement historique), soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

355-83
Règlement
1982-C-A-1
construction
re: modifi.
de la règle.
dans l'arron.
historique
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 1er août 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 1982-C-A-1 (1983) amendement le règlement No. 1982-C concernant la construction aux fins de modifier la réglementation dans l'arrondissement historique, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ



MARDI, LE 6ième JOUR DE SEPTEMBRE 1983

356-83
Règlement
1982-Z-A-6
zonage re:
annuler les
zones 3Pb2
et 3Cd1
et créer de
nouvelles
zones
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 1er août 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 1982-Z-A-6 (1983) amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins d'annuler les zones 3Cd1 et 3Pb2, et créer dans le territoire inclus dans les zones, les zones 3Cd1 et 3Rc9, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

357-83
Règlement
1982-Z-A-7
zonage re:
annuler la
zone 9Rb6
et créer
de nouvelles
zones
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 1er août 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 1982-Z-A-7 (1983) amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins d'annuler la zone 9Rb6, et créer dans le territoire inclus dans cette zone, les zones 9Ra25 et 9Rb6, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

358-83
Règlement
1982-Z-A-8
zonage re:
annuler les
zones 1Rb1,
etc. et créer
de nouvelles
zones
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 1er août 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 1982-Z-A-8 (1983) amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage aux fins d'annuler les zones 1Rb1, 1Rb2, 1Rc4, 1Rc5, 1Rc6, 1Rc7, 1Rc8, 1Rc9, 1Rc10, 1Pb7, 1Cv4, 1Cv5, 1Cb2, 1Cb4, 1Cb5, 1Cb6, 1Cb7, 1Cb8, 1Cb9, 1Cb10, 3Rc1 et 3Cb1, et créer dans le territoire inclus dans ces zones, les zones 1Cb2, 1Cb4, 1Cb5, 1Cb6, 1Cb7, 1Cb8, 1Cb9, 1Cb10, 1Cv4, 1Cv5, 1Rc4, 3Cb1 et 3Rc1, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

359-83
Projet de
règlement
1982-Z-A-9
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy

Que le projet de règlement No. 1982-Z-A-9 amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, re: modifications des



MARDI, LE 6ième JOUR DE SEPTEMBRE 1983

dispositions relatives aux clôtures, murs et haies (arrondissement historique, les zones industrielles, publiques et production-extraction), soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

360-83
Contrat
vente à
M. Roland
Beauchesne
re: lot
186-13
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à M. Roland BEAUCHESNES le lot 186-13 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivieres, pour le prix de 5 100 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Michel Leblanc, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

La présente vente fait suite à un tirage en date du 26 avril 1983 et à un avis public de vente paru dans le Journal Le Nouvelliste, en date du 23 avril 1983.

ADOPTÉ

361-83
Contrat
servitude
par la
Comm. scol.
rég. des
Vieilles
Forges
re: ptie du
lot 1755-24
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un acte de servitude préparé par Me François Dufresne, notaire, en vertu duquel la COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DES VIEILLES FORGES accorde à la Ville de Trois-Rivières une servitude réelle et perpétuelle pour l'installation d'une borne-fontaine sur l'immeuble suivant:

DESCRIPTION DU FONDS SERVANT:

Une partie du lot 1755-24 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, de figure rectangulaire, bornée vers le nord-est et vers le nord-ouest par une partie du lot 1755-24, vers le sud-est par le lot 1755-26 (étant la rue St-Martin), vers le sud-ouest par le lot 1755-380 (étant la rue St-François-Xavier); mesurant un mètre (1,00 m) vers le nord-est, le sud-est, le sud-ouest et le nord-ouest, contenant en superficie un mètre carré (1,00 m.c.).
Le tout tel que décrit et montré sur un plan préparé par M. Claude Juteau, A.-G., en date du 11 novembre 1982, sous le numéro 175 de ses minutes.

Cette servitude est consentie pour et en considération d'une somme de un dollar et autres bonnes et valables considérations.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ



MARDI, LE 6ième JOUR DE SEPTEMBRE 1983

362-83
Contrat
servitude
par la
C.I.T.F.
re: ptie
du lot
2495
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un acte de servitude préparé par Me François Dufresne, notaire, en vertu duquel la CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES accorde à la Ville de Trois-Rivières une servitude réelle et perpétuelle pour l'installation d'une borne-fontaine sur l'immeuble suivant:

DESCRIPTION DU FONDS SERVANT:

Une partie du lot 2495 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, de figure rectangulaire, bornée vers le nord-est, le sud-ouest et le nord-ouest par une partie du lot 2495, vers le sud-est par le lot 26-31 (étant la rue Bellefeuille); mesurant un mètre et cinquante centièmes de mètre (1,50 m) vers le nord-est et le sud-ouest, un mètre (1,00 m) vers le sud-est et le nord-ouest; contenant en superficie un mètre carré et cinquante centièmes de mètre carré (1,50 m.c.). Le tout tel que décrit et montré sur un plan préparé par M. Claude Juteau, A.-G., en date du 27 août 1982, sous le numéro 166 de ses minutes.

Cette servitude est consentie pour et en considération d'une somme de un dollar et autres bonnes et valables considérations.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

363-83
Contrat
vente par
Dame
Madeleine
Pépin-
Bournival
ptie des
lots 185-92
et 185-93
re: ouverture
de la 17ième
Rue
Adoption

ATTENDU QU'en vertu du règlement 842, la Ville de Trois-Rivières a autorisé l'ouverture de la 17ième Rue;

ATTENDU QUE pour ce faire, il fallait acquérir de gré à gré ou exproprier une partie de la propriété de Madame Madeleine PÉPIN-BOURNIVAL, ci-bas décrite;

ATTENDU QUE la Ville et Madame Pépin-Bournival en sont venues à une entente pour l'acquisition de la propriété de cette dernière;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que la Ville de Trois-Rivières acquiert de Madame MADELEINE PÉPIN-BOURNIVAL l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION

A) Une partie du lot numéro QUATRE-VINGT-DOUZE de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-CINQ (185-P. 92) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, de figure régulière, bornée vers le nord-est, par une partie du lot 185-93; vers le sud-ouest, par les lots 185-91-2 et 185-91-3 (rue); vers le nord-ouest, par le lot 186-2 (rue); mesurant treize mètres et onze centièmes (13,11 m) vers le nord-est et le sud-ouest; dix-huit mètres et



MARDI, LE 6ième JOUR DE SEPTEMBRE 1983

vingt-neuf centièmes (18,29 m) vers le sud-est et le nord-ouest; contenant un superficie deux cent trente-neuf mètres carrés et soixante-neuf centièmes (239,68 m.c.).

B) Une partie du lot numéro QUATRE-VINGT-TREIZE de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-CINQ (185-P. 93) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, de figure régulière, bornée vers le nord-est, par les lots 185-94-3 (rue) et 185-94-2; vers le sud-est, par une partie du lot 185-93; vers le sud-ouest, par une partie du lot 185-92; vers le nord-ouest, par le lot 186-2 (rue); mesurant treize mètres et onze centièmes (13,11 m) vers le nord-est et le sud-ouest; dix-huit mètres et vingt-neuf centièmes (18,29 m) vers le sud-est et le nord-ouest; contenant un superficie deux cent trente-neuf mètres carrés et soixante-neuf centièmes (239,68 m.c.).

Le tout tel que décrit et montré sur un plan préparé par M. Claude Juteau, A.-G., en date du 27 juin 1983, sous le numéro 192 de ses minutes.

pour et en considération d'une somme de 13 168 \$ comptant. Au surplus, la Ville s'engage à payer une somme de 16 832 \$ pour le déplacement de la bâtisse appartenant à Madame Pépin-Bournival et dont elle conserve la propriété.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Claudia Blais, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

364-83
Contrat
mainlevée
à M. Roger
Young et
ayants-droits
re: lot
181-2-35
Adoption

ATTENDU que par acte de vente enregistré à Trois-Rivières le 14 septembre 1978 sous le no 319037, la Ville de Trois-Rivières a vendu le lot 181-2-35 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières à M. Roger Young;

ATTENDU que cette vente était assortie de certaines conditions, entre autres celle de construire sur ce lot un bâtiment d'habitation;

ATTENDU que l'acquéreur s'est effectivement acquitté de cette obligation;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de mainlevée préparé par Me Jean Damphousse, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée et quittance finale de tous droits, incluant les effets de la clause résolutoire, pouvant exister en sa faveur aux termes d'un acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 319037 et affectant tous les immeubles décrits audit acte.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ



MARDI, LE 6ième JOUR DE SEPTEMBRE 1983

365-83
Contrat
mainlevée
à M. Guy
Dugré re:
lot 181-805
Adoption

ATTENDU que par acte de vente enregistré à Trois-Rivières sous le no 339117, la Ville de Trois-Rivières a vendu le lot 181-805 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières à M. Guy Dugré;

ATTENDU que cette vente était assortie de certaines conditions, entre autres celle de construire sur ce lot un bâtiment d'habitation;

ATTENDU que l'acquéreur s'est effectivement acquitté de cette obligation;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de mainlevée préparé par Me Gérard Dufresne, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée et quittance finale de tous droits, incluant les effets de la clause résolutoire, pouvant exister en sa faveur aux termes d'un acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 339117 et affectant tous les immeubles décrits audit acte.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

366-83
Contrat
mainlevée
à M. René
Cossette
et ayants-
droit re:
lot 25-119
Adoption

ATTENDU que par acte de vente enregistré à Trois-Rivières le 17 octobre 1957 sous le no 202923, la Corporation de la Cité de Trois-Rivières a vendu le lot 25-119 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières à M. René Cossette;

ATTENDU que cette vente était assortie de certaines conditions, entre autres celle de construire sur ce lot un bâtiment d'habitation;

ATTENDU que l'acquéreur s'est effectivement acquitté de cette obligation;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières est aux droits et obligations de la Corporation de la Cité de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de mainlevée préparé par Me Paul Villeneuve, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée et quittance finale de tous droits, incluant les effets de la clause résolutoire, pouvant exister en sa faveur aux termes d'un acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 202923 et affectant tous les immeubles décrits audit acte.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ



MARDI, LE 6ième JOUR DE SEPTEMBRE 1983

367-83
Contrat
entente
avec la
Ville de
T.-R.-O.,
Ville du
Cap-de-la-
Madeleine,
le CEGEP
et l'Ass.
de badminton
de la Mauricie
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec la VILLE DE TROIS-RIVIÈRES-OUEST, la VILLE DU CAP-DE-LA-MADELEINE, le COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE TROIS-RIVIÈRES et l'ASSOCIATION DE BADMINTON DE LA MAURICIE pour établir un programme concerté d'offres, de lieux, de pratiques récréatives du badminton au profit de la clientèle adulte du Trois-Rivières Métropolitain pour l'automne 1983 et l'hiver 1984.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

368-83
Contrat
entente
avec le
CEGEP
re: prog.
sportif
communautaire
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec LE COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL en vertu duquel les parties assurent l'accessibilité au loisir et une participation massive de toutes les couches de la population aux différentes activités de loisir (badminton et tir à l'arc et autres) pour la période du 21 septembre 1983 au 20 septembre 1984.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

369-83
Contrat
vente à
M. Alain
Beaudoin
lot 186-27
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à M. Alain BEAUDOIN le lot 186-27 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivieres, pour le prix de 6 700 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me François Donaldson, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

La présente vente fait suite à un tirage en date du 26 avril 1983 et à un avis public de vente paru dans le Journal Le Nouvelliste, en date du 23 avril 1983.

ADOPTÉ



MARDI, LE 6ième JOUR DE SEPTEMBRE 1983

370-83
Participation
de la Ville
aux déficits
d'exploitation
de projets
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières s'engage à participer, jusqu'à concurrence de 10% aux déficits d'exploitation des programmes d'Habitation réalisés par la Société d'Habitation du Québec, soit les projets 555-04-4302-008 et 555-04-4302-011.

ADOPTÉ

371-83
Autorisation
de vendre de
la bière au
terrain
Ste-Marguerite
lors du tournoi
de balle donnée
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que la Ville de Trois-Rivières autorise Les Chevaliers de Colomb de Trois-Rivières (conseil no 1001) à demander un permis temporaire pour la vente de bière au Parc Ste-Marguerite de Trois-Rivières, les 10 et 11 septembre 1983 à l'occasion d'un tournoi de balle donnée.

M. le Conseiller Pierre Dupont est contre l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉ

372-83
Amendement au
règl. 857 aux
fins de réduire
le terme d'em-
prunt de 20 à
5 ans
Adoption

ATTENDU QUE la Commission municipale de Québec recommande de réduire le terme d'emprunt du règlement 857 de 20 à 5 ans;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que l'article 4 du règlement 857 soit modifié en changeant le terme d'emprunt de 20 à 5 ans;

Que l'article 8 dudit règlement soit modifié en changeant l'annexe "B" par l'annexe "B-1", ladite annexe étant le tableau d'amortissement.

ADOPTÉ

373-83
Confirmation
au Ministère
de l'Environ.
du Québec re:
travaux de
réfection du
Boul. Royal
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a présenté au Ministère de l'Environnement du Québec pour approbation les plans de réfection de la partie du Boul. Royal située entre le rond-point du Boul. Normand et les limites ouest de la Ville;

ATTENDU que le Ministère de l'Environnement a confirmé à la Ville qu'une conduite d'égoût sanitaire sera installée sur le Boul. Royal, de la limite ouest à la rue Père Daniel, lors de la réalisation du programme d'assainissement des eaux.

ATTENDU que le ministère de l'Environnement exige que la Ville modifie ses plans afin de tenir compte de la construction éventuelle de cette conduite d'égoût sanitaire.

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que la Ville de Trois-Rivières confirme au Ministère de



MARDI, LE 6ième JOUR DE SEPTEMBRE 1983

l'Environnement du Québec qu'elle installera une conduite d'égoût sanitaire sur le Boul. Royal, de la limite ouest de la Ville à la rue Père Daniel, dès que son programme d'assainissement des eaux se réalisera.

Que les Services techniques de la Ville modifie le plan 12-76-7, afin que le drainage de l'infrastructure de rue, du tronçon Père Daniel au rond point Royal, se fasse dans l'émissaire existant de la rue Père Daniel.

ADOPTÉ

374-83
Comptes à
payer,
août 1983
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que les comptes à payer au montant de 1 929 415,18 \$ pour la Ville et 238 905,00 \$ pour l'Hippodrome, comprenant les chèques émis dans le cours du mois d'août 1983 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

375-83
Contrat
location
de la
CONGRÉGATION
DES SOEURS DE
L'ASSOMPTION
DE LA
SAINTE-VIERGE
Adoption

PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières loue de la CONGRÉGATION DES SOEURS DE L'ASSOMPTION DE LA SAINTE-VIERGE, l'immeuble suivant:

DESCRIPTION

Parties des lots 1119-611-1 et 1119-1095 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières.

Partie du lot 1119-611-1:

De figure irrégulière, borné vers le nord-est et le nord par une partie du lot 1119-611-1, vers le sud-est par le lot 1119-1155, vers le sud-ouest par les lots 1119-687 à 1119-691 inclus., vers le nord-ouest par une partie du lot 1119-1095; mesurant 75,11 mètres vers le nord-est, 2,91 mètres vers le nord, 7,04 mètres vers le sud-est, 76,20 mètres vers le sud-ouest, 5,12 mètres vers le nord-ouest, contenant en superficie 353,87 mètres carrés.

Partie du lot 1119-1095:

De figure régulière, borné vers le nord-est par une partie du lot 1119-1095, vers le sud-est par une partie du lot 1119-611-1, vers le sud-ouest par le lot 1119-692, vers le nord-ouest par une partie du lot 1119 (Rue Marguerite Bourgeoys); mesurant 30,76 mètres vers le nord-est le sud-ouest, 5,12 mètres vers le sud-est et le nord-ouest; contenant en superficie 140,63 mètres carrés.

Le tout tel que montré par un liséré rouge sur le plan ci-annexé portant le numéro 80-41.

La présente description ainsi que le plan qui l'accompagne ont été signés à Trois-Rivières, le 19 août 1983 sous le numéro 212 des minutes de Claude Juteau, arpenteur-géomètre.

pour le prix de 1,00 \$ par année et autres considérations.

Ce bail est pour une durée d'une année et renouvelable tout



MARDI, LE 6ième JOUR DE SEPTEMBRE 1983

au long de la durée du passage piétonnier qui y sera aménagé.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

M. le Conseiller Henri-Paul Jobin est contre l'adoption de cette résolution à cause des coûts d'entretien engendrés par ce projet et parce qu'il n'y a pas d'entente formelle avec le propriétaire du terrain situé à l'extrémité du passage piétonnier.

ADOPTÉ

376-83
Acceptation
de la démission
de M. Jacques
Charette comme
gérant de la
Ville et
nomination
de celui-ci
comme
contrôleur
interne
Adoption

CONSIDÉRANT la lettre de démission de Monsieur Jacques Charette, gérant de la Ville, en date du 6 septembre 1983 et, compte tenu de l'intérêt manifesté par ce dernier d'occuper une autre fonction au sein de l'administration de la Ville, lors de son retour au travail à la fin de son absence pour maladie;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la démission de Monsieur Jacques Charette soit acceptée;

Que M. Jacques Charette soit et est nommé contrôleur interne à compter de son retour au travail, au salaire annuel de 53 918 \$.

ADOPTÉ

377-83
Nomination
de M. Wilson
O'Shaughnessy
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que Monsieur WILSON O'SHAUGHNESSY soit et est nommé gérant de la Ville, au salaire annuel de 60 118 \$.

ADOPTÉ

378-83
Comptes
à payer
liste
bimensuelle
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pagé Construction Inc.:	
Recouvrement de pavage 1983 - paiement no. 5 - retenue 10%	361,84 \$
Laboratoire de Construction du Québec Inc.:	
Pavage neuf 1983 - piste de l'aéroport et rue Ste-Marie - contrôle qualitatif	3 712,50
Trois-Rivières Cimentiers:	
Trottoirs et bordures 1983 - paiement no. 3 - retenue 10%	34 801,53
Pampierre & Noé Veillette:	
Remise d'une partie de la retenue - aqueduc et drainage - Banque de terrains	19 000,00
Gaston Paillé Ltée:	
Branchements d'aqueduc et d'égout 1983 - paiement no. 4 - retenue 10%	21 480,75
Remboursement de dépôt d'appel d'offres	50,00
Construction Bécancour Inc.:	
Remise de retenue - rénovation du centre Notre-Dame de la Paix	3 500,00

MARDI, LE 6ième JOUR DE SEPTEMBRE 1983



Trois-Rivières Chevrolet (1982) Inc.:	
Achat de 6 voitures de police - Malibu 1983	66 021,30
Lajoie Ltée:	
Achat de 23 divisions "entre-deux" pour chevaux - Expo	5 007,72
Bank Montreal Trust Co.:	
Frais d'agent de transfert - émission d'obligations New York	300,00
Congrès A.I.M.Q. 1983:	
Inscription - Yvon Poirier	180,00
S.Contrôles Johnson Ltée:	
Contrat de service - facturation trimestrielle	828,00
C.P. Ltée:	
Proportion des dépenses pour passage à niveau - Avril, mai et juin 1983	3 424,37
Voie d'évitement et tuyaux et câbles souterrains	975,00
Lucie Gervais:	
Frais de scolarité - remboursement 50%	38,75
Richard-Alain Valois:	
Frais de scolarité - remboursement 50%	38,75
Médiacom Inc.:	
Panneau publicitaire - autoroute 55	70,00
Le Nouvelliste:	
Publicité hockey mineur - Avis publics	1 904,25
Appel d'offres - publicité hippodrome - avis inscription hockey - publicité programme atome	614,50
Centre Hospitalier Ste-Marie:	
Accident de travail - Léo Harnois	29,60
Cie Canadienne de service de linge Inc.:	
Service de buanderie - Édifice des Travaux publics, Marché-aux-Denrées, Hippodrome, Colisée, Hôtel de Ville	679,20
Canadian General Electric Co.:	
Service d'entretien de l'équipement de radiocommunication Service de la Police	873,66
B.B. Extermination Inc.:	
Rapport de vérification	24,00
Librairie du Cap Inc.:	
Service de photocopies - août 1983 - Administration générale, Police, Expo, Service Récréation et Parcs, etc.	616,68
Service de photocopies - août 1983 - trésorerie	187,74
Restaurant Le Grillon:	
Repas aux prisonniers	111,90

EXPOSITION 1983

Gérard Basilières Inc.:	
Rosettes, Rubans	1 966,11
Le 104908 Canada Inc.:	
Avance - roues de fortune	1 528,25
Opération des roues de fortune - 30% au concessionnaire	2 288,18
Roger Picard:	
Festival de danse - 1er versement	2 500,00

SERVICE RÉCRÉATION ET PARCS

Loisirs Ste-Marguerite Inc.:	
Débouchement des égouts - abris des joueurs	201,26
F.B.A.Q. Mauricie:	
Frais d'arbitrage - baseball mineur - du 1er au 16 août 1983 (Final)	690,00
Comité de Zone-F.B.A.Q. Mauricie:	
Frais des marqueurs - baseball mineur - du 1er au 16 août 1983 (Final)	253,50
Commission Scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien ménager des parcs-écoles - juillet 1983	173,07

MARDI, LE 6ième JOUR DE SEPTEMBRE 1983



ACHATS - PAVILLON DE LA JEUNESSE

Cie H. Fortier	32,55
Centralco	494,25

HIPPODROME

Ambulance 12-12 Ltée:	
Service d'ambulance - 16 août 1983	139,10
Service d'ambulance - 14 août 1983	139,10
Artho-Métal:	
Achat d'une horloge pour M. Jean-Paul Charron pour services rendus au comité de gestion à l'hippodrome	144,90
Confection Courses Henriette Inc.:	
2 numéros	50,00
Lise Leblanc:	
Dépenses de déplacement pour émission de télévision	15,00
Sécurité Cougar Inc.:	
Service de surveillance - du 7 au 13 août 1983	680,40
Photo Lambert Inc.:	
Service de TV en circuit fermé - qualifications - courses - écoles (photofinish) 14 jours en juillet 1983	1 657,00
Journal de Montréal:	
Publicité	84,36
Imprimerie Art Graphique Inc.:	
Impression des programmes nos 40 à 48 incl.	5 602,59

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JUILLET 1983

Jean Alarie - 1,295 km	233,10
Gaétan Neault - 162 km - juillet et août 1983	35,64
Michel Lefebvre - 216 km - du 20 juin au 22 août 1983	47,52
Irène Hamel - 419 km - juin, juillet et août 1983	92,18
Jacques Blais:	
Dépenses de voyage - Montréal - journée d'information sur les cours municipales (avec M. Normand Rouette)	78,85
Guy Pelletier:	
Remboursement de dépenses - tournoi de golf du 188 et journée de golf à St-Basile Le Grand	321,65
Wilson O'Shaughnessy:	
Dîner avec M. le Maire et autres personnes - Projet du Vieux Port	126,72
Jean-Guy Gervais:	
Repas pour 6 personnes - relations de travail avec les procureurs de la Couronne	83,13
Guy Aubin:	
Dépenses de voyage - visite de bibliothèque à Pointe-du-Lac et Montréal	77,75

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

René Monfette	366,87
Jean Lamy	54,35
Madame Louise Goyette	82,18
Jacques Blais	88,88
René Monfette	348,36

EXPOSITION 1983 (comptes déjà soumis au comité des finances)

Purolator Courrier Ltd:	
Service de courrier	8,08
Xérox Canada Ltée:	
Service de photocopies - juin et juillet 1983	417,57
Fleuriste La Violette:	
Fleurs - Famille Lamy	65,40
Buffet Juneau Enr.:	

MARDI, LE 6ième JOUR DE SEPTEMBRE 1983



Coupons-factures pour repas pris par les départements administration-invités, maintenance, pavillons, agriculture, petite ferme	282,02
Lise Martin et Suzanne Masson:	
Coupons-factures pour repas pris par les départements agriculture, petite ferme et maintenance	77,70
Laurent Masson:	
Coupons-factures pour repas pris par les départements administration-invités, agriculture et petite ferme	294,91
Les Cadets de la Marine de Trois-Rivières;	
Travaux de nettoyage suivant entente	2 500,00
Jacques Lemaire:	
Repas - voyage à Québec pour aller chercher les tourniquets avec Jean-Roch Sévigny	25,23
André Paquin:	
Travail de photographie	350,00
Le Nouveau Clairon:	
Achat de 4 éditions du journal	2,08
Courrier St-Hyacinthe:	
Achat de 4 éditions du journal	4,00
Station Carré des Forges:	
Achat d'essence pour les automobiles de l'Expo 1983	137,76
Auto-Page Enr.:	
Location de 3 télé-pages	32,70
Perrin Piano Enr.:	
3 accordements du piano de la Grande Scène	120,00
Ferron, Tousignant, Pagé et Associés Inc.:	
Assurance pour les deux roulottes louées pour les artistes de la Grande Scène	150,00
Ambulance St-Jean:	
Nourriture pour les bénévoles et achat de médicaments	288,99
Huguette Caron:	
Travail de lettrage	50,00
7e Ciel Jacques Ross Enr.:	
Nettoyage d'un futon taché par nos employés	46,00
Phiga Inc. (Larochelle):	
5 gallons d'eau traitée et un dépôt de cruche	13,25
Le Pro-Jac Ltée:	
Repas-réunions - juillet et août 1983	170,92
Au Palais du Chinois Inc.:	
Repas-réunions - juillet et août 1983	334,42
Marché St-Louis Ltée:	
Achat d'épicerie - juillet et août 1983	962,79
Jean-Baptiste Lord:	
Travail de publicité	1 004,30
Claude Paquin:	
Travail d'imprimerie sur le dessus de table pour la roue du Black Jack	125,00
Ordres des Agronomes du Québec:	
Annonce publicitaire	300,00
Conseil Régional des Sociétés d'Agriculture:	
Annonce dans le programme souvenir du Conseil	100,00
Servac Inc.:	
Pompage de lait contaminé	182,50
Motel Le Démocrate Enr.:	
Frais de séjour pour juges et maîtres de piste - concours chevaux 1983	100,00
Les Frangins/Gilles Fréchette:	
Frais musicaux - parade - concours chevaux 1983	300,00
Michel Sylvestre & Al:	
Juges - agriculture	1 642,00
Douglas Thibault:	
Remboursement des dépenses encourues pour l'organisation des activités aquatiques	1 292,00
Hélène Casaubon:	
Téléphoniste - activités à la piscine	115,00
Marc Boucher:	
Conseiller technique et chronométrateur en chef -	

MARDI, LE 6ième JOUR DE SEPTEMBRE 1983



activités à la piscine	
Gérard Plouffe:	
Chronométrateur et chef de l'équipe technique - activités à la piscine	125,00
Maurice Robert:	
Annonce - activités à la piscine	175,00
Pauline Plouffe:	
Secrétaire - activités à la piscine	125,00
Johanne Thibeault:	
Aide-technique - activités à la piscine	50,00
Robert Thibeault:	
Travail d'affichage - activités à la piscine	20,00
Madame Lucie Paquin:	
Travail de lettrage - activités à la piscine	30,00
Les Aigles Junior de Trois-Rivières Inc.:	
Réception - Salon du Black Jack	122,63
Roger Picard:	
Festival de danse - 2e versement - solde à payer	4 000,00
Claude Hébert:	
Travail de lettrage	495,00
André Bourassa:	
Vendeur de stands - solde à payer	620,00
Jocelyne Veillette:	
Vendeuse de stands - solde à payer	562,00
Sprung Instant Structures Ltd:	
Panneau de vinyle pour dôme de la Grande Scène	1 966,17
Société des droits d'exécution du Canada Ltée:	
Droits	206,41
Roland Nobert:	
Dépenses de voyage - Exposition de St-Hyacinthe	64,00
Jacqueline Robichaud:	
Remboursement de petite-caisse	22,35
Frais de millage - du 16 août 1982 au 19 août 1983	222,20
Pinkerton Québec Ltée:	
Service de sécurité - escouade canine	18 413,41
Réception Bertrand:	
Coupons-factures pour repas pris par l'administration-invités	111,20
Léo Leclerc:	
Honoraires - travail spécial de messenger et aide-barman	200,00
Pouliot, Guérard & Associés Inc.:	
Honoraires - assurances de dommages - du 1er janvier au 31 mai 1983	3 146,04
Honoraires - services professionnels - juin et juillet 1983	410,00
Laboratoires Choisy Ltée:	
Honoraires - surveillance - recouvrement de pavage 1983	3 335,10
Sani Paré Inc.:	
Cueillette, transport et enfouissement des déchets - du 1er au 15 août 1983	23 237,64
Enlèvement des déchets - Postes nos 1, 2 et 3 - du 30 juillet au 12 août 1983	30,00
Éloi Guillemette:	
Terre, tourbe, transport de plate-forme	4 116,16
Jean De Charette:	
Honoraires - vente par Alcide Champoux	711,00
Robert Racine:	
Service de vérification des ascenseurs - juillet 1983 - Centre Culturel, Hôtel de Ville, Édifice Nobert	112,00
Floriculture Gauthier Inc.:	
Fleurs - famille Doucet	32,70
Gaz Inter-Cité Québec Inc.:	
Consommation de gaz naturel - Flambeau - août 1983 (un montant de 500 \$ a été payé à la Ville par les Caisses Populaires)	901,54
Formulaires Ducharme Inc.:	
Achat d'un volume (Renouvellement de la mise à jour des	

MARDI, LE 6ième JOUR DE SEPTEMBRE 1983



lois municipales)	
Canadian General Electric Co.:	
Entretien de l'équipement de radiocommunication - division du génie, division des opérations	669,18
Quévis Enr.:	
Achat de tourniquets	16 617,05
Laboratoires de canalisations souterraines Inc.:	
Nettoyage de conduites - Boul. Royal	17 280,00
Laboratoires de Construction de Québec Inc.:	
Béton de ciment - trottoirs - travaux effectués en juillet 1983 (prélèvements et essais)	232,00
Boisvert Transport:	
Fourniture et pose de tourbe	11 034,73
Germain Courchesne:	
Achat de vêtements de travail	495,10
Grand Prix Labatt Trois-Rivières:	
Souper bénéfice - 2 personnes	90,00
Garage René Lacombe Inc.:	
Frais de remorquage	72,00
Probec 5 Ltée:	
Appel d'offres	362,08
Le Nouvelliste:	
Appel d'offres - avis publics - publicité hippodrome	929,00
Service de gestion industrielle G.R. Inc.:	
Appel d'offres	159,60
Le Soleil Ltée:	
Appel d'offres	209,10
Régie des permis d'alcool du Québec:	
Renouvellement de permis - Centre Culturel	456,00
Renouvellement de permis - Salle J.A. Thompson	456,00
S.P.A.M. Inc.:	
Appels par télépage - juillet 1983	105,00
Xérox Canada Ltée:	
Service de photocopies - juillet 1983 - bibliothèque	272,50
Déry, Rocray & Associés:	
Honoraires - consultation professionnelle - inventaire d'arbres publics	95,00

SERVICE RÉCRÉATION ET PARCS

Paul-André Cloutier:	
Honoraires - préparation plans, devis et recherches historiques - Parc de la Place d'Armes	640,00
Les Aigles Junior de Trois-Rivières Inc.:	
Frais d'arbitre - du 3 au 23 juillet 1983	189,00
Préposé au tableau indicateur - saison 1983 - joutes midget	250,00

EXPO 1983

Sani Paré Inc.:	
Cueillette des déchets - solde à payer	6 018,00

HIPPODROME

Ambulance 12-12 Ltée:	
Service d'ambulance - 2 août 1983	139,10
Service d'ambulance - les 4, 6, 7, 9, 11, 13 août 1983	1 020,10
Brasserie Labatt Ltée:	
Achat de bière	846,60
Brasserie O'Keefe Ltée:	
Achat de bière	1 120,50
Canadian Trotting Association:	
Droits et permis - 7 jours courses	1 958,65
Hôpital Vétérinaire Des Forges:	
Honoraires professionnels - juillet 1983	700,00
Imprimerie Art Graphique Inc.:	



MARDI, LE 6ième JOUR DE SEPTEMBRE 1983

Impression de programmes - nos 30 à 39 incl.	6 306,19
Journal de Montréal:	
Publicité	42,18
Publi-Hebdo Inc.:	
Publicité	100,00
Télémedia CHLN 55:	
Publicité	1 109,76
Télé St-Maurice 1976 Inc.:	
Publicité	673,20
Sécurité Cougar Inc.:	
Surveillance - du 31 juillet au 6 août 1983	643,35
Boutique H. Pépin Ltée:	
Couverture	157,18
Lise Leblanc:	
Dépenses de déplacement pour émission de télévision - du 7 au 13 août 1983	15,00
Régie des loteries et courses du Québec:	
Droits - 35 programmes	2 625,00
Contenants Intercité Inc.:	
Cueillette de déchets - du 5 juin au 23 juillet 1983	2 180,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JUILLET 1983

Raymond Laliberté:	
Voyage à Ste-Brigitte pour chercher jetons pour Black Jack - Expo 1983 - 160 km	35,20
Yvon Massicotte - 404 km - août 1983	88,88
Jean-Paul Duval - 611 km - juillet et août 1983	134,42
Josette Désilets - 194 km - août 1983	42,68
Repas	6,75
Alain Deschamps - 582 km	128,04
Gaston Desaulniers - 781 km	156,80
Gilles Héroux - 85 km - février à août 1983	18,70
Guy Pelletier - 179 km	39,38
Yves Picard - 207 km	45,54
Pascal Recco:	
Dépenses de voyage - Québec - consultation pour l'inventaire des arbres en milieu urbain	70,69
Lucien A. Ouellet:	
Dépenses de voyage - Montréal - Blue Bonnets - Partage des territoires des pistes de courses pour le pari par téléphone	60,00
Serge Dumas:	
Remboursement de repas - voyage à St-Louis-de-France - Évaluation	5,00

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Juliette Bourassa	139,04
Jacques Genest	359,37
Madame Louise Goyette	65,41
René Monfette	900,26
Yvon Poirier	54,50
Lucien A. Ouellet	68,24
Gaston Paillé Ltée:	
Remise de dépôt d'appel d'offres	50,00
Gare intermodale - Phase 1 - aqueduc, drainage et fondation - paiement no 3 - retenue 10%	2 350,98
Saillant Inc.:	
Achat de sphères pour luminaires, valves, couvercles et parties supérieures	1 490,47
Robert Frenette Inc.:	
Travaux de peinture - bibliothèque	1 290,00
Atelier de réparations de moteurs du Cap Inc.:	
Réparation de moteur et achat de filtres à l'huile	3 764,20
Service de gestion industrielle G.R. Inc.:	
Appels d'offres	256,50



MARDI, LE 6ième JOUR DE SEPTEMBRE 1983

Le Nouvelliste:	
Avis taxe scolaire, appel d'offres, avis publics	947,50
Centre Communautaire Alexandre Soucy:	
Location de salle pour les élections 1982	95,00
Journal des Affaires:	
Renouvellement d'abonnement - 2 ans - Lucien A. Ouellet	44,95

HIPPODROME

Guy Pelletier:	
Prix d'été	270,00
Ambulance 12-12 Ltée:	
Service d'ambulance - les 18 et 20 août 1983	370,95
Accu-Systems Ltd:	
Contrat d'entretien pour la machine à compter l'argent - du 1er novembre 1983 au 31 octobre 1984	360,53

SERVICE RÉCRÉATION ET PARCS

Pavillon St-Arnaud Inc.:	
Gestion de l'entretien du Parc Pie XII, du terrain de balle, de soccer et du pavillon de service - 2e versement	5 900,00
Ligue de Fottball Midget du Québec:	
Frais d'arbitrage	480,00
Wilson O'Shaughnessy:	
Repas avec le comité de négociation et Me Michel Dupuis - convention collective des policiers/pompiers	100,50
Jean-Maurice Normandin:	
Repas avec le représentant de la D.G.S.P.	38,00
Alain Léveillé:	
Dépenses de voyage - Joliette - visite du Centre Jolidata	66,68
Jean Lamy:	
Dépenses de voyage - Québec - règlement 858	74,00

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

René Monfette	545,39
Jacques Genest	353,31

EXPOSITION 1983 (comptes déjà soumis au comité des finances)

Ferron, Tousignant, Pagé & Associés Inc.:	
Assurance - équipement de la Grande Scène (lumière et piano)	500,00
Imprimerie Gagné Ltée:	
Publicité	952,00
Éditions du Lac St-Pierre Inc.:	
Publicité	840,00
Courrier de Portneuf:	
Publicité	896,00
L'Union:	
Publicité	840,00
Publi-Hebdo Inc.:	
Publicité	1 428,00
Jean-Pierre Lefebvre:	
Kiosque de robotique - Pavillon de la Jeunesse	200,00
Guy Robillard:	
Animateur au Salon des communications - Pavillon de la Jeunesse	210,00
Réjean Mongrain:	
Animateur du Salon des communications - Pavillon de la Jeunesse	90,00
Mario Mongrain:	
Animateur au Salon des communication - Pav. de la Jeu.	400,00
Claude Dessureault:	
Animateur au Salon des communications - Pavillon de la	



MARDI, LE 6ième JOUR DE SEPTEMBRE 1983

Jeunesse	80,00
Claude Beaudet:	
Animateur au Salon des communications - Pavillon de la Jeunesse	65,00
Madame Thérèse Charbonneau:	
Animatrice en tissage au Pavillon de la Jeunesse	565,00
Jocelyne Veillette:	
Responsable du Salon des communications et superviseur des pavillon commercial et de la Jeunesse	1 100,00
Claude Précourt:	
Services professionnels - préparation du Salon des communications	250,00
Francesca Sinotte:	
Travail de lettrage	94,00
Marc Veillet:	
Travail de lettrage	44,00
Robert Paquin:	
Étude sur les roues et rangement, classement en filière	200,00
Polyvalente Ste-Ursule:	
Location de stationnement	800,00
Le Pro-Jac Ltée:	
Repas-réunions - comité des comptes - août 1983	47,56
Andrée Croisetière & Al:	
Primes aux exposants de veaux de grain	399,00
Jean Alarie:	
Remboursement de petite-caisse (moins avance reçue 200,00 \$)	26,17

Honoraires des vérificateurs

François Lefebvre	55,00
Carole Normand	70,00
Ginette Douville	75,00
Daniel Gélinas	50,00
Réjean Gervais	95,00
Guy Brousseau	15,00
Ginette Moreau	50,00
Hélène Roy	100,00
Évelyne Laflamme	30,00
Yves Perreault:	
Remboursement de dépenses - vérification d'animaux	10,50

Remboursement des dépenses des vérificateurs

Claude Marchand	38,80
Thomas Louis Simard	37,25
Évelyne Laflamme	14,00
Hélène Roy	89,00
Ginette Moreau	92,00
Guy Brousseau	45,75
Réjean Gervais	61,90
Daniel Gélinas	91,20
Ginette Douville	55,50
Carole Normand	44,40
François Lefebvre	52,15
Louis A. Bolduc (dépenses de vérificateur et ferme St-Hubert)	235,40
Anselme Huot (dépenses ferme St-Hubert)	187,00
Mario Gendron	7,00
Daniel Drouin	29,35
Aurèle Martin	18,20
Michel Landry	15,60
Michel Lemelin:	
Travail de secrétaire pour préparer les nouveaux concours de chevaux et secrétaire lors des spectacles secteur agricole (honoraires et dépenses)	480,00
Sani Paré Inc.:	



MARDI, LE 6ième JOUR DE SEPTEMBRE 1983

Cueillette, transport et enfouissement des déchets - du 16 au 31 août 1983	23 237,64
Enlèvement des déchets aux postes de police nos 1, 2 et 3 - du 13 août au 2 septembre 1983	45,00
Sanibec Trois-Rivières:	
Services ménagers - août 1983 - Hôtel de Ville, Édifice François-Nobert, Cour municipale	2 135,65
Maintenance Euréka:	
Entretien ménager - Marché-aux-Denrées - août 1983	2 575,00
Fire Chief Magazine:	
Renouvellement d'abonnement - 1 an - directeur sécurité publique	20,00
Pitney Bowes:	
Location compteur postal - du 1er octobre au 31 décembre 1983	109,55
Perco Ltée:	
Location d'équipement	273,53
Garage René Lacombe Inc.:	
Frais de remorquage	25,00

HIPPODROME

Sécurité Cougar Inc.:	
Service de surveillance - du 14 au 27 août 1983	1 267,58
Boutique de Harnais Yvon Pratte:	
Achat de pièces	45,98
Guy Pelletier:	
Remboursement de dépenses - Centaure Blue Bonnets - prix d'été	150,93
André Pelletier:	
Honoraires - services professionnels - 1 programme	60,00
Le Nouvelliste:	
Publicité	450,00
Journal de Montréal:	
Publicité	42,18
Imprimerie Art Graphique Inc.:	
Impression - programmes nos 49 à 53 incl.	2 669,95
Cotnoir & Pleau Ltée:	
Achat de bière	934,35
Brasserie O'Keefe Ltée:	
Achat de bière	784,35
Brasserie Labatt Ltée:	
Achat de bière	1 033,35
Ambulance 12-12 Ltée:	
Service d'ambulance - les 21 et 23 août 1983	278,20

SERVICE RÉCRÉATION ET PARCS

Association Trifluvienne de Soccer:	
Frais d'appariteur - Robert Gignac - tournoi fin de saison	60,00

EXPOSITION 1983

Auberge J. La Flotille:	
Frais d'hébergement - Dixie Band	270,00
Wilson O'Shaughnessy:	
Dîner avec les membres du comité de sélection - poste Directeur de Police	51,99
Claude Gendron:	
Dépenses de voyage - Montréal - Sobeco	65,50

REMBOURSEMENT DE PETITE-CAISSE

MARDI, LE 6ième JOUR DE SEPTEMBRE 1983

Madame Louise Goyette



TOTAL

407 168,78 \$

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Samy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE.

JL/JRD.



LUNDI, LE 19ième JOUR DE SEPTEMBRE 1983

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Res, tenue à l'Hôtel de Ville le 19ième jour du mois de septembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-trois à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Mesdames les Conseillères	Françoise	DROLET
et	Charlotte	LUSSIER
Messieurs les Conseillers	Yvan	LECLERC
	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Claude	PÉLISSIER
	Fernand	COLBERT
	Léo	THIBEAULT
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ

Procès-verbal de la séance du 06-09-83 Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 septembre 1983 soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:

- a) Règlement prévoyant la réfection du réseau d'aqueduc et décrétant un emprunt de 96 000 \$, avis donné par M. le Conseiller Yvan Leclerc, à la séance du 7 février 1983;
- b) Amendement au règlement 25 concernant les modalités applicables aux versements de la taxe foncière municipale, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 1er août 1983;

règlement amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins de modifier les dispositions relatives aux clôtures, haies etc. avis donné par M. le Conseiller Pierre Dupont, à la séance du 6 septembre 1983;

Achat de la bâtisse de l'école de voile. Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant l'achat de la bâtisse de l'école de voile de l'Ile St-Quentin, au coût de 7 000 \$, à même les soldes disponibles des règlements 744 et 757 et autorisant le virement des fonds disponibles de ces règlements pour le bénéfice du règlement prévoyant ledit achat.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 19ième jour de septembre 1983.

SIGNÉ Mme la Conseillère Françoise Drolet.

17 000 \$ pour combler l'excédent du règlement 855.

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant une somme de 17 000 \$ pour combler l'excédent du coût d'acquisition et d'installation des appareils de bioxyde de chlore prévus au règlement 855, à même les soldes disponibles des règlements



LUNDI, LE 19ⁱème JOUR DE SEPTEMBRE 1983

Avis de motion

679, 703, 731 et 744 et autorisant le virement des fonds disponibles de ces règlements pour le bénéfice du règlement prévoyant le paiement du coût excédentaire.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 19ⁱème jour de septembre 1983.

SIGNÉ M. le Conseiller Claude Pélissier.

16 000 \$
pour combler
excédent du
règlement
823.

Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant une somme de 16 000 \$ pour combler l'excédent du coût des travaux de pontceaux et fossés rue Tebbutt prévus au règlement 823 à même le budget 1983.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 19ⁱème jour de septembre 1983.

SIGNÉ Mme la Conseillère Charlotte Lussier.

Amendement au
règl. 1982-Z
re: zonage
réglementation
particulière
des zones
résidentielles.
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1982-z concernant le zonage, aux fins de modifier certaines dispositions de la réglementation particulière des zones résidentielles.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 19ⁱème jour de septembre 1983.

SIGNÉ M. le Conseiller Georges Côté.

Achat et
plantation
d'arbres et
améliorations
Parc Lambert.
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant l'achat et la plantation d'arbres pour former un écran et une haies en périphérie du Parc Lambert, ainsi que certaines améliorations aux facilités et accessoires de la bâtisse du parc, et autorisant un emprunt de 10 000 \$ au fonds de roulement à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 19ⁱème jour de septembre 1983.

SIGNÉ M. le Conseiller Georges Côté.

379-83
Compte rendu
06-09-83
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, mardi le 6 septembre 1983 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications suivantes:

Page 2, item 6, 2ⁱème paragraphe:

Ajouter (terrain privé) après les mots "à la charge de la Ville"



LUNDI, LE 19ième JOUR DE SEPTEMBRE 1983

Page 4, item 13 b), 6ième paragraphe:

Enlever la phrase "Le fait que deux projets dépassent largement les estimés de la Ville sont dûs au hasard."

Page 4, item 13 e), dernier paragraphe:

Ajouter le paragraphe suivant "M. Jobin demande que le montant de l'estimé soit indiqué dans le rapport de soumissions."

ADOPTÉ

380-83
Règlement
3-H
Modification
au titre de
gérant.
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 6 septembre 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 3-H (1983) amendant le règlement 3 concernant les officiers et employés de la Ville, aux fins d'apporter certaines modifications au titre de gérant, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

381-83
Règl. 863
Construction
bâtisse des
loisirs au
Parc St-Sacrement
Virement de fonds
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 6 septembre 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
RÉSOLU:

Que le règlement No. 863 (1983) prévoyant la construction d'une bâtisse pour les loisirs au Parc St-Sacrement, au coût de 33 000 \$, à même les soldes disponibles des règlements 768, 767, 761, 760, 709, 732, 765 et 757 et autorisant le virement des fonds disponibles de ces règlements pour le bénéfice du règlement prévoyant lesdits travaux, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

382-83
Règl. 864
Travaux de
rénovation
de la Couronne
du rond-point
Emprunt 47 000 \$
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 6 septembre 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 864 (1983) prévoyant des travaux de rénovation de la Couronne du rond-point Royal et décrétant un emprunt de 47 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 19ième JOUR DE SEPTEMBRE 1983

383-83
Règl. 865
Emprunt de
22 000 \$ au fonds
de roulement
re: excédent
coût des
travaux règl.
860
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 6 septembre 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 865 (1983) prévoyant des travaux de reconstruction de la Place Champlain (entre la Salle J.-Antonio-Thompson et l'immeuble de la Banque de Montréal) et décrétant un emprunt de 22 000 \$ au fonds de roulement, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

384-83
Règl. 866
emprunt suppl.
17 000 \$ pour
règl. 833
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 6 septembre 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 866 (1983) prévoyant des travaux de reconstruction d'aqueduc, rues Bellefeuille et Bureau et décrétant un emprunt de 35 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

385-83
Regl. 867
Adoption du
règl. 9-B
de la C.I.T.F.
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 6 septembre 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 867 (1983) adoptant et approuvant le règlement No. 9-B de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), amendant le règlement No. 9 de cette dernière, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

386-83
Projet de
règlement
1982-Z-A-10
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier

Que le projet de règlement No. 1982-Z-A-10 amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins de préciser certaines dispositions et d'en modifier d'autres dans la section 3.1 intitulée "Règlementation particulière des zones résidentielles", soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 19ième JOUR DE SEPTEMBRE 1983

387-83
Vente à
Jean Lemyre
lot 186-14
5 100 \$
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à M. Jean LEMYRE le lot 186-14 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivieres, pour le prix de 5 100 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Michel Masson, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrantte.

La présente vente fait suite à un tirage en date du 26 avril 1983 et à un avis public de vente paru dans le Journal Le Nouvelliste, en date du 23 avril 1983.

ADOPTÉ

388-83
Cession par
Léon Beaudry
lots 13-16,
13-13, 13-12
14-22, 167-200,
168-111
169-136
Servitude de
passage et
d'égoût
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières acquiert de M. LÉON BEAUDRY les lots 13-16, 13-13, 13-12 ET 14-22 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, les lots 167-200, 168-111 et 169-136 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, ainsi que parties des lots suivants:

DÉSIGNATION

Une partie du lot numéro SEIZE (Ptie 16) du cadastre de la cité de Trois-Rivières, de figure irrégulière, borné vers le nord par une partie du lot 16, vers l'est par le lot 16-2 (Rue) Boulevard des Récollets, vers le sud par une partie du lot 16, vers le nord-ouest par une partie du lot 169 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières; mesurant quatre mètres et trente-deux centièmes (4,32 m.) et quatre mètres et trente-six centièmes (4,36 m.) vers le nord, quarante-huit mètres et soixante-cinq centièmes (48,65 m.) le long d'une courbe de cent quarante-deux mètres et neuf centièmes (142,09 m.) vers l'est, cinq mètres et quatre-vingt-neuf centièmes (5,89 m.), trente et un mètres et quarante-quatre centièmes (31,44 m.) et deux mètres et vingt-huit centièmes (2,28 m.) vers le sud, soixante mètres et quatre-vingt-douze centièmes (60,92 m.) vers le nord-ouest; contenant en superficie mille cent quatre-vingt-onze mètres carrés et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (1,191,99 m.c.).

Une partie du lot numéro CENT SOIXANTE-SEPT (Ptie 167) du cadastre de la cité de Trois-Rivières, de figure irrégulière, borné vers le nord par une partie du lot 167, vers le nord-est par une partie du lot 168, vers le sud et le sud-est par une partie du lot 167, vers le sud-ouest par une partie du lot 167 (C.P.R.); mesurant trente et un mètres et vingt-cinq centièmes (31,25 m.), vingt-deux mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (22,99 m.), douze mètres et quatre-vingt-quatorze centièmes (12,94 m.), quinze mètres et soixante et un centièmes (15,61 m.) et trois mètres et cinquante et un centièmes (3,51 m.) vers le nord, quatre-vingt-six mètres et treize centièmes (86,13 m.) vers le nord-est, trente-sept mètres et sept centièmes (37,07 m.) et dix-sept mètres et quatre-vingt-trois centièmes (15,57 m.) et cent sept mètres et

LUNDI, LE 19^{ième} JOUR DE SEPTEMBRE 1983



vingt centièmes (107,20 m.) vers le sud-ouest; contenant en superficie cinq mille vingt-six mètres carrés et vingt-quatre centièmes (5,026,24 m.c.).

Une partie du lot numéro CENT SOIXANTE-HUIT (Ptie 168) du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, de figure irrégulière, borné vers le nord et le nord-ouest par une partie du lot 168, vers le nord-est par une partie du lot 169, vers le sud-est et le sud par une partie du lot 168, vers le sud-ouest par une partie du lot 167; mesurant sept mètres et cinquante-trois centièmes (7,53 m.) et vingt-neuf mètres et trente et un centièmes (29,31 m.) vers le nord, quatorze mètres et vingt-huit centièmes (14,28 m.) et dix neuf mètres et soixante-treize centièmes (19,73 m.) vers le nord-ouest, soixante-quatorze mètres et onze centièmes (74,11 m.) vers le nord-est, cinq mètres et seize centièmes (5,16 m.) et quarante et un mètres (41,00 m.) vers le sud-est, quatre mètres et trente-deux centièmes (4,32 m.) vers le sud, quatre-vingt-six mètres et treize centièmes (86,13 m.) vers le sud-ouest; contenant en superficie trois mille deux cent trois mètres carrés et quatre-vingt-quinze centièmes (3,203,95 m.c.).

Une partie du lot numéro CENT SOIXANTE-NEUF (Ptie 169) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, de figure irrégulière, borné vers le nord-ouest, le nord, le nord-est, l'est, le nord et le nord-est par une partie du lot 169, vers le sud-est par une partie du lot 16 du cadastre de la cité de Trois-Rivières, vers le sud-ouest et le sud-est par une partie du lot 169, vers le sud-ouest par une partie du lot 168; mesurant vingt-trois mètres et cinquante-deux centièmes (23,52 m.) et soixante-douze mètres et quarante-neuf centièmes (72,49 m.) vers le nord-ouest, quarante-huit mètres et dix-sept centièmes (48,17 m.), trente-deux mètres et trois centièmes (32,03 m.), cinquante-six mètres et soixante-douze centièmes (56,72 m.) et vingt-sept mètres et neuf centièmes (27,09 m.) vers le nord, trente et un mètres et quarante-trois centièmes (31,43 m. et vingt-quatre mètres et soixante et onze (24,71 m.) vers le nord-est, vingt-deux mètres et quatre-vingt-sept centièmes (22,87 m.) vers l'est, trente et un mètres et quarante-trois centièmes (31,43 m.) vers le nord, vingt-sept mètres et soixante-douze centièmes (27,72 m.) et quinze mètres et trente-huit centièmes (15,38 m.) vers le nord-est, soixante mètres et quatre-vingt-douze centièmes (60,92 m.) vers le sud-est, trente-quatre mètres et un centièmes (34,01 m.), trente et un mètres et quatre-vingt-quinze centièmes (31,95 m.), vingt-un mètres et trois centièmes (21,03 m.), dix-huit mètres et vingt-quatre centièmes (18,24 m.), quarante-neuf mètres et quarante-quatre centièmes (49,44 m.) et cinquante-six mètres et quarante-trois centièmes (56,43 m.) vers le sud-ouest, quarante-huit mètres et soixante-treize centièmes (48,73 m.), onze mètres et soixante et onze centièmes (11,71 m.), vingt mètres et soixante-huit centièmes (20,68 m.) et seize mètres et quarante-sept centièmes (16,47 m.) vers le sud-est, soixante-quatorze mètres et onze centièmes (74,11 m.) vers le sud-ouest; contenant en superficie vingt et un mille six cent trente-deux mètres carrés et quatre-vingt-huit centièmes (21,632,88 m.c.).

Le tout tel que montré par un liséré rouge en ce qui concerne la partie des lots 16, 167, 168 et 169 sur un plan préparé par Monsieur Claude Juteau, arpenteur-géomètres, le 31 août 1983.

pour le prix de 1,00\$ comptant et également en considération des engagements pris par la cessionnaire aux termes d'un acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 346,291.

La Ville de Trois-Rivières accepte la servitude créée par M. Léon Beaudry sur l'immeuble suivant:

LUNDI, LE 19ième JOUR DE SEPTEMBRE 1983



DÉSIGNATION DE LA SERVITUDE

FONDS SERVANT

1- Une partie du lot numéro SEIZE (Ptie 16) du cadastre de la cité de Trois-Rivières, de figure irrégulière, borné vers le nord par une partie du lot 16, vers l'est par le lot 16-2 (Rue) boulevard Des Récollets, vers le sud par une partie du lot 16, vers le nord-ouest par une partie du lot 169 du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières; mesurant six mètres et cinquante et un centièmes (6,51 m.) vers le nord, sept mètres et soixante et un centimes (7,61 m.) le long d'une courbe de cent quarante-deux mètres et dix centièmes (142,10 m.) de rayon vers l'est, quatre mètres et trente-six centièmes (4,36 m.) et quatre mètres et trente-deux centièmes (4,32 m.) vers le sud, six mètres et soixante-dix-neuf centièmes (6,79 m.) vers le nord-ouest; contenant en superficie quarante-neuf mètres carrés (49 m.c.).

2- Une partie du lot numéro SEIZE (Ptie 16) du cadastre de la cité de Trois-Rivières, de figure irrégulière, borné vers le nord par une partie du lot 16, vers l'est par le lot 16-2 (Rue) boulevard Des Récollets, vers le sud par une partie du lot 16, vers le sud-ouest par une partie du lot 16-8, vers le nord-ouest par le lot 169 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières; mesurant deux mètres et vingt-huit centièmes (2,28 m.), trente et un mètres et quarante-quatre centièmes (31,44 m.) et cinq mètres et quatre-vingt-neuf (5,89 m.) vers le nord, dix mètres et onze centièmes (10,11 m.) le long d'une courbe de cent quarante-deux mètres et dix centièmes (142,10 m.) de rayon vers l'est, trente-trois mètres et six centièmes (33,06 m.) vers le sud, cinq mètres et cinq dixièmes (5,5 m.) vers le sud-ouest, trois mètres et huit dixièmes (3,8 m.) vers le nord-ouest; contenant en superficie deux cent quarante-trois mètres carrés (243,00 m.c.).

3- Une partie du lot numéro CENT SOIXANTE-SEPT (Ptie 167) du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, de figure irrégulière, borné vers le nord par une partie du lot 167, vers le nord-est par une partie du lot 168, vers le sud et le sud-ouest par une partie du lot 167; mesurant trente-neuf mètres et dix centièmes (39,10 m.), vingt-trois mètres et soixante centièmes (23,60 m.), onze mètres et quatre-vingt-huit centièmes (11,88 m.) et onze mètres et trente-deux centièmes (11,32 m.) vers le nord, neuf mètres et quatre-vingt-trois centièmes (9,83 m.) vers le nord-est, trois mètres et cinquante et un centièmes (3,51 m.), quinze mètres et soixante et un centièmes (15,61 m.), douze mètres et quatre-vingt-quatorze centièmes (12,94 m.), vingt-deux mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (22,99 m.) et trente et trente et un mètres et vingt-cinq centièmes (31,25 m.) vers le sud, neuf mètres et cinq dixièmes (9,5 m.) vers le sud-ouest; contenant en superficie cinq cent vingt et un mètres carrés et cinquante-sept centièmes (521,57 m.c.).

4- Une partie du lot numéro CENT SOIXANTE-SEPT (Ptie 167) du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, de figure irrégulière, borné vers le sud-ouest, le nord-ouest et le nord par une partie du lot 167, vers le nord-est par une partie du lot 168, vers le sud-est, le sud, le sud-est et le nord-est par une partie du lot 167; mesurant dix-sept mètres et vingt-six centièmes (17,26 m.) vers le sud-ouest, seize mètres et trois dixièmes (16,3 m.) vers le nord-ouest, dix sept mètres et quatre-vingt-trois centièmes (17,83 m.) et trente-sept mètres et sept centièmes (37,07 m.) vers le nord, huit mètres et quarante-neuf centièmes (8,49 m.) vers le nord-est, trente et un centième de mètre (0,31 m.) vers le sud-est, quarante-deux mètres et quinze centièmes (42,15 m.)

LUNDI, LE 19ième JOUR DE SEPTEMBRE 1983



et quatorze mètres et soixante et onze centièmes (14,71 m.) vers le sud, treize mètres et soixante et un centièmes (13,61 m.) vers le sud-est, douze mètres et soixante-dix-sept centièmes (12,77 m.) vers l'est; contenant en superficie quatre cent soixante-trois mètres carrés et quarante-trois centièmes (463,43 m.c.).

5- Une partie du lot numéro CENT SOIXANTE-HUIT (Ptie 168) du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, de figure irrégulière, borné vers le nord et le nord-ouest par une partie du lot 168, vers le nord-est par une partie du lot 169, vers le sud-est et le sud par une partie du lot 168, vers le sud-ouest par une partie du lot 167; mesurant quatre mètres et quarante-cinq centièmes (4,45 m.) et trente-huit mètres et quarante centièmes (38,40 m.) vers le nord, neuf mètres et un centièmes (9,01 m.) et vingt mètres et quatre-vingt-sept centièmes (20,87 m.) vers le nord-ouest, six mètres et soixante-quinze centièmes (6,75 m.) vers le nord-est, dix-neuf mètres et soixante-treize centièmes (19,73 m.) et quatorze mètres et vingt-huit centièmes (14,28 m.) vers le sud-est, vingt-neuf mètres et trente et un centièmes (29,31 m.) et sept mètres et cinquante-trois centièmes (7,53 m.) vers le sud, neuf mètres et quatre-vingt-trois centièmes (9,83 m.) vers le sud-ouest; contenant en superficie quatre cent trente-cinq mètres carrés et dix centièmes (435,10 m.c.).

6- Une partie du lot numéro CENT SOIXANTE-HUIT (Ptie 168) du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, de figure irrégulière, borné vers le nord et le nord-ouest par une partie du lot 168, vers le nord-est par une partie du lot 169, vers le sud-est et le sud par une partie du lot 168, vers le nord-est par une partie du lot 169, vers le sud-est et le sud par une partie du lot 168, vers le sud-ouest par une partie du lot 167, mesurant quatre mètres et trente-deux centièmes (4,32 m.) vers le nord, quarante et un mètres (41,00 m.) et cinq mètres et seize centièmes (5,16 m.) vers le nord-ouest, six mètres et vingt-huit centièmes (6,28 m.) vers le nord-est, cinq mètres et quarante-deux centièmes (5,42 m.) et quarante-trois mètres et quatre-vingt-douze centièmes (43,92 m.) vers le sud-est, et trente et un centièmes de mètres (0,31 m.) vers le sud, huit mètres et quarante-neuf centièmes (8,49 m.) vers le sud-ouest; contenant en superficie trois cent trois mètres carrés et quatre-vingt-dix-sept centièmes (303,97 m.c.).

7- Une partie du lot numéro CENT SOIXANTE-NEUF (Ptie 169) du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, de figure irrégulière, borné vers le nord-ouest, le nord, le nord-est, l'est, le nord et le nord-est par une partie du lot 169, vers le sud-est par une partie du lot 16 du cadastre de la cité de Trois-Rivières, vers le sud-ouest, le sud, l'ouest, le sud-ouest, le sud et le sud-est par une partie du lot 169, vers le sud-ouest par une partie du lot 168; mesurant vingt-deux mètres et quatre-vingt-onze centièmes (22,91 m.) et soixante-dix-sept mètres et dix-huit centièmes (77,18 m.) vers le nord-ouest, cinquante mètres et vingt-sept centièmes (50,27 m.), trente-trois mètres et quinze centièmes (33,15 m.), cinquante-sept mètres et cinquante-sept centièmes (57,57 m.) et vingt-neuf mètres et quinze centièmes (29,15 m.) vers le nord, trente-trois mètres et soixante-cinq centièmes (33,65 m.) et vingt-six mètres et soixante-sept centièmes (26,67 m.) vers le nord-est, dix-huit mètres et soixante-quatre centièmes (18,74 m.) vers l'est, vingt-huit mètres et vingt-neuf centièmes (28,29 m.) vers le nord, vingt-sept mètres et soixante-quatre centièmes (27,64 m.) et quatorze mètres et quatre-vingt-treize centièmes (14,93 m.) vers le sud-est, six mètres et soixante-dix-neuf centièmes (6,79 m.) vers le sud-est, quinze mètres et trente-huit centièmes (15,38 m.) et vingt-sept mètres et soixante-douze centièmes (27,72 m.) vers

LUNDI, LE 19^{ième} JOUR DE SEPTEMBRE 1983



le sud-ouest, trente et un mètres et quarante-trois centièmes (31,43 m.) vers le sud-ouest, vingt-sept mètres et neuf centièmes (27,09 m.), cinquante-six mètres et soixante-douze centièmes (56,72 m.), trente-deux mètres et trois centièmes (32,02 m.), quarante-huit mètres et dix-sept centièmes (48,17 m.) vers le sud, soixante-douze mètres et quarante-neuf centièmes (72,49 m) et vingt-trois mètres et cinquante-deux centièmes (23,52 m) vers le sud-est, six mètres et soixante-quinze centièmes (6,75 m) vers le sud-ouest; contenant en superficie deux mille cinq cent quarante et un mètres carrés et quatorze centièmes (2 541,14 m.c.).

8- Une partie du lot numéro CENT SOIXANTE-NEUF (PTIE 169) du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, de figure irrégulière, borné vers le nord-ouest et le nord-est par une partie du lot 169, vers le sud-est par une partie du lot 16 du cadastre de la cité de Trois-Rivières et une partie du lot 169-134, vers le sud-ouest et le sud-est par une partie des lots 169,169-135, 169-134, vers le sud-ouest par une partie du lot 168; mesurant seize mètres et quarante-sept centièmes (16,47 m), vingt mètres et soixante-huit centièmes (20,68 m), onze mètres et soixante et onze centièmes (11,71 m) et quarante-huit mètres et soixante-treize centièmes (48,73 m) vers le nord-ouest, ceinquante-six mètres et quarante-trois centièmes (56,43 m), quarante-neuf mètres et quarante-quatre centièmes (49,44 m), dix-huit mètres et vingt-quatre centièmes (18,24 m), vingt et un mètres et trois centièmes (21,03 m), trente et u mètres et quatre-quinze centièmes (31,95 m) et trente-quatre mètres et un centième (34,01 m) vers le nord-est, trois mètres et huit centièmes (3,08 m) vers le sud-est, sept mètres et cinq dixièmes (7,5 m), dix-huit mètres et soixante-six centièmes (18,66 m), dix-neuf mètres et soixante-neuf centièmes (19,69 m), quinze mètres et soixante et onze centièmes (15,71 m), neuf mètres et deux centièmes (9,02 m), vingt mètres et quarante-deux centièmes (20,42 m), dix-sept mètres et soixante-douze centièmes (17,72 m), quarante-neuf mètres et quatre-vingt-huit centièmes (49,88 m) et cinquante et un mètres et cinquante centièmes (51,50 m) vers le sud-ouest, six mètres (6,0 m), quarante-trois mètres et soixante-six centièmes (43,66 m), neuf mètres et quatre-vingt-onze centièmes (9,91 m), dix-neuf mètres et quarante-trois centièmes (19,43 m) et dix-sept mètres et cinquante-neuf centièmes (17,59 m) vers le sud-est, six mètres et vngt-huit centièmes (6,28 m) vers le sud-ouest; contenant en superficie mille sept cent trente-trois mètres carrés et quatre-vingt-quinze centièmes (1 733,95 m.c.).

Le tout tel que plus amplement désigné par un liséré jaune suivant un plan préparé par monsieur Claude Juteau, arpenteur-géomètre, le 31 août 1983.

La Ville de Trois-Rivières accepte également une servitude consentie par CONSTRUCTIONS GÉRARD JOLY INC. sur l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION

1- Une partie du lot numéro HUIT de la subdivision officielle du lot numéro SEIZE (Ptie 16-8) du cadastre de la cité de Trois-Rivières, de figure irrégulière, borné vers le nord-est et le sud par une partie du lot 16, vers le nord-ouest par une partie du lot 169-135 du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières; mesurant cinq mètres et cinq dixièmes (5,5 m) vers le nord-est, cinq mètres et neuf dixièmes (5,9 m) et quatre mètres et quatre dixièmes (4,4 m) vers le sud, deux mètres et six dixièmes (2,6 m) vers le nord-ouest; contenant en superficie dix-neuf mètres carrés (19,00 m.c.).

LUNDI, LE 19^{ième} JOUR DE SEPTEMBRE 1983



2- Une partie du lot numéro CENT TRENTE-QUATRE de la subdivision du lot numéro CENT SOIXANTE-NEUF (Ptie 169-134) du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, de figure irrégulière, borné vers le nord-est par une partie du lot 169, vers le sud-ouest par une partie du lot 169-134, vers le nord-ouest par une partie du lot 169; mesurant quinze mètres et soixante et onze centièmes (15,71 m) et dix-neuf mètres et soixante-neuf centièmes (19,69 m) vers le nord-est, neuf mètres et cinq centièmes (9,5 m) et vingt-cinq mètres et quatre-vingt-onze centièmes (25,91 m) vers le sud-ouest, six mètres (6,0 m) vers le nord-ouest; contenant en superficie cent onze mètres carrés et neuf centièmes (111,9 m).

3- Une partie du lot numéro CENT TRENTE-CINQ de la subdivision du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-NEUF (Ptie 169-135) du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, de figure irrégulière, borné vers le nord par une partie du lot 169, vers le sud-est par une partie du lot 16-8 du cadastre de la cité de Trois-Rivières, vers le sud par une partie du lot 169-135; mesurant sept mètres et cinq dixièmes (7,5 m) vers le nord, deux mètres et six dixièmes (2,6 m) vers le sud-est, cinq mètres quatre-vingt-quatre centièmes (5,84 m) vers le sud; contenant en superficie six mètres carrés et cinq dixièmes (6,5 m.c.)

Que la Ville de Trois-Rivières consente aux différentes servitudes de passage et d'égoût consenties par M. Léon Beaudry et ou Construction Gérard Joly Inc.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me François St-Arnaud, Notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

389-83
Cession par
Les Appartements
Des Tourelles
Inc.
Lot 175-146
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières acquiert de LES APPARTEMENTS DES TOURELLES INC. le lot 175-146 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières pour servir de rue publique pour le prix de 1,00 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Gérard Dufresne, Notaire, constatant cette transaction.

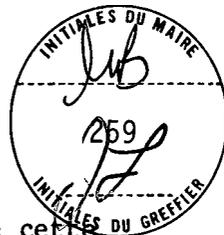
Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

390-83
Mainlevée à
André Lavergne
re: lot 186-21
Adoption

ATTENDU que par acte de vente enregistré à Trois-Rivières le 15 juillet 1983 sous le no 347755, la Corporation de la Cité de Trois-Rivières a vendu le lot 186-21 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières à M. André Lavergne;

ATTENDU que cette vente était assortie de certaines conditions, entre autres celle de construire sur ce lot un bâtiment d'habitation;



LUNDI, LE 19ième JOUR DE SEPTEMBRE 1983

ATTENDU que l'acquéreur s'est effectivement acquitté de cette obligation;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de mainlevée préparé par Me Jean Paquin, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée et quittance finale de tous droits, incluant les effets de la clause résolutoire, pouvant exister en sa faveur aux termes d'un acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 347755 et affectant tous les immeubles décrits audit acte.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières achète de LE SÉMINAIRE ST-JOSEPH DE TROIS-RIVIÈRES l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION:

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DOUZE (P.172) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, plus amplement décrit comme suit, savoir:

De figure irrégulière, borné vers le nord par le lot numéro 172-111, vers le nord-est par une PARTIE du lot numéro 172, vers le sud par une partie du lot numéro 172, vers le sud-ouest par une partie du lot numéro 172; mesurant six mètres et onze centièmes (6,11 m.) vers le nord, quinze mètres et quatre-vingt-treize centièmes (15,93 m.) vers le nord-est, dix mètres et soixante-et-onze centièmes (10,71 m.) vers le sud, treize mètres et cinquante-neuf centièmes (13,59 m.) vers le sud-ouest; contenant en superficie cent cinq mètres carrés et trois centièmes (105,03 m.c.).

Tel que le tout est décrit dans une description technique et montré par un liséré rouge sur un plan, portant le numéro de dossier 83-49, préparés par Monsieur Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro deux cent dix (210) de ses minutes, le 9 août 1983.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Jean De Charette, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

391-83
Vente par
Le Séminaire
de Trois-
Rivières
Ptie lot 172
Adoption



LUNDI, LE 19ième JOUR DE SEPTEMBRE 1983

392-83
Inscription
au progr.
de soutien
du M.L.C.P.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, le formulaire d'inscription au programme de soutien du Ministère du Loisir, de la Chasse et Pêche.

ADOPTÉ

393-83
Nomination
de Mme
Sylvie Benoit-
Page
poste secré.
sténo junior
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que Madame Sylvie Benoit-Page soit et est nommée au poste de secrétaire sténo junior à la régie des programmes sportifs du Service de la Récréation et des Parcs, au salaire de 271 \$ par semaine (Classe 5, échelon 2).

Mme Benoit-Page devra compléter une période d'essai de trois (3) mois, au terme de laquelle elle pourra être confirmée dans ses fonctions.

ADOPTÉ

394-83
nomination
de Mlle Diane
Camirand
poste commis-
dactylo
Archives
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que Mlle Diane Camirand soit et est nommée au poste de commis-dactylor au Service Greffe et Archives, au salaire de 240 \$ par semaine (Classe 4, échelon 1).

Mlle Camirand devra compléter une période de probation de six (6) mois, au terme de laquelle elle pourra être confirmée dans ses fonctions et obtenir le statu d'employée permanente.

ADOPTÉ

395-83
Prolongation
du mandat
du dir. par
intérim
Serv. Séc.
publique
Adoption

ATTENDU que la nomination d'un directeur du Service de la Sécurité publique n'est pas encore effectuée;

ATTENDU qu'il y a lieu de prolonger le mandat du directeur intérimaire de ce service;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU:

Que le mandat de M. Germain Courchesne au poste de directeur par intérim du Service de la Sécurité publique, soit et est prolongé jusqu'au 19 novembre 1983, ou jusqu'à la nomination du directeur permanent de ce service.

ADOPTÉ

396-83
Appui pour
transformer
vieille
prison en
musée.
Adoption

ATTENDU que la décision gouvernementale de construire la nouvelle prison est maintenant rendue publique et que cette prison sera construite à Trois-Rivières;

ATTENDU que la vieille prison est déclarée monument historique;

ATTENDU qu'une des vocations possibles exprimée par le député de Trois-Rivières est de convertir cette vieille prison en musée;

LUNDI, LE 19^{ième} JOUR DE SEPTEMBRE 1983



IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
SECONDE PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU

Que la Ville de Trois-Rivières donne son appui le plus entier au gouvernement du Québec afin que dans les meilleurs délais, la vieille prison soit convertie en musée possible-ment "musée des arts et traditions populaires".

ADOPTÉ

397-83
Remerciements
à Me Yves
Duhaime et
au caucus
du parti
Québécois
re: prison
Adoption

ATTENDU que la décision gouvernementale de construire la nouvelle prison est maintenant rendue publique et que cette prison sera construite à Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ, SECONDE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières remercie l'honorable ministre Yves Duhaime ainsi que le caucus du parti québécois pour cette décision qui sera des plus bénéfiques pour la population de Trois-Rivières et surtout pour les citoyens du secteur St-Michel des Forges, dans lequel la prison sera construite.

ADOPTÉ

398-83
Comptes à
payer
liste bi
mensuelle
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Continental Asphalte:	
Remise de dépôt sur soumission - Barrage du Lac Milette	50,00 \$
Les Pavages de Nicolet:	
Remise de dépôt sur soumission - Barrage du Lac Milette	50,00
Clément Ricard & Fils:	
Remise de dépôt sur soumission - Barrage du Lac Milette	50,00
Pampierre:	
Remise de dépôt sur soumission - Barrage du Lac Milette	50,00
J.P. Doyon:	
Remise de dépôt sur soumission - Barrage du Lac Milette	50,00
Chambre de Commerce:	
Octroi	25 000,00
Brunelle Inc.:	
Achat de chemises - Sécurité publique	5 740,80
Wajax Industries Ltd:	
Achat d'une grue articulée	15 337,39
Robichaud Inc.:	
Location de machinerie	1 312,00
De Luxe Nettoyeurs:	
Nettoyage d'une mural	40,00
Jacques Le Nettoyeur:	
Nettoyage et pressage d'un tapis mural	12,00
H. Blanchette Ltée:	
Fabrication de 10 grillages métalliques pour grilles mécaniques Link Belt et de 5 grilles métalliques pour grilles mécaniques Rex Chainbelt	1 800,00
B.B. Extermination Inc.:	
Service d'extermination - Hôtel de Ville et	



LUNDI, LE 19ième JOUR DE SEPTEMBRE 1983

Centre Culturel	75,00
Rapport de vérification pour le service des permis	12,00
Sanibec Trois-Rivières:	
Service d'entretien de fins de semaines - août 1983	544,00
Roland Durand & Fils Enr.:	
Entretien ménager - Postes nos 1, 2 et 3 - août 1983	2 333,32
St-Maurice Aéro Club:	
Service de gérance - services rendus - septembre 1983	390,00
Dr. Roger Caron:	
Examens médicaux - août 1983	400,00
Comité des Fêtes du 350e anniversaire de Trois-Rivières Inc.:	
30 billets Canadiens/Nordiques	900,00
Roland Tremblay:	
Honoraires - grief René Laroche	150,00
Marché Victoria Inc.:	
Achats divers	221,48
Le Nouvelliste:	
Appels d'offres - avis publics	323,00
Madame Jean Paquin:	
Buffet pour 15 personnes	53,63
Réal Bédard:	
Remboursement frais d'inscription en comptabilité (50% de 60 \$)	30,00
Paul Guillemette, Remboursreur:	
Recouvrement de 13 fauteuils et chaises - bibliothèque 1	151,20

SERVICE RÉCRÉATION ET PARCS

Les Aigles Junior de Trois-Rivières Inc.:	
Achat de 10 douzaines de balles	400,00
Administration - J.A. Thompson, Centre Culturel, Services communautaires - octobre 1983	20 441,67
Association sportive Ste-Cécile Inc.:	
Gestion de programme terrain de jeux pour la paroisse Ste-Cécile - 2e versement	330,00
Centre Landry:	
Gestion du programme terrain de jeux pour les paroisses St-Sacrement et St-François d'Assise - 2e versement	665,00
Comité de la Traverse des Âges:	
Subvention - septembre 1983	612,00
Remplacement d'employé d'entretien - 1 journée	25,00
Pavillon St-Arnaud Inc.:	
Gestion du programme terrain de jeux pour les paroisses Ste-Marguerite, St-Philippe, St-Jean de Brébeuf - 2e versement	1 000,00
Comité des Citoyens Adélard Dugré:	
Gestion du programme terrain de jeux pour le quartier Adélard Dugré - 2e versement	330,00

ACHATS - PAVILLON DE LA JEUNESSE

LPM Supérieur Inc.	154,20
Canada Packers Inc.	21,95
Centralco (1982) Inc.	183,75
Crémerie des Trois-Rivières	118,40
Dunkin Donuts & C. Mathieu & Associés Inc.	9,90
C. Yum Yum Inc.	144,72
Vaillancourt	41,96
La Cie H. Fortier	438,03

HIPPODROME

Services financiers Procan Ltée:	
Location mini-ordinateur - septembre 1983	287,76
Jean-Marie Roy:	
Transport d'urine - 17 jours	85,00

EXPOSITION

Brink's Canada Ltée:	
----------------------	--



LUNDI, LE 19ième JOUR DE SEPTEMBRE 1983

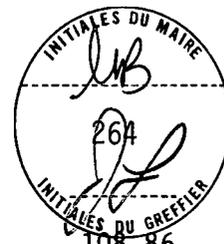
Transport d'argent - juillet et août 1983	
Jean Alarie:	
Allocation d'automobile - août 1983 - 1,240 km	223,20
Dépenses de voyage - Visite Expo Sherbrooke	70,70
Dépenses de voyage - Montréal - Régie des Loteries	80,60
Dépenses de voyage - Visite Expo Victoriaville	57,10
Dépenses de voyage - Montréal - Régie des Loteries et Régie des Alcools	127,75
Dépenses de voyage - visite Expo de Québec	67,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AOÛT 1983

André Daviau - 846 km	178,76
Normand Fournier - 696 km	153,12
Maurice Galarneau - 829 km - 1ère partie	165,80
Transport du personnel	14,00
Maurice Galarneau - 406 km - 2e partie	73,64
Transport du personnel	7,50
Gaëtan Lemieux - 1,061 km	224,16
Transport du personnel	5,50
Jean-Maurice Massicotte - 988 km	197,60
Fernand Pellerin - 1,171 km	234,20
Michel Pellerin - 1,075 km	194,68
Yvon Ratelle - 382 km	76,40
Transport du personnel	8,00
Mario Sauvageau - 1,931 km	387,74
Infraction	10,00
Henri P. Boisvert - 103 km	22,66
Nicole Boulanger - 26 km	5,72
Roger Bruneau - 312 km - juillet 1983	68,64
- 314 km - août 1983	69,08
Robert O. Chênevert - 243 km	53,46
Alain Deschamps - 175 km	38,50
François Hébert - 144 km	31,68
Anatole Houle - 483 km	96,60
Michel Jutras - 318 km	69,96
Benôit Landry - 262 km	57,64
Daniel L'Heureux - 102 km	22,44
Alain Perron - 192 km	42,24
Pierre Pépin - 644 km	141,68
René Perron - 228 km	45,96
Yvon Poirier - 942 km	188,40
Louis Saintonge - 220 km - avril à août 1983	48,40
Raymond St-Pierre - 349 km	76,78
Jean Benoît - 141 km	31,02
Repas	11,00
Jean-Jacques Lacroix - 100 km	22,00
Dîners - Auberge des Gouverneurs - Bureau de revision et M.R.C.	23,13
Yvon Massicotte - 551 km	121,22
Repas	10,00
Maurice Paquin - 424 km	93,23
Repas	38,75
Gilles Beaudoin:	
Dépenses de voyage - Montréal - Conférence de presse Grand Prix	26,00
Gaston Desaulniers:	
Remboursement de dépenses - repas en compagnie de 3 personnes suite à une réunion avec la firme Gesconex	47,63
Wilson O'Shaughnessy:	
Repas avec les membres du comité de négociation - convention collective des policiers-pompiers - 7 personnes	119,42
Isaac Chevarie:	
Dépenses de voyage - Québec - Séminaire de fermeture du projet "Survól"	117,51

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

LUNDI, LE 19ième JOUR DE SEPTEMBRE 1983



Guy Pelletier	108,86
René Monfette	298,67
Albert Morrissette	127,83
Armand Allard	173,92
Juliette Bourassa	174,86
Madame Huguette Charest	41,04
Jean Lamy	56,15
René Monfette	355,39

Consultants Pluritec Ltée:

Honoraires - réfection tunnel Laviolette - Phase II - du 13 juin au 30 juillet 1983	1 078,54
Cie Canadienne de service de linge Inc.:	
Service de buanderie - Édifice travaux publics, Colisée, Centre Culturel, Hippodrome, Marché-aux-Denrées, Hôtel de Ville	681,57
Laviolette Auto Location Inc.:	
Location de 3 fourgonnettes - du 15 août au 15 septembre 1983	1 798,50
Centre du Trophée:	
3 plaquettes et lettrages	50,62
Bicybec Ltée:	
Licences et plaques permanentes (moins note de crédit 90,30 \$)	482,62
Xérox Canada Ltée:	
Service de photocopies - août 1983 - Édifice travaux publics	232,89
Librairie du Cap Inc.:	
Service de photocopies - août 1983 - Service Récréation et Parcs	201,65
Service de photocopies - août 1983 - Pavillon de la Jeunesse	152,66
Service de photocopies - août 1983 - Trésorerie	190,68
Service de photocopies - août 1983 - Administration générale, Police, Exposition, Service Récréation et Parcs, etc.	548,89
Association Québécoise des Officiers municipaux en communication:	
Inscription - congrès-colloque 1983 - Huguette Charest	60,00
Le Soleil Ltée:	
Offre d'emploi - directeur sécurité publique	492,00

SERVICE RÉCRÉATION ET PARCS

Alternative Jeunesse:	
Assemblage et pliage des bulletins du S.R.P.	300,00
Polyvalente Ste-Ursule:	
Location terrain de football - début mai au 10 septembre 1983	1 500,00
Papeterie Mauricienne Inc.:	
Achat de bureaux	697,60

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AOÛT 1983

Gaston Tousignant - 472 km	92,64
Serge Sauvageau - 384 km	84,48
Robert Rousseau - 538 km	96,84
Alain Provencher - 979 km	176,22
Roger Loisel - 1,747 km	314,46
Daniel Lemay - 214 km	47,08
Gilles Grenier - 950 km - mai, juin, juillet et août 1983	209,00
Romain Frigon - 307 km	67,54
Rosaire Francoeur - 525 km	115,50
Paul Duval - 177 km	38,94
Gaston Desaulniers - 873 km	174,60
Sylvain Boisclair - 329 km	72,38
Léo Bellerose - 1,952 km	351,36
Roger Baril - 259 km	56,98
Réal Ayotte - 1,838 km	330,84

LUNDI, LE 19ⁱème JOUR DE SEPTEMBRE 1983

Transport

REMBOURSEMENT DE PETITE-CAISSE

Jacques St-Laurent

199,40

TOTAL

98 037,61 \$

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE



JL/



LUNDI, LE 3ième JOUR D'OCTOBRE 1983

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 3ième jour du mois d'octobre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-trois à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Mesdames les Conseillères	Françoise	DROLET
et	Charlotte	LUSSIER
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Claude	PÉLISSIER
	Fernand	COLBERT
	Léo	THIBEAULT
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ

Procès-verbal
de la séance
du 19-09-83
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 septembre 1983 soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:

- Amendement au règlement 25 concernant les modalités applicables aux versements de la taxe foncière municipale, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 1er août 1983;
- Amendement au règl. 1982-Z re: zonage règlementation particulière des zones résidentielles, avis donné par M. le Conseiller Georges Côté, à la séance du 19 septembre 1983;

Amendement
au règl.
1982-Z-A-11
re: zonage
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins de modifier la marge de recul avant sur une partie du boul. Des Forges et sur une partie du boul. Des Récollets.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 3ième jour d'octobre 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Henri-Paul Jobin

ADOPTÉ

Prolongement
de la rue
St-Joseph
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant le prolongement de la rue St-Joseph vers les limites de la Ville de Trois-Rivières-Ouest au coût de 180 000 \$ et décrétant un emprunt au montant de 135 000 \$ à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son



LUNDI, LE 3ième JOUR D'OCTOBRE 1983

adoption.

Lu en Conseil, ce 3ième jour d'octobre 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Fernand Colbert

ADOPTÉ

Travaux de
drainage sur
le boul.
St-Michel
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de drainage sur le boulevard St-Michel et décrétant un emprunt de 40 000 \$ à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 3ième jour d'octobre 1983.

(SIGNÉ) Mme la Conseillère Charlotte Lussier

ADOPTÉ

399-83
Compte rendu
19-09-83
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, mardi le 19 septembre 1983 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications suivantes:

Page 1 - Item 3 a) 4ième alinéa:

Remplacer le Secteur Hertel par "la Paroisse Ste-Cécile".

Page 7 - Item 20 - 3ième question:

Remplacer l'intensité trop forte par "la faible intensité des lumières".

Page 9 - après le premier alinéa:

Ajouter "M. Côté souligne qu les gens sont satisfaits de connaître leur interlocuteur, en l'occurrence, le conseiller de district".

Page 10 - Item 28:

Rayer le nom de "Mme Charlotte Lussier" pour le vote et mentionner un peu plus bas "Mme Lussier s'est absentée durant cette discussion".

ADOPTÉ

400-83
Règlement
868 achat
de la
bâtisse
de l'école
de voile de
l'Ile
St-Quentin
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 19 septembre 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 868 (1983) prévoyant l'achat de la



LUNDI, LE 3ième JOUR D'OCTOBRE 1983

bâtisse de l'école de voile de l'Ile St-Quentin, au coût de 7 000 \$, à même les soldes disponibles des règlements 744 et 757 et autorisant le virement des fonds disponibles de ces règlements pour le bénéfice du règlement prévoyant ledit achat, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

401-83
Règlement
869 combler
l'excédent
du coût re:
appareils
de bioxyde
de chlore
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 19 septembre 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 869 (1983) prévoyant une somme de 17 000 \$ pour combler l'excédent du coût d'acquisition et d'installation des appareils de bioxyde de chlore prévus au règlement 855, à même les soldes disponibles des règlements 679, 703, 731 et 744 et autorisant le virment des fonds disponibles de ces règlements pour le bénéfice du règlement prévoyant le paiement du coût excédentaire, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

402-83
Règlement
870 combler
l'excédent
du coût re:
travaux et
fossés rue
Tebbutt
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 19 septembre 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 870 (1983) prévoyant une somme de 16 000 \$ pour combler l'excédent du coût des travaux de pontceaux et fossés rue Tebbutt prévus au règlement 823 à même le budget 1983, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

403-83
Règlement
871 achat
et la
plantation
d'arbres
au parc
Lambert
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 19 septembre 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 871 (1983) prévoyant l'achat et la plantation d'arbres pour former un écran et une haies en périphérie du parc Lambert, ainsi que certains équipements de loisir, et autorisant un emprunt de 10 000 \$ au fonds de rou-



LUNDI, LE 31ème JOUR D'OCTOBRE 1983

lement à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

404-83
Règlement
1982-Z-A-9
re: clôtures,
murs et haies
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 6 septembre 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 1982-Z-A-9 amendant le règlement 1982-Z, aux fins de modifier certaines dispositions de la section 5.3, relativement aux clôtures, murs et haies à la hauteur des clôtures en mailles de fer et en fer ornemental ajouré dans l'arrondissement historique, les zones commerciales Cd, industrielles, publiques et production-extraction, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

405-83
Projet de
règlement
1982-Z-A-11
re: zonage
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet

Que le projet de règlement No. 1982-Z-A-11 amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage aux fins de modifier la marge de recul avant sur une partie du boul. Des Forges et sur une partie du boul. Des Récollets, soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

406-83
Contrat
entente avec
FOOTBALL
MAURICIE
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier

Que Son Honneur le Maire et Monsieur Jacques St-Laurent, directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec FOOTBALL MAURICIE, en vertu de laquelle la Ville de Trois-Rivières fournira soutien et services à cet organisme pendant la saison 1983-84.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la dite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

407-83
Contrat
entente
avec
l'ASS. DES
ARBITRES DE
HOCKEY DE
LA MAURICIE
INC.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier

Que Son Honneur le Maire et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec l'Association des Arbitres de Hockey de la Mauricie Inc. pour l'appointment des arbitres aux parties de hockey mineur à Trois-Rivières, pendant la période du 1er octobre 1983 au 30 septembre 1984.



LUNDI, LE 31^{ème} JOUR D'OCTOBRE 1983

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

408-83
Contrat
option par
HYDRO-QUÉBEC
re: d'acquérir
des droits
réels de
servitude
temporaires
dans le parc
Lemire
Adoption

ATTENDU que l'Hydro-Québec désire alimenter la Compagnie Internationale de Papier en électricité d'une façon temporaire;

ATTENDU que pour ce faire, l'Hydro-Québec devra traverser les terrains du Parc Lemire, dans le secteur Ste-Cécile;

ATTENDU que l'Hydro-Québec désire obtenir une servitude temporaire sur les terrains du parc Lemire (partie du lot 1821-23 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières) pour installer deux (2) lignes de transport d'énergie électrique;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières donne et accorde à HYDRO-QUÉBEC une option d'acquérir des droits réels de servitude temporaires sur une partie du lot 1821-23 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, du 1^{er} novembre 1983 au 1^{er} février 1984, moyennant une indemnité de 1 450 \$, sur une lisière mesurant + ou - 33 mètres de longueur dans sa ligne centrale sur + ou - 30 mètres de largeur, traversant l'immeuble ci-haut mentionné, la localisation approximative étant montrée sur un croquis en date du 3 août 1983, portant le numéro 5073020004 T.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'option de servitude temporaire en faveur de HYDRO-QUÉBEC.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite option de servitude temporaire qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

409-83
Option par
la Ville
de T.-R.
d'acquérir
la rue
Baribeau
au prix de
1,00 \$
Adoption

ATTENDU qu'il y a lieu de drainer une partie du Boul. St-Michel vers le lac Des Forges;

ATTENDU qu'il y a lieu d'acquérir la rue communément appelée "rue Baribeau" (Ptie lot 1 et Ptie lot 1-344 du cadastre de la Paroisse de St-Étienne);

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières soumette une promesse d'achat à PARC D'HABITATIONS DES VIEILLES FORGES INC. et/ou Dame FRANCINE BARIBEAU et Monsieur ALAIN GÉLINAS pour l'acquisition d'une partie du lot 1, et de la majeure partie du lot 1-344 du cadastre de la Paroisse de St-Étienne, étant l'assiette de la rue connue et désignée sous le nom de rue Baribeau, telle que montrée sur le plan numéro 83-57 préparé par M. Claude Juteau, arpenteur-géomètre, en date du 30 septembre 1983, annexé à la présente pour en faire partie



LUNDI, LE 31^{ème} JOUR D'OCTOBRE 1983

intégrante.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, la promesse d'achat ci-haut mentionnée, dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

410-83
Option par
la Ville de
T.-R. d'ac-
quérir une
servitude
perpétuelle
de passage
sur une ptie
du lot UN
(ptie-1)
Adoption

ATTENDU qu'il y a lieu de drainer une partie du Boul. St-Michel vers le lac Des Forges;

ATTENDU qu'il y a lieu d'obtenir des servitudes permanentes et temporaires sur une Ptie du lot 1 du cadastre de la Paroisse de St-Étienne afin d'y construire une conduite d'égout pluvial;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier

APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières sollicite de M. ROGER BARIBEAU une option de servitude permanente de passage pour l'aménagement et l'enfouissement d'une conduite d'égout pluvial sur une partie du lot 1 du cadastre de la Paroisse de St-Étienne, telle que montrée sur le plan numéro 83-57 préparé par M. Claude Juteau, arpenteur-géomètre, en date du 30 septembre 1983, annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Que la Ville sollicite également une option de servitude temporaire de passage pour la période des travaux de construction de l'égout pluvial ci-haut mentionné.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'option de servitude temporaire et permanente ci-haut mentionnée, dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

411-83
Option par
Ville de T.-R.
d'acquérir une
servitude
perpétuelle
de passage
sur une ptie
du lot 1
et une ptie
du lot 1-344
Adoption

ATTENDU qu'il y a lieu de drainer une partie du Boul. St-Michel vers le lac Des Forges;

ATTENDU qu'il y a lieu d'obtenir des servitudes permanentes et temporaires sur une Ptie du lot 1 du cadastre de la Paroisse de St-Étienne afin d'y construire une conduite d'égout pluvial;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier

APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières sollicite de PARC D'HABITATIONS DES VIEILLES FORGES INC. et/ou Dame FRANCINE BARIBEAU et Monsieur ALAIN GÉLINAS une option de servitude permanente de passage pour l'aménagement et l'enfouissement d'une conduite d'égout pluvial sur une partie du lot 1 du cadastre de la Paroisse de St-Étienne, telle que montrée sur le plan numéro 83-57 préparé par M. Claude Juteau, arpenteur-géomètre, en date du 30 septembre 1983, annexé à la présente pour en faire partie intégrante.



LUNDI, LE 3ième JOUR D'OCTOBRE 1983

Que la Ville sollicite également une option de servitude temporaire de passage pour la période des travaux de construction de l'égout pluvial ci-haut mentionné.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'option de servitude temporaire et permanente ci-haut mentionnée, dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

412-83
Contrat
vente à
CONSTRUCTION
BRUNO GAUTHIER
INC., lots
186-11 et
186-31
8 900 \$
(Banque de
terrains)
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à CONSTRUCTION BRUNO GAUTHIER INC., les lots 186-11 et 186-31 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivieres, pour le prix de 8 900 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Bertrand Ferron, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

La présente vente fait suite à un tirage en date du 26 avril 1983 et à un avis public de vente paru dans le Journal Le Nouvelliste, en date du 23 avril 1983.

ADOPTÉ

413-83
Contrat
servitude
par CLAUDE
G. LAJOIE
sur le lot
826-B-P-P.2
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un acte de servitude préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel M. CLAUDE G. LAJOIE accorde à la Ville de Trois-Rivières une servitude réelle et perpétuelle pour l'installation d'une borne-fontaine sur l'immeuble suivant:

ASSIETTE DE LA SERVITUDE:

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE de la resubdivision numéro DEUX de la subdivision B, du lot originaire numéro HUIT CENT VINGT-SIX (826-B-P.2) du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, plus amplement décrit comme suit, savoir:

De figure régulière, borné vers le nord-est et le sud-est par une partie du lot numéro 826-B-2, vers le sud-ouest par le lot numéro 826-B-1 (rue Radisson), vers le nord-ouest par une partie du lot numéro 826-B-2; mesurant un mètre (1,00 m.) vers le nord-est, le sud-est, le sud-ouest et le nord-ouest; contenant en superficie un mètre carré (1,00 m.c.).

Le coin sud-est dudit emplacement est situé à un mètre et quatre-vingt-trois centièmes (1,83 m.) de la limite nord-ouest du lot numéro 827-2.

Tel que le tout est décrit dans une description technique et montré par un liséré rouge sur un plan, portant le nu-



LUNDI, LE 31^{ème} JOUR D'OCTOBRE 1983

méro 83-59, préparés par Monsieur Claude Juteau, arpenteur-géomètre, le 23 août 1983, sous le numéro deux cent treize (213) de ses minutes.

Cette servitude est consentie pour et en considération d'une somme de un dollar et autres bonnes et valables considérations.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

414-83
Contrat
promesse
de vente
par VILLE
DE T.-R.
à Gaz
Intercité
Québec Inc.
re: ptie
lot 2237
appartenant
à CP
Adoption

ATTENDU que GAZ INTER-CITÉ QUÉBEC INC. entend acquérir une partie du lot 2237 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières afin d'y aménager un poste de détente pour son réseau de distribution de gaz naturel;

ATTENDU que ce terrain appartient présentement au Canadien Pacifique qui doit le céder à la Ville dès que les recherches de titres seront complétées;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières consente une promesse de vente à Gaz Inter-Cité Québec Inc. relativement à cette partie du lot 2237 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, suivant le plan annexé à la présente pour en faire partie intégrante, et d'une superficie de 184,90 mètres carrés plus ou moins, sujet aux conditions suivantes:

- 1) La vente n'aura lieu qu'en autant que la Ville de Trois-Rivières deviendra propriétaire de cette partie du lot 2237 ci-haut mentionnée;
- 2) La vente sera conditionnelle à l'acceptation de la Commission municipale du Québec conformément à la loi sur les Cités et Villes;
- 3) Le prix de vente sera de 2 500 \$, majoré de dix pour cent (10%) ou portion d'année entre la présente promesse de vente et la conclusion de l'acte de vente.
- 4) L'acheteur ne devra utiliser ce terrain que comme poste de détente pour son réseau de distribution de gaz naturel et dans le cas contraire, l'offrir à la Ville au prix d'acquisition; la Ville aura soixante (60) jours pour accepter cette offre.
- 5) Tous travaux exécutés avant la conclusion de l'acte de vente sera aux risques de celui qui les aura exécutés.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville la promesse de vente de cette partie du lot 2237 dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 31^{ème} JOUR D'OCTOBRE 1983

415-83
Contrat
promesse
de vente
par VILLE
DE T.-R.
à Gaz
Intercité
Québec Inc.
re: Ptie
lot 1119
Adoption

ATTENDU que GAZ INTER-CITÉ QUÉBEC INC. entend acquérir une partie du lot 1119 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières afin d'y aménager un poste de détente pour son réseau de distribution de gaz naturel;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières consente une promesse de vente à Gaz Inter-Cité Québec Inc. relativement à cette partie du lot 1119 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, suivant le plan annexé à la présente pour en faire partie intégrante, et d'une superficie de 172 mètres carrés plus ou moins, sujet aux conditions suivantes:

- 1) La vente sera conditionnelle à l'acceptation de la Commission municipale du Québec conformément à la loi sur les Cités et Villes;
- 2) Le prix de vente sera de 4 000 \$, majoré de dix pour cent (10%) ou portion d'année entre la présente promesse de vente et la conclusion de l'acte de vente.
- 3) L'acheteur ne devra utiliser ce terrain que comme poste de détente pour son réseau de distribution de gaz naturel et dans le cas contraire, l'offrir à la Ville au prix d'acquisition; la Ville aura soixante (60) jours pour accepter cette offre.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville la promesse de vente de cette partie du lot 1119 dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

416-83
Contrat
vente par
le MONASTÈRE
DES URSULINES
re: vieux
jardin
Adoption

ATTENDU qu'il y a lieu d'acquérir une partie de la propriété du MONASTÈRE DES URSULINES pour l'aménagement du Vieux Port de Trois-Rivières;

ATTENDU que l'acquisition de cet immeuble est prévue au règlement 844;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc

APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières acquiert du MONASTÈRE DES URSULINES DE TROIS-RIVIÈRES le lot 2191-1 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières pour le prix de 60 000 \$ comptant;

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte d'acquisition préparé par Me Jean-Paul Bérard, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 3ième JOUR D'OCTOBRE 1983

417-83
Subdivision
ptie lot 200
située rue
P.E. Neveu
et appartenant
à Parc Isabeau
Inc.
Adoption

PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Marie Chastenay, Arpenteur-Géomètre, en date du 6 septembre 1983, montrant la subdivision d'une partie du lot 200 du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, située rue P.E.-Neveu, appartenant à Parc Isabeau Inc. et donnant effet aux lots 200-27, 200-28, 200-29 et 200-30 (Rue).

ADOPTÉ

418-83
Modification
de la rés.
392-83
re: inscrip.
de la Ville
au prog. de
soutien du
Ministère
du Loisir,
de la Chasse
et Pêche
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc

Que la résolution No. 392-83 adoptée à la séance du 19 septembre 1983 soit et est modifiée en ajoutant:

"et à retourner avant le 13 janvier 1984 les documents suivants dûment complétés:

- le formulaire de résolution attestant l'existence dans la municipalité d'une structure et d'un mécanisme de consultation;
- le formulaire de mise à jour de la programmation annuelle 1983;
- le formulaire pour l'énoncé de nos orientations triennales en matière de loisir."

ADOPTÉ

419-83
Acceptation
des subv.
dans le
cadre du
programme
P.A.D.E.L.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que la Ville de Trois-Rivières accepte les subventions du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, dans le cadre du programme d'aménagement et de développement des équipements de loisir, pour l'aménagement des endroits suivants:

- aire de jeux St-Jean-de-Brébeuf:	12 600 \$
- aire de jeux St-Philippe:	9 100 \$
- aire de jeux Lambert:	6 250 \$.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents pertinents attestant l'acceptation des ces subventions par la Ville, celle-ci s'engageant à respecter toutes les règles prévues au programme pour l'attribution des subventions.

ADOPTÉ

420-83
Nomination
de M. Roger
Rompré au
poste de
menuisier
au Service
des Opérations
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que M. Roger Rompré soit et est nommé au poste de menuisier au Service des Opérations au salaire de 10,20 \$/h.

M. Rompré devra compléter une période de probation de 60 jours ouvrables, au terme de laquelle il pourra être confirmé dans ses fonctions.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 3ième JOUR D'OCTOBRE 1983

421-83
Caude CLAUDE
ÉBACHER vs
VILLE DE
T.-R.
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 400-05-000590-837 des dossiers de la Cour Supérieure pour le District de Trois-Rivières, dans laquelle CLAUDE EBACHER est demandeur et Ville de Trois-Rivières, défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTÉ

422-83
Approbation
de plans
par le Min.
de l'Env.
re: drainage
boul. St-
Michel
Adoption

PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté

Que la Ville de Trois-Rivières sollicite du Ministère de l'Environnement du Québec l'approbation des plans pour l'installation d'une conduite de drainage sur le boulevard St-Michel, à proximité du boulevard Des Forges et autorise la firme Pluritec Consultants ltée à présenter ces plans pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ

423-83
Félicitations
à M. Claude
Juteau re:
championnat
de soccer
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette ses félicitations à Monsieur Claude Juteau et à l'équipe de soccer "Les Espoirs" de Trois-Rivières, qui ont remporté le championnat de fin de saison de la ligue mauricienne de Soccer, catégorie Pee Wee B.

ADOPTÉ

424-83
Félicitations
à l'Ass. des
Loisirs St-
Jean-Baptiste-
de-la-Salle
Inc.
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations à l'Association des Loisirs St-Jean-Baptiste-de-la-Salle Inc. pour le travail admirable exécuté lors de la pose de tourbe sur le terrain de soccer du parc Jacques-Buteux.

ADOPTÉ

425-83
Félicitations
à M. Claude
Juteau et
équipe
d'arpentage
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières remercie Monsieur Claude Juteau et son équipe d'arpentage pour le travail rapide et professionnel exécuté en vue des travaux de drainage d'une partie du Boul. St-Michel. M. Juteau et son équipe ont relocalisé la rue Baribeau et établi les servitudes permanentes et temporaires nécessaires aux travaux de drainage.

ADOPTÉ

426-83
Comptes
à payer
liste hebd.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Gaston Paillé ltée:



LUNDI, LE 31ème JOUR D'OCTOBRE 1983

Remise de retenue - dernière tranche - branchements de service 1982	2 674,35 \$
Remise de retenue - première tranche - gare intermodale - phase I	3 033,65
J.C. Papillon & Fils ltée:	
Remise totale de la retenue - condenseur - Colisée	1 382,00
Pagé Construction inc.:	
Remise de retenue - dernière tranche - recouvrement de pavage 1982	8 906,26
Maurice Couture ltée:	
Remise totale de la retenue - arrêt-balles - usine de filtration	977,48
Remise totale de la retenue - tableau indicateur - stade de baseball	1 020,00
Pose et fourniture de sable et de pierre, réparation de trottoir, nettoyage, etc.	2 490,00
Clément Beaudoin:	
Remise totale de la retenue - déboisement banque de terrains	585,00
Herman Bouchard:	
Remise de dépôt - démolition du bâtiment 1593, rue Laviolette	200,00
Cap isolation ltée:	
Remise de dépôt - démolition du bâtiment 229, rue Ste-Julie	200,00
Thomas Bellemare & fils ltée:	
Service de tracteur et de transport	245,00
Laboratoire de construction de Québec inc.:	
Béton de ciment - trottoirs - travaux en août 1983	534,50
Maison Radisson inc.:	
2e coupe des talus	5 530,50
Pavages de Nicolet inc.:	
Pose et fourniture de béton bitumineux - Grand Prix Labatt 1983	9 315,00
Remise de retenue - dernière tranche - pavage 1982	4 777,69
Aménagement de 4 parcs - paiement no 1 - retenue 10%	10 720,57
Excavation René Gélinas inc.:	
Service de pépinière	320,00
Gesco Art inc.:	
Construction d'une cabane de marqueurs - terrain de balle Jacques-Buteux	5 138,00
Boisvert transport:	
Fourniture et pose de tourbe, pose de terre et ensemencement	7 084,19
Clôtures Cambrek inc.:	
Réparation d'une clôture rue Niverville et Ste-Marie	631,00
Contenants Intercité inc.:	
Contenants - autogare, parc Pie XII, aéroport, Édifice des travaux publics - juin, juillet et août 1983	5 286,72
Sani Paré inc.:	
Cueillette, transport et enfouissement des déchets - du 1er au 15 septembre 1983	23 237,64
Enlèvement des déchets - Postes nos 1, 2 et 3 - du 3 au 16 septembre 1983	30,00
Jolidata:	
Achat d'un écran et d'une imprimante	16 139,53
Pouliot, Guérard inc.:	
Honoraires - services professionnels - août 1983	5 515,00
Southam Communications ltée:	
Abonnement à Water Pollution Control - un an	20,50
Motorola ltée:	
Location de télé-pages - Expo - bingo 1982	479,60
André Flageol:	
Frais de huissier - exécution de mandats	109,00
Trudel, Morin & associés:	
Huissiers - significations	133,14
Xérox Canada inc.:	



LUNDI, LE 3ième JOUR D'OCTOBRE 1983

Service de photocopies - août 1983 - bibliothèque Productions Specta inc.:	272,50
Conciergerie - bibliothèque - du 16 mars au 9 juin 1983	439,71
SOQUIJ:	
Jurisprudence & jugement # 83-653	22,50
Contre-jour enr.:	
Rideaux - cour municipale	1 612,11
Le Nouvelliste:	
Avis publics - offre d'emploi (contremaître)	374,00
Appel d'offres - inscriptions soccer et natation - offre d'emploi (directeur sécurité publique - 2e affichage - avis publics	1 031,80
Probec 5 ltée:	
Offre d'emploi (directeur sécurité publique - 2e affichage) le 3 septembre 1983	881,34
Offre d'emploi (directeur sécurité publique - 2e affichage) le 10 septembre 1983	881,34
IBM Canada ltée:	
Produits programmes - location d'équipement informatique - versements mensuels pour achats d'équipement informatique - frais d'entretien (moins crédit 776,79 \$) - septembre 1983	7 529,17
Canadian General Electric Co.:	
Entretien équipement de radiocommunication - Police et Édifice des travaux publics - septembre 1983	1 542,84
Maurice Comeau:	
Pompier auxiliaire - août 1983	56,60
CNCP Télécommunications:	
Messages	203,40
Auberge des Gouverneurs:	
Réception - Wilson O'Shaughnessy	415,63
S.P.A.M. inc.:	
Appels par télé-page - août 1983	135,00
Cie Canadienne de service de linge inc.:	
Remboursement de 5 rouleaux volés durant l'expo	158,05
Redistomatic inc.:	
Cruches d'eau - autogare, aéroport, piscine de l'expo, piscines parc Pie XII, Colisée, Pavillon de la jeunesse	103,25
Polyvalente Ste-Ursule:	
Stationnement - Grand Prix Labatt Trois-Rivières - part de la polyvalente selon entente (40\$)	496,00
Madame Jean Paquin:	
Buffet 15 personnes	53,63
Garage René Lacombe inc.:	
frais de remorquage	54,00
Laviolette auto location inc.:	
Location d'auto - août 1983	474,15
Floriculture Gauthier inc.:	
Achats de plantes	125,00

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Sécurité Cougar inc.:	
Service de surveillance - cellules matrone - du 28 août au 10 septembre 1983	863,96
Service de surveillance - estrade de courses - Grand Prix Labatt Trois-Rivières - du 4 au 10 septembre 1983	423,15
Germain Courchesne:	
Remboursement de dépenses - vêtements de travail	355,00
Le Baron:	
Location de salle et pause-café	51,25
Agence Aigle sécurité privée (1982) ltée:	
Service de surveillance - cellules - matrone - du 21 au 27 août 1983	66,70

SERVICE RÉCRÉATION ET PARCS

Association de baseball de Trois-Rivières:

LUNDI, LE 31^{ème} JOUR D'OCTOBRE 1983



Remboursement inscriptions baseball mineur	366,20
Association sportive Ste-Cécile inc.:	
Gestion de la piscine du parc Lemire - versement final	1 642,00
Association parents d'enfants handicapés T.-R. & Cap inc.:	
Implantation d'activités sportives	500,00

HIPPODROME

Lise Leblanc:	
Frais de déplacement pour émission de télévision	15,00
Frais de déplacement pour émission de télévision	15,00
Journal des Affaires:	
Abonnement - 2 ans	44,95
Télé St-François inc.:	
Publicité - août 1983	1 142,40
Télé St-Maurice (1976) inc.:	
Publicité	448,80
Télémedia CHLN 55:	
Publicité	1 109,76
Sodic Québec inc.:	
Système de gestion du pari-mutuel - mai, juin et juillet 1983	48 000,00
Reynolds radio:	
Location de mobile et base - septembre 1983	59,95
Guy Pelletier:	
Dépenses de voyage - Montréal - Régie des loteries et courses du Québec	65,50
Le Nouvelliste:	
Publicité	300,00
Photo Lambert inc.:	
Service de TV en circuit fermé - août 1983 - qualifications et courses-écoles (juillet et août 1983)	1 857,00
Journal de Montréal:	
Publicité	84,36
Infifax inc.:	
Télex - septembre 1983	98,10
Imprimerie art graphique inc.:	
Impression - programmes nos 54 à 57 inc.	2 457,94
Éditions du lac St-Pierre inc.:	
Publicité	250,00
Canadian Trotting Association:	
Droits et permis - 17 jours courses en août 1983	4 840,92
Cotnoir & Pleau ltée:	
Achat de bière	91,00
Brasserie Labatt ltée:	
Achat de bière	132,80
Brink's Canada ltée:	
Transport d'argent - août 1983	280,00
Entreprise électrique Alpha inc.:	
Matériaux et main-d'oeuvre pour prises de courant	425,00
Ambulance 12-12 ltée:	
Service d'ambulance - les 25, 27 et 30 août 1983 - les 10, 11 et 13 septembre 1983	1 020,10
<u>EXPOSITION 1983</u>	
Le 104908 Canada inc.:	
Avance sur versement final - contrat du Cabaret - Expo 1983	638,04
Nelson Mastine:	
Prime en agriculture - 1983	1 019,50
John Wingeat:	
Prime en agriculture - 1983	791,25
Arthur Adam & al:	
Primes aux éleveurs - agriculture 1983	73 357,70



LUNDI, LE 3ième JOUR D'OCTOBRE 1983

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Norman Matteau - 55 km - septembre 1983	12,10
André Verville - 829 km - août 1983	165,80
Denis Ricard - 308 km - juillet et août 1983	67,76
André Laberge - 314 km - août 1983	133,54
Léon Lemay - 3 sorties - juin à septembre 1983	7,50
Roland Bacon - 578 km - août 1983	115,60
Michel Bareil - 312 km - juillet et août 1983	68,64
Yves Picard - 263 km - août 1983	57,86
Dany Langlois - 422 km - août 1983	92,84
Michel Duval - 211 km - août 1983	49,42
Lionel Duval - 1 364 km - août 1983	254,68
Transport	19,00
Réjean Boucher - 505 km - août 1983	106,46

Jules Joubert:

Dépenses de voyage - St-Hubert - Colloque crime
d'incendiaire 48,30

Roger Baril:

Dépenses de voyage - Candiac - réunion de l'A.P.O.M. 50,52

Gilles Beaudoin:

Dépenses de voyage - Québec - subvention pour le 350e 122,15

Dîner - Auberge des Gouverneurs - projet Place
Trois-Rivières 101,18

Jean-Jacques Lacroix:

Dépenses de voyage - Québec - session d'informations du
MAM sur proportion médiane 85,73

André Laneuville:

Dépenses de voyage - Québec - S.H.Q. 99,08

Lionel Bellefeuille:

Dîner - grief Pierre Houde 34,23

Jacques Vaugeois:

Dîner - grief Pierre Houde 5,67

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

René Monfette	332,94
Jacques Genest	423,53
André Laneuville	53,02
Juliette Bourassa	137,88
Guy Pelletier	110,11
René Monfette	495,18
Jean Lamy	50,96
Madame Louise Goyette	84,65
Réjean Boucher	97,35
Jacques St-Laurent	199,01

EXPOSITION (comptes déjà soumis des finances)

Au Palais du Chinois:

Repas-réunion - comité agriculture 70,90

Marché St-Louis:

Épicerie - septembre 1983 88,03

Studio Henrichon:

Location d'une caméra - service de la passe-photo 109,00

Amusement Business:

Renouvellement d'abonnement - 1984 (u.s. funds) 50,00

Le Soleil:

Abonnement pour un mois (du 25 août au 25 septembre
1983) 10,00

CAPAC:

Redevances redressées - solde à payer 55,31

La Commission de l'exposition provinciale:

Location de tourniquets 2 616,00

Madame Hélène Bellemare:

Repas aux nageurs 75,65

Henri-Louis Bédard:

Vérificateur - agriculture 1983 20,44

Jacques Lemaire:

LUNDI, LE 31^{ème} JOUR D'OCTOBRE 1983



Dépenses de voyage - Expo-Québec - opération des barrières	104,28
Xérox Canada:	
Service de photocopies - août 1983	167,75
Réjean Cloutier & al:	
Paieement de la traite du lait aux éleveurs	1 518,00
CHEM-TV 8:	
Publicité	6 325,90
Télé média CHLN 55:	
Publicité	4 173,84
CIGB 102,3 fm:	
Publicité	1 863,54
CJTR-1140 Radio Trois-Rivières:	
Publicité	3 529,20
Pierre Gauthier:	
Transport jeunes éleveurs	200,00
Benoît Laliberté:	
Transport jeunes éleveurs	100,00
Marcel Gagnon:	
Transport jeunes éleveurs	100,00
Le Nouvelliste:	
Publicité	9 397,50
Jean Abel:	
Travail de technicien - organisation de l'électronique	2 526,00
Yvon Pépin & al:	
Primes aux jeunes agriculteurs	2 999,82
Clément Ricard & fils inc.:	
Démolition de maison, 360, rue Sainte-Marguerite - paieement no 1 - retenue 10%	1 552,50
Gaston Paillé ltée:	
Remise de dépôt d'appel d'offres	50,00
Aqueduc et drainage - rue Léon-Méthot - paieement no 1 - retenue 10%	59 726,67
Gaston Paillé:	
Location de rétrocaveuse	608,00
Pagé construction inc.:	
Pavage neuf 1983 - paieement no 2 - retenue 10%	39 834,41
Éloi Guillemette:	
Ensemencement parc Louis-Pinard - paieement no 1 - retenue 10%	10 593,63
Consultants Pluritec ltée:	
Honoraires - préparation et confection d'un plan directeur d'urbanisme - solde à payer	3 000,00
Gaston Saint-Pierre & associés inc.:	
Honoraires - réduction et mise en couleur du plan de zonage	475,00
Hydro-Québec:	
Déplacement de poteau - travaux boulevard Royal	465,00
Lumière de rue boulevard Saint-Michel - installation de support	20,00
Laboratoire de construction de Québec inc.:	
Honoraires pour étude pédologique - réparation du boulevard Royal - 20 sondages - paieement no 1	3 700,00
Pavage 1983 - diverses rues - exécution de contrôles de qualité des matériaux	921,00
Laboratoire de canalisations souterraines inc.:	
Terrasse Turcotte - inspection d'égout par télévision - paieement no 1	292,50
Boulevard Royal - inspection d'égout par télévision et réparation de joints - paieement no 1	3 270,00
Thomas Bellemare & fils ltée:	
Service de niveleuse	1 608,00
Peintureco 86253 Canada ltée:	
Peinture de lampadaires 1983 - paieement no 1 - retenue 10%	12 887,70
Canron inc.:	
12 pièces "bronze sleeve "0" Ring 2-4 ludlow H0	468,72
Robert Racine:	
Service de vérification des ascenseurs - août 1983 -	



LUNDI, LE 31^{ème} JOUR D'OCTOBRE 1983

Centre culturel, hôtel de ville, édifice Nobert Trois-Rivières location inc.:	
Location d'un rouleau compacteur plaque vibrante et d'un compresseur	744,31
Volcano ltd:	
Achat de 3 chaudières à élément - usine de traitement d'eau, Colisée, édifice des travaux publics	5 080,80
Edgar Blanchette:	
Location de machine à transplanter les arbres	637,50
RGC - Aéroport international de Montréal:	
Location d'équipement pour usage de l'aéroport de Trois-Rivières - du 1er octobre 1983 au 30 septembre 1984	1,00
Le Nouvelliste:	
Avis soccer, hockey mineur - Offre d'emploi (contremaître)	652,50
Roméo Flageol:	
Photo couleur - tunnel Laviolette	78,48
Claude Dugré:	
Fabrication d'une prothèse dentaire - Marcel Houde	343,00
Lionel Bellefeuille:	
Repas - arbitrage différend policiers et pompiers	81,50
Association des anciens inspecteurs d'écoles du Québec:	
Service de cocktail lors d'une réception	50,00
Reynald Plante:	
Services professionnels - extractions - Marcel Houde	75,00
Roland Legendre:	
Honoraires - grief Jean-Guy Lapolice - part de la Ville	40,00
Xérox Canada ltée:	
Location de photocopieuse - résiliation - dernier versement	520,69
Studio Régent enr.:	
Service de photos - évaluation	14,35
Phototech:	
Film - évaluation	11,98

SERVICE RÉCRÉATION ET PARCS

Papeterie Mauricienne inc.:	
Achats de bureaux, écrans courbés, bibliothèque, classeurs, etc.	1 425,00
Commission scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien ménager des parcs-écoles - août 1983	169,26
Matières premières requises pour aménagement d'un local pour les scouts à l'école Jacques-Buteux - selon entente	1 000,00
Commission scolaire régionale des Vieilles Forges:	
Location de gymnase	400,00
L'A.E.R.A.:	
Subvention - implantation de l'activité "Séjour plein-air, radio amateur, natation"	1 000,00
Les Aigles junior de Trois-Rivières inc.:	
Frais d'arbitres - les 9 et 13 août 1983	54,00
Loisirs Sainte-Thérèse inc.:	
Location du terrain de balle du parc Lambert et tournoi de balle, Fêtes du 350 ^e anniversaire	351,00
Association récré. des loisirs St-Jean-Baptiste-de- la-Salle inc.:	
Location du terrain de balle du parc Jacques-Buteux et tournoi de balle	240,50

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Agence Aigles sécurité privée (1982) ltée:	
Service de surveillance - matrones	123,25

HIPPODROME

Lise Leblanc:



LUNDI, LE 3ⁱème JOUR D'OCTOBRE 1983

Frais de déplacement pour émission de télévision	15,00
Ambulance 12-12 ltée:	
Service d'ambulance - le 18 septembre 1983	139,10

EXPOSITION

104908 Canada inc.:	
Opération "Le Cabaret 1983" - paiement final	1 624,12

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - SEPTEMBRE 1983

Michel Lefebvre - 250 km	55,00
Nicole Boulanger - 26 km	5,72
Yvon Massicotte - 270 km	59,40
Repas	4,00

Guy Roussel:	
Frais de déplacement - réunion de l'A.P.O.M. à Candiac	68,35

Denis Boisvert:	
Frais de déplacement - Montréal - Informatique	72,50

Danielle Cantin:	
Frais de déplacement - cueillette de renseignements	335,12

Jean-Maurice Normandin:	
Dîner avec membres de la S.Q. et Communication-Québec - Visite du Pape	30,00

Wilson O'Shaughnessy:	
Dîner avec Monsieur le Maire, 3 directeurs de la Ville et des membres de BGH Planning Services Inc. - système urmap	150,15

Jacques Charette:	
Repas avec invités pour la présentation du plan d'aménagement de la zone du Vieux Port	62,50

Yvon Poirier:	
Frais de déplacement - Montréal - colloque I.M.Q.	327,00

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

André Marcil	388,23
René Monfette	485,10
Lucien A. Ouellet	90,72

TOTAL	<u>472 766,78 \$</u>
-------	----------------------

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Poirier
GREFFIER

Jilles Beaudoin
MAIRE.

JL/JRD.



LUNDI, LE 17ième JOUR D'OCTOBRE 1983

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 17ième jour du mois d'octobre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-trois à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Mesdames les Conseillères	Françoise	DROLET
et	Charlotte	LUSSIER
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Claude	PÉLISSIER
	Fernand	COLBERT
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ

Procès-verbal
de la séance
du 03-10-83
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 octobre 1983 soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règl. 1982-Z re: zonage règlementation particulière des zones résidentielles, avis donné par M. le Conseiller Georges Côté, à la séance du 19 septembre 1983;
- b) Amendement au règl. 1982-Z re: zonage, aux fins de modifier la marge de recul avant sur une partie du boul. Des Forges et sur une partie du boul. Des Récollets, avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin, à la séance du 3 octobre 1983;

Amendement
au règl.
1982-Z
re: zonage
usage comm.
dépanneur-
alimentaire
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage aux fins de modifier la superficie maximum de l'usage commercial dépanneur alimentaire, intégré à un bâtiment résidentiel de six (6) étages et plus.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 17ième jour d'octobre 1983.

(Signé) M. le Conseiller Guy Leblanc.

Règlement
autorisant
entente avec
la M.R.C. De
Francheville
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement ratifiant une entente avec la Municipalité Régionale de Comté De Francheville, en vertu de laquelle la Ville de Trois-Rivières assumera l'exercice de la compétence de celle-ci en matière d'évaluation foncière vis-à-vis les municipalités formant ladite Municipalité Régionale de Comté De Francheville. Le tout en vertu des ar-



LUNDI, LE 17ième JOUR D'OCTOBRE 1983

articles 195 et suivants de la Loi sur la Fiscalité municipale (Ch. 72 des lois du Québec 1979).

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 17ième jour d'octobre 1983.

(Signé) M. le Conseiller Georges Côté.

Règlement
prévoyant
travaux de
reconstruction
de 2 escaliers
district
St-Sacrement
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant la reconstruction de deux (2) escaliers (en face de l'église St-Sacrement, entre Denoue et St-Louis, et lière Avenue, entre Lajoie et Du Carmel et décrétant un emprunt au montant de 64 000 \$ à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 17ième jour d'octobre 1983.

(Signé) M. le Conseiller Fernand Colbert.

427-83
Compte rendu
03-10-83
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 3 octobre 1983 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications suivantes:

En changeant à l'item 3 de la page 2, 4ième paragraphe, le mot "maximum" pour le mot "uniforme".

En changeant à l'item 24 question 9 de la page 8 le mot "LOGINOVE" pour le mot "PAREL".

ADOPTÉ

428-83
Règlement
872 prévoyant
le prolonge.
de la rue
St-Joseph
vers les
limites de
la Ville de
T.-R.-O.
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 3 octobre 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 872 (1983) prévoyant le prolongement de la rue St-Joseph vers les limites de la Ville de Trois-Rivières-Ouest au coût de 180 000 \$ et décrétant un emprunt de 135 000 à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

429-83
Règlement

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 3 octobre 1983;



LUNDI, LE 17ième JOUR D'OCTOBRE 1983

873 prévoyant
des travaux
de drainage
sur le boul.
St-Michel
Adoption

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 873 (1983) prévoyant des travaux de drainage sur le boul. St-Michel et décrétant un emprunt de 40 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

430-83
Projet de
règlement
1982-Z-A-13
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc

Que le projet de règlement No. 1982-Z-A-13 amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage aux fins de modifier la superficie maximum de l'usage commercial dépanneur alimentaire, intégrer à un bâtiment résidentiel de six (6) étages et plus, soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

431-83
Contrat
bail par
LES ASS.
FUNÉRAIRES
ROUSSEAU &
FRÈRES LTÉE
re: 595 rue
Des Volontaires
Adoption

ATTENDU QUE les locaux présentement occupés par la Traverse des Âges seront démolis dans le cadre de la rénovation du Vieux Port;

ATTENDU QUE cet organisme devra être relocalisé pendant la durée des travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières loue de LES ASSURANCES FUNÉRAIRES ROUSSEAU & FRÈRES LTÉE, le local sis au 595 de la rue Des Volontaires à Trois-Rivières, pour une période de deux (2) ans à compter du 1er novembre 1983 pour un prix de 6 000 \$ pour la première année, à raison de 500 \$ par mois.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville le bail ci-haut mentionné.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante, et sujet à l'approbation de la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉ

432-83
Contrat
vente à
Dame
FLEURETTE
VEILLET
lot 7-49
Adoption

ATTENDU QUE le lot 7-49 du cadastre de la Paroisse de St-Étienne a été mis en vente par la Ville de Trois-Rivières pour non paiement de taxes, le 22 juin 1983;

ATTENDU QUE Dame Fleurette Veillet s'était alors portée acquéreur dudit lot;

ATTENDU QUE l'acquéreur ne peut exiger que la Ville ne lui consente un titre de propriété avant l'expiration d'un an de la vente sauf si le propriétaire au moment de la mise en vente renonce expressément à son droit de retraire ou de racheter l'immeuble conformément à l'article 525 de la loi sur les



LUNDI, LE 17ième JOUR D'OCTOBRE 1983

Cités et Villes.

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Gérard Dufresne, Notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à Dame FLEURETTE VEILLET, le lot 7-49 du cadastre de la Paroisse de St-Étienne, pour le prix de 313,44 \$ déjà payé par l'acquéreur, M. Raymond Thellend, propriétaire au moment de la vente pour taxes, consentant expressément à cette vente.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte la cession de l'immeuble ci-après décrit, de Dame ALICE AYOTTE et de Mademoiselle THÉRÈSE LAMBERT, cette dernière agissait comme exécutrice testamentaire de AURORE BEAUMIER.

DÉSIGNATION

A- UN EMPLACEMENT VACANT, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-UN (p.181) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, plus amplement décrit comme suit, savoir:

De figure irrégulière, borné vers le nord-est par les lots numéros 181-36, 181-43 et 181-44, vers le sud-est par une partie du lot numéro 181, vers l'ouest par le lot numéro 181-22, vers le sud-ouest par les lots numéros 181-22 et 181-21, vers le nord-ouest par une partie du lot numéro 181; mesurant successivement dix mètres et soixante-sept centièmes (10,67 m.) et cinquante-neuf mètres et treize centièmes (59,13 m.) vers le nord-est, cinquante-deux mètres et soixante-treize centièmes (52,73 m.) vers le sud-est, vingt-et-un mètres et soixante-quatre centièmes (21,64 m.) vers l'ouest, successivement trente-quatre mètres et quatorze centièmes (34,14 m.) et seize mètres et quarante-cinq centièmes (16,45 m.) vers le sud-ouest, quinze mètres et quatre-vingt-cinq centièmes (15,85 m.) vers le nord-ouest, contenant en superficie mille six cent quarante mètres carrés (1640,0 m.c.).

Tel que le tout est décrit dans une description technique et montré par un liséré rouge sur un plan, portant le numéro de dossier 81-9, préparés par Monsieur Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro cent cinquante-cinq (155) de ses minutes, le 19 avril 1982.

Copies de ladite description technique et dudit plan demeurent annexées à la minute des présentes après avoir été reconnues véritables et signées pour identification par les

433-83
Contrat
cession
par SUCC.
LÉO LAMBERT
et al ptie
181, ptie
181-25
Adoption

LUNDI, LE 17ième JOUR D'OCTOBRE 1983



parties en présence du notaire soussigné.

B. Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant composé:

a- D'une PARTIE du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-UN (P.181) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, plus amplement décrite comme suit, savoir:

De figure irrégulière, bornée vers le nord-est par le lot numéro 181-24 et une partie du lot numéro 181-25, vers le sud-est par une partie du lot numéro 181 et le lot numéro 181-16, vers le sud-ouest par les lots numéros 181-18 et 181-17, vers l'ouest par le lot numéro 181-23 (rue De Boucherville); mesurant successivement quarante-six mètres et quatre-vingt-quatorze centièmes (46,94 m.) et quarante-cinq mètres et soixante-douze centièmes (45,72 m.) vers le nord-est, dix mètres (10,0 m.) et quarante-sept mètres et vingt-quatre centièmes (47,24 m.) vers le sud-est, successivement vingt-deux mètres et cinquante-cinq centièmes (22,55 m.), trente-sept mètres et soixante-dix-neuf centièmes (37,79 m.) et dix-neuf mètres et quatre-vingt-un centièmes (19,81 m.) vers le sud-ouest, soixante-neuf mètres et quatre-vingt-neuf centièmes (69,89 m.) le long d'un arc de cercle de quatre-vingt-quatre mètres et quarante-neuf centièmes (84,49 m.) de rayon vers l'ouest; contenant en superficie mille quatre cent cinquante-quatre mètres carrés (1454.0 m.c.).

b- D'une PARTIE de la subdivision numéro VINGT-CINQ du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-UN (181-P.25) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières plus amplement décrite comme suit, savoir:

De figure irrégulière, bornée vers le nord-est par une partie du lot numéro 181-25, vers l'est par le lot numéro 181-26, vers le sud-ouest par une partie du lot numéro 181, vers le nord-ouest par le lot numéro 181-24; mesurant quarante-trois mètres et soixante-cinq centièmes (43,65 m.) vers le nord-est, quatre mètres et vingt-trois centièmes (4,23 m.) vers l'est, quarante-cinq mètres et soixante-douze centièmes (45,72 m.) vers le sud-ouest, trois mètres et dix-sept centièmes (3,17 m.) vers le nord-ouest; contenant en superficie cent trente-six mètres carrés (136,0 m.c.).

Tel que le tout est décrit dans une description technique et montré par un liséré rouge sur un plan, portant le numéro de dossier 81-9, préparé par Monsieur Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 154 de ses minutes, le 19 avril 1982.

Copies de ladite description technique et dudit plan demeurent annexées à la minute des présentes après avoir été reconnues véritables et signées pour identification par les parties en présence du notaire soussigné.

C. Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme une PARTIE du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-UN (P.181) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, plus amplement décrit comme suit, savoir:

De figure irrégulière, borné vers le nord par une partie du lot numéro cent quatre-vingt-un, vers le sud-est par une partie du lot numéro 181-1, vers le sud-ouest par le lot numéro 181-368 (rue des Chenaux), vers l'ouest par une partie du lot numéro 181, vers le nord-ouest par les lots numéros 181-127, 181-128, 181-129 et par une partie du lot numéro 181; mesurant cent dix mètres (110,0 m.) vers le sud-est, quatre-vingt mètres (80,0 m.) vers le sud-ouest, quatre mè-



LUNDI, LE 17^{ième} JOUR D'OCTOBRE 1983

tres et cinq dixièmes (4,5 m.) vers l'ouest, successivement quarante-sept mètres et quatre dixièmes (47,4 m.), trois mètres et cinq centièmes (3,05 m.), vingt-six mètres et quatre-vingt-deux centièmes (26,82 m.) et trente-trois mètres et cinq dixièmes (33,5 m.) vers le nord-ouest; contenant en superficie six mille cinq cent soixante dix-neuf mètres carrés (6579,0 m.c.).

Tel que le tout est décrit dans une description technique et montré par un liséré rouge sur un plan, portant le numéro de dossier 81-9, préparés par Monsieur Claude Juteau, arpenteur-géomètre, sous le numéro cent cinquante-six (156) de ses minutes le dix-neuf avril mil neuf cent quatre-vingt-deux (1982).

pour le prix de 543,44 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de cession préparé par Me Jean De Charette, Notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de cession qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

434-83
Contrat
entente
avec l'ASS.
DU HOCKEY
MINEUR DE
T.-R.
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et Monsieur Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE TROIS-RIVIÈRES en vertu de laquelle la Ville assure soutien et services à l'Association, du 15 septembre 1983 au 14 septembre 1984.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la dite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

435-83
Contrat
ententes
avec divers
organismes
re: ronds
de glace
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier

Que Son Honneur le Maire et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville une entente avec:

- Les Loisirs Ste-Marguerite Inc.
- L'Association Sportive Ste-Cécile Inc.
- Loisirs St-Sacrement Inc.
- Centre Landry
- Loisirs St-Jean-de-Brébeuf
- Pavillon St-Arnaud (de concert avec le comité St-Philippe)
- Association Récréative des Loisirs St-Jean Baptiste de la Salle Inc.
- Loisirs des Vieilles Forges Inc.
- Association des Citoyens des Abitacions Adélarde Dugré
- Le comité de citoyens de Jean Nicolet



LUNDI, LE 17ⁱème JOUR D'OCTOBRE 1983

- Le comité de regroupement et d'action des citoyens du Boul. St-Jean,

en vertu de laquelle celles-ci s'engagent à assurer la surveillance, l'entretien et la programmation des patinoires et/ou ronds de glace, la pose et l'enlèvement des bandes pour des montants variant entre 3 130 \$ et 3 490 \$ du 3 décembre 1983 au 4 mars 1984.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la dite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

436-83
Contrat
bail en
faveur de
TABLEAUX
INDICATEURS
INTERNATIONAL
INC.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un bail avec la compagnie TABLEAUX INDICATEURS INTERNATIONAL INC. en vertu duquel celle-ci loue un espace au Colisée pour fins d'installation d'un tableau indicateur et publicitaire pour une durée de 48 mois à compter du 1^{er} octobre 1983 jusqu'au 1^{er} octobre 1987 pour le prix de 2 000,00 \$ payable en quatre versements, le premier dans les trente jours de la signature du contrat et les suivants le 1^{er} octobre de chaque année pour les années 1984-85 et 86.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

437-83
Autorisation
pour demander
des proposi.
de gestion et
d'opération de
la piste de
courses en
1984
Adoption

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Rivières opère la piste de courses depuis 1975;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Rivières a fourni l'effort financier nécessaire pour doter la piste de Trois-Rivières d'équipements adéquats, tels que tableau du pari-mutuel, nouveaux totalisateurs à parier, bureau des courses, aménagement du terrain, fermeture de la grande estrade, etc.;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas dans la vocation d'une municipalité d'opérer une piste de courses;

CONSIDÉRANT QUE les intérêts de tous les intervenants seraient mieux servis par l'entreprise privée;

CONSIDÉRANT QU'il est la volonté du Conseil municipal de se retirer de l'opération et de la gestion de la piste de courses;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières demande des propositions pour confier à l'entreprise privée la gestion et l'opération de la piste de courses à compter de la prochaine saison de courses sous harnais, soit en 1984.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 17ième JOUR D'OCTOBRE 1983

438-83
Autorisation
au Greffier
à signer un
plaidoyer de
culpabilité
Adoption

ATTENDU QUE le Tribunal du Travail a logé une plainte contre la Ville de Trois-Rivières pour avoir contrevenu aux exigences de l'article 12.4.1 du règlement sur les établissements industriels et commerciaux (1981, R.R.Q. c.S-2.1, r.9);

ATTENDU QUE la Ville reconnaît sa culpabilité à cette infraction;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières plaide coupable à l'accusation portée contre elle dans le dossier portant le numéro 200-28-000719-83 du greffe du Tribunal du Travail du district de Trois-Rivières et autorise le Greffier de la Ville à signer le plaidoyer de culpabilité à cet effet.

ADOPTÉ

439-83
Autorisation
au Chef du
Contentieux
cause du
Tribunal du
Travail
Adoption

ATTENDU QUE le Tribunal du Travail a logé une plainte contre la Ville de Trois-Rivières pour avoir contrevenu aux exigences de l'article 63 J (1) du règlement sur la qualité du milieu de travail (R.R.Q. 1981, c.S-2.1, r.15) ;

ATTENDU QUE la Ville ne reconnaît pas sa culpabilité à cette infraction;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que le Chef du Contentieux soit et est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le numéro 200-28-000718-83 du greffe du Tribunal du Travail du district de Trois-Rivières et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTÉ

440-83
Assumption
du bail de
Les Pétroles
Spur Ltée
avec Canadien
Pacifique Ltée
re: terrain
rue Champflour
Adoption

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières a acquis l'immeuble de la compagnie LES PÉTROLES SPUR LTÉE au milliaire 82.37, subdivision de Trois-Rivières;

ATTENDU QUE cet immeuble était situé sur le terrain de LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE MARATHON LTÉE;

ATTENDU QU'il y a lieu que la Ville de Trois-Rivières assume le bail consenti par SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE MARATHON LTÉE à LES PÉTROLES SPUR LTÉE;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Ville de Trois-Rivières de prendre possession du terrain ci-haut mentionné, dans le cadre du réaménagement de la vieille gare de Trois-Rivières;

ATTENDU QUE le Ministère des affaires municipales du Québec, l'Office de planification et développement du Québec ont conclu une entente concernant la gare intermodale de Trois-Rivières (dossier 80-04-31 du Ministère des affaires municipales, direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire) plus particulièrement les articles 2.2.2 et 2.3.2 en vertu desquels il est question d'aide financière du Ministère et de l'acquisition de propriétés par la Ville de Trois-Rivières;



LUNDI, LE 17^{ième} JOUR D'OCTOBRE 1983

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que la Ville de Trois-Rivières assume le bail consenti par SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE MARATHON LTÉE à LES PÉTROLES SPUR LTÉE quant au milliaire 82.37 subdivision de Trois-Rivières;

Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Ville soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'assignation du bail ci-haut mentionné, copie de ladite assignation étant annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation de la Commission municipale du Québec.

Que la résolution 211-83 du 16 mai 1983 soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

441-83
Acceptation
de la décision
de la Comm. de
toponymie du
Québec re:
noms des
districts
électoraux
Adoption

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières a divisé son territoire en douze (12) districts électoraux:

1. Platon, District électoral du
2. Sainte-Cécile, District électoral de
3. Saint-Philippe, District électoral de
4. Sainte-Marguerite, District électoral de
5. Notre-Dame, District électoral de
6. Chenaux, District électoral des
7. Laviolette, District électoral de
8. Saint-Jean-de-Brébeuf, District électoral de
9. La Salle, District électoral de
10. Lambert. District électoral de
11. Les Rivières, District électoral
12. Forges, District électoral des

ATTENDU QUE la Commission de toponymie du Québec a procédé à l'étude des noms de ces districts électoraux;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la Ville de Trois-Rivières confirme à la Commission de toponymie du Québec qu'elle approuve les noms des districts électoraux ci-hauts mentionnés, lesquels seront désormais utilisés dans la dénomination desdits districts électoraux.

ADOPTÉ

442-83
Nomination
du Directeur
du Service de
la Sécurité
publique
Adoption

CONSIDÉRANT la procédure de sélection proposée par la commission des ressources humaines, et acceptée par le Conseil le 3 octobre 1983;

CONSIDÉRANT que cette procédure a été suivie intégralement;

CONSIDÉRANT que la commission de gestion des ressources humaines a pris connaissance du rapport présenté par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT que la commission de gestion des ressources humaines, à laquelle s'est joint pour les circonstances le président de la commission de la sécurité publique, recommande à l'unanimité l'engagement de Monsieur GÉRALD CHOLETTE au poste



LUNDI, LE 17ième JOUR D'OCTOBRE 1983

de directeur du service de la sécurité publique;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
ET RÉSOLU:

Que Monsieur Gérald Cholette soit et est engagé comme directeur du service de la sécurité publique, au salaire annuel de 50 000 \$ à compter du 7 novembre 1983. Monsieur Cholette devra établir domicile permanent à Trois-Rivières avant le mois de juillet 1984.

ADOPTÉ

443-83
Proclamation
de la "Semaine
de la petite
entreprise"
Adoption

ATTENDU QUE la "Semaine de la petite entreprise" se tient sur le plan national;

ATTENDU QUE l'objectif de cette semaine est de faire participer les gens d'affaires, afin de connaître leurs opinions sur ledit thème et de promouvoir les petites entreprises;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières proclame la semaine du 23 au 29 octobre 1983, "la Semaine de la petite entreprise" et encourage les gens d'affaires à donner leur support le plus complet à cette semaine.

ADOPTÉ

444-83
Demande au
ministère
des Transports
pour terminer
l'autoroute 40
Adoption

ATTENDU QUE le ministère des Transports doit terminer l'auto-
route 40 entre Québec et Trois-Rivières pour 1984;

ATTENDU QU'en 1984 des événements importants auront lieu sur la rive nord du St-Laurent;

ATTENDU QUE certains de ces événements, comme la visite du pape Jean-Paul II, les fêtes des Grands voiliers à Québec, les fêtes du 350e anniversaire de fondation de Trois-Rivières et le grand congrès mondial des Villes jumelées à Montréal, vont attirer beaucoup de touristes;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la ville de Trois-Rivières demande à Monsieur Michel Clair, ministre des Transports du Québec, de faire tout en son pouvoir pour que l'auto-
route 40 soit terminée pour juin 1984, afin que tous les citoyens du Québec, du Canada et des États-Unis puissent voyager en toute sécurité lors de ces grands événements.

ADOPTÉ

445-83
Comptes à
payer
sept. 1983
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet

Que les comptes à payer au montant de 5 158 627,05 \$ pour la Ville et 157 682,34 \$ pour l'Hippodrome, comprenant les chèques émis dans le cours du mois de septembre 1983 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 17^{ième} JOUR D'OCTOBRE 1983

446-83
Comptes
à payer
liste
bimensuelle
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Delmont construction ltée:	
Réfection des bordures du toit - Centre culturel et hôtel de ville - paiement no 4	6 335,11 \$
Construction J.D. Morin (1979) inc.:	
Rénovation - hall et façade du Colisée - paiement no 1 - retenue 10%	47 976,98
Sani Paré inc.:	
Cueillette, transport et enfouissement des déchets - du 16 au 30 septembre 1983	23 237,64
Enlèvement des déchets - Postes nos 1, 2 et 3 - du 17 au 30 septembre 1983	30,00
Techni-lab:	
Honoraires - prélèvement de béton - construction de trottoirs et chaînes 1983 - du 17 juin au 16 août 1983	679,26
Trois-Rivières location inc.:	
Location de décolleuse à tapisserie	14,00
Sanibec Trois-Rivières:	
Services ménagers - septembre 1983 - hôtel de ville, édifice Nobert et cour municipale	2 135,65
Perco ltée:	
Location d'équipement	143,08
McFarlanson & Hodgson:	
Achat de papier, carton, enveloppes, etc.	3 260,05
Maintenance Euréka:	
Entretien ménager - septembre 1983 - marché-aux-denrées	2 575,00
Laboratoires Choisy ltée:	
Service de technicien - contrôle de béton	215,00
Kerr Norton ltée:	
Achat de rubans encre violet - hippodrome	588,60
IBM Canada ltée:	
Installation d'une sortie de ligne téléphonique pour desservir la M.R.C.	2 980,06
Henderson équipement de récréation ltée:	
Achat de manèges Bigtoys	18 121,25
André Leclerc:	
Remise de dépôt - démolition du bâtiment 1766, rue Notre-Dame	200,00
Jean Brisson:	
Remise de dépôt - transport de maison	200,00
Dr Roger Caron:	
Honoraires - examens médicaux - septembre 1983	240,00
Centraide Mauricie:	
Octroi	5 000,00
Librairie du Cap inc.:	
Service de photocopies - septembre 1983 - sécurité publique	119,20
Médiacom inc.:	
Panneau publicitaire - autoroute 55 - septembre 1983	70,00
Le Nouvelliste:	
Publicité courses - avis publics	1 653,50
Panier fleuri enr.:	
Fleurs - Claude G. Lajoie	27,25
Redistomatic inc.:	
Cruches d'eau - autogare	3,25
Studio Régent enr.:	
Films - évaluation	27,55
Trudel, Morin & Associés:	
Frais de huissiers - août 1983	1 107,70
Jocelyne Veillette:	
Première avance - travail de vente de stands dans les pavillons - Expo 1983	100,00
Sylvain Hébert & al:	
Remise de prix - Nage ton mille - Expo 1983	688,00



LUNDI, LE 17ⁱème JOUR D'OCTOBRE 1983

HIPPODROME

Ambulance 12-12 ltée:	
Service d'ambulance - les 20, 24, 25 et 27 septembre 1983	649,15
Centre du trophée:	
Parchemins et lettrage - tournoi féminin	184,38
Cotnoir & Pleau ltée:	
Achat de bière	109,68
Hôpital vétérinaire des Forges:	
Honoraires - services professionnels - août 1983	800,00
Imprimerie art graphique inc.:	
Impression de programmes - nos 58 à 62 inc.	2 501,55
Journal de Montréal:	
Publicité	42,18
Pâtisserie de Courval enr.:	
Buffet - tournoi de golf	350,00
Sécurité Cougar inc.:	
Service de surveillance - du 11 au 17 septembre 1983	457,05
Pierre Dufresne:	
Accident de courses - tournoi féminin	89,60
Lise Leblanc:	
Frais de déplacement pour émission de télévision	15,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - SEPTEMBRE 1983

Anatole Houle - 870 km	168,58
Fernand Pellerin - 706 km (moins 34,04 \$ payé en trop)	93,04
Origène Bellemare:	
Frais de déplacement - Longueuil - congrès A.I.M.Q.	504,73

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Armand Allard	197,35
Jacques Genest	237,79
René Monfette	460,43
Massicotte & fils ltée:	
Reconstruction du boul. Royal - aqueduc, drainage et voirie - paiement no 1 - retenue 10%	123 163,16
Gaston Paillé ltée:	
Remise de retenue - dernière tranche - drainage Le Corbusier	958,62
Excavation Fournier ltée:	
Location de machinerie - travail effectué à la Marina et dépôt à neige du boul. Raymond	500,00
Rolland Durand & fils enr.:	
Entretien ménager - Postes nos 1, 2 et 3 - septembre 1983	2 333,32
Albion produits industriels:	
Garnitures mécaniques - Colisée	7 970,40
Agence Aigle sécurité privée ltée:	
Service de surveillance - matrone - du 11 au 17 septembre 1983	105,13
Garceau & Dufresne:	
Honoraires - acte de servitude - Commission scolaire régionale des Vieilles Forges	175,00
St-Maurice aéro club:	
Services rendus - service de gérance - octobre 1983	390,00
C. Albatros Corbin-Tétrault:	
Contribution	200,00
Service de réadaptation sociale inc.:	
Contribution	50,00
Floriculture Gauthier inc.:	
Fleurs - cimetière St-Michel	38,15
Le Nouvelliste:	
Appel d'offres	127,50
Trudel, Morin & associés:	
Huissiers	11,82



LUNDI, LE 17ⁱème JOUR D'OCTOBRE 1983

Linteau, Villeneuve, Morin:
Huissiers

30,57

SERVICE RÉCRÉATION ET PARCS

Association de hockey mineur de Trois-Rivières:

Avance - paiement des marqueurs - saison 1983-1984 500,00

Association des arbitres de hockey de la Mauricie Inc.:

Avance - paiement des arbitres - saison 1983-1984 2 500,00

Comité Traverse des âges inc.:

Octroi - octobre 1983 612,00

Productions Specta inc.:

Frais d'administration - Salle J.A. Thompson, Centre
culturel, services communautaires - 1^{er} versement 20 441,67

ACHATS - RESTAURANT PAVILLON DE LA JEUNESSE

Agropur - Félicien Landry 54,75

André Bourgeois inc. 984,98

Canada Packers inc. 19,75

Crèmerie des Trois-Rivières 26,40

Grossiste Baie d'Hudson 20,35

Métropolitain pop corn 115,00

Vaillancourt 20,38

LPM supérieur inc. 111,90

HIPPODROME

Services financiers Procan ltée:

Location mini-ordinateur - octobre 1983 287,76

Sodic Québec inc.:

Système de gestion du pari-mutuel - 17 jours à
1 200 \$ 20 400,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - SEPTEMBRE 1983

André P. Boisvert - 285 km 62,70

Germain Déziel - 281 km - août et septembre 1983 61,82

Daniel Boutin - 102 km 22,44

Donat Fortin - 216 km 47,52

Normand Fournier - 825 km 166,46

François Hébert - 104 km 22,88

Michel Jutras - 200 km 44,00

Benoît Landry - 368 km 80,96

Jean-Maurice Massicotte - 1 036 km (moins 11,32 \$ payé
en trop en août) 175,16

Gaëtan Neault - 136 km 29,92

Luc Pagé - 293 km 64,46

Pierre Pépin - 422 km 92,84

Raymond Saint-Pierre - 255 km 56,10

Repas 5,00

Alain Perron - 193 km 42,46

Repas 10,00

René Perron - 382 km 76,40

Yvon Massicotte - 290 km 57,46

Repas 5,00

Gilles Beaudoin:

Frais de déplacement, Montréal, réunion U.M.Q. - frais de
séjour - repas O.P.D.Q. - frais de déplacement, Montréal 250,14

Gérard P. Brahic:

Repas avec évaluateur Hydro-Québec de Montréal 18,40

Madame Huguette Charest:

Frais de déplacement - congrès-colloque Association des
communicateurs municipaux du Québec - Estérel 343,54

Yvon Dunn:

Frais de déplacement - congrès gérants d'arénas - Québec 189,75

Denis Lelièvre:

Repas - rencontre MEQ - aménagement de parcs 8,22

Allocation d'automobile - 446 km - août et septembre



LUNDI, LE 17ⁱème JOUR D'OCTOBRE 1983

1983	98,12
Wilson O'Shaughnessy:	
Frais de déplacement - cours gestion Proactive	136,93
Frais de déplacement - Québec - cours "Invitation à la gestion Proactive"	270,79
Yvon Poirier:	
Repas avec administration service des opérations pour budget transport routier	46,39
Allocation d'automobile - 736 km - septembre 1983	140,56
Jacques Saint-Laurent:	
Frais de repas - départ secrétaire - remboursement du dîner de cette dernière	5,50
Jean-Guy Perreault:	
Frais de déplacement - Laval - colloque du TPI	94,15
Germain Côté:	
Frais de déplacement - Laval - colloque du TPI	107,88

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Madame Louise Goyette	87,07
Jean Lamy	40,29

Dollard construction ltée:	
Aqueduc et drainage - secteur Polyclinique - paiement no 1 - retenue 10%	99 717,98

TOTAL 409 416,54 \$

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE.

JL/JRD.



LUNDI, LE 7ième JOUR DE NOVEMBRE 1983

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 7ième jour du mois de novembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-trois à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Mesdames les Conseillères	Françoise	DROLET
et	Charlotte	LUSSIER
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ

Procès-verbal
de la séance
du 17-10-83
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 octobre 1983 soit adopté.

ADOPTÉ

Amendement
au règl. 3
re: officiers
et employés
lieu du
domicile
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 3 concernant les officiers et employés de la Ville, aux fins de régler l'endroit du domicile des officiers et employés de la Ville.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 7ième jour de novembre 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Henri-Paul Jobin

Amendement
au règl. 13
re: rues
nom à donner
à l'actuelle
17è Rue
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 13 concernant les rues et places publiques, aux fins de donner un nom à la rue portant les numéros 185-52, 185-85-3, 185-86-3, 185-87-3, 185-88-3, 185-89-3, 185-90-3, 185-91-4, P-185-92, P-185-93, 185-94-3, P-185-122, P-185-123, 185-124-3, 185-125-3, P-185-128, 185-142-1 et 186-3 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et aux fins de changer le nom de la rue Des Chenaux pour celui de Boul. Des Chenaux.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 7ième jour de novembre 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Georges Côté

Règlement
travaux
d'aqueduc

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux d'aqueduc sur la rue Lapointe et autorisant un emprunt suffisant



LUNDI, LE 7ième JOUR DE NOVEMBRE 1983

rue Lapointe
Avis de motion

à cet effet au fonds de roulement.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 7ième jour de novembre 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Georges Côté

447-83
Compte rendu
17-10-83
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 17 octobre 1983 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications suivantes:

Page 7 - Item 34:

Le 7ième paragraphe commençant par "M. le Conseiller Jean-Guy Laferté" il faut l'insérer après le 4ième paragraphe commençant par "M. le Maire".

ADOPTÉ

448-83
Règlement
874 entente
avec la MRC
De Francheville
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 17 octobre 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 874 (1983) ratifiant une entente avec la Municipalité Régionale de Comté De Francheville en vertu de laquelle la Ville de Trois-Rivières assume l'exercice de la compétence de celle-ci en matière d'évaluation foncière vis-à-vis les municipalités formant ladite Municipalité de Comté De Francheville, en vertu des articles 195 et suivants de la loi sur la fiscalité municipale (ch. 72 des lois du Québec 1979) soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

449-83
Règlement
875 const.
de deux (2)
escaliers
dans le
district
Laviolette
(paroisse
St-Sacrement)
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 17 octobre 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 875 (1983) prévoyant la reconstruction de deux (2) escaliers (en face de l'église St-Sacrement entre Denoue et St-Louis, et lère Avenue entre Ljaoie et Du Carmel) et décrétant un emprunt au montant de 64 000 \$ à cet effet soit adopté tel que soumis à tous les membres du Con-



LUNDI, LE 7ième JOUR DE NOVEMBRE 1983

seil.

ADOPTÉ

450-83
Règlement
1982-Z-A-10
re: zonage
"Règlementation
particulière
des zones
résidentielles"
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 19 septembre 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 1982-Z-A-10 (1983) concernant le zonage, aux fins d'abroger le paragraphe 3.1.2.8.1 et d'amender le paragraphe 3.1.2.8.2 de même que les articles 3.1.3.1, 3.1.3.2 et 3.1.4.1 dans le but d'ajouter et de modifier certaines normes relatives à la réglementation particulière des zones résidentielles, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

451-83
Règlement
1982-Z-A-11
re: zonage
marge de
recul avant
sur les boul.
Des Forges
et Des
Récollets
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 3 octobre 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 1982-Z-A-11 (1983) concernant le zonage aux fins de modifier la marge de recul avant sur une partie du boulevard des Forges et sur une partie du boulevard des Récollets, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

452-83
Règlement
1982-Z-A-13
re: zonage
modifier la
superficie
maximum de
l'usage
commercial
dépanneur-
alimentaire
intégré à un
bâtiment rés.
de six (6)
étages et
plus
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 3 octobre 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 1982-Z-A-13 (1983) concernant le zonage, aux fins d'abroger l'article 3.1.2.8.4 et d'établir de nouvelles normes d'implantation pour l'usage commercial dépanneur alimentaire dans certaines zones résidentielles, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 7ième JOUR DE NOVEMBRE 1983

453-83
Contrat
vente par
M. JEAN-PAUL
CLOUTIER
lots 185-122
et 185-123
Adoption

ATTENDU que le règlement No. 585 autorisait la Ville de Trois-Rivières à acquérir de gré à gré ou par expropriation, les lots 185-122 et 185-123 pour l'ouverture de la 17ième Rue;

ATTENDU que la Ville en est venue à une entente avec M. Jean-Paul Cloutier, propriétaire desdits lots;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie du présent règlement;

Que la Ville de Trois-Rivières acquiert de M. JEAN-PAUL CLOUTIER, les lots 185-122 et 185-123 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de 47 500 \$ comptant.

Qu'en règlement de l'expropriation desdits lots, le Trésorier soit et est autorisé à payer une somme de 2 300 \$ à M. André Leblanc, évaluateur de M. Cloutier et une somme de 1 800 \$ à Me Marcel Turgeon, procureur de M. Cloutier.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte préparé par Me Jean De Charette, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

454-83
Contrat
cession par
PARC ISABEAU
INC. lots
199-158 etc.
Adoption

PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté

Que la Ville de Trois-Rivières accepte d'acheter de PARC ISABEAU INC. les lots 199-158, 199-157, 199-190, 199-191, 200-18, 199-151, 199-159 et 200-5 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de 1,00 \$ comptant, ces lots étant aujourd'hui connus comme étant les rues Tellier, Groulx et P.E. Neveu.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Jean-Nil Héon, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

455-83
Contrat
location par
MÉDIACOM INC.
de panneaux
publicitaires
sur l'auto. 55
Adoption

PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat de location avec la compagnie MÉDIACOM pour la location d'un panneau publicitaire sur l'autoroute 55 au coût de \$75.00/mois pour une période de douze (12) mois à compter du 1er novembre 1983.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit



LUNDI, LE 7ième JOUR DE NOVEMBRE 1983

contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

456-83
Contrat
vente à
118485
CANADA INC.
lots 186-12
et 186-15
10 000 \$
(banque de
terrains)
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à 118485 CANADA INC., les lots 186-12 et 186-15 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivieres, pour le prix de 10 000 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Gérard Dufresne, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

La présente vente fait suite à un tirage en date du 26 avril 1983 et à un avis public de vente paru dans le Journal Le Nouvelliste, en date du 23 avril 1983.

ADOPTÉ

457-83
Contrat
servitude
en faveur
de GAZODUC
TRANS-QUÉBEC
& MARITIMES
INC.
Adoption

PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté

Que la Ville de Trois-Rivières consente et crée, en faveur de GAZODUC TRANS QUÉBEC & MARITIMES INC., une servitude pour véhiculer, acheminer et transporter du gaz naturel ou synthétique et d'autres hydrocarbures gazeux ou liquides et leurs produits dérivés, constituant les installations d'un Pipe-Line comportant tous les droits de passage et autres nécessaires à l'exercice de cette servitude, cette servitude devant être créée pour le bénéfice du fonds dominant connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE de la subdivision du lot numéro CENT SOIXANTE ET ONZE (171-4) du cadastre officiel de la Paroisse de Notre-Dame de l'Assomption de Repentigny et devant être constituée sur et à travers du fonds servant ci-après décrit:

DÉSIGNATION DU FONDS SERVANT

1.- Une parcelle de terrain sans désignation cadastrale (route à Bureau), de figure irrégulière, située dans la municipalité de la ville de Trois-Rivières, à l'intérieur des limites du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières et indiquée par les lettres "A-B-C-K-A" sur le plan ci-annexé.

PARCELLE DE TERRAIN SANS DÉSIGNATION CADASTRALE
(ROUTE À BUREAU)

Commençant au point indiqué par la lettre "A" sur ledit plan, lequel point "A" est l'intersection de la limite nord-ouest de l'emprise de l'autoroute 40, avec la limite nord-est du lot originaire 373; de ce point "A", dans un gisement de 313°34'47", une distance de trois mètres et trois centièmes (3,03 m) jusqu'au point "B"; de là, dans un gisement de 323°50'58", une distance de soixante-cinq mètres et soixante-deux centièmes (65,62 m.) jusqu'au point "C"; de là, dans un gisement de 133°34'47", une distance de soixante-sept mètres



LUNDI, LE 7ième JOUR DE NOVEMBRE 1983

et soixante-treize centièmes (67,73 m.) jusqu'au point "K"; de là dans un gisement de $224^{\circ}13'13''$, une distance de onze mètres et soixante-dix centièmes (11,70 m.) jusqu'au point "A", point de commencement.

CONTENANT en superficie quatre cent treize mètres carrés et neuf dixièmes (413,9 m.c.), équivalant à cent vingt et un millièmes d'arpent carré (0.121 arp.c.).

BORNÉE vers le sud-ouest par une partie du lot originaire 373 et une autre parcelle de terrain sans désignation cadastrale (route à Bureau), vers le nord-est par des parties du lot originaire 251 et une partie du lot 251-842 (Chemin du dépotoir) et vers le sud-est par une autre parcelle de terrain sans désignation cadastrale (autoroute 40).

2. Une parcelle de terrain, de figure irrégulière, située dans la municipalité de la ville de Trois-Rivières, étant une partie de la subdivision HUIT CENT QUARANTE-DEUX du lot originaire DEUX CENT CINQUANTE ET UN (Ptie 251-842) (Chemin du dépotoir), du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières et indiquée par les lettres "J-D-E-F-G-H-J" sur le plan ci-annexé.

PARTIE DU LOT 251-842 (Chemin du dépotoir)

Commençant au point indiqué par la lettre "J" sur ledit plan, lequel point "J" est le coin sud du lot 251-842 (Chemin du dépotoir); de ce point "J" dans un gisement de $313^{\circ}34'47''$, une distance de trente-cinq mètres et trente-six centièmes (35,36 m.) jusqu'au point "D"; de là, dans une direction est, une distance de onze mètres et quatre-vingt-huit centièmes (11,88 m.) le long d'une courbe de sept mètres et soixante-deux centièmes (7,62 m.) de rayon jusqu'au point "E"; de là, dans un gisement de $44^{\circ}13'13''$, une distance de sept mètres et soixante-deux centièmes (7,62 m.) jusqu'au point "F"; de là, dans un gisement de $143^{\circ}50'58''$, une distance de vingt mètres et quarante et un centièmes (20,41 m.) jusqu'au point "G"; de là, dans un gisement de $224^{\circ}13'13''$, une distance de trois mètres et quatre-vingt-deux centièmes (3,82 m.) jusqu'au point "H"; de là, dans une direction sud, une distance de douze mètres et cinq centièmes (12,05 m.) le long d'une courbe de sept mètres et soixante-deux centièmes (7,62 m.) de rayon jusqu'au point "J", point de commencement.

CONTENANT en superficie deux cent trente-trois mètres carrés et trois dixièmes (233,3 m.c.) équivalant à soixante-huit millièmes d'arpent carré (0.068 arp.c.).

BORNÉE vers le sud-ouest par la route à Bureau (sans désignation cadastrale), vers le nord et le nord-ouest par une partie du lot originaire 251, vers le nord-est par une autre partie du lot 251-842 (Chemin du dépotoir) et vers le sud-est et l'est par une autre partie du lot originaire 251.

Le coin nord (point "F") de la parcelle de terrain ci-dessus décrite est situé à une distance de quinze mètres et quatre-vingt-quatorze centièmes (15,94 m.) d'un repère métallique existant sur le prolongement vers le nord-ouest de la limite nord-est (ligne "F-G") de ladite parcelle de terrain et identifié #3B-M008 sur ledit plan.

Le coin est (point "G") de ladite parcelle de terrain est situé à une distance de trente mètres et cinquante et un centièmes (30,51 m.) d'un repère métallique existant sur le prolongement vers le sud-est de la limite nord-est (ligne "F-G") de ladite parcelle de terrain et identifié #3B-M009 sur ledit plan.



LUNDI, LE 7ième JOUR DE NOVEMBRE 1983

La superficie totale des parcelles de terrain ci-dessus décrites est de six cent quarante-sept mètres carrés et deux dixièmes (647,2 m.c.) équivalant à cent quatre-vingt-neuf millièmes d'arpent carré (0.189 arp.c.).

Le tout tel que montré sur un plan préparé par le soussigné Guy Labbé, arpenteur-géomètre, en date du 19 mars 1982, portant le numéro 2950 de ses minutes.

Pour en en considération d'une somme de 1,00 \$.

Il est de plus résolu que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Ville soit et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude à être préparé par Me Gérard Dufresne, Notaire des Trois-Rivières, à recevoir la considération et à en donner quittance, le tout après approbation de la présente résolution par la Commission Municipale de Québec.

ADOPTÉ

458-83
Contrat
mainlevée
en faveur
de SOMAVRAC
INC. sur une
partie du
lot 19-6
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières est créancière hypothécaire et détient en garantie à cet effet le lot 19-6 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières appartenant présentement à SOMAVRAC INC.;

ATTENDU que la compagnie SOMAVRAC INC. entend construire sur une partie du lot 19-6 une nouvelle bâtisse et qu'il est nécessaire que la Ville donne mainlevée concernant cette partie de terrain afin de permettre le financement de la bâtisse;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée pure et simple de tous privilèges, hypothèques, et autres droits réels quelconques et particulièrement de la clause résolutoire mentionnée à l'acte enregistré le 13 octobre 1966 sous le numéro 254 667 de la division d'enregistrement de Trois-Rivières ladite mainlevée ne valant qu'en autant que l'immeuble ci-après décrit seulement est concerné, savoir:

DÉSIGNATION:

Une partie du lot SIX de la subdivision du lot DIX-NEUF (19-Ptie 6) du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, de forme irrégulière, bornée au nord-ouest, par le lot: 19-6-1, et par le lot: 19-9-2; du côté nord-est, par une autre partie du lot: 19-Ptie 6; du côté sud, par le lot: 19-5-3, étant la rue St-Joseph du côté sud-ouest, par une autre partie du lot: 19-Ptie-6, et par le lot: 19-6-1; mesurant au nord-ouest, deux cents pieds (200'), le long du lot: 19-6-1, et cent vingt-quatre pieds et quatorze centièmes (124.14'), le long du lot: 19-9-2; au nord-est, sept cent huit pieds et vingt et un centièmes (708.21'), au sud, quatre cent soixante-douze pieds et trois centièmes (472.03'), longeant un arc de cercle délimité par le lot: 19-5-3; au sud-ouest, quatre cent six pieds et quatre-vingt-neuf centièmes (406.89') le long d'une autre partie du lot: 19-P.6, pour lequel aucune mainlevée n'est donnée, et cent quarante-neuf pieds et quatre-vingt-onze centièmes (149.91'), le long du lot: 19-6-1.

Ladite lisière de terrain apparaît sur un plan de l'arpenteur, Roger Gélinas, daté du 13 mai 1983.



LUNDI, LE 7ième JOUR DE NOVEMBRE 1983

la Ville de Trois-Rivières réservant tous ses droits de première créancière quant à toutes autres parties du lot 19-6 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de mainlevée préparé par Me Gilles-Guy Garceau, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

459-83
Contrat
vente de
l'aéroport
à Sa Majesté
(Transports
Canada)
1,00 \$
Adoption

VU une résolution en date du 23 novembre 1959 autorisant la conclusion d'une convention en vertu de laquelle la Corporation de la Cité de Trois-Rivières cédait à Sa Majesté la Reine, représentée par le Ministère des Transports du Canada, tous les terrains nécessaires à la construction d'un aéroport municipal, pour le prix de 1,00 \$ et autres considérations;

ATTENDU que tous les titres de propriété concernant ces terrains sont maintenant clairs;

ATTENDU qu'il y a lieu de donner suite à la convention intervenue le 29 janvier 1960;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières, maintenant aux droits et obligations de la Corporation de la Cité de Trois-Rivières (ch. 103, Status refondus du Québec 1971, cert. 1) cède à SA MAJESTÉ LA REINE DU CANADA, agissant par l'Honorable Ministre des Transports du Canada, l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION:

Un terrain situé dans les limites de la Ville de Trois-Rivières, de la Municipalité de la Visitation de la Pointe du Lac, de la Municipalité de la Paroisse de St-Étienne des Grès, connu et désigné comme étant composé des lots P.271, P.272, P.273, P.274, P.275, P.276, P.277, P.278, P.279, P.280, P.281, P.282, les lots 283, 284, 285 et 286, P.287, P.288 n.s., les lots 288-1, 288-2 et 288-3, P.289, P.295, P.296, P.297, P.298, P.299, P.300, P.301, P.302, P.303, P.304, P.305, P.306, P.307, P.308, P.309, les lots 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319 et 320, P.321, le lot 322, P.323, P.324, P.325, P.326, P.327, P.328, P.329, P.330, P.331, P.332, P.333, P.334, P.335, P.336, P.337, P.338, P.339, P.340, P.341, P.343, tous du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;
les lots P.329, P.330, P.331, tous du cadastre de la Paroisse de St-Étienne des Grès;
les lots P.543, P.544, P.545, P.546, P.547, P.548, P.549, les lots 550 et 551, P.315, P.316, P.317, tous du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe du Lac, tels que ces terrains sont plus spécialement décrits dans un projet d'acte de vente dressé par les soins de Me Yves-M. Veillette, notaire, dont un exemplaire a été soumis et accepté à la présente séance, initialé par le Maire et le Greffier et déposé dans les archives de la Ville comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

avec l'aérogare, un hangar, un phare et une pompe à essence



LUNDI, LE 7ième JOUR DE NOVEMBRE 1983

et son réservoir, circonstances et dépendances. Sont cependant exclues de la présente vente toutes les autres bâtisses se trouvant sur l'immeuble présentement vendu, c'est-à-dire:

- a) la bâtisse servant de siège social, le hangar et la pompe à essence et son réservoir, appartenant à St-Maurice Aéro Club;
- b) la roulotte appartenant à Air Boréal;
- c) le hangar appartenant à Claude Boucher et Léo Frigon;
- d) le hangar appartenant à Lawrence Doyon et Joseph Cloutier;
- e) le hangar appartenant à Jean Desbiens.

pour le prix de 1,00 \$ comptant et autres considérations déjà consenties et/ou versées par l'acquéreur.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Yves M. Veillette, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et sujet à l'approbation de la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉ

460-83
Subdivision
Ptie du lot
181 et ptie
du lot 181-2
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Claude Juteau, Arpenteur-Géomètre, en date du 3 novembre 1983, montrant la subdivision d'une partie du lot 181 et d'une partie du lot 181-2 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situées rue Matteau, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et donnant effet aux lots 181-877 et 181-2-145.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les plan et livre de renvoi de la subdivision précédente.

ADOPTÉ

461-83
Modification
du règl. 873
Adoption

ATTENDU que le tracé pour l'enfouissement d'une conduite d'égoût pluvial pour le drainage du Boul. St-Michel, a été modifié, suite à l'adoption du règlement 873;

ATTENDU que le coût de construction de cet égoût pluvial sera moindre que celui prévu au règlement 873;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que le préambule du règlement 873 soit et est modifié en réduisant le montant de l'emprunt de 40 000 \$ à 35 000 \$, en réduisant le montant de l'estimé des travaux de 38 300 \$ à 34 000 \$ et en réduisant de 1 700 \$ à 1 000 \$ le montant prévu pour frais de finance et perte sur obligations.

Que l'article 2 dudit règlement soit modifié en changeant l'annexe "A" par l'annexe "A-1", copie dudit annexe "A-1" étant annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et pour faire également partie intégrante du règlement 873.



LUNDI, LE 7ième JOUR DE NOVEMBRE 1983

Que l'article 3 du règlement 873 soit modifié en changeant le montant de 40 000 \$ pour celui de 35 000 \$.

Que l'article 9 dudit règlement soit modifié en changeant l'annexe "B" par l'annexe "B-1", copie dudit annexe "B-1" étant annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et pour faire également partie intégrante du règlement 873.

ADOPTÉ

462-83
Modification
des résolutions
409, 410 et
411-83
Adoption

PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté

Que la résolution 409-83 concernant l'acquisition de la rue Baribeau, soit et est modifiée en ajoutant à la fois dans le préambule et dans la résolution, les lots P.1-134-1, P.1-135 et P.1-135-1.

Que le numéro du plan 83-57 ainsi que la date dudit plan soient et sont changés pour 83-57-1 et 31 octobre 1983.

Que la résolution 410-83 soit et est modifiée en changeant la date du plan pour celle du 27 octobre 1983.

Que la résolution 411-83 soit et est modifiée en changeant les numéros des lots qui y sont énumérés pour P.1-343 et P.1-344.

Que le numéro du plan 83-57 ainsi que la date dudit plan soient et sont changés pour 83-57-2 et 31 octobre 1983.

ADOPTÉ

463-83
Caractère
de rue à
enlever aux
lots 1-344
etc.
Adoption

PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté

Que le caractère de rue soit et est enlevé aux lots 1-344, 1-134-1 et 1-135-1 di cadastre de la Paroisse de St-Étienne.

ADOPTÉ

464-83
Approbation
par le Min.
de l'Env.
re: plans
d'aqueduc
rue Lapointe
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin

Que la ville de Trois-Rivières sollicite du ministère de l'Environnement du Québec l'approbation des plans pour le prolongement de la conduite d'aqueduc sur la rue Lapointe et autorise le Directeur des services techniques ou son représentant à présenter ces plans au nom de la Ville.

ADOPTÉ

465-83
Budget supp.
de l'O.M.H.
pour 1983
re: téléphones
dans les
ascenseurs
Adoption

ATTENDU que le Ministère du Travail a exigé que l'Office municipal d'Habitation des Trois-Rivières procède à l'installation de téléphones dans les ascenceurs des édifices suivants:

- Résidences St-Laurent (005):	1 055 \$
- Résidences St-Philippe et Notre-Dame (006):	758 \$
- Résidences Edgar St-Yves (007):	857 \$
- Résidences Louis A. Durand (008):	330 \$
- Résidences Fernand Goneau (011):	297 \$

Total: 3 297 \$



LUNDI, LE 7ième JOUR DE NOVEMBRE 1983

ATTENDU qu'il en a coûté une somme de 3 297 \$ pour ces travaux et que ceux-ci n'étaient pas prévus au budget de 1983;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte et approuve le budget supplémentaire de l'Office municipal d'Habitation des Trois-Rivières au montant de 3 297 \$ pour l'installation de téléphones dans les ascenseurs des édifices administrés par celle-ci.

ADOPTÉ

466-83
Budget 1984
de l'O.M.H.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'Habitation des Trois-Rivières pour l'année 1984, concernant les projets:

Phase I - Jean Nicollet	\$ 726 949
Phase II - Adélarde Dugré	852 197
Phase IV - Résidences Ste-Cécile	602 640
Phase V - Résidences St-Laurent	584 866
Phase VI - Résidences St-Philippe & Notre-Dame	675 252
Phase VII- Résidences Edgar St-Yves	843 188
Phase VIII - Résidences Marie-de-l'Incar- nation	199 489
Phase IX - Résidences Roland Vigneault	65 298
Phase XI - Résidences Fernand Goneau	<u>202 362</u>
Dépenses totales	<u>4 752 241 \$</u>

lesdites prévisions budgétaires étant annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

467-83
Nomination
de M. Roger
Lacerte au
poste de
journalier-
signalisation
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet

Que Monsieur Roger Lacerte (matricule 3-18441) soit et est nommé au poste de journalier-signalisation au service des Opérations au taux fixé par la convention collective des services extérieurs.

M. Lacerte sera soumis à une période d'essai de soixante (60) jours ouvrables, au terme de laquelle il pourra être confirmé dans son poste, avec statut permanent à la date de sa nomination.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 7ième JOUR DE NOVEMBRE 1983

468-83
Nomination
de M. Émile
Girard au
poste de
journalier
au service
des opéra.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté

Que Monsieur Émile Girard soit et est nommé au poste de journalier au service des Opérations au taux fixé par la convention collective des services extérieurs.

M. Girard sera soumis à une période d'essai de soixante (60) jours ouvrables, au terme de laquelle il pourra être confirmé dans son poste, avec statut permanent à la date de sa nomination.

ADOPTÉ

469-83
Nomination
de René
Lafrance
au poste de
journalier
au service
des opéra.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier

Que Monsieur René Lafrance soit et est nommé au poste de journalier au service des Opérations au taux fixé par la convention collective des services extérieurs.

M. Lafrance sera soumis à une période d'essai de soixante (60) jours ouvrables, au terme de laquelle il pourra être confirmé dans son poste, avec statut permanent à la date de sa nomination.

ADOPTÉ

470-83
Nomination
de M. Jean-
Claude
Milette au
poste de
journalier
au service
des opéra.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Monsieur Jean-Claude Milette soit et est nommé au poste de journalier au service des Opérations au taux fixé par la convention collective des services extérieurs.

M. Milette sera soumis à une période d'essai de soixante (60) jours ouvrables, au terme de laquelle il pourra être confirmé dans son poste, avec statut permanent à la date de sa nomination.

ADOPTÉ

471-83
Nomination
de M. Antoine
Morin au poste
de journalier-
canalisation
au service des
opérations
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet

Que Monsieur Antoine Morin soit et est nommé au poste de journalier-canalisation au service des Opérations au taux fixé par la convention collective des services extérieurs.

M. Morin sera soumis à une période d'essai de soixante (60) jours ouvrables, au terme de laquelle il pourra être confirmé dans son poste, avec statut permanent à la date de sa nomination.

ADOPTÉ

472-83
Abolition
du poste de
journalier
spécialisé
à l'Exposition
Adoption

ATTENDU que le poste de journalier spécialisé à l'Exposition était occupé par M. Roger Rompré;

ATTENDU que M. Rompré a été nommé au poste permanent de menuisier;

ATTENDU que le poste de journalier spécialisé à l'Exposition est maintenant vacant;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin



LUNDI, LE 7ième JOUR DE NOVEMBRE 1983

APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que le poste de journalier spécialisé à l'Exposition soit et est aboli à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

473-83
Mandat de négociation au comité de négociations re: conventions collectives avec le Syndicat des Fonctionnaires et le Syndicat des Services extérieurs
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accorde au comité de négociation patronal composé de MM. Henri-Paul Jobin, Wilson O'Shaughnessy, Lionel Bellefeuille et Claude Gendron, le mandat de négociation avec le Syndicat national catholique des fonctionnaires de l'hôtel de ville de Trois-Rivières et le Syndicat national catholique des employés municipaux de Trois-Rivières inc.

- 1° Que les nouvelles conventions collectives de travail permettent la souplesse dans l'application des droits de gérance.
- 2° Que les dispositions des nouvelles conventions collectives de travail aient pour effet d'augmenter la présence au travail des employés.
- 3° Que les horaires et les cédules de travail soient en conformité avec les besoins des différents services.
- 4° Que les conventions collectives de travail favorisent l'amélioration de l'efficacité et de la polyvalence des employés.
- 5° Que les nouvelles conventions collectives de travail limitent à 6 et 5% respectivement pour les années 1983 et 1984 les déboursés inhérents à leur application. Toutefois, ces pourcentages demeurent conditionnels à l'atteinte des objectifs mentionnés dans les paragraphes précédents.

Qu'il soit de plus établi que le porte-parole officiel du comité patronal à la table de négociation soit M. Lionel Bellefeuille et que le porte-parole officiel à l'extérieur soit M. le Conseiller Henri-Paul Jobin.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières exprime le souhait que les employés de ces deux groupes tiennent compte du contexte économique actuel dans leurs demandes et fassent preuve de collaboration dans la poursuite des objectifs visés.

ADOPTÉ

474-83
Avis à Tassé & Associés Ltée re: cessation du bail du 418 rue Des Forges
Adoption

ATTENDU que le local sis au 418 de la rue Des Forges est présentement loué à TASSÉ & ASS. LTÉE;

ATTENDU qu'il est de l'intérêt de la Ville de Trois-Rivières de reprendre possession de ce local afin d'y installer des services municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Péliissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières notifie TASSÉ & ASS. LTÉE



LUNDI, LE 7ième JOUR DE NOVEMBRE 1983

qu'elle met fin au bail concernant le local sis au 418 de la rue Des Forges à Trois-Rivières, le 30 juin 1984 et qu'en conséquence, TASSÉ & ASS. LTÉE devra quitter ledit local le ou avant le 30 juin 1984.

ADOPTÉ

475-83
Proposition
de règlement
re: toiture
de l'Hippodrome
Adoption

ATTENDU qu'un litige existe entre la Ville de Trois-Rivières, la firme J. A. Braun Canada et Plomberie Antoine St-Onge concernant la réfection de la toiture de l'estrade de courses;

ATTENDU qu'il apparaît difficile de déterminer la responsabilité des dommages à la toiture occasionnés par le glissement des membranes;

ATTENDU que les parties se sont rencontrées et accepteraient une entente pour réparer la toiture et éviter ainsi un procès long et coûteux pour toutes les parties;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Péliissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte d'être partie à une entente avec la firme J. A. Braun Canada et Plomberie Antoine St-Onge pour la réfection de la toiture de l'estrade de courses du Parc de l'Exposition, sur une base du partage à part égale des coûts. Le travail consistant à apposer des bandes de renfort transversales soudées, afin de recouvrir un clouage supplémentaire vis-à-vis les fourrures, avec une fréquence de cinq (5) à six (6) bandes par bassin. La dépense totale serait d'environ 1 500 \$ répartie entre les trois (3) parties.

ADOPTÉ

476-83
Semaine
d'appréciation
à la Jeunesse
Adoption

PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE L'APPRÉCIATION DE LA JEUNESSE

ATTENDU que la grande majorité des jeunes sont intéressés, intelligents et des citoyens responsables, et,

ATTENDU que les efforts et les réalisations de ces jeunes citoyens méritent reconnaissance et éloge de leurs aînés, et,

ATTENDU que l'Optimist International depuis 1954 a développé et encouragé la mise en oeuvre d'un programme intitulé: SEMAINE D'APPRÉCIATION DE LA JEUNESSE, et,

ATTENDU que les citoyens de Trois-Rivières, ont décidé de se joindre aux Optimistes pour exprimer leur appréciation et leur approbation des contributions de la jeunesse,

Je, GILLES BEAUDOIN, Maire de Trois-Rivières proclame du 7 au 13 novembre SEMAINE D'APPRÉCIATION DE LA JEUNESSE dans la Ville de Trois-Rivières.

Par cette action, sachez que nous avons foi en l'habilité de la jeunesse d'aujourd'hui pour autant qu'elle assume des rôles responsables dans l'avenir de l'humanité.

Trois-Rivières, le 7 novembre 1983.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 7ième JOUR DE NOVEMBRE 1983

477-83
Nomination
du Maire-
suppléant
Adoption

PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que Monsieur Yvan Leclerc soit et est nommé Maire-
suppléant pour le prochain terme de quatre (4) mois.

ADOPTÉ

478-83
Remerciements
à M. Germain
Courchesne
Adoption

ATTENDU que suite à une enquête de la Commission de Police du Québec, le poste de directeur du Service de la Sécurité publique de Trois-Rivières est devenu vacant;

ATTENDU que le Ministre de la Justice du Québec a autorisé la Sûreté du Québec à désigner un de ses membres pour occuper le poste de directeur par intérim du Service de la Sécurité publique;

ATTENDU que la direction de la Sûreté du Québec a désigné le capitaine Germain Courchesne pour occuper ce poste;

ATTENDU que Monsieur Courchesne a su s'intégrer rapidement à son nouveau milieu de travail et gagner le respect autant de ses subalternes que de ses collaborateurs;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la Ville de Trois-Rivières remercie Monsieur Germain Courchesne pour la collaboration et la compétence dont il a fait preuve au cours de la période pendant laquelle il a assuré l'intérim au poste de Directeur du Service de la Sécurité publique.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières exprime également ses meilleurs voeux de succès à Monsieur Courchesne, dans ses nouvelles fonctions au quartier général de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉ

479-83
Comptes
à payer
octobre
1983
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont

Que les comptes à payer au montant de 1 914 134,61 \$ pour la Ville et 154 604,00 \$ pour l'Hippodrome, comprenant les chèques émis dans le cours du mois d'octobre 1983 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

480-83
Samson, Bélair
& Associés
vérificateurs
nommés pour la
prochaine année
Adoption

Compte tenu du fait que le Conseil a opté pour un principe d'alternance concernant le choix d'un vérificateur;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la firme de comptables agréés Samson, Bélair & Associés soit nommée vérificateurs pour la prochaine année financière.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 7ième JOUR DE NOVEMBRE 1983

COMPTES À PAYER



481-83
Comptes
à payer
liste
bimensuelle
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
SECONDE PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Trois-Rivières Cimentiers inc.:	
Trottoirs et bordures 1983 - paiement no 4 - retenue 10%	41 035,60
Pavages de Nicolet inc.:	
Remise de retenue - dernière tranche - parc linéaire (section Fortin)	3 803,85
Gaston Paillé ltée:	
Remise de retenue - dernière tranche - égout rue Gélinas	1 915,69
Aqueduc et drainage - rue Léon Méthot - paiement no 2 - retenue 10%	450,00
Lucien Roy & fils inc.:	
Mur de blocs pour entrepôt - autogare - paiement no 1 - retenue 10%	1 458,90
Clément Ricard & fils inc.:	
Remise de retenue - démolition 3260, rue Sainte- Marguerite	172,50
Bergetier métal inc.:	
Support - déshumidificateur - Pavillon de la Jeunesse - paiement no 1 - retenue 10%	1 181,57
Excavation Tournesol enr.:	
Location d'équipement	1 008,00
Le Bloc vibré Trois-Rivières inc.:	
Pavé uni et chaînes préfabriquées	7 192,87
Brunelle inc.:	
Achat de chemises, foulards, etc. - sécurité publique	2 262,80
Motorola ltée:	
Location de radios-téléphones portatifs - du 15 août au 15 septembre 1983	370,60
Centralco (1982) inc.:	
Achat de liqueurs - Le Cabaret - Expo 1983	187,50
Cotnoir & Pleau ltée:	
Achat de verres	816,00
Achat de bière	7 559,07
J.R. Lemire inc.:	
Achat de classeurs format légal et fauteuils	5 221,21
Guimond électrique inc.:	
Creusage avec trancher pour lampe de rue	100,00
Bicybec ltée:	
Plaques permanentes	12,45
Canadian General Electric Co.:	
Service d'entretien - équipement de radiocommunication - division du génie	122,44

LUNDI, LE 7ième JOUR DE NOVEMBRE 1983

Robert Racine:

Service de vérification des ascenseurs - septembre 1983

Centre culturel, hôtel de ville, édifice Nohert

Garage René Lacombe inc.:

Frais de remorquage

P.G. estampes inc.:

Achat d'estampe - permis de construction

Gale Research Co.:

Achat de volume

(u.s. funds)

Xérox Canada ltée:

Location de photocopieur - octobre 1983 - sécurité
publique

Location de photocopieur - septembre 1983 - bibliothèque

Librairie du Cap inc.:

Location de photocopieur - septembre 1983 - Pavillon de la
Jeunesse

Location de photocopieur - septembre 1983 - service de la
récréation et des parcs

Le Nouvelliste:

Publicité courses - encan - appel d'offres - avis public

Avis publics - encan - appels d'offres

Madame Jean Paquin:

Buffet - 16 personnes - 3 octobre 1983

Buffet - 17 personnes - 5 octobre 1983

Pitney Bowes:

Contrat d'entretien - machine postale - 30 novembre 1983
au 29 novembre 1984

Reynolds radio:

Radios mobiles - radios portatifs - étuis pour portatifs -
unité de chargement - sécurité publique

Me Claudia Blais:

Honoraires - vente par Madame Madeleine Pépin Bournival

Garceau & Dufresne:

Honoraires - cession par Les appartements Les Tourelles
inc.

Marché Victoria inc.:

Achats divers

Roger Janelle:

Remboursement d'un veston de cuir endommagé - sécurité
publique

Conseil du patronat du Québec:

Inscription - Lionel Bellefeuille - colloque "Loi sur la
santé et la sécurité du travail"

Association canadienne des sciences géodésiques:

Cotisation annuelle 1983 - Claude Juteau

S.P.A.M. inc.:

Appels par télé-page - septembre 1983



112,00

198,00

6,92

222,60

520,69

433,74

180,29

247,26

627,50

2 490,50

57,20

126,44

250,00

15 203,32

339,00

160,00

235,59

250,00

100,00

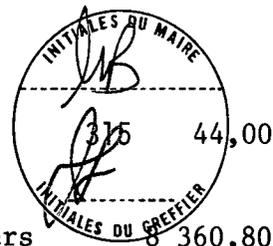
15,00

210,00

LUNDI, LE 7ième JOUR DE NOVEMBRE 1983

Pierre Trudeau:

Frais de déplacement - comité de sélection - poste de
directeur de la sécurité publique



Me Michel Dupuy:

Services professionnels - différend policiers & pompiers

Me Jean L. Normand:

Honoraires - arbitrage des policiers

1 882,67

HIPPODROME:

Ambulance 12-12 ltée:

Service d'ambulance - le 1er octobre 1983

231,85

Service d'ambulance - les 2, 4 et 8 octobre 1983

417,30

Brink's Canada ltée:

Transport d'argent - septembre 1983

280,00

Éditions du lac Saint-Pierre inc.:

Publicité

200,00

Imprimerie art graphique inc.:

Impression - programmes nos 63 à 66 inc.

1 944,56

Infifax inc.:

Location de télex - octobre 1983

98,10

Journal de Montréal:

Publicité

42,18

Reynolds radio:

Location de base et mobile - octobre 1983

59,95

Sécurité Cougar inc.:

Service de surveillance - du 18 au 24 septembre 1983

453,83

Télé Saint-Maurice (1976) inc.:

Publicité - septembre 1983

1 677,90

Lise Leblanc:

Frais de déplacement pour émission de télévision

15,00

Jean-Marie Roy:

Transport d'urine

45,00

Association des hommes de chevaux unis du Québec:

Contributions (fonds de pension, fonds d'administration
et assurances) du 11 juin au 1er octobre 1983

13 382,21

SERVICE RÉCRÉATION ET PARCS:

Remboursements des argents perçus en trop -

frais d'arbitrage et de marqueurs - saison 1982-1983:

Draveurs inter-cité

154,43

Association récr. des loisirs Saint-Jean-Baptiste
de la Salle inc.

27,58

Association sportive des Récollets

97,83

Association sportive Sainte-Cécile inc.

18,39

Centre Landry

27,58

Loisirs Les Rivières inc.

76,50

RÉCRÉATION ET PARCS (suite):

Remboursements des argents perçus en trop -	
<u>frais d'arbitrage et de marqueurs - saison 1982-1983 (suite)</u>	
Loisirs Saint-Jean Brébeuf inc.	36,78
Loisirs Saint-Sacrement inc.	36,78
Loisirs Sainte-Marguerite inc.	45,97
Loisirs Sainte-Thérèse inc.	45,97
Loisirs des Vieilles Forges inc.	58,11
Séminaire de Trois-Rivières	100,95
Sport Point inc.::	
Achat de gilets pour le Cabaret et les roues de fortune	470,00
Pavillon Saint-Arnaud inc.:	
Gestion de l'entretien du parc Pie XII, du terrain de balle et de soccer et du pavillon de service - dernier versement	1 842,00
Association de loisirs pour handicapé mental:	
Implantation des activités "mime et yoga"	500,00
<u>ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - SEPTEMBRE 1983:</u>	
Robert O. Chênevert - 502 km	110,44
André Daviau - 1 694 km	337,56
Lionel Duval - 1 117 km	201,06
Transport de l'équipement	16,00
Marcel Duval - 414 km	91,08
Transport de l'équipement	6,00
Romain Frigon - 192 km	42,24
Maurice Galarneau - 1 367 km	246,06
Transport du personnel	22,00
Gaëtan Lemieux - 443 km	88,60
Transport du personnel	15,00
Michel Pellerin - 1 227 km	220,86
Yvon Ratelle - 668 km	123,92
Transport	3,00
Mario Sauvageau - 1 998 km	362,56
Réal Ayotte - 1 662 km	299,16
Transport	25,00
Roger Baril - 256 km	56,32
Léo Bellerose - 1 672 km	300,96
Roger Bruneau - 269 km	59,18
Gaston Desaulniers - 397 km	78,98
Paul Duval - 237 km	52,14
Rosaire Francoeur - 310 km	68,20
Claude Juteau - 614 km - août et septembre 1983	135,08
Roger Loisel - 1 523 km	274,14
Alain Provencher - 1 156 km	208,08
Robert Rousseau - 1 293 km	232,74

LUNDI, LE 7ième JOUR DE NOVEMBRE 1983

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES (suite)



Serge Sauvageau - 350 km	77,00
Danielle Lemay - 277 km	60,94
Dany Langlois - 601 km	132,22
Sylvain Boisclair - 447 km	98,34
Roland Bacon - 709 km	141,80
Réjean Boucher - 488 km	97,60
Jean-Louis Goneau - 1 485 km - juin, juillet et août 1983	326,70
Yves Picard - 281 km	61,82
André Verville - 741 km	135,96
Jacques Blais:	
Frais de déplacement - Montréal Est - comité d'uniformisation des formules des cours municipales	285,00
Lionel Bellefeuille:	
Souper - séance d'arbitrage différend policiers & pompiers	149,92
Maurice Comeau:	
Remboursement de dépenses - septembre 1983 - pompier auxiliaire	54,50
Claude Gendron:	
Repas - comité d'évaluation, comité de sélection sécurité publique et comité de gestion	177,05
Jean Lamy:	
Frais de déplacement - Montréal - Salon du bureau & achat de volume	154,50
Yvon Poirier:	
Repas avec directeurs du personnel, des opération et usine de traitement d'eau	43,31
Michel Thibeault:	
Frais de déplacement - Laval - colloque T.P.I.	109,58
Denis Ricard:	
Dîner - inspecteur S.H.Q.	7,50
Wilson O'Shaughnessy:	
Dîner avec le recteur de l'U.Q.T.R.	31,77
Albert Morrissette:	
Repas - rencontre pour l'aménagement du bassin de rétention du lac Milette	42,55
Repas - rencontre avec les représentants de Sodac, Agriculture Canada et de l'hippodrome	109,92
André Laneuville:	
Frais de déplacement - Québec - conférence	72,75
Germain Courchesne:	
Repas - rencontre avec membres d'autres corps policiers	132,45
Auberge des gouverneurs:	
Frais de séjour - Pierre Trudeau et Robert Vézina - comité de sélection directeur de la sécurité publique	247,12
Vallée du parc inc.:	
Journée d'étude du 2 octobre 1983	1 030,13

LUNDI, LE 7ième JOUR DE NOVEMBRE 1983



REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

Origène Bellemare	4,56
Juliette Bourassa	135,71
Jacques Genest	336,18
René Monfette	439,42
Armand Allard	21,07
Madame Louise Goyette	87,06
René Monfette	1 054,75
Guy Pelletier	175,62

EXPOSITION (comptes déjà soumis au comité des finances):

La cie de radiodiffusion de Shawinigan Falls ltée:	
Publicité - expo 1983	1 059,80
Xérox Canada ltée:	
Location de photocopieur - septembre 1983	123,10
Au Palais du Chinois:	
Repas - réunion du 20 septembre 1983	56,76
U.Q.T.R.:	
Ménage au pavillon des sports suite à l'expo 1983	477,50
Jean Alarie:	
Allocation d'automobile - 1 110 km - septembre 1983	178,20
Frais de déplacement - réunion exécutif de l'Association des expos du Québec	27,10
André Montour:	
Frais de repas - transport de la balance d'animaux à l'exposition de Québec	20,00
Pavages de Nicolet inc.:	
Creusage du bassin du lac Milette - paiement no 1 - retenue 10%	13 996,80
Aménagement de 4 parcs (1983) Saint-Philippe, Saint- Jean-de-Brébeuf, Sainte-Marguerite, Des Pins - paiement no 2 - retenue 10%	39 538,21
Gaston Paillé ltée:	
Branchement d'aqueduc et d'égout 1983 - paiement no 5 - retenue 10%	11 973,89
Sani Paré inc.:	
Cueillette, transport et enfouissement des déchets - du 1er au 15 octobre 1983	23 237,64
Enlèvement des déchets aux postes de police nos 1, 2 et 3 - du 1er au 14 octobre 1983	30,00
Maurice Couture ltée:	
Remise totale de la retenue - sanitaire parc Lemire	155,00
Poste de chloration - piscine parc Exposition - paiement no 3 - retenue 10%	1 929,82

LUNDI, LE 7ième JOUR DE NOVEMBRE 1983



Combustion G.C. inc.:	
Conversion au gaz naturel - hôtel de ville et marché- aux-denrées - paiement no 1 - retenue 10%	20,00
Lucien Roy & fils inc.:	
Remise totale de la retenue - entrepôt autogare	162,10
Boisvert transport:	
Fourniture et poste de terre et de tourbe - ensemencement - divers endroits	17 637,11
Michel Fréchette:	
Subvention - Corvée Habitation - 1ère année	750,00
Laurent Duguay:	
Subvention - Corvée Habitation - 1ère année	750,00
Yves Gendron:	
Subvention - Corvée Habitation - 1ère année	750,00
Trois-Rivières Chevrolet (1982) inc.:	
Achat de 2 fourgonnettes neuves P.T.C. 10 000 lb	37 714,00
Garage Charest & frères inc.:	
Achat d'un camion neuf P.T.C. 37 000 lb	48 738,26
Canadian General Electric Co.:	
Service d'entretien de l'équipement de radiocommunication - sécurité publique - octobre 1983	873,66
Service d'entretien de l'équipement de radiocommunication - division des opérations - octobre 1983	546,74
Canron inc.:	
Achat de pièce pour Bi Ludlow, boulons à tête en T, etc.	367,80
Sanibec Trois-Rivières:	
Service d'entretien ménager de fins de semaine - septembre 1983 - hôtel de ville	544,00
Trois-Rivières location inc.:	
Location d'équipement (scie à béton etc.)	498,75
Location d'équipement (compresseur etc.)	300,90
Laviolette auto location inc.:	
Location de 3 fourgonnettes - du 15 septembre au 15 octobre 1983	1 798,50
Contenants Intercité inc.:	
Contenants - aéroport, autogare, édifice travaux publics - septembre 1983	1 227,92
C.P. ltée:	
Location tuyaux et câbles souterrains	46,00
Librairie du Cap inc.:	
Location de photocopieur - septembre 1983 - administration générale, sécurité publique, service récréation et parcs, etc.	658,90
Location de photocopieur - septembre 1983 - trésorerie	188,14
Mediacom inc.:	
Panneau publicitaire - autoroute 55 - octobre 1983	70,00

LUNDI, LE 7ième JOUR DE NOVEMBRE 1983



André Pélissier inc.:	
Vérification de compresseur - marché-aux-denrées	48,00
Madame Jeanne Paquin:	
Buffet - 14 personnes - 13 octobre 1983	113,75
Buffet - 18 personnes - 17 octobre 1983	118,13
Panier Fleuri enr.:	
Fleurs - Monsieur Marcel Grégoire	27,25
Floriculture Gauthier inc.:	
Fleurs - Madame L.-P. Ouellet	38,15
Alain Provencher:	
Remboursement frais de scolarité (50%)	31,25
L'Union des municipalités:	
Inscriptions - Lionel Bellefeuille et Gilles Beaudoin - Colloque "Loi sur les services essentiels: un an après"	180,00
Trudel, Morin & associés:	
Frais de huissiers - septembre 1983	920,71
Sobeco inc.:	
Honoraires - services professionnels au cours des mois de juin, juillet et août 1983 - conditions de travail des employés non-syndiqués	5 677,74
Honoraires - services professionnels au cours du mois d'août 1983 - système d'évaluation des emplois des cols blancs	1 189,92
Lise Leblanc:	
Frais de déplacement pour émission de télévision - hippodrome	15,00
<u>SERVICE RÉCRÉATION ET PARCS:</u>	
Football Mauricie:	
Subvention - entente de soutien et de services - 1er versement	400,00
Centre communal Saint-François d'Assise inc.:	
Location d'espace - 1er versement	365,00
<u>ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - OCTOBRE 1983:</u>	
Michel Lefebvre - 240 km	52,80
Jean-Paul Duval - 62 km	13,64
Pierre Pépin - 332 km	73,04
Repas	16,75
Yvon Massicotte - 170 km	34,00
Repas	9,00
Martin Limoges:	
Frais de voyage - concours directeur de la sécurité publique - les 5 et 6 octobre 1983	85,95

LUNDI, LE 7ième JOUR DE NOVEMBRE 1983



Guy Roussel:	
Frais de déplacement - Shawinigan - réunion de l'A.P.O.M.	13,64
Richard Rioux:	
Frais de déplacement - Montebello - congrès des juges municipaux	464,00
Denis Ricard:	
Frais de déplacement - Shawinigan - journée d'étude "Loginove"	50,00
Jean Méthot:	
Frais de repas - 3 invités - cause G.P. Simard	92,89
Jacques Blais:	
Frais de déplacement - Montréal Est - comité d'uniformisation des formules des cours municipales	74,01
André Laneuville:	
Frais de déplacement - Québec - rencontre avec Monsieur Hugues Morrissette, président du projet Saint-Laurent	78,63
Roger Dubé:	
Frais de déplacement - Nicolet - du 12 au 30 septembre 1983 - cours de chef d'équipe de patrouille	33,00
Association québécoise des techniques de l'eau:	
Inscriptions - Léo Bellerose et Roger Loisel - visite de l'usine d'épuration de la C.U.M.	24,00
Association américaine des spécialistes en lubrification:	
Inscription - Roger Baril - Longueuil - colloque sur les coussinets	55,00
Jean Lamy:	
Frais de déplacement - Montréal - salon de la bureautique	81,29
Henri-Paul Jobin:	
Frais de repas pour 2 personnes	20,00
Alain Tremblay:	
Frais de repas - rencontre Association trifluvienne de soccer	6,43
Jacques Saint-Laurent:	
Frais de repas - rencontre Albert Morrissette et Wilson O'Shaughnessy	17,31
Jacques Chartrand:	
Frais de repas - rencontre A. Thibeault du Centre communal Saint-François d'Assise	5,50
<u>REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:</u>	
Albert Morrissette	136,26
René Monfette	545,15
Jean-Jacques Lacroix	94,15
Jacques Genest	338,16
Laboratoire de construction de Québec inc.;	
Pavage neuf 1983 - test de laboratoire - paiement no 1	2 332,50

LUNDI, LE 7ième JOUR DE NOVEMBRE 1983



Jacques Langlois inc.:

Achat de stores pour bibliothèque

Les Forges liquidation inc.:

Acompte - achat de modules, dessus de comptoir prémoulé,
porte à ressort, etc. - local Traverse des âges

1 200,00

Caisse enregistreuse Trois-Rivières ltée:

Installation d'un ruban d'encre - autogare

54,49

Panier fleuri enr.:

Fleurs - Madame Élise Roy

27,25

Me Rolland Legendre:

Honoraires - grief Jean-Marc Carignan - part de la ville

514,59

Le Nouvelliste:

Avis publics - publicité courses - appel d'offres

1 696,75

SERVICE RÉCRÉATION ET PARCS:

Centre de réadaptation Le Gîte inc.:

Consommation d'électricité pour l'éclairage du jeu
de pétanque - du 18 août au 18 octobre 1983

12,00

Association du hockey mineur de Trois-Rivières:

Entente de soutien et de services - coût d'embauche
du personnel préposé aux statistiques des ligues -
1er versement

936,00

Entente de soutien et de services - subvention pour
le financement d'une partie des activités

1 500,00

ACHATS - RESTAURANT PAVILLON DE LA JEUNESSE:

Agropur/Félicien Landry

74,00

Centralco (1982) inc.

317,50

J. Champagne enr.

103,65

Crémerie des Trois-Rivières

92,80

Den-Mart inc.

130,00

C Yum Yum inc.

113,85

Vaillancourt

28,24

LPM Supérieur inc.

99,30

Grossistes Baie d'Hudson

740,38

HIPPODROME:

Mlle Andrée Matte:

Table de conférence

300,00

Ambulance 12-12 ltée:

Service d'ambulance - les 9, 11, 15 et 16 octobre 1983

649,15

Canadian Trotting Association:

Droits et permis - 9 jours courses

2 562,84

Cotnoir & Pleau ltée:

Achat de bière

757,30

LUNDI, LE 7ième JOUR DE NOVEMBRE 1983



HIPPODROME (suite):

Hôpital vétérinaire des Forges:

Honoraires - septembre 1983 450,00

Imprimerie art graphique inc.:

Impression des programmes nos 67 à 75 inc. 4 384,76

Journal de Montréal:

Publicité 126,55

Photo Lambert inc.:

Service de TV en circuit fermé, septembre 1983 -
qualifications - courses-écoles - circuit Québec - août
et septembre 1983 1 075,00

Paul Mailhot:

Réception - conférence de presse - club house 69,61

Boutique de harnais Yvon Pratte:

Trophée - promotion confrontation entraîneurs-conducteurs 100,28

Achats divers 75,89

Sécurité Cougar inc.:

Service de surveillance - du 26 septembre au 1er octobre
1983 et du 9 au 15 octobre 1983 1 350,40

Lise Leblanc:

Frais de déplacement pour émission de télévision 15,00

Le Charolais:

Promotion - soirée des anciens annonceurs 169,97

Alain Robitaille:

Achat de balles de paille 120,00

CHEM-TV inc.:

Publicité 1 795,20

Télémedia CHLN 55:

Publicité 624,24

Guy Pelletier:

Participation tournoi de golf Omnium du Coeur 1983 -
Fondation du Québec des maladies du coeur 100,00

Frais de déplacement - Réunion à Blue Bonnets 60,00

Frais de déplacement - Blue Bonnets - course invitation 60,00

SAQ - Maison des vins:

Réception - Péchiney et O.P.D.Q. 372,35

Wilson O'Shaughnessy:

Dîner avec membres du bureau de direction de la Chambre
de commerce et Me Guy Leblanc 94,39

Lionel Bellefeuille:

Frais de déplacement - Montréal - Colloque U.M.Q. 66,00

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

Jacques Blais 95,11

Madame Louise Goyette 70,74

René Monfette 471,33

LUNDI, LE 7ième JOUR DE NOVEMBRE 1983



Roger Villemure:	
Honoraires - agrandissement de la bibliothèque municipale	
L.G. rénovation inc.:	
Installation d'un opérateur de porte électrique - poste de police no 3 - paiement no 1	1 240,00
Remise de dépôt sur soumission	124,00
Laboratoires Choisy ltée:	
Surveillance de laboratoire - recouvrement de pavage 1983 - paiement no 1	9 413,99
Delmont construction ltée:	
Réparation du tunnel Laviolette - phase 1 - paiement no 3 - retenue 10%	19 125,00
Constructeurs Saint-Maurice ltée:	
Agrandissement de la bibliothèque municipale - paiement no 11	4 000,00
Construction Simaka inc.:	
Construction d'escalier et sentiers - parc Jacques Buteux - paiement no 1 - retenue 10%	8 342,10
Canron inc.:	
Achat de tuyaux, pièces pour Bi Ludlow, extension de B.F. de 5 po. de diamètre, rallonges, etc.	2 449,66
Accessoires outillage ltée:	
Remise de dépôt sur soumission	245,25
Remorque d'une capacité de 8 192 kilogrammes	4 904,95
Gabions Maccaferri du Canada ltée:	
Achat de gabions type Rivière	11 465,82
McFarlaneson & Hodgson:	
Achat de papier, enveloppes, chemises, etc. - imprimerie	1 786,51
Saillant inc.:	
Achat de "nipples section"	498,00
Richard Cossette:	
Honoraires - travaux de cartographie - recherches historiques Vieux Port	650,00
Jean-François Turcotte:	
Achat de radio - autogare	43,55
Studio Régent enr.:	
Service de photos - évaluation	14,36
Pouliot, Guérard & associés inc.:	
Honoraires - services professionnels - septembre 1983 - évaluation actuarielle et autres	1 215,00
Nobert, Young, Lanouette, Carpentier:	
Honoraires - services professionnels - au 30 septembre 1983 - vérification périodique des opérations de la ville exercice 1983 et travail en cours	11 495,00
Le Nouvelliste:	
Avis publics - appel d'offres	2 524,50
Librairie du Cap inc.:	
Location de photocopieur - sécurité publique - oct. 1983	142,49

LUNDI, LE 7ième JOUR DE NOVEMBRE 1983



Centrale d'alarme de la Mauricie ltée:	
Reliage et maintenance du système d'alarme - Marina - du 1er mai au 31 août 1983 et du 1er septembre au 31 décembre 1983	424,00
Imprimerie art graphique inc.:	
Impression de chèques pour Régime de rentes de la ville de Trois-Rivières	272,07
ISI vente distribution ordinateurs inc.:	
Lecteur de diskette 1D remplacé par lecteur de diskette 2D	637,65
<u>SERVICE RÉCRÉATION ET PARCS:</u>	
Comité Traverse des âges inc.:	
Subvention - novembre 1983	687,00
Centre Landry:	
Subvention - entretien du parc des Pins et coupe du gazon à trois endroits - dernier versement	288,40
<u>HIPPODROME:</u>	
Lise Leblanc:	
Frais de déplacement pour émission de télévision	15,00
Ambulance 12-12 ltée:	
Service d'ambulance - les 18, 22 et 23 octobre 1983	510,05
Régie des loteries et courses du Québec:	
Droits - tirages des 4 et 11 décembre 1983	100,00
Robert O. Chênevert:	
Allocation d'automobile - 565 km - octobre 1983	124,30
Roger Baril:	
Frais de déplacement - Shawinigan - réunion A.P.O.M.	14,08
Jacques Blais:	
Frais de déplacement - Québec - cours de formation (juge de paix) incluant frais d'inscription 150 \$	225,00
Pierre Boucher:	
Frais de déplacement - Nicolet - cours	33,00
Serge Provencher:	
Frais de déplacement - Nicolet - cours sur technique de patrouille	33,00
Eugène Verronneau:	
Frais de déplacement - Nicolet - cours de perfec- tionnement	33,00
Wilson O'Shaughnessy:	
Dîner avec Monsieur Gérald Cholette, directeur du service de la sécurité publique	25,55
Claude Gendron:	
Frais de déplacement - Montréal - comité de sélection - repas comité de sélection et d'évaluation	144,43

LUNDI, LE 7ième JOUR DE NOVEMBRE 1983



Germain Courchesne:

Repas - relations de travail avec membres d'organismes
extérieurs

15,22

Lionel Bellefeuille:

Dîner avec René Perron - grief Paul Houde

24,89

Gilles Beaudoin:

Réception Groupe La Laurentienne

40,20

Jean Alarie:

Frais de déplacement - Drummondville - réunion Association
des administrateurs d'expositions du Québec

66,35

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

Jean Lamy

42,69

Jacques Genest

258,86

Juliette Bourassa

139,48

Jacques Saint-Laurent

161,18

Guy Pelletier

76,69

Madame Louise Goyette

116,80

Yvon Dunn

91,39

René Monfette

589,55

Massicotte & fils:

Construction boul. Royal - paiement no 2 - retenue 10%

425 045,72

Delmont construction ltée:

Remise de la première tranche de la retenue - tunnel

Laviolette - phase 1

3 875,00

Rolland Durand & fils enr.:

Entretien ménager - postes nos 1, 2 et 3 - octobre 1983

2 333,32

Raymond Gélinas & fils enr.:

Réparation de chaises au stade de baseball, réparation
et fabrication de supports pour fil barbelé au stade
de courses et de baseball

6 074,74

Trois-Rivières location inc.:

Location d'équipement

2 405,23

Saint-Maurice aéro club:

Service de gérance - novembre 1983

390,00

Madame Jeanne Paquin:

Buffet - 16 personnes - 22 octobre 1983

130,00

Buffet - 38 personnes - 25 octobre 1983 - assermentation

125,00

Roméo Flageol:

Photo de la maquette du Vieux Port

3,55

ASTED:

Inscription - Denis Boisvert - colloque conjoint

ASTED/CLA - bibliothèque

60,00

Dr. Roger Caron:

Examens médicaux - octobre 1983

240,00

LUNDI, LE 7ième JOUR DE NOVEMBRE 1983

Productions Specta inc.:

Administration - salle J.-A. Thompson, Centre culturel,

Services communautaires - 12e versement



SERVICE RÉCRÉATION ET PARCS

Centre Landry:

Aide financière additionnelle 10 750,00

Centre hospitalier Saint-Joseph:

Subvention - implantation des activités "émail sur
cuivre" et "cuir" 400,00

ACHATS - RESTAURANT PAVILLON DE LA JEUNESSE

C Yum Yum inc.	103,50
Vaillancourt	3,37
Grossistes Baie d'Hudson	430,13
Crémerie des Trois-Rivières	24,80
Centralco (1982) inc.	67,50
Agropur/Félicien Landry	55,68
J. Champagne enr.	91,20

HIPPODROME

Services financiers Procan ltée:

Location mini-ordinateur - novembre 1983 287,76

Journal de Montréal:

Publicité 42,19

Éditions du lac Saint-Pierre inc.:

Publicité 200,00

Brasserie Labatt ltée:

Achat de bière 342,54

Ambulance 12-12 ltée:

Service d'ambulance le 25 octobre 1983 139,10

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - OCTOBRE 1983

Louis Grou - 353 km	77,66
Yvon Poirier - 748 km	134,64
Jean-Paul Poisson - 1 290 km - juillet, août, septembre et octobre 1983	283,80
René Perron - 250 km	50,00
Anatole Houle - 544 km	97,92
Gilles Grenier - 240 km - septembre et octobre 1983	52,80
Diane Drouin - 94 km	20,68
Serge Bronsard - 317 km - août à octobre 1983	69,74
Henri-P. Boisvert - 323 km	71,06

LUNDI, LE 7ième JOUR DE NOVEMBRE 1983



Danielle Cantin:

Frais de déplacement - recherches du 22 septembre au
21 octobre 1983

Jacques Genest:

Frais de déplacement - Laval - information sur la
procédure de classification des dossiers administratifs 88,00

Lionel Bellefeuille:

Frais de déplacement - Montréal - colloque C.P.Q. 74,95

Gilles Beaudoin:

Dîners - S.D.I. et le Maire du Cap 29,10

Armand Allard:

Frais de déplacement - Montréal - journée de rencontre
des directeurs de bibliothèques 74,05

Remboursement de petite-caisse 174,63

TOTAL

965 583,53
=====

Bureau du trésorier

Le 3 novembre 1983

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE.

JL/jrd



LUNDI, LE 21ième JOUR DE NOVEMBRE 1983

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 21ième jour du mois de novembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-trois à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Monsieur le Maire-suppléant	Yvan	LECLERC
Mesdames les Conseillères	Françoise	DROLET
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Claude	PÉLISSIER
	Fernand	COLBERT
	Léo	THIBEAULT
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ

Procès-verbal
de la séance
du 07-11-83
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 novembre 1983 soit adopté.

ADOPTÉ

Achat d'équip.
pour différentes
bâtisses des
serv. comm.
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant l'achat d'équipements pour différentes bâtisses des services communautaires et décrétant un emprunt suffisant à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21ième jour de novembre 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Claude Péliissier

Aménagement
de parcs et
plateaux
sportifs
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux d'aménagement de parcs et de plateaux sportifs et décrétant un emprunt suffisant à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21ième jour de novembre 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Pierre Dupont

Travaux
d'entretien
et d'amélio.
à des bâtisses
des serv. comm.
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux d'entretien et d'amélioration à des bâtisses des services communautaires et décrétant un emprunt suffisant à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21ième jour de novembre 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Guy Leblanc



LUNDI, LE 21^{ème} JOUR DE NOVEMBRE 1983

Travaux
divers au
colisée
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux de rénovation et d'amélioration au colisée et décrétant un emprunt suffisant à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21^{ème} jour de novembre 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Pierre Dupont

Achat de
machinerie
pour les
serv. comm.
et le serv.
des travaux
publics
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant l'achat de machinerie pour les services communautaires et le service des travaux publics et décrétant un emprunt suffisant à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21^{ème} jour de novembre 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Claude Pélissier

Travaux de
rénovation
d'amélio.
et d'entretien
à la piscine
du parc de
l'exposition
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux d'amélioration, de rénovation et d'entretien à la piscine du parc de l'exposition et décrétant un emprunt suffisant à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21^{ème} jour de novembre 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Guy Leblanc

Travaux de
recouvrement
de pavage en
béton bitumi.
sur certaines
rues en 1984
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de recouvrement de pavage en béton bitumineux dans certaines rues de la ville en 1984 et décrétant un emprunt suffisant à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21^{ème} jour de novembre 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Fernand Colbert

Travaux de
reconst. de
trottoirs
en béton de
ciment
durant 1984
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de reconstruction de trottoirs en béton de ciment durant l'année 1984 et décrétant un emprunt suffisant à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21^{ème} jour de novembre 1983.



LUNDI, LE 21^{ème} JOUR DE NOVEMBRE 1983

(SIGNÉ) M. le Conseiller Léo Thibeault

Travaux de
peinture de
lampadaires
et de bornes-
fontaines
pour 1984
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de peinture de lampadaires et de bornes-fontaines pour l'année 1984 et décrétant un emprunt suffisant à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21^{ème} jour de novembre 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Georges Côté

Adoption et
appro. du
règl. 12 de
la C.I.T.F.
re: prog. des
dépenses d'immo.
1984-1985 et
1986
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement adoptant le règlement No. 12 de la CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES adoptant lui-même le programme des immobilisations 1984-1985 et 1986.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21^{ème} jour de novembre 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Léo Thibeault

Adoption
des budgets
1984 de la
C.I.T.F.
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement adoptant les budgets 1984 de la CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES relativement au transport régulier et au transport adapté aux handicapés.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21^{ème} jour de novembre 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Léo Thibeault

Ententes
avec les
municipalités
de Pointe-du-
Lac et de St-
Louis-de-France
re: fourniture
de services
informatiques
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement autorisant la conclusion d'une entente avec les municipalités de Pointe-du-Lac et de St-Louis-de-France, concernant la fourniture de services informatiques à ces municipalités.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21^{ème} jour de novembre 1983.

(SIGNÉ) Mme la Conseillère Françoise Drolet

Travaux de
recouvrement
rue De la
Sentinelle
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de recouvrement en béton bitumineux sur la rue De la Sentinelle, une partie du coût de ces travaux devant être assumée comptant par les propriétaires riverains et une autre partie de-



LUNDI, LE 21^{ème} JOUR DE NOVEMBRE 1983

vant provenir du solde disponible des règlements 676 et 688.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21^{ème} jour de novembre 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Georges Côté

482-83
Compte rendu
07-11-83
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 7 novembre 1983 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications suivantes:

Page 8 - Item 31.-:

Ajouter "M. Côté demande si cet argent pourra servir à d'autres quartiers. Réponse: Non."

Page 9:

Ajouter "l'item 39.- Rapport du greffier concernant les audiences publiques sur le mode de scrutin.

Ce rapport est accepté et le Conseil autorise le Greffier à le présenter à la Commission de la représentation électorale."

ADOPTÉ

483-83
Règlement
3-I re:
préciser le
domicile
des employés
de la ville
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 7 novembre 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 3-I amendant le règlement No. 3 concernant les officiers et employés de la Ville, aux fins de préciser le domicile des employés de la Ville, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

484-83
Règlement
13-AAZ-283
rues et
places
publiques
re: changer
le nom de
rue Des
Chenaux
pour boul.
Des Chenaux
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 7 novembre 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 13-AAZ-283 (1983) amendant le règlement 13 concernant les rues et places publiques, aux fins



LUNDI, LE 21^{ème} JOUR DE NOVEMBRE 1983

de donner un nom à la rue portant les numéros 185-52, 185-85-3, 185-86-3, 185-87-3, 185-88-3, 185-89-3, 185-90-3, 185-91-4, P-185-92, P-185-93, 185-94-3, P-185-122, P-185-123, 185-124-3, 185-125-3, P-185-128, 185-142-1 et 186-3 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et aux fins de changer le nom de la rue Des Chenaux pour celui de Boul. Des Chenaux, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

485-83
Règlement
876 travaux
d'aqueduc
sur la rue
Lapointe
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 7 novembre 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 876 prévoyant des travaux d'aqueduc sur la rue Lapointe, autorisant un emprunt suffisant à cet effet au fonds de roulement et appropriant au présent règlement une somme de 1 500 \$ versée par le propriétaire du terrain qui sera desservi soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

486-83
Contrat
vente des
lots
181-877 et
181-2-145
à M. Daniel
LORD
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à M. DANIEL LORD les lots 181-877 et 181-2-145 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de 4 750 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Gilles-Guy Garceau, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation de la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉ

487-83
Contrat
entente
avec la
ligue de
Basket-ball
Claude Mongrain
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et M. Jacques St-Laurent, directeur du service de la récréation et parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec LA LIGUE CIVILE DE BASKET-BALL CLAUDE MONGRAIN en vertu de laquelle la Ville fournira un soutien financier aux organisations paroissiales de loisirs de Trois-Rivières participant aux activités de LA LIGUE CIVILE DE BASKET-BALL CLAUDE MONGRAIN dans la catégorie mini, du 19 novembre 1983 au 30 avril 1984.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la-



LUNDI, LE 21^{ème} JOUR DE NOVEMBRE 1983

dite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

488-83
Contrat
entente
avec
l'U.Q.T.R.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy

Que Son Honneur le Maire et Monsieur Jacques St-Laurent, directeur du service de la récréation et des parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec l'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES, pour l'aménagement et l'entretien de pistes de ski de fonds sur le Parc linéaire et sur les terrains de l'U.Q.T.R.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

489-83
Contrat
convention
servitude
avec HYDRO-
QUÉBEC pour
haubans
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté

Que Son Honneur le Maire ou le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une convention avec l'HYDRO-QUÉBEC en vertu de laquelle la Ville accorde à l'Hydro-Québec des droits réels et perpétuels pour placer, remplacer, maintenir, réparer, ajouter et exploiter sur, au-dessus et au-dessous du fonds servant, des lignes de distribution d'énergie électrique soit aériennes, soit souterraines soit à la fois aériennes et souterraines, y compris les poteaux, haubans, câbles, fils, ancrages, supports, conduits, bornes, kiosques, puits d'accès et tous autres appareils et accessoires nécessaires ou utiles à leur bon fonctionnement sur les lots suivants:

DESCRIPTION DU FONDS SERVANT:

1- Un (1) emplacement pour un (1) hauban faisant partie du lot numéro partie seize (P-16) du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, comté de St-Maurice, Qué.; division d'enregistrement de Trois-Rivières, Qué.; situé au sud dudit lot à une distance de huit mètres plus ou moins (8 m + -) à l'est du lot numéro P-169 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, borné comme suit:-

Lot No P-16:- Vers le sud, par une partie du lot numéro P-16 appartenant à Léon Beaudry; et vers l'ouest, le nord et l'est, par le résidu dudit lot.

2- Un (1) emplacement pour un (1) poteau et un (1) hauban faisant partie du lot numéro partie cent soixante-neuf (P-169) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières comté de St-Maurice, Qué.; division d'enregistrement de Trois-Rivières, Qué.; situé au sud-est dudit lot, borné comme suit:-

Lot No P-169:- Vers le sud-est, par une partie du lot numéro ~~P-169-134~~ ³⁸⁷⁻¹; et vers le sud-ouest, le nord-ouest et le nord-est, par le résidu dudit lot.

Lesdits emplacements pour poteau et haubans sont montrés en jaune sur un croquis signé par les parties pour fins d'i-



LUNDI, LE 21^{ème} JOUR DE NOVEMBRE 1983

dentification.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la dite convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une convention avec la SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE LA MAURICIE INC. (SPA-M) en vertu de laquelle celle-ci s'engage à offrir son local du 2086 rue Notre-Dame comme refuge d'animaux et à effectuer la cueillette des animaux pour et en considération du produit net de la vente des licences pour chiens.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la dite convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

ATTENDU QUE l'industrie touristique est importante pour notre ville.

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières supporte financièrement l'opération d'un bureau de tourisme et de congrès.

ATTENDU QUE ce bureau a pour principal mandat de s'occuper du tourisme de groupe, ce qui n'entre pas en conflit avec celui de l'Association touristique de notre région, qui est au niveau du développement touristique et du tourisme individuel.

ATTENDU QUE les actions posées par ce bureau ne peuvent être efficaces sans la collaboration soutenue et constante du ministère du tourisme, loisir, chasse et pêche.

ATTENDU QU'à l'heure actuelle toute l'information et les communications du ministère sont dirigées exclusivement vers l'Association touristique régionale et sont surtout centrées sur la clientèle visée par l'Association touristique.

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU:

Qu'au niveau du tourisme de groupe, congrès et réunions d'affaires, le ministère du tourisme, loisir, chasse et pêche reconnaisse comme interlocuteur les bureaux de tourisme et de congrès.

Qu'en ce sens, le bureau de tourisme et congrès de Trois-Rivières soit informé et consulté sur les actions du ministère, tant au plan de la promotion que de la publicité.

Comme ces bureaux sont regroupés au sein de l'Association des bureaux de congrès du Québec, le lien de communication pourrait donc être cette association.

ADOPTÉ

490-83
Contrat
entente
avec LA
S.P.A.M.
Adoption

491-83
Demande au
min. du
Tourisme,
du Loisir,
de la Chasse
et de la
Pêche re:
reconnaissance
des bureaux de
tourisme comme
interlocuteurs
Adoption



LUNDI, LE 21^{ème} JOUR DE NOVEMBRE 1983

492-83
Modification
à la rés.
459-83
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier

Que la résolution No. 459-83 adoptée le 7 novembre 1983, et autorisant la vente de l'aéroport à Sa Majesté la Reine, soit et est modifiée en ajoutant à la fin du paragraphe débutant par "pour le prix de 1,00 \$..." ce qui suit:

"Ces considérations consistant particulièrement en des subventions pour la construction et l'aménagement d'une piste et d'un aérogare, circonstances et dépendances, versées par l'acquéreur à la Ville, totalisant 201 790 \$, tel que l'acquéreur s'y était engagé dans une convention intervenue le 29 janvier 1960."

ADOPTÉ

493-83
Demande de
subvention
au min. du
transport
du Québec
re: entretien
pont Duplessis
Adoption

ATTENDU que le pont Duplessis fait partie de la route 138 et possède un caractère provincial;

ATTENDU que ce pont est emprunté non seulement par les citoyens des environs, mais aussi par des voyageurs venant des quatre coins de la province et même de l'extérieur;

ATTENDU que depuis de nombreuses années, le gouvernement provincial, par le biais de ses ministères (Transports), mandatait et rémunérait la Ville de Trois-Rivières pour entretenir le pont Duplessis principalement durant la période d'hiver;

ATTENDU que le gouvernement entretient lui-même de nombreux tronçons de route passant sur le territoire de municipalités;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que demande soit faite au Gouvernement du Québec de confier l'entretien du pont Duplessis à la Ville de Trois-Rivières contre rémunération.

ADOPTÉ

494-83
Rapport du
maire-suppléant
sur la situation
financière de la
municipalité
Adoption

VU l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes exigeant du Maire-suppléant un rapport sur la situation financière de la municipalité, au moins quatre (4) semaines avant que le budget ne soit déposé;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le rapport du Maire-suppléant sur la situation financière, soit adopté, ledit rapport étant annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Que ce rapport soit publié dans le journal local au lieu d'être distribué à chaque adresse civique.

ADOPTÉ

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy

APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc

Que le Conseil autorise par la présente le paiements des comptes suivants:

495-83
Comptes
à payer
liste
bimensuelle
Adoption



LUNDI, LE 21^{ème} JOUR DE NOVEMBRE 1983

Construction J.-D. Morin (1979) inc.:	
Rénovation hall et façade du Colisée - paiement no 2 - retenue 10%	36 114,08 \$
Sanibec Trois-Rivières:	
Services ménagers - octobre 1983 - Hôtel de ville, édifice Nobert, cour municipale	2 135,65
Service de fins de semaine - octobre 1983 - Hôtel de ville	680,00
Maintenance Euréka:	
Entretien ménager - octobre 1983 - Marché-aux denrées	2 575,00
Sani Paré inc.:	
Cueillette, transport et enfouissement des ordures - du 16 au 31 octobre 1983	23 237,64
Enlèvement des ordures aux postes de police nos 1, 2 et 3 - du 15 au 31 octobre 1983	30,00
Contenants Intercité inc.:	
Contenants - octobre 1983 - édifice travaux publics, autogare, aéroport	1 633,92
Hydro-Québec:	
Raccordement des bouilloires électriques - économie d'énergie - édifice des travaux publics	455,00
Raccordement des bouilloires électriques - économie d'énergie - Colisée	210,00
Bicybec ltée:	
Achat de licences permanentes	21,80
Laboratoire de construction de Québec inc.:	
Prélèvement - béton de ciment - trottoirs - travaux en octobre 1983	219,00
Robert Frenette inc.:	
Travaux de peinture - lampadaires - retenue 5%	16 943,25
Garage René Lacombe inc.:	
Frais de remorquage - octobre 1983	36,00
Quévis enr.:	
Achat d'une échelle de 8 pi. et d'un escabeau de 8 pi.	366,08
Saillant inc.:	
Achat de tuyaux 6 PVC SDR-28	1 513,85
Texel inc.:	
Achat de toile géotextile	869,21
Motorola ltée:	
Location de 4 radios-téléphones portatifs - du 15 septembre au 15 octobre 1983 et du 15 octobre au 15 novembre 1983 - édifice des travaux publics	741,20
J.R. Lemire inc.:	
Achat de chaises empilables - bibliothèque	4 005,75
L'Union des municipalités:	
Cotisation annuelle - du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1984	5 349,40
International City Management Association:	
Cotisation annuelle - 1 an - Wilson O'Shaughnessy	515,00
Association québécoise des techniques de l'eau:	
Inscriptions conférence régionale région Mauricie - Léo Bellerose, Roger Loisel, Roland Blanchette	120,00
Sécurité Cougar inc.:	
Service de surveillance - bibliothèque - du 23 au 29 octobre 1983	129,50
Service de surveillance - hippodrome - du 16 au 22 octobre 1983	473,93
Cie Canadienne de service de linge inc.:	
Service de buanderie - Hôtel de ville, Marché-aux- denrées, Centre culturel, Colisée, Hippodrome	669,34



LUNDI, LE 21^{ème} JOUR DE NOVEMBRE 1983

Association touristique du Coeur du Québec:	
Inscription - Madame Françoise Drolet - colloque	20,00 \$
Floriculture Gauthier inc.:	
Fleurs - Alfred Gervais	27,25
Le Nouvelliste:	
Publicité hippodrome - avis public	269,00
Pâtisserie de Courval enr.:	
Buffet - 17 personnes - 7 novembre 1983	64,60
Jacques Nichols:	
Huissier - cause Sylvie Robert	50,10
Normand Pettersen:	
Honoraires - comité de sélection du directeur de la sécurité publique - du 30 août au 6 octobre 1983	1 085,00

HIPPODROME

Boutique de harnais Pépin:	
Couvertures - tournoi féminin 1983	475,50
Boutique de harnais Yvon Pratte:	
Numéros et accessoires	87,70
Ambulance 12-12 ltée:	
Service d'ambulance - les 29 et 30 octobre et 1er novembre 1983	510,05
Brink's Canada ltée:	
Transport d'argent - octobre 1983	280,00
Canadian Trotting Association:	
Droits et permis - 14 jours courses - octobre 1983	3 986,64
Brasserie O'Keefe ltée:	
Achat de bière	784,50
Cotnoir & Pleau ltée:	
Achat de bière	1 062,57
Imprimerie art graphique inc.:	
Impression - programmes nos 76, 77, 78	1 582,68
Infifax inc.:	
Location de télex - novembre 1983	98,10
Régie des loteries et courses du Québec:	
Droits - 20 programmes de courses	1 500,00
Reynolds radio:	
Location de mobile et base - novembre 1983	59,95
Jean-Marie Roy:	
Transport d'urine - 14 jours	70,00
Lise Leblanc:	
Frais de déplacement pour émission de télévision	15,00
Roland Marchand:	
Fabrication d'une pancarte pour affichage à l'estrade de courses	65,00

SERVICE RÉCRÉATION ET PARCS

Association hockey mineur Trois-Rivières:	
Frais des marqueurs - octobre 1983	292,50
Louis Grou:	
Frais d'inscription - super-bénéfice - Centre Durocher inc. - Québec	60,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - OCTOBRE 1983

André Verville - 675 km	121,50
Sylvain Boisclair - 541 km	119,02
Serge Sauvageau - 464 km	102,08
Robert Rousseau - 1 268 km	228,24
Alain Provencher - 657 km	118,26



LUNDI, LE 21^{ème} JOUR DE NOVEMBRE 1983

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - OCTOBRE 1983 (suite)

Yves Picard - 304 km	66,88 \$
Pierre Pépin - 232 km	51,04
Repas	5,50
Fernand Pellerin - 429 km	77,22
Alain Perron - 244 km	53,68
Repas	16,00
Luc Pagé - 65 km	14,30
Yvon Massicotte - 199 km	39,80
Jean-Maurice Massicotte - 667 km	120,06
Roger Loisel - 1 470 km	264,60
Denis Lelièvre - 177 km	38,94
Danielle Lemay - 172 km	37,84
Dany Langlois - 530 km	116,60
Benoît Landry - 474 km	104,28
André Laberge - 448 km	98,56
Michel Jutras - 119 km	26,18
François Hébert - 120 km	26,40
Germain Déziel - 121 km	26,62
Nicole Boulanger - 38 km	8,36
Origène Bellemare - 400 km - du 29 août au 4 novembre 1983	88,00
Léo Bellerose - 1 666 km	299,88
Roland Bacon - 725 km	135,90
Michel Bareil - 354 km - septembre et octobre 1983	77,88
Guy Aubin - 49 km et 14 sorties - août, septembre, octobre 1983 - service à la clientèle	45,78
Réal Ayotte - 1 688 km	328,84
Rosaire Francoeur - 570 km	116,86
Normand Fournier - 823 km	164,60
Donat Fortin - 146 km	32,12
Serge Dumas - 34 km	7,48
Repas	5,25
Marcel Duval - 561 km	123,42
Transport de l'équipement et du personnel	8,00
Lionel Duval - 1 114 km	200,52
Transport de l'équipement et du personnel	15,00
Gaston Desaulniers - 568 km	102,24
Frais de déplacement - Longueuil - congrès annuel de l'Association des travaux publics d'Amérique	120,20
Roger Baril - 510 km	112,20
Autoroute - Longueuil	2,70
André Daviau - 993 km	178,74
Maurice Galarneau - 1 379 km	248,22
Transport du personnel	23,00
Gaétan Lemieux - 688 km	137,60
Transport du personnel	23,00
Michel Pellerin - 1 457 km	262,26
Yvon Ratelle - 1 502 km	270,36
Transport du personnel	22,00
Mario Sauvageau - 2 435 km	438,30
Lionel Bellefeuille:	
Dîner avec trois personnes - enquête Police	75,22
Dîner avec deux personnes - enquête Commission de police du Québec	55,45
Alison McGain:	
Frais de séjour et de déplacement - archéologue - du 5 septembre au 1er novembre 1983	1 360,00
Pierre Cardinal:	
Frais de séjour et de déplacement - archéologue - du 5 septembre au 1er novembre 1983	1 510,00



LUNDI, LE 21ième JOUR DE NOVEMBRE 1983

Jean-Jacques Lacroix:	
Repas - bureau de révision	14,65 \$
Frais d'inscription - AEMQ assemblée annuelle à Grand-Mère	20,00
Frais de déplacement - Québec - consultation au MAM	61,50
Allocation d'automobile - 124 km - octobre 1983	27,28
Georges Côté:	
Souper au Sapin bleu et souper de l'Association cycliste de la Mauricie en remplacement de Monsieur le Maire	40,00
Germain Couchesne:	
Repas - discussion sur le dossier Tome II de la CPQ	46,20
Gérard P. Brahic:	
Allocation d'automobile - 100 km - octobre 1983	22,00
Frais de déplacement - Grand-Mère - Assemblée annuelle AEMQ	40,00
Josette Désilets:	
Repas - évaluation	11,00
Jacques Genest:	
Frais de déplacement et de séjour de Madame Gisèle Richer de la Police de Laval - Implantation du système de classification des dossiers administratifs	154,15
André Laneuville:	
Dîner - invité S.C.H.L.	28,70
Allocation d'automobile - 740 km - août, septembre, octobre 1983	156,70
Yvon Poirier:	
Repas avec la direction des opérations suite à la présentation au Conseil du plan de déneigement et du plan triennal - pavage et trottoirs	87,28

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Jacques Genest	285,44
René Monfette	494,50
Juliette Bourassa	129,63
René Monfette	538,79
Madame Louise Goyette	78,02
Clément Beaudoin:	
Soccer-Lambert - agrandissement, déboisement, essouchement, nivellement - paiement no 1	8 120,00
Contenants Intercité inc.:	
Contenants - parc Pie XII (octobre 1983) - service récréation et parcs (juin, juillet et août 1983) - Colisée (octobre 1983)	820,72
Canron inc.:	
Achat de pièces pour Bi Ludlow manchon de tige en bronze	263,69
Gaston Bédard inc.:	
Achat d'étagères - bibliothèque	8 617,23
Léopold Laroche:	
Blanchissage des murs et des colonnes - de la vacherie - parcs à chevaux	637,00
Trois-Rivières Chevrolet (1982) inc.:	
Remise de dépôt sur soumission	3 301,06
Laviolette Auto location inc.:	
Location de trois fourgonnettes - du 15 octobre au 15 novembre 1983	1 798,50
Nobert, Young, Lanouette, Carpentier:	
Honoraires pour services professionnels - vérification périodique des opérations 1983 et travail professionnel en cours jusqu'au 29 octobre 1983	3 565,00



LUNDI, LE 21^{ème} JOUR DE NOVEMBRE 1983

L'Union des municipalités:	
Inscriptions - 4 sessions de perfectionnement pour les élus municipaux - Georges Côté, Charlotte Lussier, Henri-Paul Jobin, Françoise Drolet, Pierre Roy	750,00 \$
Jacqueline Rheault:	
Subvention Corvée-habitation - première année	750,00
Roland Roy:	
Subvention Corvée-habitation - première année	750,00
Institut de police du Québec:	
Techniques de patrouille - 5 candidats - du 3 au 21 octobre 1983	750,00
Association québécoise des techniques de l'eau:	
Inscription conférence régionale AQTE - Serge Desjardins, Daniel Daneault, André Genest, Yvon Blais, André Bérubé	180,00
Marché Victoria inc.:	
Achats divers	129,81
Studio Régent enr.:	
Service de photos - évaluation	20,89

HIPPODROME

Journal de Montréal:	
Publicité	422,50
Association des hommes de chevaux unis du Québec:	
Contributions pour les programmes 68 à 79 incl. pour la période du 2 au 29 octobre 1983	2 772,02

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - OCTOBRE 1983

Réjean Boucher - 459 km	91,80
Romain Frigon - 256 km	56,32
Martine Jacob - 255 km	56,10
Évelyne Leblanc - 148.4 km	32,64
Denis Lelièvre:	
Repas - rencontre de travail - planification d'aménagements cyclables	11,00
Jacques Saint-Laurent:	
Repas - rencontre pavillon Saint-Arnaud - protocole d'accréditation	5,00
Jacques Chartrand:	
Repas - rencontre Centre Landry - formation d'un comité de financement	6,50
Claude Gendron:	
Repas - voyage à Montréal (Sobéco)	9,25
Frais de déplacement - Montréal	60,00
Souper-conférence - AQFP	14,00
Germain Courchesne:	
Repas - rencontres avec membres de corps policiers de la région	93,66
Gérald Cholette:	
2 repas - entretien sur structures, intérêts et goûts personnels	30,00
2 repas - entretien sur structures, intérêts et goûts personnels	29,85
2 repas - entretien sur dossiers entamés durant les 4 mois de M. Courchesne comme directeur intérimaire	60,60
Lionel Bellefeuille:	
Dîner avec M. Jacques Genest - grief section motorisée	18,85



LUNDI, LE 21^{ème} JOUR DE NOVEMBRE 1983

Jean Lamy:

Frais de déplacement - Québec - MAM pour appro- bation du règlement 873	59,50 \$
Remboursement de petite-caisse	46,40

EXPOSITION (comptes déjà soumis au comité des finances)

Daniel Dioro:

Remboursement de dépenses - responsable de l'exhibit de veau de grains - Expo 1983	45,11
---	-------

Le Pro-Jac ltée:

Repas-réunion - comité des comptes	24,93
------------------------------------	-------

Phiga inc.:

Achat d'eau pour la Grande scène - Expo 1983	66,49
--	-------

Xérox Canada ltée:

Location de photocopieuse - octobre 1983	121,38
--	--------

Modelistes ferroviaires de la Mauricie inc.:

Participation à l'Expo 1983 - Pavillon de la jeunesse	350,00
--	--------

Jean Alarie:

Allocation d'automobile - 1 055 km - octobre 1983	189,90
---	--------

Rodriguez cosmétiques:

Remboursement d'acompte sur un stand dans le Pavillon commercial - Expo 1983	300,00
---	--------

Excavation Dratex inc.:

Reconstruction d'aqueduc - Bellefeuille - Bureau - paiement no 1 - retenue 10%	56 822,71
---	-----------

Laboratoire de construction de Québec inc.:

Honoraires du 21 au 25 octobre 1983 - contrôle de la qualité et surveillance des travaux - pavage de rues 1983	2 170,50
--	----------

Massicotte & fils ltée:

Reconstruction du boul. Royal - paiement no 3 - retenue 10%	69 974,45
--	-----------

Gaston Paillé ltée:

Remise de la première tranche de la retenue - aqueduc et drainage Léon Méthot	3 343,15
--	----------

Branchement de service - aqueduc et égout 1983 - paiement no 6 - retenue 10%	20 399,80
---	-----------

Pavages de Nicolet inc.:

Bassin du lac Milette - paiement no 2 - retenue 10%	76 464,45
--	-----------

Banque de terrains - remblayage de terrains avec le matériel excavé au lac Milette - paiement no 1	4 718,20
--	----------

Aménagement de parcs (Saint-Philippe, Des Pins, Sainte-Marguerite) - paiement no 3 - retenue 10%	4 584,15
---	----------

Consultants Pluritec ltée:

Honoraires - réfection tunnel Laviolette (phase II) - révision des plans et devis - du 6 septem- bre au 1er octobre 1983	297,77
--	--------

Rosco Trois-Rivières enr.:

Installation d'une fenêtre au Centre culturel - paiement no 1 - retenue 10%	1 392,17
--	----------

Sani Paré inc.:

Ceuillette, transport et enfouissement des ordures - du 1er au 15 novembre 1983	23 237,64
--	-----------

Enlèvement des ordures aux postes de police nos 1, 2 et 3 - du 1er au 11 novembre 1983	30,00
---	-------

Techni-Lab:

Test de fondation de rue - pavage 1983 - paiement no 1	570,90
---	--------



LUNDI, LE 21^{ème} JOUR DE NOVEMBRE 1983

AQTR:

Inscriptions - Yvon Poirier et Roger Baril - colloque sur la "Gestion informatisée des parcs d'équipements"	130,00 \$
Maryse Lévesque - Marc Morin: Subvention - Corvée-habitation - première année	750,00
Légion canadienne filiale 35: Couronnes déposées lors du Jour du Souvenir - Hôtel de ville et sécurité publique	80,00
Xérox Canada ltée; Location de photocopieuse - du 21 juin au 27 octobre 1983 - Cour municipale	57,00
Location de photocopieuse - octobre 1983 - Édifice des travaux publics	316,09
Studio Régent enr.: Développement de film - service d'évaluation	15,71
Librairie du Cap inc.: Location de photocopieuse - octobre 1983 - service récréation et parcs	249,90
Location de photocopieuse - octobre 1983 - Pavillon de la jeunesse	242,03
Institut de police du Québec: Cours C.R.P.Q. - du 17 au 28 octobre 1983 - 1 candidat	100,00
Cours moniteur en prévention du crime no 3 - du 31 octobre au 18 novembre 1983 - 1 candidat	150,00

SERVICE RÉCRÉATION ET PARCS

Corporation sportive des Patriotes de Trois-Rivières: Achat de mobilier et accessoires	5 000,00
Les Aigles Junior de Trois-Rivières inc.: Subvention - gestion du stade de basebell - dernier versement	328,00

HIPPODROME

Lise Leblanc: Frais de déplacement pour émission de télévision	15,00
Boutique de harnais Pépin: Couverture et lettrage	144,10
Sodic Québec inc.: Système de gestion du pari-mutuel - 1 200 \$ par programme de courses - octobre 1983 (14 jours)	16 800,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - OCTOBRE 1983

Claude Juteau - 293 km	64,46
Paul Duval - 159 km	34,98

Lionel Bellefeuille:

Dîner - avec trois personnes - différend policiers et pompiers	<u>43,53</u>
--	--------------

TOTAL 446 153,95 \$
=====

ADOPTÉ



LUNDI, LE 21^{ème} JOUR DE NOVEMBRE 1983

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

J. Lamy
GREFFIER

Jean Leclerc
MAIRE SUPPLÉANT



LUNDI, LE 5ième JOUR DE DÉCEMBRE 1983

À une assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 5ième jour du mois de décembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-trois à vingt heures quinze, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Mesdames les Conseillères	Françoise	DROLET
	Charlotte	LUSSIER
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Claude	PÉLISSIER
	Fernand	COLBERT
	Léo	THIBEAULT
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ

496-83
Règlement
886 (1983)
budgets
1984 de
la C.I.T.F.
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 21 novembre 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 886 adoptant et approuvant les budgets de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), au montant de 4 342 751 \$ (transport régulier) et de 190 333 \$ (transport adapté aux handicapés) pour l'année financière 1984, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

497-83
Règlement
887 (1983)
adoptant
le règl.
12 et prog.
des immobi.
1984-85-86
de la
C.I.T.F.
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 21 novembre 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 887 adoptant et approuvant le règlement No. 12 de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), adoptant lui-même le programme des immobilisations 1984, 1985 et 1986, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE.

JL/JRD.



LUNDI, LE 5ième JOUR DE DÉCEMBRE 1983

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 5ième jour du mois de décembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-trois à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Mesdames les Conseillères	Françoise	DROLET
	Charlotte	LUSSIER
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Claude	PÉLISSIER
	Fernand	COLBERT
	Léo	THIBEAULT
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ

Procès-verbal
de la séance
du 21-11-83
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 novembre 1983 soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:

- a) Travaux divers au Colisée et emprunt suffisant, avis donné par M. le Conseiller Pierre Dupont, à la séance du 21 novembre 1983;
- b) Travaux de rénovation, d'amélioration et d'entretien à la piscine du parc de l'Exposition et emprunt suffisant, avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc, à la séance du 21 novembre 1983;
- c) Travaux de recouvrement de pavage en béton bitumineux sur certaines rues en 1984 et emprunt suffisant, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 21 novembre 1983;
- d) Travaux de reconstruction de trottoirs en béton de ciment durant l'année 1984 et emprunt suffisant, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 21 novembre 1983.

Amendement
au règl.
814 re:
fonds de
subvention
pour
promouvoir
la const.
domiciliaire
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 814 concernant un fonds de subvention pour promouvoir la construction domiciliaire, aux fins d'abroger l'obligation pour le propriétaire d'un édifice multifamilial d'habiter un des logements pour toucher la subvention, aux fins d'enlever le maximum de six (6) logements par édifice multifamilial et aux fins de refondre entièrement ledit règlement.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 5ième jour de décembre 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Georges Côté.



LUNDI, LE 5ième JOUR DE DÉCEMBRE 1983

Amendement
au règl.
820
modifier
l'annexe
et acquisi.
d'une
imprimante
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 820 aux fins de modifier l'objet du règlement et l'annexe "A" pour permettre de faire également l'acquisition d'une imprimante pour le Service des Travaux publics.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 5ième jour de décembre 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Yvan Leclerc.

Amendement
au règl.
872 (prolong.
de la rue
St-Joseph
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 872 concernant le prolongement de la rue St-Joseph, afin de permettre la conclusion d'une entente intermunicipale avec la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 5ième jour de décembre 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Fernand Colbert.

Amendement
au règl.
186 re:
circulation
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 186 concernant la circulation et le stationnement, afin de permettre le stationnement des minibus, des maxibus et autobus servant aux handicapés.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 5ième jour de décembre 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Claude Pélissier.

Amendement
au règl.
25 re: taux
de la taxe
générale
et taxes
spéciales
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 25 concernant le taux de la taxe générale et des taxes spéciales, aux fins de modifier ces taux.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 5ième jour de décembre 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Henri-Paul Jobin.

Amendement
au règl. 15
re: taux de
la taxe d'eau
et de l'eau
au compteur
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 15 concernant le taux de la taxe d'eau et de la vente de l'eau au compteur, aux fins de modifier ces taux.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 5ième jour de décembre 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Léo Thibeault.



LUNDI, LE 5^{ième} JOUR DE DÉCEMBRE 1983

Amendement
au règl.
25TA re:
taux de
la taxe
d'affaires
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 25TA concernant l'imposition d'une taxe d'affaires dans la Ville de Trois-Rivières, aux fins de modifier le taux de ladite taxe d'affaires.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 5^{ième} jour de décembre 1983.

(SIGNÉ) Mme la Conseillère Françoise Drolet.

Règlement
prévoyant
l'achat de
machinerie
etc. pour
le serv. de
la protection
publique
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant l'achat de machinerie, matériel roulant, équipement et ameublement pour le service de la protection publique et décrétant un emprunt suffisant à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 5^{ième} jour de décembre 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Pierre Roy.

498-83
Compte rendu
21-11-83
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 21 novembre 1983 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

499-83
Règlement
877 (1983)
achat d'équip.
pour diff.
bâtisses
des services
communautaires
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 21 novembre 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 877 prévoyant l'achat d'équipements au Centre culturel, à la bibliothèque, pour des événements populaires ainsi qu'aux restaurants du terrain de l'Exposition et décrétant un emprunt au montant de 98 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

500-83
Règlement
878 (1983)
aménagement
de parcs et
plateaux
sportifs
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 21 novembre 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy



LUNDI, LE 5ième JOUR DE DÉCEMBRE 1983

ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 878 prévoyant des travaux dans divers parcs et plateaux sportifs et décrétant un emprunt au montant de 123 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

501-83
Règlement
879 (1983)
travaux
d'entretien
et d'amélio.
à des bâtisses
des serv. comm.
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 21 novembre 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 879 prévoyant divers travaux à des bâtisses existantes des services communautaires et décrétant un emprunt au montant de 42 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

502-83
Règlement
881 (1983)
achat de
machinerie
pour les
serv. comm.
et le serv.
trav. publics
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 21 novembre 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 881 prévoyant l'achat de machinerie pour les services communautaires et le Service des Travaux publics et décrétant un emprunt au montant de 290 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

503-83
Règlement
885 (1983)
travaux de
de peinture
de lampadaires
et de bornes-
fontaines
1984
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 21 novembre 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 885 prévoyant des travaux de peinture de lampadaires et de bornes-fontaines pour l'année 1984 et décrétant un emprunt au montant de 57 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 5ième JOUR DE DÉCEMBRE 1983

504-83
Règlement
888 (1983)
travaux de
recouvrement
en béton
bitumineux
sur la rue
De La
Sentinelle
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 21 novembre 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 888 prévoyant des travaux de recouvrement en béton bitumineux sur la rue De La Sentinelle, une partie du coût de ces travaux devant être assumée comptant par les propriétaires riverains et une autre partie devant provenir du solde disponible du règlement 688 et la balance à même les fonds généraux de 1983, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

505-83
Règlement
889 (1983)
autorisant
des ententes
avec les
municipalités
de Pointe-du-
Lac et de
St-Louis-de-
France
re: services
informatiques
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 21 novembre 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 889 autorisant la conclusion de deux ententes intermunicipales avec les municipalités de St-Louis-de-France et de Pointe-du-Lac pour la fourniture de services informatiques, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

506-83
Contrat
vente par
GERVAIS &
QUESSY INC.
re: ptie
du lot 206
Adoption

PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté

Que la Ville de Trois-Rivières accepte d'acheter de GERVAIS ET QUESSY INC. l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une partie du lot original numéro DEUX CENT SIX (P.206) du cadastre officielle de la Paroisse de Trois-Rivières, plus amplement décrit comme suit:

De figure irrégulière, borné vers le nord-est par le boulevard Des Forges (sans désignation cadastrale), vers le sud-est par le lot 206-2, vers le sud-ouest par les lots 206-3 et 206-4, vers le nord-ouest par une partie du lot 206; mesurant cinquante-et-un mètres et soixante-treize centièmes (51,73 m.) vers le nord-est, quatre mètres et treize centièmes (4,13 m) vers le sud-est, trois mètres et cinq centièmes (3,05 m) le long d'une courbe de trois-cent quatre mètres et soixante-cinq centièmes (304,65 m) de rayon et quarante-huit mètres et soixante-six centièmes (48,66 m.) vers le sud-ouest, quatre mètres et soixante centièmes (4,60 m.) vers le nord-ouest; contenant en superficie deux cent vingt-quatre mètres carrés et soixante centièmes



LUNDI, LE 5ième JOUR DE DÉCEMBRE 1983

(224,60 m.c.).

Tel que le tout est décrit dans une description technique et montré par un liséré rouge sur un plan, portant le numéro 83-26, préparé par M. Claude Juteau, a.-g., le 21 septembre 1983, sous le numéro 211 de ses minutes.

pour le prix de 1,00 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Jean De Charette, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

507-83
Contrat
vente à
CONST. ROLAND
BEAUCHESNE INC.
lot 186-23
(banque de
terrains)
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à CONSTRUCTION ROLAND BEAUCHESNE INC., le lot 186-23 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivieres, pour le prix de 4 000 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Michel Leblanc, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

La présente vente fait suite à un tirage en date du 26 avril 1983 et à un avis public de vente paru dans le Journal Le Nouvelliste, en date du 23 avril 1983.

ADOPTÉ

508-83
Contrat
entente avec
le Pavillon
St-Arnaud inc.
re: gestion
complète des
activités
prog. plein-
air Pie XII
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jacques St-Laurent, Directeur des Services communautaires, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec le PAVILLON ST-ARNAUD en vertu duquel celui-ci assumera la gestion du programme de patinage sur l'étang du Parc Pie XII du 17 décembre 1983 au 18 mars 1984 pour et en considération d'une somme de 5 825 \$ répartie en trois versements.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

509-83
Contrat
entente avec
le Pavillon
St-Arnaud inc.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, Monsieur le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom



LUNDI, LE 5ième JOUR DE DÉCEMBRE 1983

re: délégation
de la gestion
du restaurant
du parc et
opération des
pédalos et
chaloupes sur
l'étang
Adoption

de la Ville, un protocole d'entente en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières délègue au PAVILLON ST-ARNAUD INC. la gestion et l'entretien d'une bâtisse située dans le parc Pie XII, laquelle est un restaurant, et l'opération exclusive d'un service de location de pédalos et de chaloupes sur l'étang du même parc, pour la période d'une année à compter du 1er novembre 1983.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

510-83
Subdivision
ptie des lots
181, 181-2 et
186
Adoption

PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Claude Juteau, A.-G., en date du 30 novembre 1983, montrant la subdivision d'une partie des lots 181, 181-2 et 186 du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières situés rues Matteau et Chapais, appartenant à la ville de Trois-Rivières et donnant effet aux lots 181-878 à 181-882 inclusivement, 181-2-146 à 181-2-153 inclusivement et 186-34 à 186-38 inclusivement.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la ville les plan et livre de renvoi de la subdivision précédente.

ADOPTÉ

511-83
Modification
de la rés.
433-83
Adoption

PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin

Que la résolution 433-83 du 17 octobre 1983 soit et est modifiée en changeant le prix de vente pour celui de 636,79 \$ au lieu de 543,44 \$.

ADOPTÉ

512-83
Rescision de
la rés. 457-83
(servitude en
faveur de
Gazoduc
Trans-Québec
& Maritimes
inc.
Adoption

ATTENDU que le 7 novembre 1983, le Conseil de la ville de Trois-Rivières adoptait la résolution 457-83 consentant une servitude en faveur de Trans-Québec et Maritimes inc.;

ATTENDU que la Commission municipale du Québec ne peut approuver telle servitude affectant une rue publique;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que la résolution 457-83 adoptée le 7 novembre 1983 soit et est abrogée à toutes fins que de droit;

Que le Conseil de la ville de Trois-Rivières tolère que GAZODUC TRANS-QUÉBEC ET MARITIMES INC. enfouisse et entretienne une conduite de gaz naturel ou synthétique et d'autres hydrocarbures gazeux ou liquides et leurs produits dérivés, constituant des installations d'un pipeline sur l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION:

1.- Une parcelle de terrain sans désignation cadastrale (route à Bureau), de figure irrégulière, située dans la muni-

LUNDI, LE 5ième JOUR DE DÉCEMBRE 1983



cipalité de la ville de Trois-Rivières, à l'intérieur des limites du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières et indiquée par les lettres "A-B-C-K-A" sur le plan ci-annexé.

PARCELLE DE TERRAIN SANS DÉSIGNATION CADASTRALE
(ROUTE À BUREAU)

Commençant au point indiqué par la lettre "A" sur ledit plan, lequel point "A" est l'intersection de la limite nord-ouest de l'emprise de l'autoroute 40, avec la limite nord-est du lot originaire 373; de ce point "A", dans un gisement de $313^{\circ}34'47''$, une distance de trois mètres et trois centièmes (3,03 m) jusqu'au point "B"; de là, dans un gisement de $323^{\circ}50'58''$, une distance de soixante-cinq mètres et soixante-deux centièmes (65,62 m.) jusqu'au point "C"; de là, dans un gisement de $133^{\circ}34'47''$, une distance de soixante-sept mètres et soixante-treize centièmes (67,73 m.) jusqu'au point "K"; de là dans un gisement de $224^{\circ}13'13''$, une distance de onze mètres et soixante-dix centièmes (11,70 m.) jusqu'au point "A", point de commencement.

CONTENANT en superficie quatre cent treize mètres carrés et neuf dixièmes (413,9 m.c.), équivalant à cent vingt et un millièmes d'arpent carré (0.121 arp.c.).

BORNÉE vers le sud-ouest par une partie du lot originaire 373 et une autre parcelle de terrain sans désignation cadastrale (route à Bureau), vers le nord-est par des parties du lot originaire 251 et une partie du lot 251-842 (Chemin du dépôt) et vers le sud-est par une autre parcelle de terrain sans désignation cadastrale (autoroute 40).

2. Une parcelle de terrain, de figure irrégulière, située dans la municipalité de la ville de Trois-Rivières, étant une partie de la subdivision HUIT CENT QUARANTE-DEUX du lot originaire DEUX CENT CINQUANTE ET UN (Ptie 251-842) (Chemin du dépôt), du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières et indiquée par les lettres "J-D-E-F-G-H-J" sur le plan ci-annexé.

PARTIE DU LOT 251-842 (Chemin du dépôt)

Commençant au point indiqué par la lettre "J" sur ledit plan, lequel point "J" est le coin sud du lot 251-842 (Chemin du dépôt); de ce point "J" dans un gisement de $313^{\circ}34'47''$, une distance de trente-cinq mètres et trente-six centièmes (35,36 m.) jusqu'au point "D"; de là, dans une direction est, une distance de onze mètres et quatre-vingt-huit centièmes (11,88 m.) le long d'une courbe de sept mètres et soixante-deux centièmes (7,62 m.) de rayon jusqu'au point "E"; de là, dans un gisement de $44^{\circ}13'13''$, une distance de sept mètres et soixante-deux centièmes (7,62 m.) jusqu'au point "F"; de là, dans un gisement de $143^{\circ}50'58''$, une distance de vingt mètres et quarante et un centièmes (20,41 m.) jusqu'au point "G"; de là, dans un gisement de $224^{\circ}13'13''$, une distance de trois mètres et quatre-vingt-deux centièmes (3,82 m.) jusqu'au point "H"; de là, dans une direction sud, une distance de douze mètres et cinq centièmes (12,05 m.) le long d'une courbe de sept mètres et soixante-deux centièmes (7,62 m.) de rayon jusqu'au point "J", point de commencement.

CONTENANT en superficie deux cent trente-trois mètres carrés et trois dixièmes (233,3 m.c.) équivalant à soixante-huit millièmes d'arpent carré (0.068 arp.c.).

BORNÉE vers le sud-ouest par la route à Bureau (sans désignation cadastrale), vers le nord et le nord-ouest par une partie du lot originaire 251, vers le nord-est par une autre partie du lot 251-842 (Chemin du dépôt) et vers le sud-est



LUNDI, LE 5ième JOUR DE DÉCEMBRE 1983

et l'est par une autre partie du lot originaire 251.

Le coin nord (point "F") de la parcelle de terrain ci-dessus décrite est situé à une distance de quinze mètres et quatre-vingt-quatorze centièmes (15,94 m.) d'un repère métallique existant sur le prolongement vers le nord-ouest de la limite nord-est (ligne "F-G") de ladite parcelle de terrain et identifié #3B-M008 sur ledit plan.

Le coin est (point "G") de ladite parcelle de terrain est situé à une distance de trente mètres et cinquante et un centièmes (30,51 m.) d'un repère métallique existant sur le prolongement vers le sud-est de la limite nord-est (ligne "F-G") de ladite parcelle de terrain et identifié #3B-M009 sur ledit plan.

La superficie totale des parcelles de terrain ci-dessus décrites est de six cent quarante-sept mètres carrés et deux dixièmes (647,2 m.c.) équivalant à cent quatre-vingt-neuf millièmes d'arpent carré (0.189 arp.c.).

Le tout tel que montré sur un plan préparé par le soussigné Guy Labbé, arpenteur-géomètre, en date du 19 mars 1982, portant le numéro 2950 de ses minutes.

ADOPTÉ

513-83
Attestation
de l'existence
d'une structure
et d'un
mécanisme de
consultation
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières entend participer au programme national de soutien aux activités de loisir municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR : M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU :

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières atteste au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, qu'elle dispose des mécanismes de consultation suivants, en matière de loisir:

- a) Une commission municipale du Service de la Récréation et des Parcs, composé d'un élu et d'employés municipaux;
- b) Une commission culturelle de la municipalité composée d'un élu et d'employés municipaux;
- c) Une commission municipale de l'exposition régionale composée d'un élu, d'employés municipaux (2) et de citoyens (9);
- d) Une commission municipale de la bibliothèque composée d'un élu et d'employés municipaux (3);
- e) Un comité consultatif rattaché au centre récréatif Notre-Dame-de-la-Paix composé d'un employé municipal et de 11 citoyens;
- f) Une association trifluvienne des loisirs paroissiaux (ATLP);
- g) Deux ressources au service de la récréation et des parcs affectées à un travail d'animation auprès d'organismes en loisirs (consultations - informations - concertation - soutien-conseil);
- h) Des tables de travail par programmes composés d'employés municipaux (1 ou 2) et de représentants d'organismes du milieu;
- i) Une table de concertation inter-centres communautaires (3);
- j) Une table de concertation sur le loisir pour handicapés (15 organismes).

Que Monsieur Jacques St-Laurent, directeur du service de la récréation et des parcs soit et est autorisé à signer pour



LUNDI, LE 5ième JOUR DE DÉCEMBRE 1983

et au nom de la Ville, la correspondance ayant trait à cette attestation avec le Ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche.

ADOPTÉ

514-83
Nomination
contremaître
à l'atelier
mécanique
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet

Que Monsieur Pierre St-Arnaud soit et est nommé au poste de contremaître à l'atelier mécanique au salaire annuel de 25 819 \$ (1983).

M. St-Arnaud sera soumis à une période de probation de six (6) mois, au terme de laquelle il pourra être confirmé dans son poste.

M. St-Arnaud devra élire résidence à Trois-Rivières à la fin de sa période de probation.

ADOPTÉ

515-83
Nomination de
M. André Pagé
au poste de
journalier au
service des
opérations
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté

Que Monsieur André Pagé soit et est nommé au poste de journalier au service des opérations au taux fixé par la convention collective des services extérieurs.

M. Pagé sera soumis à une période d'essai de soixante (60) jours ouvrables, au terme de laquelle il pourra être confirmé dans son poste, avec statut permanent à la date de sa nomination.

ADOPTÉ

516-83
Demande à la
S.H.Q. pour
l'implantation
d'une résidence
pour personnes
âgées de 10
logements dans
le secteur
Ste-Thérèse
Adoption

CONSIDÉRANT que la ville de Trois-Rivières avait obtenu un programme de 100 logements de la part du ministre de l'habitation, Monsieur Guy Tardif;

CONSIDÉRANT qu'à l'intérieur de cette enveloppe, 93 logements ont été réalisés ou sont en réalisation;

CONSIDÉRANT qu'il demeure de l'enveloppe se terminant en 1983, un nombre de 7 logements non utilisé sur le territoire de la ville de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT qu'il existe un grand besoin de logements pour personnes âgées dans certains secteurs de la ville qui n'ont pu bénéficier de ce genre de projet;

CONSIDÉRANT que les autorités de la ville de Trois-Rivières trouverait souhaitable d'utiliser complètement l'enveloppe de logements prévus;

CONSIDÉRANT que la paroisse Ste-Thérèse possède un terrain très bien situé pour ce genre de projet inexistant dans ce secteur;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que la ville de Trois-Rivières favorise l'implantation d'une résidence pour personnes âgées de 10 logements dans le secteur Ste-Thérèse et prie le ministre de la Société d'habitation du Québec, Monsieur Guy Tardif, de procéder à la réa-



LUNDI, LE 5ième JOUR DE DÉCEMBRE 1983

lisation.

ADOPTÉ

517-83
Appui à la
ville de
Varenes
pour une
exemption
de la taxe
provinciale
sur les
factures
d'électricité
des centrales
de traitement
d'eau
Adoption

ATTENDU que le ministère du Revenu du Québec n'exempte pas à 100% la taxe provinciale sur les factures d'électricité des usines de traitement d'eau, dont celle de Trois-Rivières;

ATTENDU que le ministère du Revenu ne considère pas dans les équipements de production, la distribution de l'eau, de chauffage, la ventilation, l'éclairage, etc.;

ATTENDU que suivant les barèmes du gouvernement, les usines de traitement d'eau sont tenues de payer la taxe sur 60% à 80% de la facture globale en électricité;

ATTENDU que cette situation augmente le coût pour produire l'eau potable, bien essentiel à une communauté;

ATTENDU que la ville de Trois-Rivières considère que pour produire de l'eau potable, il faut chauffer adéquatement les locaux, les éclairer, les ventiler et distribuer l'eau traitée;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le préambule fasse partie de la présente résolution;

Que la ville de Trois-Rivières appuie la ville de Varenes dans sa demande d'exemption totale de la taxe provinciale sur les factures d'électricité des usines de traitement d'eau.

ADOPTÉ

518-83
Période du
1er au 15
décembre
consacrée
au Tiers-
Monde et à
OXFAM-Québec
Adoption

ATTENDU que OXFAM-Québec entreprend sa campagne annuelle de levée de fonds du 1er au 15 décembre 1983;

ATTENDU que les buts de OXFAM-Québec sont de secourir les pays du tiers-monde dans les situations d'urgence, aider au développement de leurs communautés humaines les pays les plus défavorisés et sensibiliser la population québécoise à leurs problèmes;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la période du 1er au 15 décembre 1983 soit consacrée au tiers-monde et à OXFAM-Québec.

ADOPTÉ

519-83
Amendement
au règl. 863
afin d'approprier 94 \$
aux fonds
généraux
Adoption

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements 863 et 868 à la demande du ministère des Affaires municipales;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
ET RÉSOLU:

Que les numéros de règlements 765 et 757 soient et sont enlevés du préambule ainsi que des articles 4 et 5 du règlement 863;

Que le paragraphe suivant soit ajouté à l'article 4 du règlement 863:

"Le Conseil est également autorisé à approprier au présent règlement une somme de 94 \$ à même les fonds géné-



LUNDI, LE 5ième JOUR DE DÉCEMBRE 1983

raux de 1983".

Que le numéro de règlement 757 soit et est enlevé du préambule ainsi que des articles 3 et 4 du règlement 868;

Que le paragraphe suivant soit ajouté à l'article 3 du règlement 868:

"Le Conseil est également autorisé à approprier au présent règlement une somme de 1 571 \$ à même les fonds généraux de 1983".

ADOPTÉ

520-83
Comptes
à payer
novembre
1983
Adoption

PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté

Que les comptes à payer au montant de 2 153 053,84 \$ pour la Ville et 80 130,00 \$ pour l'Hippodrome, comprenant les chèques émis dans le cours du mois de novembre 1983 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

521-83
Offre d'achat
de M. René
Bacon
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la ville de Trois-Rivières accepte l'offre d'achat de Monsieur René Bacon pour l'acquisition du lot 26-120 du cadastre de la cité de Trois-Rivières, au prix de 7 500 \$ incluant les entrées d'eau et d'égout pour un édifice de six (6) logements.

ADOPTÉ

522-83
Comptes
à payer
liste
bimensuelle
Adoption

LUNDI, LE 5ième JOUR DE DÉCEMBRE 1983

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet

Que le Conseil autorise par la présente le paiements des comptes suivants:

Denis Beaumier ltée:	
Reconstruction de la terrasse Champlain - paiement no 5 - retenue 10%	50 723,55 \$
Trois-Rivières Cimentiers inc.:	
Trottoirs et bordures 1983 - paiement no 5 - retenue 10%	18 563,11
Boisvert transport:	
Fourniture, pose de terre et ensemencement (terrain de soccer) retenue 5% - fourniture et pose de gazon cultivé	21 479,25
T. Bellemare & fils ltée:	
Service de tracteur - divers endroits	2 860,00
Service de tracteur et de niveleuse	2 936,00
C.P. ltée:	
Tuyaux et câbles souterrains - passages à niveau	30,00
Dépenses pour les passages à niveau - juillet, août et septembre 1983	2 467,69
Canron inc.:	
Achat de pièces pour Bi ludlow	339,03



LUNDI, LE 5ième JOUR DE DÉCEMBRE 1983

Laboratoire de canalisations souterraines inc.:	
Réparation de raccordement rue Guimont	500,00 \$
Contenants Intercité inc.:	
Contenants - Hippodrome - juillet, août, septembre et octobre 1983	5 230,00
McFarlaneson & Hodgson:	
Achat d'enveloppes et papier - imprimerie	694,60
Achat de papier et d'enveloppes - imprimerie	572,09
Pièces de camion Laurent:	
Réparation de différentiel - unité 600	3 944,19
Réparation de différentiel - unité 510	1 308,00
Quévis enr.:	
Achat de pièces	978,58
Achat de pièces	1 461,88
Saillant inc.:	
Achat de levelomètre midget et de lampe Lucalox	319,42
Achat de tuyaux, poteau, etc.	901,18
Georges Langevin excavation:	
Location de rétrocaveuse	432,00
Trois-Rivières location inc.:	
Location de courroie de déménagement et de compresseur	311,51
Location de compresseur (moins note de crédit)	411,62
Sobeco inc.:	
Honoraires - services professionnels au cours de septembre 1983 (conditions de travail des employés non-syndiqués)	633,75
Honoraires - services professionnels au cours de septembre 1983 (système d'évaluation des emplois des cols blancs)	1 925,86
Honoraires - services professionnels au cours d'octobre 1983	273,67
Me Maxime Langlois:	
Honoraires - services rendus - grief Pierre Houde	853,71
Mediacom inc.:	
Panneau publicitaire - autoroute 55 - novembre 1983	75,00
Canadian General Electric Co.:	
Service d'entretien - équipement de radiocommunication - divisions des opérations et du génie	669,18
Les Forges liquidations inc.:	
Achat de modules, portes, etc.	1 386,00
Nedco:	
Achat de pièces	153,51
Motorola ltée:	
Location de radios-téléphones portatifs (4) - Division des opérations	551,84
Le Nouvelliste:	
Avis publics - publicité hippodrome	1 565,00
Avis publics - Hippodrome location et exploitation - appels d'offres, etc.	1 791,50
Probec 5 limitée:	
Hippodrome - location et exploitation	402,00
Madame Jeanne Paquin:	
Buffet pour 40 personnes - projet info-carte	165,00
Studio Régent enr.:	
Développement de film - évaluation	18,83
Jacques Langlois inc.:	
Décoration intérieure - direction générale et contrôleur interne - recouvrement porte en vinyle	1 506,58
Trudel, Morin & associés:	
Frais de huissier - octobre 1983	1 850,55
Association québécoise des techniques de l'eau:	
Cotisations annuelles - Réjean Boucher, Yvon Blais, André Bérubé	105,00



LUNDI, LE 5ième JOUR DE DÉCEMBRE 1983

Robert Racine:	
Service de vérification des ascenseurs - octobre 1983 - Centre culturel, hôtel de ville, édifice Nobert	112,00 \$
Librairie du Cap inc.:	
Location de photocopieur - octobre 1983 - trésorerie	225,27
Location de photocopieur - octobre 1983 - administration générale, travaux publics, police, etc.	594,52
Jacques Blais:	
Cours de formation (juge de paix) - 4e cours	225,00

HIPPODROME

Sodic Québec inc.:	
Système de gestion du pari-mutuel - septembre 1983 - 9 programmes de courses	10 800,00
Lise Leblanc:	
Frais de déplacement pour émission de télévision	15,00
Télé Saint-Maurice (1976) inc.:	
Publicité	1 621,80
Télé média CHLN 55:	
Publicité	1 040,40
Sécurité Cougar inc.:	
Service de surveillance - du 23 octobre au 12 novembre 1983 (hippodrome) et du 30 octobre au 12 novembre 1983 (bibliothèque)	1 539,64
Photo Lambert inc.:	
Service de TV en circuit fermé (14 jours en octobre 1983) - qualifications, etc.	1 652,99
Journal de Montréal:	
Publicité	126,55
Imprimerie art graphique inc.:	
Impression des programmes nos 79 à 85 inc.	3 113,48
Hôpital vétérinaire des Forges:	
Services professionnels - octobre 1983 - 14 programmes	700,00
Cotnoir & Pleau ltée:	
Achat de bière	217,80
Brasserie Labatt ltée:	
Achat de bière	152,28
Ambulance 12-12 ltée:	
Service d'ambulance - Les 5, 6, 8, 12, 13 et 15 novembre 1983	881,00

SERVICE DE LA RÉCRÉATION ET DES PARCS

Subventions - patinoires - 1er versement

Association des citoyens Adélarde Dugré	865,00
Association loisirs Saint-Jean-Baptiste	865,00
Association sportive Sainte-Cécile	865,00
Centre Landry	865,00
Sarclage des plate-bandes de petits arbustes dans le parc Des Pins - selon entente	150,00
Comité des citoyens Jean Nicolet	865,00
Comité de regroupement & d'action citoyens du boulevard Saint-Jean	640,00
Loisirs Saint-Jean-de-Brébeuf	865,00
Construction d'un abri de marqueurs au terrain de balle	900,00
Loisirs des Vieilles Forges	1 730,00
Loisirs Sainte-Thérèse inc.	1 265,00
Loisirs Sainte-Marguerite inc.	865,00
Loisirs Saint-Sacrement inc.	865,00
Loisirs Saint-Philippe	865,00



LUNDI, LE 5ième JOUR DE DÉCEMBRE 1983

SERVICE DE LA RÉCRÉATION ET DES PARCS (suite)

Programme Relai O.P.E.C. Sainte-Cécile:
Travaux de rafraîchissement au pavillon
Hertel et construction d'un abri de marqueurs
au terrain de balle (école Saint-Paul) 3 200,00 \$

ACHATS - RESTAURANT PAVILLON DE LA JEUNESSE

C Yum Yum inc.	51,75
Vaillancourt	44,20
LPM Supérieur inc.	48,82
Grossistes Baie d'Hudson	336,59
Crémèrie des Trois-Rivières	128,00
Centralco (1982) inc.	232,90
Canada Packers inc.	22,95
Agropur/Félicien Landry	81,20
J. Champagne enr.	247,50

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - OCTOBRE 1983

Roger Bruneau - 356 km	78,32
Michel Lacoursière - 448 km - août, septembre et octobre 1983	98,56
Pierre Pépin - 615 km	130,84
Denis Ricard - 312 km - septembre et octobre 1983	68,64
Raymond Saint-Pierre - 208 km	45,76
Denyse Groleau - 334 km - septembre, octobre, novembre 1983	73,48
Alain Perron - 451 km	99,22
Repas	5,00
Yvon Massicotte - 504 km	100,80
Repas	5,00
François Hébert - 136 km	29,92
Repas	5,50
Michel Lefebvre - 238 km - novembre 1983	52,36

Guy Pelletier:

Frais de déplacement - Blue Bonnets - Tournoi
des conducteurs 60,00

Remboursement de dépenses - réunion du comité
de gestion 90,00

Frais de déplacement - Québec - réunion 58,50

Lionel Bellefeuille:

Dîner - arbitrage de différend - policiers pompiers
(avec 5 personnes) 62,05

Yvon Poirier:

Frais de déplacement - Ile Charron 55,73

Wilfrid Piché:

Frais de déplacement - I.P.Q. - techniques de
patrouille (du 3 au 21 octobre 1983) et prévention
du crime (du 31 octobre au 18 novembre 1983) 66,00

Jean-Maurice Normandin:

Repas (7 personnes) - rencontre groupe info-carte 47,55

Jean-Jacques Lacroix:

Repas et allocation d'automobile (791 km) -
novembre 1983 234,83

Pascal Recco:

Frais de déplacement - Saint-Hyacinthe - journée
horticole 56,88



LUNDI, LE 5ième JOUR DE DÉCEMBRE 1983

Jean Hélie:	
Frais de déplacement - Montréal - Salon international des arts graphiques	63,95 \$
Jean-Louis Goneau:	
Frais d'inscription - conférences régionales de l'A.Q.T.E.	40,00
Gaston Desaulniers:	
Frais de déplacement - Saint-Hyacinthe - journée horticole	55,48
Danielle Lemay:	
Frais de déplacement - Saint-Hyacinthe - journée horticole	53,24
Gilles Colas:	
Frais d'inscription - conférences régionales de l'A.Q.T.E.	35,00
Gérald Cholette:	
Repas - réunion des membres de l'État-major et secrétaire de direction	41,91

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Madame Louise Goyette	63,38
Madame Louise Goyette	59,64
André Laneuville	55,86
Albert Morrissette	157,16
Gérald Cholette	330,38
Juliette Bourassa	122,83
René Monfette	1 063,58
René Monfette	911,21
Alain Tremblay	70,11

TOTAL 174 920,99 \$

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Daudon
MAIRE



LUNDI, LE 19ième JOUR DE DÉCEMBRE 1983

À une assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 19ième jour du mois de décembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-trois à dix-neuf heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Mesdames les Conseillères	Françoise	DROLET
	Charlotte	LUSSIER
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Claude	PÉLISSIER
	Fernand	COLBERT
	Léo	THIBEAULT
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ

523-83
Budget
1984
Adoption

ATTENDU que les revenus probables de l'année 1984 se chiffrent à la somme de 31 700 000 \$ suivant le projet de budget annexé à la présente résolution;

ATTENDU que les dépenses probables pour ladite année s'élèvent à la somme de 31 700 000 \$;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le projet de budget ci-annexé soit adopté et que la somme de 31 700 000 \$ soit appropriée pour les dépenses de l'année 1984.

ADOPTÉ

524-83
Programme
des immo.
1984, 1985
et 1986
Adoption

CONSIDÉRANT l'article 473 de la loi sur les Cités et Villes;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le programme des immobilisations de la Ville de Trois-Rivières pour les années 1984-1985 et 1986, au montant de 16 478 000 \$ soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, ledit programme étant annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

GREFFIER

MAIRE.

JL/JRD



LUNDI, LE 19^{ième} JOUR DE DÉCEMBRE 1983

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 19^{ième} jour du mois de décembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-trois à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Mesdames les Conseillères	Françoise	DROLET
	Charlotte	LUSSIER
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Claude	PÉLISSIER
	Fernand	COLBERT
	Léo	THIBEAULT
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:

- a) Travaux divers au Colisée et emprunt suffisant, avis donné par M. le Conseiller Pierre Dupont, à la séance du 21 novembre 1983;
- b) Travaux de rénovation, d'amélioration et d'entretien à la piscine du parc de l'Exposition et emprunt suffisant, avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc, à la séance du 21 novembre 1983;
- c) Travaux de recouvrement de pavage en béton bitumineux sur certaines rues en 1984 et emprunt suffisant, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 21 novembre 1983;
- d) Travaux de reconstruction de trottoirs en béton de ciment durant l'année 1984 et emprunt suffisant, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 21 novembre 1983;
- e) Amendement au règl. 186 concernant la circulation et le stationnement, afin de permettre le stationnement des minibus et des maxibus et autobus servant aux handicapés, avis donné par M. le Conseiller Claude Péliissier, à la séance du 5 décembre 1983;

Amendement
au règl.
866 re:
augmenter
la dépense
et l'emprunt
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 866 concernant les travaux de reconstruction d'aqueduc, rues Bellefeuille et Bureau, aux fins d'augmenter la dépense autorisée et l'emprunt de 20 400 \$.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 19^{ième} jour de décembre 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Pierre Roy.



LUNDI, LE 19^{ième} JOUR DE DÉCEMBRE 1983

Règlement
prévoyant
l'achat de
divers équip.
informatiques
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant l'achat de divers équipements informatiques pour la bibliothèque et l'hôtel de ville et autorisant un emprunt suffisant à cet effet et, prévoyant l'achat d'équipements informatiques pour un montant de 75 000 \$ à même les fonds généraux de 1983.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 19^{ième} jour de décembre 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Fernand Colbert.

Amendement
au règl.
186 re:
circulation
et station.
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 186 concernant la circulation et le stationnement, aux fins d'augmenter la vitesse permise sur le boul. Industriel.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 19^{ième} jour de décembre 1983.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Claude Pélissier

525-83
Compte rendu
05-12-83
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 5 décembre 1983 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications suivantes:

Page 2 - Item 6 - 10^è paragraphe:

Remplacer "Mario" par "Georges" Côté.

Page 4 - Item 11 e) - 3^è paragraphe:

Remplacer "189 466 \$" par "185 646 \$".

Page 7 - Item 26 - 2^è paragraphe:

Ajouter un "point (.)" après 40 000 \$. Rayer ce qui suit, soit "répartie sur cinq (5) ans".

ADOPTÉ

526-83
Règlement
15-A-26
taxe d'eau
et vente
au compteur
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 5 décembre 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le règlement No. 15-A-26 (1983) amendant le règlement No. 15 en ce qui a trait aux taux de la taxe d'eau et à la vente de l'eau au compteur, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 19ième JOUR DE DÉCEMBRE 1983

527-83
Règlement
25TA-B
taxe
d'affaires
dans la
ville
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 5 décembre 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le règlement No. 25TA-B (1983) amendant le règlement No. 25TA concernant l'imposition d'une taxe d'affaires dans la Ville de Trois-Rivières aux fins de modifier le taux de ladite taxe, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

528-83
Règlement
25-X taux
de la taxe
générale
et des
taxes spé.
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 5 décembre 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le règlement No. 25-X (1983) amendant le règlement No. 25, quant à ce qui a trait aux taux de la taxe générale et des taxes spéciales, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

529-83
Règlement
814-E fonds
de subv.
construction
domiciliaire
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 5 décembre 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 814-E amendant le règlement 814 concernant un fonds de subvention pour promouvoir la construction domiciliaire, aux fins d'abroger l'obligation pour le propriétaire d'un édifice multifamilial d'habiter un des logements pour toucher la subvention, aux fins d'enlever le maximum de six (6) logements par édifice multifamilial, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

530-83
Règlement
820-A
acquisition
d'équip.
informatique
et mobilier
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 5 décembre 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 820-A (1983) amendant le règlement



LUNDI, LE 19ième JOUR DE DÉCEMBRE 1983

820 prévoyant l'acquisition d'équipement informatique et du mobilier pour la Trésorerie et autorisant un emprunt de 64 000 \$ à ces effets, aux fins de modifier l'objet du règlement et l'annexe "A", pour permettre de faire également l'acquisition d'une imprimante pour le Service des Travaux publics, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

531-83
Règlement
890 achat
de machinerie,
de matériel
roulant,
d'équip. et
d'ameublement
pour le serv.

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 5 décembre 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 890 (1983) prévoyant l'achat de machinerie, de matériel roulant, d'équipement et d'ameublement pour le service de la Sécurité publique et décrétant un emprunt au montant de 300 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

532-83
Règlement
872-A re:
prolongement
de la rue
St-Joseph
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 5 décembre 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que le règlement No. 872-A amendant le règlement 872 concernant le prolongement de la rue St-Joseph, afin de permettre également la conclusion d'une entente intermunicipale avec la ville de Trois-Rivières-Ouest, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

533-83
Contrat
mainlevée
re: lot
186-29
appartenant
à M. Roland
BEAUCHESNE
Adoption

ATTENDU que par acte de vente enregistré à Trois-Rivières le 22 août 1983 sous le no 348325, la Ville de Trois-Rivières a vendu le lot 186-29 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières à M. Roland Beauchesne;

ATTENDU que cette vente était assortie de certaines conditions, entre autres celle de construire sur ce lot un bâtiment d'habitation;

ATTENDU que l'acquéreur s'est effectivement acquitté de cette obligation;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de mainlevée préparé par

LUNDI, LE 19ième JOUR DE DÉCEMBRE 1983



Me Michel Leblanc, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée et quittance finale de tous droits, incluant les effets de la clause résolutoire, pouvant exister en sa faveur aux termes d'un acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 348325 et affectant tous les immeubles décrits audit acte.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

534-83
Contrat
vente du
lot 186-13
à CONST.
ROLAND
BEAUCHESNE
INC.
Adoption

ATTENDU que par acte de vente enregistré à Trois-Rivières le 19 septembre 1983 sous le no 348844, la Ville de Trois-Rivières a vendu le lot 186-13 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières à M. Roland Beauchesne;

ATTENDU que cette vente était assortie de certaines conditions, entre autres celle de ne pouvoir vendre ou autrement céder ledit terrain avant d'avoir achevé complètement la construction d'un bâtiment d'habitation sur celui-ci;

ATTENDU que l'acquéreur entend céder ledit terrain à une compagnie dont il est le principal actionnaire, sans avoir respecté la condition ci-haut énumérée;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Michel Leblanc, notaire, en vertu duquel Roland Beauchesne vend le lot 186-13 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières à Construction Roland Beauchesne Inc., la Ville de Trois-Rivières acceptant telle vente.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

535-83
Contrat
vente du
lot 26-120
à M. René
Bacon
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à RENÉ BACON le lot 26-120 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, pour le prix de 7 500 \$ comptant, ce montant comprenant les frais d'entrée d'aqueduc et d'égoût.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Jean Paquin, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

La présente vente fait suite à un avis public de vente paru dans le Journal Le Nouvelliste, en date du 25 novembre 1983.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 19ième JOUR DE DÉCEMBRE 1983

536-83
Contrat
entente avec
LES LOISIRS
STE-THERÈSE
INC.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin

Que Son Honneur le Maire et M. Jacques St-Laurent, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville une entente avec Les Loisirs Ste-Thérèse inc., en vertu de laquelle celle-ci s'engage à assurer la surveillance, l'entretien et la programmation des patinoires et/ou ronds de glace, la pose et l'enlèvement des bandes au parc Lambert et près de l'église Ste-Thérèse pour et en considération d'une somme de 3 490 \$, du 3 décembre 1983 au 4 mars 1984.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la dite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

537-83
Prolongement
du mandat de
la Sûreté du
Québec re:
enquêtes sur
les crimes
majeurs
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que demande soit faite à l'Honorable ministre de la Justice du Québec, de prolonger jusqu'au 1er avril 1984 le mandat de la Sûreté du Québec d'effectuer les enquêtes concernant les crimes majeurs sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTÉ

538-83
Modification
de la rés.
375-83
Adoption

PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que la résolution 375-83 soit modifiée en y ajoutant le paragraphe suivant:

"Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville le bail ci-haut énuméré."

ADOPTÉ

539-83
Nomination
de Mme
Francine
Ricard au
poste de
paiemaitre
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté

Que Madame Francine Ricard soit et est nommée au poste de paiemaitre au service de la trésorerie au taux fixé par la convention collective des employés de l'hôtel de ville.

Mme Ricard sera soumise à une période d'essai de trois (3) mois, au terme de laquelle elle pourra être confirmée dans son poste, avec statut permanent à la date de sa nomination.

ADOPTÉ

540-83
Budget supp.
de l'O.M.H.
re: réfection
des toits au
secteur
Adélarde Dugré
Adoption

ATTENDU que la Société d'habitation du Québec peut disposer d'un montant de 158 500 \$ pour réaliser immédiatement les travaux de réfection des toits des maisons jumelées du secteur Adélarde-Dugré.

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
ET RÉSOLU:



LUNDI, LE 19ième JOUR DE DÉCEMBRE 1983

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte et approuve le budget supplémentaire de l'Office municipal d'habitation des Trois-Rivières au montant de 158 500 \$ pour la réfection des toits des maisons jumelées du secteur Adélar-Dugré.

ADOPTÉ

541-83
Désignation
d'une personne
responsable
re: documents
des organismes
publics
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que Me Jean Lamy, greffier de la ville, soit et est désigné comme étant la personne responsable au sens de l'article 8 de la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

ADOPTÉ

542-83
Conseil
se porte
garant re:
procédure
d'enregis.
règl. 872
Adoption

ATTENDU qu'il ne s'est écoulé que quatre (4) jours au lieu de cinq (5) entre l'avis public et la période d'enregistrement concernant le règlement 872;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la ville de Trois-Rivières se porte garant du vice de procédure créé par le défaut de n'avoir laissé que quatre (4) jours entre l'avis public et la période d'enregistrement concernant le règlement 872.

ADOPTÉ

543-83
Taux d'intérêt
des comptes
de taxes 1984
et suivants
Adoption

VU l'article 481 de la Loi sur les cités et villes permettant de décréter un taux d'intérêt différent du taux statutaire de cinq (5) pour cent;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU

Que le taux d'intérêt pour arrérages de taxes municipales de toutes sortes, soit et est par les présentes établi à 16% l'an, à compter de l'année financière 1984.

ADOPTÉ

544-83
Appui à la
demande de
M. Pierre
Mailloux
re: const.
dans la
zone agricole
Adoption

CONSIDÉRANT que Monsieur Pierre Mailloux a adressé une demande de permis de construire à la ville de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que cette demande implique une partie de terrain situé dans la zone agricole (terre P.322) et qu'une demande d'autorisation est nécessaire à la commission de protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT que Monsieur Pierre Mailloux habite présentement sur ce terrain dans une résidence très âgée et en mauvais état et qu'il désire en bâtir une nouvelle;

CONSIDÉRANT que la réglementation d'urbanisme de la ville permet la construction de résidences unifamiliales le long du boulevard St-Jean dans la zone agricole;



LUNDI, LE 19^{ième} JOUR DE DÉCEMBRE 1983

CONSIDÉRANT que des résidences sont déjà existantes le long de ce boulevard;

CONSIDÉRANT que Monsieur Pierre Mailloux effectue des activités compatibles dans la zone agricole entre autres, curetage dans la forêt, reboisement, exploitation forestière, dressage de chevaux et mise en valeur de la forêt;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que la ville de Trois-Rivières n'a aucune objection à la demande de la part de Monsieur Pierre Mailloux envers la commission de la protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTÉ

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc

APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc

Que le Conseil autorise par la présente le paiements des comptes suivants:

Bergetier métal inc.:	
Remise de retenue totale - support de déshumidificateurs	131,29 \$
Clôtures mauriciennes enr.:	
Clôture terrain soccer - polyvalente Sainte-Ursule - paiement no 1 - retenue 10%	11 101,50
Rusco:	
Remise de retenue totale - fenêtre Centre culturel	154,69
Maurice Couture ltée:	
Remise de retenue totale - chloration parc Expo	2 320,01
Fourniture et installation des cornières en acier - Pavillon de la jeunesse	355,45
J.P. Doyon ltée:	
Consolidation du barrage du lac Milette - paiement no 1 - retenue 10%	81 479,07
Saint-Romuald construction:	
Remise de la dernière tranche de la retenue - piscine parc Lemire	4 470,00
Achat de produits - piscine parc Lemire - facture omise	36,23
Laboratoire de construction de Québec inc.:	
Service de technicien - analyse, essai, etc. - usine de filtration	512,75
Rolland Durand & fils enr.:	
Entretien ménager des postes de police nos 1, 2 et 3 - novembre 1983	2 333,48
Sani Paré inc.:	
Cueillette, transport et enfouissement des ordures - du 16 au 30 novembre 1983	23 237,64
Enlèvement des ordures - postes de police nos 1, 2 et 3 - du 12 novembre au 2 décembre 1983	45,00
Maison Radisson inc.:	
Remise de dépôt de soumission - coupe de gazon dans les talus - 1983	573,70
Maintenance Euréka:	
Entretien ménager - Marché-aux-denrées - novembre 1983	2 575,00

545-83

Comptes

à payer

liste

bimensuelle

Adoption

LUNDI, LE 19ième JOUR DE DÉCEMBRE 1983



Contenants Intercité inc.:	
Contenants - Marina, parc Sainte-Marguerite, parc Pie XII, service récréation et parcs - au 30 septembre	892,00 \$
Éloi Guillemette:	
Location de tracteur rotoculteur et achat de bacs à fleurs	692,50
Motorola ltée:	
Location d'équipement (radios-téléphones portatifs) du 15 novembre au 15 décembre 1983	370,60
Trois-Rivières location inc.:	
Location d'équipement (moins note de crédit)	951,23
Sanibec Trois-Rivières:	
Services ménagers - novembre 1983 - Hôtel de ville, édifice Nobert, cour municipale	2 135,65
Sécurité Cougar inc.:	
Service de surveillance - bibliothèque - du 13 au 19 novembre 1983	154,00
Marché Victoria inc.:	
Achats divers	276,81
Saint-Maurice aéro club:	
Service de gérance - décembre 1983	390,00
Xérox Canada ltée:	
Location de photocopieur - sécurité publique - premier de 20 versements	1 340,40
Librairie du Cap inc.:	
Location de photocopieur - sécurité publique - novembre 1983	145,26
Dr. Roger Caron:	
Examens médicaux - novembre 1983	400,00
Commission scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien ménager des parcs-écoles (septembre 1983)	711,76
Entretien ménager des parcs-écoles (octobre 1983)	1 292,61
Floriculture Gauthier inc.:	
Gerbe de présentation	32,70
Panier fleuri enr.:	
Fleurs - Marie-Laure Houle	27,25
Le Nouvelliste:	
Avis publics - appels d'offres	2 040,00
Publicité hippodrome - avis situation financière	723,75
Service de gestion industrielle G.R. inc.:	
Appel d'offres	102,60
Pinsonnault, Roy, Lambert & associés:	
Mémoire de frais - cause Commission du salaire minimum	447,60
Normand et Saint-Pierre:	
Honoraires - services professionnels - Guy-Paul Simard	3 738,77
Jean De Charette:	
Honoraires - vente par M. Jean-Paul Cloutier	551,00
Pouliot, Guérard & associés inc.:	
Honoraires - services professionnels - octobre 1983	875,00
Construction Simaka inc.:	
Remise de la retenue totale - escalier sentiers J. Buteux	926,90
Service spécial de vidanges inc.:	
Service de vidanges - septembre 1983	377,00
B.B. extermination inc.:	
Services d'extermination - Hôtel de ville et Centre culturel - décembre 1983	75,00
Thomas Bellemare & fils ltée:	
Location de niveleuse	3 275,00
Garage René Lacombe inc.:	
Frais de remorquage - novembre 1983	90,00

LUNDI, LE 19ième JOUR DE DÉCEMBRE 1983



Robert Racine:	
Vérification des ascenseurs - novembre 1983 - Centre culturel, hôtel de ville, édifice Nobert Sanibec Trois-Rivières:	112,00 \$
Service de fins de semaine - novembre 1983 - hôtel de ville	544,00
Saillant inc.:	
Achat de pièces diverses	1 795,47
Nedco:	
Achat de pièces diverses	1 063,26
McFarlaneson & Hodgson:	
Achat de papier, chemises, enveloppes, etc. - imprimerie	1 572,36
J.H. Houle ltée:	
Achat de pièces diverses	2 878,12
Canron inc.:	
Achat de pièces diverses	681,83
Pitney Bowes:	
Location compteur postal - du 1er janvier au 31 mars 1984	109,55
Kodak Canada inc.:	
Réparation de la lectrice - terminal - microfilm	267,20
Déry, Rocray & associés:	
Honoraires - cours sur l'infection de fongicides sur les ormes américains	650,00
Massicotte & fils ltée:	
Reconstruction boul. Royal - paiement no 4 - retenue 10%	259 479,14
Les consultants Pluritec ltée:	
Usine de filtration - bouilloires électriques - ingénierie - paiement no 1 -	5 541,59
Vézina, Fortier, Poisson et associés:	
Chaudières électriques - édifice des Travaux publics et Colisée - ingénierie - paiement no 1	5 960,80
J.C. Papillon & fils:	
Remplacement de la machine de réfrigération - Hôtel de ville - paiement no 6 - retenue 10%	10 363,32
Centre électrique Mauricien:	
Chaudières électriques - usine de filtration - paiement no 1 - retenue 10%	6 750,00
Techni-Lab:	
Honoraires - prélèvement d'échantillons et contrôle de la qualité du béton - rénovation place Champlain - du 28 octobre au 2 décembre 1983	275,52
Honoraires - contrôle de qualité des matériaux - aqueduc Bellefeuille - Bureau - du 12 octobre au 30 novembre 1983	2 278,50
Pavages de Nicolet inc.:	
Remise de retenue totale - pavage entrées boul. des Forges	781,02
Aménagement de parcs 1983 - parc Saint-Jean- de-Brébeuf - paiement no 4 - retenue 10%	1 388,57
Décapage - prolongement rue Saint-Joseph - paiement no 1	1 400,00
Fossés et ponceaux - rue Tebbutt - paiement no 1 - retenue 10%	16 094,83
Creusage du bassin du lac Milette - paiement no 3 - retenue 10%	18 771,75
Construction J.-D. Morin:	
Rénovation - hall et façade du Colisée - paiement no 3 - retenue 10%	27 499,68
Entreprises Camvrac inc.:	
Remise de retenue totale - bretelle - aéroport Déneigement des secteurs Lambert, Sainte- Thérèse et Saint-Michel-des-Forges - du 1er au 30 novembre 1983 - retenue 10%	5 423,50 63 831,93

LUNDI, LE 19ième JOUR DE DÉCEMBRE 1983



Cie Dollard construction ltée: Remise de la première tranche de la retenue - aqueduc et drainage - secteur Polyclinique	5 539,89 \$
Brunelle inc.: Achat de blousons d'hiver, insignes, salopettes, etc. - policiers	8 301,80
Denis Beaumier ltée: Ameublement (isoloirs, tables, présentoirs, etc.) - bibliothèque	12 672,00
Réfection de l'escalier principal et identifi- cation bureau de la Commission de l'exposition régionale - paiement no 1 - retenue 10%	3 672,00
Guimond électrique inc.: Détection de câble et indication du défaut. - Colisée	140,00
Hydro-Québec: Installation d'un support de 12' pour luminaire - boul. Saint-Jean	20,00
Performance ltée: Achat de projecteurs et lampes - Centre culturel	5 748,66
Vêtements N. Lessard inc.: Remise de dépôt sur soumission	317,40
Achat de pantalons - policiers	539,10
Trois-Rivières location inc.: Location d'équipement	58,32
Thomas Bellemare & fils ltée: Location de chargeur	690,00
Jean-Nil Héon: Honoraires - vente par Parc Isabeau inc.	212,00
Xérox Canada ltée: Location de photocopieur - novembre 1983 - édifice des Travaux publics	282,16
U.Q.T.R.: Entretien de la piste linéaire - selon entente	64,53
Polyvalente de la Salle: Location de la salle - cours de sécurité	150,00
Marché Victoria inc.: Achats divers	87,00
Rolland Durand & fils enr.: Remboursement de dépôt en garantie - contrat d'entretien ménager	2 600,00
Cie Canadienne de service de linge inc.: Service de buanderie - Colisée, Centre culturel, Marché-aux-denrées, Hôtel de ville, hippodrome	738,13
Allis-Chalmers Canada inc.: "Rotating element" - usine de filtration (moins notes de crédit)	11 870,80
Linteau, Villeneuve, Miller: Huissiers - diverses causes	20,34
Librairie du Cap inc.: Location de photocopieur - novembre 1983 - Pavillon de la jeunesse	191,91
Location de photocopieur - novembre 1983 - Service récréation et parcs	288,60
Location de photocopieur - novembre 1983 - Administration générale, Police, Expo, etc.	694,91
Location de photocopieur - novembre 1983 - trésorerie	221,38
Alain Lavigne & Maryse Prince: Subvention - Corvée-Habitation - lère année	750,00

SERVICE RÉCRÉATION ET PARCS

Association des arbitres de hockey de la Maurice inc.: Frais d'arbitrage - octobre 1983	972,00
--	--------

LUNDI, LE 19ième JOUR DE DÉCEMBRE 1983



SERVICE RÉCRÉATION ET PARCS (suite)

Association de badminton de la Mauricie: Rémunération animateurs badminton - automne 1983	1 049,61 \$
Association hockey mineur Trois-Rivières: Frais des marqueurs - novembre 1983	425,50
Centre Landry: Gestion de la pataugeuse du parc Des Pins - 2e versement	200,00
Comité Traverse des âges inc.: Subvention - décembre 1983	612,00
Âge d'or Saint-François d'Assise: Atelier en loisir socio-culturel - bricolage	100,00
Âge d'or Saint-Jean-Brébeuf: Atelier en loisir socio-culturel - danse sociale	100,00
Afeas Sainte-Cécile: Atelier en loisir socio-culturel - courte-pointe	100,00
Pavillon Saint-Arnaud inc.: Gestion des activités - programme plein-air Pie XII - 1er versement	2 030,00
Loisirs des Vieilles Forges inc.: Gestion de la salle de loisirs de Saint-Michel- des-Forges - 3e et 4e versements	980,00
Loisirs Sainte-Marguerite inc.: Entretien et gestion des bâtisses dans le parc Sainte-Marguerite - 3e et 4e versements	1 575,00
Loisirs Saint-Jean-de-Brébeuf: Entretien et gestion du pavillon Gagnon - 3e et 4e versements	765,00
Ligue civile de basket-ball Claude Mongrain: Entente de soutien aux organisations paroissiales de loisirs	1 125,00
Association sportive Sainte-Cécile inc.: Gestion et entretien des bâtisses du parc Lemire - dernier versement	807,00
Club cycloteur inc.: Étude concernant les aménagements cyclables - 1er versement	300,00

ACHATS - RESTAURANT PAVILLON DE LA JEUNESSE

LPM Supérieur inc.	21,84
Agropur/Félicien Landry	25,00
Canada Packers inc.	22,95
Centralco (1982) inc.	115,00
Crémerie des Trois-Rivières	86,00
Den-mart inc.	195,00
C Yum Yum inc.	165,60
Vaillancourt	36,39
J. Champagne enr.	56,25

HIPPODROME

Ambulance 12-12 ltée: Service d'ambulance - les 20 et 22 novembre 1983	278,20
Lise Leblanc: Frais de déplacement pour émission de télévision	15,00
Cotnoir & Pleau ltée: Achat de bière	142,35
Infifax inc.: Location de télex - décembre 1983	98,10
Journal de Montréal: Publicité	42,18
Boutique de harnais Pépin: Achat de "cooler" et lettres	93,50
Au Sabot d'or: Buffet - tournoi des conducteurs	116,79

LUNDI, LE 19ième JOUR DE DÉCEMBRE 1983



HIPPODROME (suite)

Imprimerie art graphique inc.:	
Impression du programme no 86	466,52 \$
Régie des loteries et courses du Québec:	
Immatriculation d'appareils des paris-mutuels - du 1er juillet 1983 au 30 juin 1984	360,00
Lise Leblanc:	
Frais de déplacement pour dernière émission de télévision	15,00
Sécurité Cougar inc.:	
Service de surveillance - du 13 au 19 novembre 1983	319,58
Reynolds radio:	
Location de mobile et base - décembre 1983	59,95
Boutique de harnais Yvon Pratte:	
Achat de pièces diverses	274,40
Photo Lambert inc.:	
Service de TV en circuit fermé, qualifications - novembre 1983	928,00
Imprimerie art graphique inc.:	
Impression des programmes nos 87 et 88	933,04
Éditions lac Saint-Pierre inc.:	
Publicité	250,00
Centre du trophée:	
Plaquettes et lettrage - Tournoi des conducteurs et soirée des anciens annonceurs	377,63
Brink's Canada ltée:	
Transport d'argent - novembre 1983	280,00
Ambulance 12-12 ltée:	
Service d'ambulance - les 27 et 29 novembre 1983	278,20
Ameublements trifluviens ltée:	
Achat de 4 téléviseurs couleur - promotion prix spécial	1 308,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - NOVEMBRE 1983

Raymond Bérubé - 271 km	59,62
Henri P. Boisvert - 404 km	88,88
Louis Carle - 229 km - août à novembre 1983	50,38
Marcel Duval - 207 km	45,54
Transport de l'équipement et du personnel	3,00
Donat Fortin - 373 km	82,06
Réjean Hamel - 190 km - août à novembre 1983	41,80
Anatole Houle - 750 km	135,00
Michel Jutras - 165 km	36,30
Benoît Landry - 389 km	85,58
Luc Pagé - 272 km	59,84
René Perron - 211 km	42,20
Yvon Poirier - 683 km	122,94
Louis Saintonge - 253 km - sept. à nov. 1983	55,66
Lucie Hallée - 702 km - août à novembre 1983	154,44
René Audy - 405 km	89,10
Serge Prévost - 99 km	21,78
Lionel Duval - 1 166 km	209,88
Transport des hommes	10,00
Repas	22,50
Réal Ayotte - 1 813 km	326,34
Transport de l'équipement	25,00
Jean Benoît - 67 km	14,74
Léo Bellerose - 1 747 km	314,46
Nicole Boulanger - 26 km	5,72
Sylvain Boisclair - 535 km	117,70
André Daviau - 1 351 km	243,18
Gaston Desaulniers - 772 km	138,96
Josette Désilets - 60 km	13,20
Paul Duval - 226 km	49,72
Serge Dumas - 62 km	13,64
Normand Fournier - 1 045 km	196,60

LUNDI, LE 19ième JOUR DE DÉCEMBRE 1983



ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES (suite)

Rosaire Francoeur - 655 km	131,00 \$
Romain Frigon - 271 km	59,62
Maurice Galarneau - 1 189 km	214,02
Transport	20,00
François Hébert - 136 km	29,92
Dany Langlois - 543 km	119,46
Danielle Lemay - 231 km	50,82
Gaétan Lemieux - 910 km	171,92
Transport du personnel	9,00
Roger Loisel - 1 767 km	318,06
Jean-Maurice Massicotte - 862 km	155,16
Yvon Massicotte - 99 km	19,80
Repas	6,00
Maurice Paquin - 26 km	5,72
Alain Perron - 82 km	18,04
Repas	6,00
Fernand Pellerin - 1 334 km	240,12
Michel Pellerin - 1 775 km	319,50
Pierre Pépin - 534 km	106,80
Yves Picard - 171 km	37,62
Alain Provencher - 1 193 km	214,74
Yvon Ratelle - 1 168 km	210,24
Transport du personnel	26,00
Robert Rousseau - 1 359 km	244,62
Mario Sauvageau - 2 574 km	463,32
Serge Sauvageau - 710 km	156,20
Robert O. Chênevert - 640 km	140,80
Roger Bruneau - 421 km	88,72
André Verville - 870 km	156,60
Nicole Lemay - 148 km	32,56
Jean-Louis Goneau - 1 035 km - septembre, octobre et novembre 1983	214,86
Frais de déplacement - Lévis - réunion A.Q.A.B.	72,40
Lionel Duval - 753 km	135,54
Transport de l'équipement et du personnel	12,00
Millage MRC et repas - 217 km	56,06
Diane Drouin - 91 km	20,02
Serge Desjardins - 81 km	17,82
Réjean Boucher - 503 km	100,60
Roland Bacon - 822 km	147,96
Roger Baril - 174 km	38,28
Gilles Héroux:	
Repas	10,50
Marcel Duval:	
Repas	13,50
Gilles Brouillette:	
Repas	22,50
Jacques Blais:	
Frais de déplacement - réunion du comité d'uniformisation des formules des cours municipales - Candiac	69,85
François Drolet:	
Frais de représentation du maire - partie de hockey Nordiques de Québec - soirée du 350e	248,45
Claude Gendron:	
Repas pour 3 personnes - évaluation des emplois cadres	48,25
Repas pour 3 personnes - comité de sélection - poste de contremaître atelier mécanique	19,89
Germain Déziel:	
Frais de déplacement - Montréal - établir la conformité d'équivalence - économie énergie	74,34
Jacques Chartrand:	
Frais de repas	5,00

LUNDI, LE 19ième JOUR DE DÉCEMBRE 1983



Paul Mailhot:	
Buffet C.T.A - hippodrome	200,00 \$
Commission - vente de boisson - hippodrome	4 364,00
Claude Gendron:	
Repas-conférence - A.Q.F.P.	14,00
Dîner pour 4 personnes - négociation cols bleus	42,95
Dîner pour 2 personnes - comité de sélection	25,26
Lionel Bellefeuille:	
Dîners (6)	106,62
Gilles Beaudoin:	
Réunion - Norton	46,98

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Madame Louise Goyette	59,19
René Monfette	583,44
René Monfette	463,03
Juliette Bourassa	117,78
Origène Bellemare	57,16
Armand Allard	188,73
Madame Louise Goyette	59,97
Jean Lamy	65,76
Jacques St-Laurent	162,23
René Monfette	532,89

TOTAL 677 313,60 \$

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE


GREFFIER


MAIRE